



Pauvreté et inégalités sociales, Québec et Chaudière-Appalaches : vécu et représentations

Thèse

Éric Gagnon Poulin

Doctorat en anthropologie
Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Québec, Canada

© Éric Gagnon Poulin, 2019

RÉSUMÉ

Cette recherche se veut une analyse de contenu entourant la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales et son influence sur la participation sociale des personnes à faible revenu dans les régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches. Elle s'attarde d'abord au discours de l'État et particulièrement à celui du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, chapeautant la *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et responsable des plans d'action prévus par cette dernière. Elle aborde aussi l'altération des programmes d'assistance sociale sous l'idéologie néolibérale ; d'une assistance universelle et inclusive à une aide méritocratique catégorisée basée sur l'employabilité. Il est également question du discours populaire, donc des représentations sociales du « pauvre » et de la pauvreté, ainsi que de la dynamique créée avec le discours officiel et comment ils s'alimentent entre eux, rendant les individus responsables de leur situation socioéconomique, sans prendre en considération les mécanismes structureaux pouvant mener à la pauvreté.

Mots clés : pauvreté, inégalités, assistance sociale, néolibéralisme, employabilité

ABSTRACT

This research is a content analysis around poverty, social exclusion and inequalities and its influence on the social participation of low-income people in the regions of Quebec and Chaudière-Appalaches. It focuses on the State's discourse and particularly the one from the *ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale*, responsible for the *Act to Combat Poverty and Social Exclusion* (Bill 112) and its action plans. I discuss the alteration of social assistance programmes under the neoliberal ideology; from a universal and inclusive social assistance to a categorized and meritocratic welfare based on employability. It is also about the popular discourse, therefore the social representations of the 'poor' and poverty, as well as the dynamics created with the State's discourse and how they interact; making individuals responsible for their own socio-economic condition, without considering the structural mechanisms that lead to poverty.

Keywords: Poverty, Inequality, Social assistance, Neoliberalism, Employability

Table des matières

RÉSUMÉ	II
ABSTRACT	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	IX
ABRÉVIATIONS	XI
DÉDICACE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
REMERCIEMENTS	XIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – CADRE THÉORIQUE	9
INTRODUCTION	9
1 - L'ÉTIQUETTE DE PAUVRETÉ ET SON CARACTÈRE HÉGÉMONIQUE	10
2 - LES « PAUVRES » COMME VECTEUR DE CHANGEMENT	18
2.1 - HABITUS ET PAUVRETÉ	18
2.2 - L'AGENTIVITÉ OU LE POUVOIR D'AGIR DES MOINS NANTIS	23
2.3 - STATUT SOCIOÉCONOMIQUE ET RÉSISTANCE	26
2.4 - L'INFRAPOLITIQUE : ALLER AU-DELÀ DES APPARENCES	40
TABLEAU 1 – DOMINATION ET RÉSISTANCE	42
CONCLUSION : LA PAUVRETÉ, UNE FATALITÉ ?	43
CHAPITRE 2 – HÉGÉMONIE TRANSNATIONALE	46
INTRODUCTION	46
1 - LA BANQUE MONDIALE À LA DÉFENSE DES PAUVRES	47
GRAPHIQUE 1 — NOMBRE DE PAUVRES DANS LE MONDE SELON LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT 2005	57
2 - RÉORGANISATION DE L'ESPACE	58
CONCLUSION	61

CHAPITRE 3 – CONTEXTE : PAUVRETÉ, INÉGALITÉS ET EXCLUSION SOCIALE	62
INTRODUCTION	62
1 - LA PAUVRETÉ EN CHIFFRE : SEUILS DE FAIBLE REVENU ET INDICATEURS	63
1.1 - LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION.....	63
TABLEAU 2 - MATRICE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, 2014, QUÉBEC.....	65
1.2 - LA MESURE DE FAIBLE REVENU.....	66
TABLEAU 3 – TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LA MESURE DE FAIBLE REVENU (ENSEMBLE DES MÉNAGES, 2014).....	67
1.3 – LE COEFFICIENT DE GINI.....	67
GRAPHIQUE 2 – LA COURBE DE LORENZ.....	68
GRAPHIQUE 3 – COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2014.....	69
1.4 – LES RATIOS.....	70
TABLEAU 4 – AVOIRS, DETTES ET VALEUR NETTE DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'AVOIRS NETS, DOLLARS DE 2012, QUÉBEC, 1999, 2005, 2012.....	71
1.5 – L'INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE.....	72
FIGURE 1 – CARACTÉRISATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN	73
FIGURE 2 – RÉPARTITION DES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	75
2 - NOTIONS SUR LES FORMES DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION : AU-DELÀ DU FAIBLE REVENU	76
2.1 – PAUVRETÉ ET PROTECTION SOCIALE : L'ÉVOLUTION DE L'IDENTITÉ D'ASSISTÉ	78
2.2 – INÉGALITÉS ET NÉOLIBÉRALISME	84
GRAPHIQUE 4 – COEFFICIENTS DE GINI AU QUÉBEC, 1976-2001.....	92
GRAPHIQUE 5 - ÉVOLUTION DES REVENUS DU 1 % LE PLUS RICHE ET DU 99 % RESTANT, AU QUÉBEC, BASE 100 EN 1982, 1982-2012	92
GRAPHIQUE 6 - INDICES COMPARATIFS DU PIB PAR HABITANT ET DU REVENU MÉDIAN AVANT IMPÔT, QUÉBEC (1981 = BASE 100), 1981-2011	93
2.3 - INÉGALITÉ OU INIQUITÉ ?.....	94
CONCLUSION.....	95

CHAPITRE 4 – MÉTHODOLOGIE	98
INTRODUCTION	98
1 – TERRAIN ETHNOGRAPHIQUE	99
1.1 – PRÉTERRAIN.....	99
TABLEAU 5 - TERRAIN ETHNOGRAPHIQUE : QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	102
ORIGINE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 2014-2015.....	103
1.2 – SÉLECTION DES INFORMATEURS ET RECRUTEMENT	104
1.3 – COLLECTE DE DONNÉES.....	106
1.4 - ANALYSE DES DONNÉES	108
FIGURE 3 - LOGICIEL D’ANALYSE DE DONNÉES : <i>TAMS ANALYSER</i>	110
2 - CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES.....	111
2.1- LA PAUVRETÉ COMME SUJET D’ÉTUDE.....	111
2.2 - POSITIONNALITÉ ET RÉFLEXIVITÉ.....	115
CONCLUSION.....	119
CHAPITRE 5 – LE DISCOURS OFFICIEL, PREMIÈRE PARTIE :VERS UNE LOI POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ	121
INTRODUCTION	121
1 - <i>PLAN D’ACTION STRATÉGIQUE 2011-2014</i>	123
FIGURE 4 – LE NIVEAU DE VIE SELON LE MESS	124
2 - <i>PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018</i>	128
FIGURE 5 - L’AUTONOMIE FINANCIÈRE ET L’INCLUSION SOCIALE SELON LE MTESS.....	140
3 - LA LOI 112.....	143
3.1 - LA LOI 112 : CONTEXTE.....	144
3.2 - LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOI 112.....	146
ABOLITION DES CRÉ ET DES CLD.....	150
CONCLUSION.....	151
CHAPITRE 6 – LE DISCOURS OFFICIEL, DEUXIÈME PARTIE : LES DEUX PREMIERS PLANS D’ACTION 2004-2015	153
INTRODUCTION	153

1 - <i>PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 2004-2009</i>	154
TABLEAU 6 - ILLUSTRATION DE L'IMPACT SUR LE REVENU DISPONIBLE POUR CERTAINS TYPES DE MÉNAGES (PLEINE ANNÉE 2005, EN DOLLARS).....	159
1.1 - BILAN : <i>CONCILIER LIBERTÉ ET JUSTICE SOCIALE, UN DÉFI POUR L'AVENIR</i>	160
2 - <i>PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010-2015</i>	166
CONCLUSION.....	174
CHAPITRE 7 – LE DISCOURS OFFICIEL, TROISIÈME PARTIE : LE PLAN D'ACTION EN COURS 2017-2023	177
INTRODUCTION	177
1 - <i>PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE 2017-2023 : UN REVENU DE BASE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE</i>	178
CONCLUSION.....	200
CHAPITRE 8 – LE DISCOURS POPULAIRE	203
INTRODUCTION	203
1 - LES PRÉJUGÉS : UNE PRÉOCCUPATION GRANDISSANTE	205
2 - LES RADIOS DE CONFRONTATION : LES CAS DE RADIO X ET DU FM93	207
CONCLUSION : UNE PERCEPTION INFLUENCÉE PAR LES TRANSFORMATIONS DU MODÈLE D'ASSISTANCE.....	225
CHAPITRE 9 – DISCUSSION : L'IMPACT DES DISCOURS	230
INTRODUCTION	230
1 - L'ÉTAT ET LES « PAUVRES »	231
2 - SOLIDARITÉ SOCIALE ET DROITS FONDAMENTAUX	242
3 - AGENTIVITÉ ET RÉSISTANCE DES « PAUVRES »	246
CONCLUSION.....	251
CHAPITRE 10 – TENDRE VERS UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ	254
INTRODUCTION	254

1 - PISTES DE SOLUTION.....	255
1.1 - LE REVENU MINIMUM GARANTI.....	256
1.2 - SALAIRE MINIMUM ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	261
GRAPHIQUE 7 – ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC DEPUIS 1965.....	262
1.3 - L’ACCÈS AU LOGEMENT ET AUX TRANSPORTS COLLECTIFS.....	264
1.4 - LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS ET INCLUSION SOCIALE.....	266
1.5 - RÉPARTITION DE LA RICHESSE ET PARADIS FISCAUX.....	269
2 - GOUVERNANCE LOCALE ET RÔLE DU COMMUNAUTAIRE.....	271
CONCLUSION.....	274
CONCLUSION	277
BIBLIOGRAPHIE.....	288
ANNEXES.....	302
ANNEXE 1 – TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LA MPC.....	303
ANNEXE 2 – LES INDICATEURS DE L’EXCLUSION SOCIALE ASSOCIÉE À LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC	304
ANNEXE 3 – TAUX DE FAIBLE REVENU D’APRÈS LA MPC, SELON LES GROUPES D’ÂGE ET LES TYPES DE MÉNAGES, 2000-2007	305
ANNEXE 4 – CRITÈRES DÉTERMINANT LE TAUX GÉNÉRAL DU SALAIRE MINIMUM.....	306
ANNEXE 5 – PROFIL SOMMAIRE DES PARTICIPANTS ANONYMISÉ.....	308
ANNEXE 6 – GUIDE D’ENTRETIEN	310

LISTE DES FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Figure 1 — Caractérisation des communautés locales de la MRC Beauce-Sartigan (p.73)

Figure 2 — Répartition des communautés défavorisées en Chaudière-Appalaches (p. 75)

Figure 3 — Logiciel d'analyse de données : *Tams Analyser* (p.110)

Figure 4 — Le niveau de vie selon le MESS (p. 124)

Figure 5 — L'autonomie financière et l'inclusion sociale selon le MTESS (p. 140)

Graphique 1 — Nombre de pauvres dans le monde selon le seuil de pauvreté en parité de pouvoir d'achat 2005 (p. 57)

Graphique 2 — La courbe de Lorenz (p. 68)

Graphique 3 — Coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté, pays sélectionnés, Canada et Québec 1995-2014 (p. 69)

Graphique 4 — Coefficients de Gini au Québec, 1976-2001 (p. 92)

Graphique 5 — Évolution des revenus du 1 % le plus riche et du 99 % restant, au Québec, base 100 en 1982, 1982-2012 (p. 92)

Graphique 6 — Indices comparatifs du PIB par habitant et du revenu médian avant impôt, Québec (1981 = base 100), 1981-2011 (p. 93)

Graphique 7 — Évolution du salaire minimum au Québec depuis 1965 (p. 262)

Tableau 1 — Domination et résistance (p. 42)

Tableau 2 — Matrice des seuils de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, 2014, Québec (p. 65)

Tableau 3 — Taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu (ensemble des ménages, 2014) (p. 67)

Tableau 4 — Avoirs, dettes et valeur nette des unités familiales selon le quintile d'avoirs nets, dollars de 2012, Québec, 1999, 2005 et 2012 (p. 71)

Tableau 5 — Terrain ethnographique : Québec et Chaudière-Appalaches (p. 102)

Tableau 6 — Illustration de l'impact sur le revenu disponible pour certains types de ménages (pleine année 2005, en dollars) (p. 159)

ABRÉVIATIONS

BM	Banque mondiale
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
CCLP	Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CPE	Centre de la petite enfance
CPQ	Conseil de presse du Québec
CQSP	Collectif pour un Québec sans pauvreté
DSP	Direction de la santé publique
FMI	Fonds monétaire international
IFC	International Finance Corporation
INM	Institut du Nouveau Monde
INRS	Institut national de recherche scientifique
IRIS	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
ISQ	Institut de la statistique du Québec
GRAP	Groupe de réflexion et d'action sur la pauvreté
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MESSF	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
MIGA	Multilateral Investment Guarantee Agency
MRC	Municipalité régionale de comté
MTESS	Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OPIQ	Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations Unies
REPAC	Regroupements d'éducation populaire en action communautaire
RMG	Revenu minimum garanti
WB	World Bank

*À la mémoire de
Sylvie Poulin (1966-2019)*

REMERCIEMENTS

Environ un an avant même d’imaginer un retour à l’université, un groupe de professionnels du milieu communautaire et de la santé et des services sociaux ont cru dans l’expertise d’un anthropologue pour diriger une campagne de sensibilisation sur les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Je tiens d’abord à remercier les personnes avec qui j’ai travaillé de plus près et qui m’ont aidé à développer ma réflexion sur le phénomène de la pauvreté au Québec, c’est-à-dire Guylaine Aubin, directrice générale de la Corporation de développement communautaire de Bellechasse ; Nicole Jacques, directrice générale chez Moisson Beauce ; et François Baril, organisateur communautaire pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

Après ce contrat de travail que j’aborderai dans la méthodologie, j’ai cru qu’il fallait aller plus loin. En tant que père de trois jeunes enfants, entreprendre une recherche doctorale après avoir travaillé quatre ans en communication et journalisme a été un défi à plusieurs niveaux, mais j’éprouvais un devoir moral d’agir et d’aller de l’avant avec ce projet. En avril 2014, je propose cette recherche à Jean Michaud, professeur titulaire au département d’anthropologie à l’Université Laval, qui a tout de suite accepté de me superviser dans cette démarche. Ses conseils ont toujours été utiles et nos discussions ont dépassé les considérations théoriques et méthodologiques pour se diriger vers le rôle de l’anthropologue dans le développement de l’esprit critique de nos concitoyens et pour la promotion d’une société plus juste et inclusive. Je lui en serai toujours reconnaissant.

En ce qui a trait au soutien financier, je tiens aussi à remercier le *Fonds de recherche du Québec — Société et culture* pour m’avoir octroyé une bourse de doctorat, ainsi qu’une bourse postdoctorale pour poursuivre mes recherches ; la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour les nombreuses bourses de réussite ; la Faculté des sciences sociales pour une bourse d’excellence ; et Jean Michaud pour les bourses de terrain et à la mobilité internationale lors de colloques scientifiques.

Je souhaite également souligner l’apport fondamental des participants à cette recherche, sans qui elle n’aurait pu se concrétiser. Je pense particulièrement aux personnes en situation de pauvreté qui ont eu le courage de me raconter une partie de leur vie, de leur vécu, de leurs parcours uniques ; des témoignages parfois très intimes et difficiles à exprimer qui m’ont aidé à illustrer les facteurs multidimensionnels de cette réalité pour mieux la comprendre et tendre vers un Québec sans pauvreté. Je vous en remercie.

Finalement, je ne pourrais passer sous silence l’appui inconditionnel de ma famille dans cette aventure, soit ma conjointe, Karen Veilleux Gaboury, et mes trois enfants, Charles, Alicia et Philippe. Merci !

INTRODUCTION

Au Québec, 10,9 % de la population (annexe 1), plus de 881 000 individus (CEPE 2018a), ne couvrent pas leurs besoins de base, selon le seuil de faible revenu basé sur la Mesure du panier de consommation¹, un indicateur reconnu par l'État québécois, et vivent avec un revenu inférieur à 17 000 \$ par année² (CEPE 2016, 10). Même s'il est difficile et peut-être peu souhaitable de définir exhaustivement le terme «pauvreté», il est possible d'en identifier différentes formes dans le contexte québécois, selon les réalités sociales, culturelles, politiques et économiques propres au Québec. Le sociologue français Serge Paugam, auteur de plusieurs ouvrages sur la pauvreté, estime que de « [v]ouloir définir le *pauvre* ou l'*exclu* en fonction de critères précis, jugés scientifiques, conduit, en réalité, à réifier des catégories sociales nouvelles ou similaires à celles qui ont été construites socialement [...] » (Paugam 1998, 141). Il est donc impensable d'en arriver à une définition précise de la pauvreté sans reproduire certains stéréotypes et préjugés liés à cette réalité. Malgré cela, Paugam a rédigé plusieurs modèles sur la pauvreté et l'assistance. Quoi qu'on en dise, il n'est pas non plus possible d'ignorer complètement ces construits sociaux si l'on souhaite être en mesure d'étudier ce sujet sensible. En général, lorsque l'on parle de pauvreté, on pense d'abord à l'aspect économique. Bien que ce soit un point très important,

¹ Les indicateurs de faible revenu seront expliqués en détails plus loin.

² Le seuil de faible revenu basé sur la Mesure du panier de consommation pour une personne seule varie de 16 037 \$ à 17 263 \$ selon la taille de sa communauté (CÉPE 2017, 10). En dessous de ce moment, il est reconnu qu'un individu ne couvre pas ses besoins de base. Les montants varient également en fonction de la taille du ménage.

elle ne se résume pas au manque de moyens financiers, elle est la somme de plusieurs carences. En effet, la pauvreté est un phénomène social multidimensionnel : « [...] on peut tenter de comparer des indicateurs non monétaires, comme les liens sociaux par exemple et les croiser avec des indicateurs économiques pour étudier les cumuls de handicaps et, par là même, les populations les plus désavantagées » (Paugam 1998, 142-143). Puisqu'elle fait partie d'un système complexe, c'est l'ensemble de son fonctionnement qu'il faut déconstruire pour en cerner les enjeux ; ce que cette recherche tente de faire en mettant surtout l'accent sur les discours populaire et officiel entourant la pauvreté.

Au Québec, l'une des mesures mises en place par l'État pour lutter contre la pauvreté se concentrent essentiellement sur l'employabilité des personnes dites « aptes au travail ». Or, cette orientation liée à notre économie politique tend à cimenter les catégories d'assistés déjà existantes et à faire peser le poids de la responsabilité sur les individus, sans prendre en considération les mécanismes structureaux qui mènent certaines personnes à la pauvreté et les y maintiennent, comme l'augmentation des inégalités socioéconomiques et la précarisation du marché de l'emploi. Je propose donc d'étudier la pauvreté en la pensant en fonction des relations avec la structure.

Ma recherche tentera de répondre à cette question : Au Québec, et notamment dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, en quoi les mesures de lutte contre la pauvreté, ainsi que les discours qui s'y rattachent influent-ils sur la prise de conscience et l'engagement possible des personnes en situation de pauvreté ? À la suite de mon terrain

ethnographique dans deux régions aux prises avec d'importantes disparités socioéconomiques reflétant bien la situation des régions au Québec, je pose l'hypothèse que ce que l'on dit (les discours) et ce que l'on fait avec la pauvreté (les moyens) ont un impact direct sur les personnes qui la vivent et leur engagement social.

Au premier chapitre, je présenterai le cadre théorique sur lequel je me suis appuyé pour tenter d'identifier des éléments hégémoniques se retrouvant dans les discours officiel et populaire sur la pauvreté. J'aborderai le rôle des personnes « pauvres » dans les efforts de lutte contre la pauvreté, dans leur propre processus d'émancipation et leur place dans les discours à partir des concepts d'habitus, d'agentivité et de résistance. Je tenterai de souligner comment les mesures de lutte contre la pauvreté et les discours entourant la pauvreté et l'assistance sociale peuvent influencer le niveau de participation sociale des principaux concernés.

Évidemment, le caractère hégémonique de l'étiquette de pauvreté n'est pas unique au Québec ; il s'inscrit dans une idéologie néolibérale bien ancrée dans les pays dits « développés » et au-delà. Au chapitre 2, à partir du discours de la Banque mondiale relativement à la réduction de la pauvreté, comme énoncé par ses administrateurs depuis le début des années 1990 à la suite de son *Rapport annuel sur le développement dans le monde*, je tenterai de répertorier des similitudes avec le discours de l'État québécois à ce sujet (principalement celui du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale

[MTESS]). Je tenterai également de cibler son influence sur l'espace physique et social au Québec.

Au chapitre 3, il sera question de la façon dont on mesure la « pauvreté » au Québec. J'aborderai les principaux indicateurs de faible revenu, de niveau de vie et d'inégalités sociales. Il s'agit des indicateurs les plus utilisés au Québec à l'écriture de cette thèse ; ils ont donc été des références pour réaliser cette recherche, bien qu'ils ne soient pas toujours fidèles aux réalités observées sur le terrain. Ensuite, je présenterai quelques notions relatives aux schèmes de pauvreté, au-delà du faible revenu, et comment celles-ci peuvent être associées à différentes formes d'exclusion liées aux transformations de l'économie, du marché de l'emploi, de la protection sociale, notamment de l'assistance sociale, et à l'augmentation des inégalités.

Au chapitre 4, j'expliquerai la méthodologie utilisée pour la réalisation de cette enquête en motivant d'abord mon choix de terrain ethnographique, Québec et Chaudière-Appalaches, ainsi que mon implication précédente dans la lutte contre la pauvreté dans un projet gouvernemental et, par la suite, au sein de groupes militants. D'un point de vue statistique, je présenterai les caractéristiques sociodémographiques de ces régions, ainsi que les indicateurs de niveau de vie utilisés. Il sera question également de la sélection des informateurs, ce qui justifie leur participation à ce projet, de l'approche privilégiée pour la collecte et l'analyse de données, ainsi que des considérations éthiques liées aux recherches

portant sur la pauvreté et les inégalités sociales. Il est à noter que dès le premier chapitre, j'ai cru bon inclure des témoignages de participants en situation de pauvreté, avant même de présenter la méthodologie, car j'ai voulu les laisser s'exprimer sur les enjeux qui les concernent, et nous concernent tous, tout au long de cet ouvrage.

Les chapitres 5, 6, 7 et 8 constituent le cœur de la thèse, soit l'analyse de contenu des publications officielles et du discours populaire entourant la pauvreté au Québec. Le chapitre 5 présente d'abord le discours de l'État sur la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et l'assistance sociale, à partir des plans stratégiques du MTESS (à ne pas confondre avec les plans d'action de lutte contre la pauvreté aussi rédigés par le MTESS). Les plans d'action stratégique sont l'énonciation des objectifs du Ministère, ce qui inclut la lutte contre la pauvreté, mais surtout les autres priorités relatives à la croissance économique, au marché du travail et à la création d'emplois. Il est aussi question du texte de la *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (chapeautée par le Ministère) adopté en 2002. Le chapitre 6 s'attarde quant à lui aux grandes lignes du premier plan d'action de lutte contre la pauvreté prévu par la Loi 112 (2004-2009), suivi de son bilan en vue du deuxième plan (2010-2015), également analysé dans ce chapitre. Le chapitre 7 traite du 3^e plan d'action de lutte contre la pauvreté : *Un revenu de base pour une société plus juste* (2017-2023), donc du plan en cours à l'écriture de cette thèse. Son titre sous-entend l'instauration d'un revenu de universel, mais nous verrons qu'il est conditionnel et loin du concept de revenu minimum garanti (RMG, traité dans les pistes de solution au chapitre 10).

Avant la publication de ces plans d'action, beaucoup d'attentes et de recommandations proviennent du milieu communautaire et de groupes de pression. On souhaite notamment que les critiques et les avis de ces derniers soient pris en compte dans l'élaboration des objectifs, ce qui n'est pas toujours le cas. Enfin, nous verrons que ces trois plans d'action s'inscrivent dans une logique fondamentalement néolibérale, donc souvent en opposition au milieu communautaire et aux organismes militants quant à la façon de concevoir la lutte contre la pauvreté.

Bien que cette recherche s'attarde d'abord à l'impact du discours officiel sur le vécu et les représentations de la pauvreté, j'ai cru utile d'aborder le discours populaire sur ces mêmes questions au chapitre 8. J'y souligne d'abord la prise de conscience de l'impact des préjugés négatifs envers les personnes en situation de pauvreté sur la cohésion sociale. Ensuite, je rapporte ce que l'on dit sur ces personnes dans les deux stations de radio d'opinions les plus populaires de la région : soit CHOI Radio X, et le FM93 ; ce qu'Ian Hutchby appelle les radios de confrontation (Hutchby 1996), tandis que plusieurs organismes préfèrent le terme « radios poubelles ». Le chapitre se termine par une réflexion sur les conceptions du « bon » et du « mauvais pauvre » évoquées dans ces discours, ainsi que ses liens avec les transformations de l'assistance sociale et de l'État providence.

Afin d'élargir l'analyse, le chapitre 9 ouvre une discussion sur la portée des discours officiel et populaire sur les représentations sociales, sur la participation des personnes en situation

de pauvreté, la dynamique qu'ils créent et comment ils s'alimentent entre eux. Même s'ils vont de pair, il est intéressant de les analyser séparément, comme je le fais dans les chapitres 5 à 8, pour ensuite pouvoir dégager leur fonctionnement et leur interdépendance. Nous verrons aussi que les participants à cette recherche se retrouvant en situation de faible revenu ne croient pas dans les efforts de lutte contre la pauvreté proposés par l'État québécois et qu'une partie importante d'entre eux considère que sa compréhension du phénomène social est problématique et les moyens insuffisants. Je reviendrai brièvement sur les effets de cette mécanique sur les prestataires d'aide sociale pour ensuite terminer en abordant plus spécifiquement comment les règles entourant le Programme de solidarité sociale limitent l'expression des droits fondamentaux des personnes ayant une « contrainte sévère » qui en bénéficient.

Finalement, au dernier chapitre, je propose de réfléchir à des solutions de rechange, du macro au microsocial, pour « tendre vers un Québec sans pauvreté » (Québec 2002, 1), dans l'esprit de la *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Il est question de pistes de solutions proposées par mes informateurs et par des organisations militantes comme les Groupes de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP), la mobilisation Ensemble pour agir sur les préjugés (Centraide, Direction de la santé publique et autres) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSQ). Il ne s'agit pas d'en faire une analyse exhaustive, mais plutôt de tenter de comprendre comment elles pourraient faciliter l'atteinte des objectifs de la Loi. Dans un premier temps, je rapporterai des propositions de

changements soulignés par mes informateurs pour mieux lutter contre la pauvreté et favoriser une plus grande solidarité sociale entre les groupes de différentes provenances socioéconomiques. Je terminerai en examinant brièvement comment la gouvernance locale et le milieu communautaire peuvent collaborer à l'émancipation des individus et la revitalisation des collectivités rurales et urbaines.

Cette thèse de doctorat a été réalisée en réaction à un certain sentiment d'impuissance face aux contradictions de l'État en matière de lutte contre la pauvreté lorsque j'œuvrais toujours à titre de chargé de projet dans le cadre du programme *Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches* (SISCA), découlant du deuxième plan de lutte contre la pauvreté imposé par la Loi 112. En pleine période d'austérité, mon rôle était de sensibiliser la population à l'impact des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté dans les 10 Municipalités régionales de comté (MRC) de la Chaudière-Appalaches, pendant que ce même gouvernement imposait des compressions budgétaires de millions de dollars, notamment en santé, en éducation, à l'aide sociale, dans le développement local et régional, en logement social et en transport collectif, pour ne nommer que ceux-ci ; des millions qui totalisaient plus de 4,024 milliards de dollars en 2016 (IRIS 2016). Mon principal objectif a été de souligner ces contradictions et de tenter de mieux comprendre comment la pauvreté existe comme phénomène social au Québec, non pas comme une résultante de comportements individuels fautifs, comment elle est imaginée, comprise et vécue en donnant la parole aux personnes qui la vivent au quotidien.

CHAPITRE 1 – CADRE THÉORIQUE

Introduction

La pauvreté demeure un sujet délicat dans les sociétés dites « développées » ; peut-être parce qu'elle engendre une plus grande exclusion, parce qu'elle est « disqualifiante », pour reprendre le terme de Serge Paugam (1998). Notre perception du phénomène semble grandement influencée par le discours officiel soutenant que la « solidarité sociale passe par le développement économique » et que « la première solution à la pauvreté est l'employabilité ». Le *workfare* et le « contrat de réciprocité assistanciel » (Morel 2002), comme nous le verrons plus loin, génèrent toute une gamme de préjugés qui renforcent le pouvoir des groupes dominants.

Au cours de ce premier chapitre, je propose d'identifier des éléments hégémoniques se retrouvant dans les discours officiel et populaire sur la pauvreté, pour ensuite m'attarder à l'idée d'une contre hégémonie. Dans le même ordre d'idée, il sera question du rôle octroyé aux personnes en situation de pauvreté dans ces mêmes discours et dans leur processus d'émancipation individuelle, à partir des concepts d'habitus, d'agentivité et de résistance. En résumé, je tenterai de souligner comment le marché du travail actuel, les mesures de lutte contre la pauvreté, incluant l'employabilité, ainsi que les discours qui s'y rattachent peuvent influencer sur la participation sociale des moins nantis.

Le choix d'un tel cadre théorique s'est greffé à une démarche et une réflexion précédant la thèse. Se voulant large et ouverte, l'approche apporte des outils pour mieux comprendre la nature des témoignages recueillis sur le terrain ethnographique et de favoriser la discussion. Les concepts abordés dans les prochaines pages se rejoignent, s'entrecroisent et coexistent selon les situations documentées, permettant ainsi l'intelligibilité de manifestations parfois contradictoires, mais loin d'être insignifiantes sur le plan anthropologique.

1 - L'étiquette de pauvreté et son caractère hégémonique

D'abord, peut-on affirmer que l'étiquette de pauvreté a effectivement un caractère hégémonique dans la société québécoise ? Si l'on comprend le concept au sens de l'hégémonie gramscienne, on peut répondre par l'affirmative. Donald Kurtz explique que la suprématie d'un groupe sur le reste de la société se maintient de deux façons : 1) par la domination, utilisant la force et la coercition contre ceux qui voudraient résister à leur autorité ; et 2) par le *leadership* moral et intellectuel, pour avoir et maintenir l'appui de la population consentante, neutre, ou qui pourrait s'opposer à l'ordre établi (Kurtz 1996, 106). Dans le cas des programmes d'assistance sociale au Québec, l'État utilise son pouvoir de coercition lorsqu'on ne respecte pas les règles du jeu. Par exemple, si une personne assistée décide de travailler sans déclarer ses revenus, si elle choisit de travailler pour augmenter son salaire au-delà de la limite permise, ou encore si elle vit avec son conjoint sans le déclarer au Ministère, ses prestations seront réduites ou annulées même si ces montants sont inférieurs à l'aide accordée. Alors, dans certaines situations, aller travailler au salaire

minimum peut être moins avantageux que de ne pas aller travailler du tout en suivant les règles pour continuer à recevoir l'assistance de l'État. Dans le cas du non-respect des règles, les conséquences peuvent s'avérer dramatiques, spécialement pour les personnes ayant déjà des difficultés financières. Par exemple, une de mes informatrices avait choisi de ne pas déclarer qu'elle vivait avec son conjoint pour tenter d'améliorer sa situation économique. Après une dénonciation, le Ministère a mis fin à ses allocations de solidarité sociale et la poursuit en justice. « Je sais que c'est une fraude que j'ai faite à l'aide sociale en restant avec mon conjoint pendant sept ans. [...] Maintenant, je suis poursuivie pour 70 000 \$, en fait mon conjoint, parce qu'il est solvable » (participante 6). Solvable peut-être, mais tout de même employé au salaire minimum. Le ministère sait pertinemment que ce sera très difficile, voire impossible, que le ménage puisse rembourser un tel montant ; mais cette « punition » est plus symbolique que pratique dans la mesure où l'État ne recevra probablement pas l'argent demandé, mais l'ampleur de la conséquence du non-respect des règles sert de contre-exemple et de mise en garde à l'ensemble des prestataires.

En ce qui a trait aux discours, ils sont plutôt influencés par le *leadership* moral et intellectuel véhiculé par les groupes dominants, pour légitimer de façon indirecte la reproduction du système, que par la domination et la coercition. Selon Kurtz, l'hégémonie gramscienne sert à obtenir une certaine unité politique et culturelle afin d'accomplir les objectifs d'un centre hégémonique. Cette unité peut être construite en récupérant les exclus, comme les plus démunis, par les programmes d'assistance et d'employabilité. On peut facilement s'imaginer que les personnes vivant avec le minimum d'aide sociale ou encore les

travailleurs rémunérés au taux général du salaire minimum mobilisent beaucoup de temps pour être en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Plusieurs de mes informateurs considèrent être en mode survivance, donc ils ont peu de temps pour se mobiliser contre la reproduction systémique de la pauvreté ou les groupes dominants :

- On passe notre temps à regarder les spéciaux, trouver des façons de s'en sortir, acheter en gros. On passe notre temps à essayer de survivre, courir les friperies. C'est vraiment une période que je n'ai pas envie de revivre. [...] C'est vraiment un stress et une grosse anxiété (participante 10).
- C'est un cercle vicieux ! [...] Celui qui gagne 500 \$ par mois³, une fois qu'il a payé son loyer, qu'est-ce qu'il lui reste pour manger ? On parle de l'aide sociale, mais ce n'est pas juste l'aide sociale. Ceux qui travaillent au salaire minimum, c'est rendu qu'ils vont dans les banques alimentaires pour arriver. C'est pas juste ceux qui sont sur l'aide sociale qui vivent dans la pauvreté, c'est rendu que c'est ceux qui travaillent au salaire minimum, ça touche de plus en plus de monde, c'est pas normal (participante 4).

L'évolution des programmes d'assistance sociale au Québec s'explique en partie par l'acceptabilité sociale du modèle : d'une idéologie universelle et inclusive à un régime méritocratique basé sur l'employabilité des personnes dites « aptes » au travail ou la protection des « inaptes » ; créant par le fait même des catégories d'assistés. Pour certains, ce changement d'orientation s'explique aussi par les « [...] contradictions entre l'accumulation de capital et son acceptabilité sociale⁴ » (Rice et Prince 2013, 112). Justifiant leur position par le déficit et la hausse de la dette, comme si les « [...] programmes sociaux étaient un obstacle à la croissance économique et à la responsabilité

³ Cette participante fait référence au montant qu'il lui était accordée lorsqu'elle a commencé à recevoir ses premières prestations. Aujourd'hui elles sont de 633 \$ par mois (MTESS 2018).

⁴ Les traductions de Rice et Prince sont des traductions libres.

financière» (Rice et Prince 2013, 113). Cela dit, les gouvernements ont opéré cette transition qui est toujours en cours aujourd'hui, et ce, avec l'appui (ou l'indifférence) de la population. Cette façon de se conformer se rapproche du concept d'hégémonie culturelle, en fait de ce qui en serait le plus près, selon Jackson Lears, « [...] *as 'the spontaneous' consent given by the great masses of the population to the general direction imposed on social life by the dominant fundamental group* » (Lears 1985, 568).

On consent à la reproduction du système, incluant la pauvreté et les inégalités sociales, sans en être nécessairement conscient. C'est ce qui peut, selon Gramsci, provoquer un conflit entre la conscience d'une personne et les valeurs transmises par ses actions (*contradictory consciousness*) et mener à la passivité morale et politique (Lears 1985, 569). « *According to Mann, working-class people tend to embrace dominant values as an abstract proposition but often grow skeptical as the values are applied to their everyday lives* » (Lears 1985, 577). Ainsi, les valeurs dominantes s'appliquent à l'ensemble de la société. Plusieurs, comme je l'ai constaté sur mon terrain ethnographique, individualisent les causes de leur position sociale par des échecs personnels, reproduisant les discours sur le « mauvais » pauvre et sans s'opposer au courant dominant, notamment en justifiant les catégories d'assistés, en croyant que la fraude et les abus sont généralisés, comme en témoigne ces commentaires de personnes assistées sociales : « Ceux qui sont aptes au travail devraient avoir moins et ceux qui ont une condition plus sévère devraient avoir plus. [...] Le gouvernement devrait faire le ménage et supporter les personnes qui en ont vraiment besoin. Il y en a qui en profite, qui prennent l'argent pour de l'alcool ou de la drogue »

(participante 16); ou encore en rationalisant les mesures coercitives de l'État pour encourager l'employabilité :

Tu vas dire que j'ai peut-être des préjugés, on en a tous, j'en ai aussi. Les jeunes, maintenant [...] il y a plein de métiers manuels qui sont en demande, je ne peux pas croire qu'il y a rien pour leur plaire là-dedans. S'ils ne sont pas motivés qu'ils fassent des cours pour les remotiver. Avoir de l'aide sociale quand tu es apte au travail, il y a des exceptions, une période de ta vie, entre deux travaux, sinon qu'ils aillent à l'école pour apprendre un métier. Je ne suis pas d'accord de les laisser à la maison à rien faire. On a rien pour rien dans la vie (participante 19).

Comme l'explique Bourdieu, « [l]es catégories de perception du monde social sont, pour l'essentiel, le produit de l'incorporation des structures objectives de l'espace social » (Bourdieu 1984, 5). Si la pauvreté est perçue comme étant un phénomène naturel et inévitable ou même nécessaire à sa propre élévation dans l'échelle sociale (dans le sens où l'on accepte la répartition inégale de la richesse dans l'espoir d'être éventuellement parmi les possédants), elle est objectivée et rationalisée, parfois même par les personnes vivant en situation de pauvreté, concevant leur affranchissement à l'intérieur du système. « En conséquence, elles incitent les agents à prendre le monde social tel qu'il est, à l'accepter comme allant de soi, plutôt qu'à se rebeller contre lui » (Bourdieu 1984, 5). Par exemple, « [...] tu as le travailleur pauvre, qui est frustré d'être pauvre, il met la faute sur l'assisté social qui, selon lui, profite du système, au lieu de combattre les structures qui mène à la pauvreté », explique Serge Petitclerc (participant 11), analyste politique et porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté. On cherche donc des solutions à l'intérieur du système, dans les limites des possibles que l'on est en mesure d'imaginer, par exemple : « À chaque semaine, j'achète un billet de loterie, un billet, en espérant gagner le gros lot. Je l'achète à toutes les semaines en me disant : on verra » (participante 6).

L'institutionnalisation des classes et des inégalités est un moyen pour le pouvoir de faire accepter sa position sociale. Barington Moore parle d'« étiquette sociale » : « [...] *a form of inhibition through teaching people to know their place. [...] The result is an acceptance of the social codes and standards held by those in control of the situation* » (Moore 1978, 78). Cela ne signifie pas qu'il y ait absence d'esprits critiques parmi les populations défavorisées, mais comme l'explique James Martin en traduisant la pensée de Gramsci, « [...] *normally most people find it difficult, if not impossible, to translate the outlook implicit in their experience into a conception of the world that will directly challenge the hegemonic culture* » (Martin 2002, 226).

Décidément, les grandes transformations du marché du travail et l'évolution de l'assistance sociale ont été influencées par le modèle économique. Or, les groupes dominants canadiens et québécois ont également été influencés par d'autres centres hégémoniques prônant, entre autres, la déréglementation et le désengagement de l'État pour laisser place à la compétitivité des entreprises (voir du secteur public) et au libre marché. Ainsi, « les politiques sociales de l'État providence sont dépeintes comme un obstacle aux politiques économiques au lieu d'un partenaire nécessaire à l'entreprise capitaliste. Les programmes protégeant contre les conséquences du libre marché sont donc mal vus » (Rice et Prince 2013, 139).

Avec l'accroissement des inégalités sociales de près de 40 % aux États-Unis et en Grande-Bretagne depuis le milieu des années 1970, le sujet est une préoccupation croissante autant en économie, en médecine, qu'en science sociale (Wilkinson et Pickett 2013, 270). Si l'on note une corrélation entre le désengagement de l'État et le creusement des inégalités socioéconomiques, comment expliquer que l'on poursuive sur la même voie après avoir venté le modèle social québécois comme facteur atténuant les effets de la récente crise économique mondiale ? Possiblement en raison de la difficulté pour la majorité de concevoir un modèle différent. Thomas Piketty rapporte que « [l]a politique pragmatique qui a suivi la crise de 2008 a sans doute permis d'éviter le pire, mais elle n'a pas véritablement apporté de réponse durable aux problèmes structurels qui l'ont rendue possible, en particulier le manque criant de transparence financière et la montée des inégalités » (Piketty 2013, 754). Pour Joseph E. Stiglitz :

The worst myths are that austerity will bring recovery and that more government spending will not.

[...]

History shows that austerity has almost never worked, and theory explains why we shouldn't be surprised by this. Recessions are caused by lack of demand – total demand is less than what the economy is capable of producing. When the government cuts back on spending, demand is lowered even more, and unemployment increases.

[...]

[C]utting back on government spending destroys demand and destroys jobs (Stiglitz 2012, eBook).

La classe moyenne s'effrite, les emplois sont de plus en plus précaires et la mobilisation sociale des travailleurs se complexifie en raison de l'hétérogénéité des parcours socioprofessionnels. Dans ce contexte, personne n'est réellement à l'abri de la pauvreté,

surtout pas les citoyens de la classe moyenne. « De nombreux observateurs dénoncent et regrettent l'absence d'un véritable 'retour de l'État' sur la scène économique et font remarquer que la crise des années 1930, malgré toute sa brutalité, avait au moins eu le mérite de conduire à des changements beaucoup plus radicaux, notamment en termes de politique fiscale et budgétaire » (Piketty 2013, 754). En ce moment, la « question sociale » ne mobilise plus les masses comme au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. « Nous ne voulons plus d'une société meilleure ; nous cherchons presque tous à améliorer la position que nous occupons — en tant qu'individu — dans la société existante » (Wilkinson et Pickett 2010, 24-25). Dans le même ordre d'idée, Gaulejac souligne que « [...] la lutte des classes comme moteur de l'histoire n'est plus d'actualité. Chacun est mobilisé pour améliorer son sort dans l'ordre des places, plutôt que de lutter pour changer cet ordre. Les solidarités collectives s'étiolent pour favoriser la réussite individuelle. La promotion de sa classe, de sa famille préoccupe moins que la promotion individuelle » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 38). Cet individualisme hégémonique influencé par notre modèle économique mène à une certaine forme d'isolement, au désengagement et à la passivité, donnant libre cours aux dominants. « Si l'inégalité moderne peut exister, c'est parce que la démocratie est exclue de la sphère économique. Il faut donc y remédier en étendant la démocratie au lieu de travail » (Wilkinson et Pickett 2010, 298). L'économie de libre marché est par définition déréglementée, donc démunie de protectionnisme (social ou économique). « Pour que la démocratie sociale fonctionne, il faut un certain niveau de participation citoyenne, comme dans les milieux de travail : intéressement des employés, coopératives de producteurs et de consommateurs, représentants des travailleurs dans les

conseils d'administration et ainsi de suite » (Wilkinson et Pickett 2010, 298). En participant peu, ou pas du tout, le citoyen, particulièrement celui au bas de l'échelle sociale, laisse le pouvoir entre les mains des plus puissants, tout en ayant l'impression d'avoir le choix ; une fois aux quatre ans.

2 - Les « pauvres » comme vecteur de changement

En dépit du poids du discours néolibéral et son influence sur la lutte contre la pauvreté, il existe un discours alternatif mettant les principaux concernés au centre de l'énonciation, comme c'est le cas d'organismes militants pour l'élimination de la pauvreté. On propose des moyens beaucoup plus inclusifs, en partant du constat qu'il s'agit d'un travail collectif et que les personnes vivant la pauvreté ont le pouvoir d'agir sur leur vie et sur la société tout entière. C'est ici que les concepts d'habitus, d'agentivité et de résistance prennent toute leur importance. Voyons comment ils peuvent s'appliquer en théorie et en pratique.

2.1 - Habitus et pauvreté

Si les « pauvres » servent d'objet (la pauvreté en général), ils constitueraient un groupe plutôt homogène, comme le prétendait le concept de la « culture de la pauvreté » d'Oscar Lewis. Selon lui, la « pauvreté » et la « culture de la pauvreté » sont deux notions très différentes. « *The culture of poverty [...] is a culture in the traditional anthropological sense in that it provides human beings with a design for living, with a ready-made set of*

solutions for human problems, and so serves a significant adaptive function » (Lewis 1966, 19). Il soutient que cette « culture » est présente dans plusieurs sociétés à travers le monde (« industrialisé » ou en « développement »). Il souligne qu'il ne s'agit pas de tous les « pauvres » qui vivent dans la « culture de la pauvreté ». En effet, pour qu'elle se matérialise, on doit retrouver les éléments suivants : économie monétaire, emplois précaires (salaire horaire peu élevé et main-d'œuvre non qualifiée), taux élevé de chômage et protections sociales insuffisantes (Lewis 1966, 21). Enfin, il faut également que la classe dominante entretienne des préjugés envers ce qu'elle considère comme étant une « sous-culture », identifiant les « pauvres » comme uniques responsables de leur situation socioéconomique (Lewis 1966, 21) ; comme le soutiennent les discours populaire et officiel dans le Québec contemporain, surtout envers les personnes dites « aptes » au travail. « *Once the culture of poverty has come into existence it tends to perpetuate itself. By the time slum children are six or seven they have usually absorbed the basic attitudes and values of their subculture* » (Lewis 1966, 21). Ici, la « culture de la pauvreté » s'apprendrait comme l'enfant apprend une langue.

Selon Boltanski, « [...] l'occupation d'une position déterminée implique elle-même la possession d'un capital déterminé de relations sociales, de prestige, de crédit symbolique, de légitimité et de pouvoir » (Boltanski 1973, 10). Cette position sociale vient également avec toute une série de règles apprises et transmises : l'habitus. On peut alors supposer qu'il est difficile de franchir ces catégories sans maîtriser ce que l'on pourrait qualifier de langage de classe, ou d'habitus de classe, sans posséder ce capital social (au sens de Bourdieu), et

ce, du bas vers le haut de l'échelle sociale ou inversement. L'intégration de l'anthropologue et le développement d'un lien de confiance avec ses informateurs peuvent alors s'avérer complexes, car comme le note Bourdieu, « [...] avec les habitus différents, apparaît la possibilité de l'accident, de la collision, du conflit » (Bourdieu 1986, 42), donc du rejet. Philippe Bourgois va dans le même sens en soulignant la construction de ce qu'il identifie comme étant « [...] *a complex and conflictual web of beliefs, symbols, mode of interaction, values, and ideologies that have emerged in opposition to exclusion* [...] » (Bourgois 1995, 8).

Cette altérité rappelle encore les dangers de l'utilisation de données relatives à la pauvreté.

C'est exactement ce qu'il reproche au concept de « culture de la pauvreté » de Lewis.

The 'culture of poverty' theory that he developed out of this [...] focused almost exclusively on the pathology of the intergenerational transmission of destructive values and behaviors among individuals within families. Lewis's approach is rooted in the Freudian culture and personality paradigm that dominated anthropology in the 1950s. He fails to note how history, culture, and political economic structures constrain the lives of individuals (Bourgois 1995, 18).

Il va plus loin en ajoutant que : « [...] *Lewis's theory backfired, [...] his material is often interpreted as confirming the conservative, blame-the-victim individualistic interpretations of the persistence of poverty that dominate most popular thinking in the United States* » (Bourgois 1995, 64) ; semblablement à ce qui est véhiculé dans les discours au Québec, comme l'affirme cet informateur : « Il y a beaucoup de trop de préjugés. Les 'osti de BS', on l'entend souvent. Un 'BS' de père en fils, et tout » (participant 15).

S'il existe un habitus construit en opposition au système dominant, il note lui aussi que les moins nantis se considèrent souvent comme étant les seuls responsables de leur état, sans remettre en question la structure sociale (lorsqu'interrogés individuellement). « *For the most part, they attribute their marginal living conditions to their own psychological or moral failings. They rarely blame society; individuals are always accountable* » (Bourgeois 1995, 56). Cette contradiction pourrait s'expliquer par le caractère inconscient de l'habitus. En effet, Bourdieu explique que :

[...] pour rendre compte de ce que les gens font, il faut supposer qu'ils obéissent à une sorte de « sens du jeu », comme on dit en sport, et que, pour comprendre leurs pratiques, il faut reconstruire le capital de schèmes informationnels qui leur permet de produire des pensées et des pratiques et réglées sans intention de sens et sans obéissance consciente à des règles explicitement posées comme telles (Bourdieu 1986, 40).

Il faut se rappeler que, selon Bourdieu, le capital social d'un individu est intrinsèquement lié à l'habitus et il constitue l'ensemble des possibilités d'action de ce dernier à travers son réseau (famille, amis, collègues, etc.), donc il est directement attaché à son statut social. Lizardo ajoute que : « [...] *the habitus is not just the producer of actions and reactions, but it is a product of the environmental conditions that the person encounters during ontogenetic development* » (Lizardo 2013, 3). Dans ce cas, est-ce que l'agentivité peut se manifester sous l'« habitus de pauvreté » (supposant qu'il existe), si l'on considère qu'il est : « [...] *heavily weighted towards the past, and biases choices in a way that lead to the conservation and the constant reinforcement of already acquired capacities* » (Lizardo 2013, 4). Présenté de cette façon, le concept sous-entend un certain déterminisme, comme la « culture de la pauvreté », neutralisant tout pouvoir d'agir, à moins d'un changement drastique ou d'un choc pouvant mener à une véritable prise de conscience.

Lorsque Bourdieu affirme que l'on a plutôt tendance à accepter l'ordre établi que de se rebeller contre lui, c'est justement parce que se révolter implique nécessairement un changement d'habitus, ou du moins, une altération de l'habitus, « [...] *when external conditions are so dramatically transformed as to permanently disrupt the capacity of the habitus to implement those strategies that worked in the past* » (Lizardo 2013, 5). Malgré son côté inconscient et l'influence qu'il peut avoir sur l'individu, il n'est pas non plus figé dans le temps. Il est plutôt un cadre selon lequel les comportements sociaux se reproduisent sous certaines limites et conditions. « L'habitus, comme système de dispositions à la pratique, est un fondement objectif de conduites régulières, donc de la régularité des conduites, et si l'on peut prévoir les pratiques [...], c'est que l'habitus est ce qui fait que les agents qui en sont dotés se comporteront d'une certaine manière dans certaines circonstances » (Bourdieu 1986, 40).

Loïc Wacquant tente quant à lui d'expliquer le concept en le rapprochant au langage. « *Habitus may be thought of by analogy to Noam Chomsky's 'generative grammar', which enables speakers proficient in a given language to produce proper speech acts unthinkingly according to shared rules in inventive yet predictable ways* » (Wacquant 2004, 2). Pour penser autrement, par exemple, pour développer son agentivité, il faudrait métaphoriquement apprendre un nouveau langage. Il est intéressant de prendre connaissance des différentes analogies entre l'habitus et le jeu en sport, le rôle au théâtre ou plus particulièrement le langage qui représente un système complexe d'expressions,

d'interprétations et de représentations. Par contre, tout le monde peut décider d'apprendre une autre langue, comme un agent peut modifier son habitus s'il en a les raisons, la volonté, la motivation nécessaire et les capacités (physiques et mentales) de le faire.

Enfin, l'habitus influence nécessairement les perspectives d'émancipation de l'individu. Jean Michaud suggère que : « [...] *the notion of habitus may contribute to theorize how agency can include ways of responding to challenges and seizing opportunities consistent across a large number of individuals while no formal coordination takes place* » (Michaud 2012, 1857-1858). L'habitus, l'agentivité et la résistance sont tous intimement liés et plusieurs chevauchements théoriques sont possibles.

2.2 - L'agentivité ou le pouvoir d'agir des moins nantis

Tout comme Wacquant utilisant l'analogie du langage pour illustrer le concept d'habitus, Sherry B. Ortner reprend cette même analogie pour expliquer le concept d'agentivité. « *Just as all humans have the capacity for language but must learn to speak a particular language, so all humans have a capacity for agency, but the specific forms it takes will vary in different times and place* » (Ortner 2006, 136). Si l'agentivité peut se développer comme on apprend une langue, la majorité des êtres humains peuvent être des agents de changement. Ainsi, le pouvoir d'agir s'apprend selon le contexte, selon son habitus. « *Agency is not an entity that exists apart from cultural construction* » (Ortner 1995, 186), donc ne peut se détacher

complètement de l'habitus et de son caractère inconscient. Le concept d'agentivité, quant à lui, fait appel au conscient et à l'intentionnalité de l'individu, ce qu'Ortner appelle les « *serious games* » : « [...] *something that is actively played, oriented toward culturally constituted goals and projects, and involving both routine practices and intentionalized action* » (Ortner 2006, 129). Jean Michaud croit qu'il peut s'agir d'un bon point de départ pour comprendre les bases de la résistance : « *If Ortner is right, intentionality, with or without the subjects being fully conscious of the processes at play, could then be the key to understanding how routine, reflex and atavism are catalysed into genuine agency and possibly resistance* » (Michaud 2012, 1857). Ortner critique les interprétations du terme « *agency* » centrées sur la dichotomie entre le pouvoir de l'individu et la structure. « *Thus, while all social actors are assumed to “have” agency, the idea of actors as always being engaged with others in the play of serious games is meant to make it virtually impossible to imagine that the agent is free, or is an unfettered individual* » (Ortner 2006, 130). L'enquête ethnographique est un excellent moyen pour saisir l'agentivité des personnes en situation de pauvreté en étudiant ces comportements par rapport aux relations de pouvoir. En réalité, « [...] *neither ‘individuals’ nor ‘social forces’ have ‘precedence’, [...] there is a dynamic, powerful, and sometimes transformative relationship between the practices of real people and the structures of society, culture, and history* » (Ortner 2006, 133). Bref, les individus influencent la structure, tout comme la structure influence les individus : « [...] *the capacity of social beings to interpret and morally evaluate their situation and to formulate projects and try to enact them* » (Ortner 1995, 185).

Pour Caroline Mackenzie, le développement de l'agentivité d'une personne nécessite trois conditions : être capable d'agir, pouvoir agir et vouloir agir (Mackenzie 2012, 2). En d'autres mots, pour qu'une personne soit capable d'agir, il faut qu'elle ait les compétences et la conscience pour le faire. Enfin, il faut également qu'elle veuille agir, c'est-à-dire qu'elle puisse se convaincre elle-même que ce qu'elle veut entreprendre est émancipateur. Saba Mahmood soutient que : « [...] *all human beings have an innate desire for freedom, that we all somehow seek to assert our autonomy when allowed to do so, that human agency primarily consists of acts that challenge social norms and not those that uphold them, and so on* » (Mahmood 2004, 5). Elle souligne que le concept d'agentivité ne doit pas être compris comme étant un simple synonyme de résistance, « [...] *but as a capacity for action that specific relations of subordination create and enable* » (Mahmood 2004, 18).

Dans les discours sur la pauvreté, on tente par toute sorte de façons de trouver des solutions en imposant des modèles, principalement par la croissance économique et la création d'emploi, sans toutefois considérer l'agentivité des principaux concernés, à part peut-être pour quitter l'aide sociale et accepter le premier emploi offert. Dans ces mêmes discours, « [o]n y retrouve, bien évidemment, les pauvres mais, comme le fait noter Corten dans son analyse du discours de la Banque mondiale [traité au chapitre 2] ces derniers se trouvent effacés derrière la pauvreté » (Peñafiel 2008, 317). Par conséquent, « [...] *poor people usually remain outsiders, strangers to be pitied or despised, helped or punished, ignored or studied, but rarely full citizens, members of a larger community on the same terms as the rest of us* (Katz 1989 dans Williams 2006, 13). Ce sont plutôt les producteurs du discours

qui se réclament comme étant les principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté ; « [...] nous ne nous étonnerons pas de retrouver les locuteurs respectifs de chacune des pièces du corpus (gouvernements, institutions internationales, partis politiques, ONG, groupes militants, etc.) dans la position d'actants et de locuteurs légitimes du discours [...] » (Peñafiel 2008, 318-319). Pourtant, qui connaît mieux la réalité de la pauvreté que les « pauvres » eux-mêmes ? Selon Fiona Williams, « [...] *whatever discourse we work with, we need to be able to develop conceptual frameworks which allow us to move away from seeing people as passive beneficiaries. [...] Instead we need to be able to develop ways of researching the complexities of identity and agency [...]* » (Williams 2006, 13).

2.3 - Statut socioéconomique et résistance

En analysant la trame narrative dans laquelle s'insère la pauvreté, on peut se demander comment pourrait émerger quelque forme de résistance, puisque le « pauvre » se retrouve derrière le concept de pauvreté et qu'il ne semble pas non plus faire partie de la solution. Au Québec, les personnes en situation de pauvreté ne forment pas un groupe homogène, comme on pouvait imaginer la classe ouvrière au lendemain de la Révolution industrielle. Leurs origines socioéconomiques, intérêts, occupations, préoccupations, milieu de vie sont si différents que la mobilisation sociale devient d'autant plus difficile. Comme le note James C. Scott : « [...] une classe ouvrière vivant dans des quartiers mélangés, employée à des professions variées, qui n'est pas fortement interdépendante et organise ses loisirs de nombreuses manières différentes, a une vie sociale qui disperse largement ses intérêts de

classe, et par là sa cohérence sociale » (Scott 1992, 150). Ce constat s'applique très bien aux situations d'isolement et d'exclusion des personnes en situation de pauvreté au Québec :

- Il y en a qui font de la grosse anxiété, comme moi avant, j'habitais dans fond d'un rang. Je ne voyais jamais personne. Quand t'es toujours tout seul, ta condition mentale en prend un coup (participant 5).
- On nous oblige à vivre seuls. Tu te fais couper [tes prestations] dès que tu changes ta situation. [...] Les droits de la personne, à la vie privée, à la vie amoureuse et sexuelle, ça ne regarde pas le gouvernement. [...] Une personne handicapée comme moi ne devrait même pas rester seule (participant 17).
- Mon dernier chum, bien il a fini par me quitter, je comprends, il ne voulait pas vivre ça. Pente de ski, terrain de golf et compagnie, choses que je ne peux pas faire. Alors je reste seule (participante 33).

Avant que la mobilisation sociale soit possible, il faut qu'il y ait une prise de conscience individuelle d'un problème existant et affirmation de l'esprit critique des personnes concernées. Arnaud Fossier et Anthony Manicki soutiennent que critiquer en revient « [...] à ordonner les références, à les rendre conciliables ou au contraire à en exhiber les contradictions. Le discours critique est avant tout rapport aux autorités » (Fossier et Manicki 2007, 8). Comme il en sera question plus loin, « exhiber les contradictions » des discours sur la pauvreté est relativement simple, notamment en ce qui a trait au salaire minimum, à l'employabilité et à l'assistance sociale. Il faut également être en mesure de remettre en question le discours véhiculé par l'État et analyser les facteurs systémiques de reproduction de la pauvreté et des inégalités socioéconomiques. Encore faut-il être d'avis

qu'il y ait problème. Selon Fossier et Manicki, « [...] la critique implique manifestement une perspective d'émancipation » (Fossier et Manicki 2007, 9). Arjun Appadurai met l'accent sur la culture comme outil d'émancipation. D'après l'auteur, pour que les « pauvres » obtiennent une voix, plus de pouvoir (*to empower the poor*), ils doivent pouvoir se projeter dans l'avenir pour développer leur sens critique et leur agentivité. « *Thus, in strengthening the capacity to aspire, conceived as a cultural capacity, especially among the poor, the future-oriented logic of development could find a natural ally and the poor could find the resources required to contest and alter the conditions of their own poverty. This argument runs against the grain of many deep-seated images of the opposition of culture to economy* » (Appadurai dans Rao et Walton 2004, 59). Les deux armes essentielles pour arriver à cette fin sont selon lui, l'éducation et le temps.

Pour qu'un individu et éventuellement un groupe puissent résister, Barington Moore soutient qu'ils doivent être convaincus : « *[they have] to persuade oneself and others that it is time to change the social contract. Specifically, people come to believe that a new and different set of criteria ought to go into effect for the choice of those in authority and the manner of its exercise, for the division of labor, and for the allocation of goods and services* » (Moore 1978, 81). Pour renverser l'ordre établi par le pouvoir dit « légitime », Moore croit que trois étapes sont fondamentales :

- 1) *At the level of the individual human personality it is necessary to overcome certain forms of dependence. [...] At the level of social organization they also have to overcome dependence [...].*
- 2) *[T]he creation of new forms of solidarity and new networks of cooperation [...].*

- 3) *Finally, at the level of cultural norms and shared perceptions it will be necessary to overcome the illusion that the present state of affairs is just, permanent, and inevitable* (Moore 1978, 461-462).

En résumé, se défaire de certaines formes de dépendance, créer de nouveaux réseaux de solidarité et réaliser que l'ordre actuel n'est pas permanent et inévitable. En ce qui concerne les personnes en situation de pauvreté, la première étape est probablement la plus difficile. En effet, le travailleur à faible revenu est dépendant de son travail et de son salaire insuffisant, comme l'assisté est dépendant de ses prestations, comme le note cette participante : « Qu'est-ce que j'ai pour manger ? Il me reste 50 \$. J'achète telle affaire, ça me coûte 5 \$, il me reste 45 \$, tu y vas avec ta calculatrice. Tu ne penses pas à autre chose. Tu ne penses qu'à subsister » (participante 2). On voit difficilement comment se défaire de ces dépendances, mais ce n'est pas non plus impossible, notamment en développant une économie parallèle ou utilisant le réseau communautaire (banques alimentaires, soupes populaires, aide vestimentaire, aide aux familles monoparentales, etc.) et par le fait même développer de nouvelles formes de solidarité avec des gens qui vivent des situations similaires, donc en sortant de l'isolement.

- Par exemple, moi j'avais du monde qui fouillait dans les poubelles pour des composantes d'ordinateur. En fonction de ce qu'ils trouvaient, je leur montais une machine et on faisait du troc. Veut, veut pas, il y a une économie parallèle sur le BS, tu n'as pas le choix. C'est une question de survie (participant 3).
- C'est toujours des groupes en dehors du système qui sont là pour nous autres, sinon on aurait vraiment peu ou pas assez pour vivre convenablement (participant 29).
- Moi, le communautaire, c'est ça qui m'a sauvé ! En allant faire du bénévolat, ça m'a fait sortir de la maison, ça m'a fait sentir comme quelqu'un qui fait encore partie de la société. Une

personne à part entière. C'est ce qui a fait que j'ai pu fonctionner quand même et pas tomber dans une grosse dépression (participante 2).

Enfin, une fois construit, le réseau peut être un foyer pour développer sa pensée critique et en arriver à réaliser que la situation n'est pas permanente et inévitable, comme l'affirme cette informatrice en s'exprimant sur les mesures de lutte contre la pauvreté et le marché du travail :

Ce n'est pas efficace et c'est mal pensé. [...] C'est tout le système qui est à repenser. Le système du travail, Wal-Mart qui engage à 40 h [par semaine] et qui finalement t'en donne 15 h [au salaire minimum] ; les gens en arrachent et vont aux banques alimentaires, ce n'est pas mieux !

Les mesures d'employabilité aussi sont des mesures pour sauver la face, pour faire croire qu'ils s'occupent de nous autres, tout en nous culpabilisant de recevoir [nos prestations] (participante 1).

Kurtz croit également que cette prise de conscience est essentielle et qu'elle est la seule façon d'en arriver à une véritable résistance : « *It is only when subaltern populations perceive alternatives to their usual cultural business, their practices of cause and effect as determined by those in power, that a counter-hegemonic organization can marshal that population's energies as a revolutionary force against the hegemony of elite categories and their culture* » (Kurtz 1996, 111).

Cette force révolutionnaire, selon James C. Scott (1985), se cache souvent sous des apparences de conformité publique. Scott souligne l'importance de connaître le contexte historique, politique, économique et social pour comprendre les différentes formes de résistance. Il fait la distinction entre deux formes : la « vraie » résistance (*real resistance*)

qui est organisée, coopérative et qui mène à la révolution et la résistance « symbolique » (*symbolic resistance*) qui est, quant à elle, inorganisée, individuelle et sans but révolutionnaire (Scott 1985, 292). Il affirme que les deux types sont interreliés et qu'ils doivent être analysés ensemble pour comprendre l'émergence de la résistance. Il mentionne l'importance d'identifier les motivations derrière les actions individuelles. Il explique que la faim et les besoins de première nécessité sont généralement à l'origine des différentes formes de résistance, comme c'est le cas des informateurs suivants :

- Tu roules serré. On baisse les thermostats, l'hiver est *ben* dur, tu ne payes plus tes taxes, tu ne payes plus ton hydro. Tu n'as pas le choix, tu accotes ta marge de crédits (participant 3).
- Si on est toujours en train de chercher comment faire pour manger, pour payer mon loyer, pour avoir un toit. Tu n'es pas en train de te chercher un emploi. Tu es en mode survie (participante 2).
- Je ne dis pas que je vais souper à tous les jours ; mes enfants vont manger à tous les jours ; pas moi (participante 27).

« Lorsqu'on est chômeur, précaire, sans domicile fixe, jeune de la rue ou immigré, la revendication essentielle n'est pas de changer l'ordre social mais de trouver une place dans cet ordre » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 35). Ainsi, le but premier n'est pas de renverser le gouvernement, mais bien de survivre : « *To ignore the self-interested element in peasant resistance is to ignore the determinate context not only of peasant politics, but of most lower-class politics. It is precisely the fusion of self-interest and resistance that is the vital force animating the resistance of peasants and proletarians. When a peasant hides part of his crop to avoid paying taxes, he is both filling his stomach*

and depriving the state of grain » (Scott 1985, 292). Quand un prestataire d'assistance sociale ou un travailleur à faible revenu ne déclare pas certains revenus à l'État, ou qu'un assisté ne déclare pas vivre avec son conjoint, il peut espérer améliorer ses conditions de vie et couvrir davantage ses besoins de base. Il s'agirait ici de résistance symbolique pouvant mener à ce que Scott appelle la « vraie » résistance, mais avec les difficultés mobilisationnelles que cela comporte.

En effet, Gramsci souligne lui aussi l'hétérogénéité des intérêts de ce qu'il appelait les groupes subalternes. La résistance ne peut donc se concrétiser que si ces groupes se mobilisent autour d'un point commun : leur situation de dominés créée et maintenue par l'organisation sociale (Thomas 2013, 27).

What these new movements need are theories that will help them to increase their capacity to act, to make explicit the new political perspectives that are implicit in them, in a 'practical state'. Above all, these movements need to develop the organizational forms that will enable them to grow and flourish, in the transition from resistance against the existing order, towards the foundation of a new type of society: from critique towards constitution (Thomas 2013, 27).

Un peu comme Scott, Catherine Huart aborde le caractère fragmenté et inorganisé des actions directes ; « [...] elles apparaissent bien souvent désordonnées, confuses, voire chaotiques » (Corten, Huart et Peñafiel 2012, 53). Selon elle, ces actes n'appartiennent pas nécessairement aux mouvements sociaux ou à toute autre forme de regroupement politique. Cependant, elle croit qu'ils peuvent entraîner la formation d'un « nous collectif » contre le pouvoir en place ; révélant ainsi la « mésentente » et le litige politique (Corten, Huart et

Peñañiel 2012, 54). Ce « nous collectif » réfère, selon elle, aux opprimés, aux exclus ; il est sensible, réactionnaire et momentané. L'État se sert d'ailleurs de ce caractère émotif et inorganisé, comme on l'a vu lors du Printemps érable (2012), pour l'opposer à la « raison », à l'ordre et au *statu quo*. D'autant plus que « [...] dès qu'il n'est plus dans l'événement, ce nous perd son sens » (Corten, Huart et Peñañiel 2012, 55). En réaction à ces manifestations de mécontentement, le pouvoir tend à discréditer et à criminaliser ces actions dans l'objectif d'étouffer l'émergence d'une résistance plus organisée (Corten, Huart et Peñañiel 2012, 53) ; parce que, comme le soutient Scott, « [l]es conflits ouverts et collectifs [...] font éclater au grand jour l'échec récurrent du pouvoir à naturaliser l'inégalité sociale » (Scott dans Chantraine et Ruchet 2008, 4). Par ailleurs, il affirme que le pouvoir emploie une terminologie spécifique pour disqualifier ces actions dans l'imaginaire collectif :

Les rebelles et les révolutionnaires sont ainsi appelés bandits, criminels, ou fauteurs de troubles, et ce, afin de détourner l'attention de leurs revendications politiques. Les pratiques religieuses sujettes à la désapprobation peuvent de même être désignées comme hérésie, satanisme, ou sorcellerie. [...] Des mots comme déviance, délinquance, et maladie mentale semblent lever une grande partie du stigmate contenu dans les étiquettes, mais ils contribuent néanmoins en même temps à marginaliser la délinquance au nom de la science (Scott 1992, 69-70).

Pour Huart, il s'agit d'un « [...] refus de reconnaître un caractère politique aux actions directes » (Corten, Huart et Peñañiel 2012, 54). Elle reprend le concept « d'ordre des choses » d'André Corten selon lequel « les événements, les gens, les activités » doivent être classés par catégories pour être compris (Corten, Huart et Peñañiel 2012, 55). Cependant, les raisons motivant les actes de résistance de masse sont très souvent multiples et difficilement descriptibles de façon concise.

Quels sont les intérêts communs entre des chômeurs de longue durée, des familles immigrées, des jeunes exclus du système scolaire, des femmes seules élevant un ou plusieurs enfants, et des familles du quart-monde ? Dans les cités, comme dans les groupes de chômeurs, les origines sont diverses, les problèmes hétérogènes, les aspirations multiples. Ils ne partagent ni la même histoire, ni la même espérance, ni le même projet. Leurs revendications s'inscrivent en négatif et c'est le refus de ce qu'ils vivent qui les rassemble plutôt qu'un projet commun. Leurs projets s'inscrivent en creux dans l'espérance d'un « ailleurs », et c'est individuellement qu'ils espèrent « s'en sortir » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 35).

Cela peut expliquer pourquoi certains médias rapportent fréquemment des témoignages de manifestants décousus, contradictoires ou complètement vides de sens ; ce qui a pour effet de délégitimer leurs actions aux yeux du reste de la population. Il y a donc rationalisation du *statu quo* et un retour à l'ordre, ce qui est, selon Huart, la négation même du litige (Corten, Huart et Peñafiel 2012, 55). En réalité, ce que la multitude veut exprimer à travers ce « nous collectif » provisoire, c'est avant tout l'expression d'un sentiment d'injustice face à l'ordre social qui prévaut ; « [...] au-delà de la recherche de 'bénéfices', la participation aux actions directes permet de manifester son existence, sa colère, sa souffrance, son indignation, sa solidarité [...] » (Longtin dans Corten, Huart et Peñafiel 2012, 55-56).

De toute évidence, la résistance ne peut pas apparaître de nulle part, d'un moment à l'autre. Les agents doivent donc avoir conscience des inégalités et de l'injustice pour enfin pouvoir exprimer leur désaccord, même s'il s'agit à la base d'une prise de conscience individuelle. Le problème est que le phénomène n'est pas nécessairement observable dans ce que James C. Scott appelle le « texte public » (ou le discours public). Il croit qu'« [...] on ne peut absolument pas prendre le texte public comme une preuve d'assentiment et d'obéissance. Ce n'est que si l'on peut montrer que le texte caché, fait d'expressions situées hors du

champ de vision du pouvoir, donne aussi les mêmes signes d'assentiment, que l'on peut conclure à cet assentiment. En lui-même le texte public n'en apporte aucune preuve » (Scott dans Chantraine et Ruchet 2008, 7). Il explique que le « texte caché » serait exprimé de façon secrète, à des personnes de confiance et le plus souvent à des personnes du même rang social. Selon lui, plus le niveau de domination est important, plus il est difficile d'avoir accès au « texte caché ». Lorsque son contenu s'exprime enfin dans le « texte public » (avec les risques que cela comporte), les chances de réussite doivent donc être élevées (Scott 1992). Un « nous collectif » peut alors émerger de ce qui semble être de « nulle part ». En bref, résister doit être, ou du moins apparaître, moins coûteux à long terme que de se soumettre, pour ainsi repousser « [...] les limites du possible actuel de l'ordre dominant et [...] faire advenir un être-ensemble autre que celui qui sévit dans une communauté politique particulière » (Breugh 2007, 12).

La définition du « nous » devient alors un enjeu directement lié à la nature du politique :

[...] comme le procès explicite de co-référenciation par lequel le *Nous* de société détermine et hiérarchise les objets intentionnels communs qui lui permettront, en retour, d'exister comme une totalité supérieure aux parties qui la composent. Ce *Nous*, toutefois, n'a pas la configuration égalitaire et coopératiste qui caractérise les dialogues référentiels désintéressés de la vie ordinaire : il est structuré par une division interne du travail linguistique et social qui réserve à un petit nombre d'élus l'expertise et la détermination des significations publiques. L'appropriation de la prédication nostrologique, c'est-à-dire de la méta-description du monde social à laquelle tous les membres du *Nous* de société doivent consentir, devient alors l'enjeu politique par excellence (Kaufmann 2002, 307).

Les personnes en situation de pauvreté doivent donc consentir et se conformer aux règles prescrites par l'« expertise » du petit nombre (ou de l'État), comme nous le verrons aux

chapitres 5, 6 et 7. La remise en question de ce cadre peut être le germe d'une éventuelle action politique. Breugh parle du « [...] passage d'un statut infrapolitique à celui de sujet politique à part entière » (Breugh 2007, 11). Dans le cadre de ma recherche, on pourrait parler d'un acte isolé ou caché, comme le non-respect des règles des programmes d'assistance, à un acte public organisé, « [...] un refus de la domination qui ouvre à l'expression d'un désir de liberté » (Breugh 2007, 12). Un désir de liberté qui touche toutes les sphères du social :

[...] politics is about the control, allocation, production, and use of resources and the values and ideas underlying those activities. Resources include land, water, money, power, education, among other tangible and intangible things. Behavior regarding producing, distributing, and using resources can range from cooperation and collaboration to discussions and debates to bargains and compromises to conflicts and violence (Tria Kerkvliet, 2009 : 227, 228).

Comment est-il possible d'entrevoir une véritable lutte contre la pauvreté en incluant les personnes « pauvres » dans ce processus de changement social ? Un des problèmes soulevés par Huart est que multitude et représentation vont mal ensemble (Corten, Huart et Peñafiel 2012, 61). En effet, pour qu'il y ait résistance organisée, il faut qu'il existe une certaine forme de représentation, en sachant très bien qu'il est impossible de représenter chacun des intérêts d'un groupe foncièrement hétérogène. En tant que chercheur, une autre difficulté serait de ne pas avoir accès au « texte caché ». Selon Scott, à moins de pouvoir le pénétrer « [...] la lecture des données sociales servira presque toujours de confirmation au statu quo analysé en termes hégémoniques » (Scott 1992, 105). Ce qui ferait de cette recherche une autre démonstration des mécanismes de pouvoir déjà recensés.

Pour avoir accès au « texte caché », il faut soit faire partie du groupe étudié ou être en mesure d'établir de forts liens de confiance avec ses informateurs. Personnellement, je n'ai jamais vécu la pauvreté, du moins, je ne me suis jamais senti « pauvre ». Je peux toutefois affirmer avoir vécu en situation de faible revenu à plusieurs moments, au Québec et plus encore à l'étranger. Travaillant comme serveur dans des hôtels chics au Royaume-Uni, ou encore dans des restaurants de l'élite chilienne de Las Condes à Santiago, je me suis retrouvé en situation de domination et de servitude à maintes reprises. Pour avoir connu ce mode de vie pendant plusieurs années, je crois que l'idée d'analyser le « texte caché » des personnes en situation de pauvreté est une façon incontournable de comprendre leur agentivité et possiblement la résistance chez eux. « Pour cette raison, toute analyse fondée exclusivement sur le texte public a de grandes chances de conclure que les groupes subordonnés avalisent les termes de leur domination et se comportent en partenaires consentants, voire enthousiastes, de cette dernière » (Scott 1992, 18). Lorsque je travaillais en Angleterre, il y avait sans aucun doute un aspect très théâtral au métier de serveur dans les restaurants huppés. L'extrême politesse et la docilité de mes collègues (chose que j'ai dû apprendre) en étaient déconcertantes et drôles à la fois. Par ailleurs, le service était pour moi un rôle. Ayant étudié le théâtre aux études collégiales, le jeu me permettait de ne pas prendre la domination au sérieux et de préserver ma dignité en enfilant mon uniforme de serveur. Scott remarque d'ailleurs que « [...] plus la disparité est grande entre le pouvoir du dominant et celui du subordonné, et plus ce pouvoir est exercé de manière arbitraire, plus le texte public joué par le subordonné aura un caractère stéréotypé et ritualisé » (Scott 1992, 17). J'étais également impressionné de voir à quel point les classes sociales étaient

marquées en Angleterre et davantage au Chili, comparativement au Québec. Tout au long du repas, les serveurs étaient alignés contre le mur, regardant dans les airs en attendant les demandes des clients qui nous appelaient parfois les « domestiques ». Dans un tel climat, muet face à la domination, je suppose que nous avions l'air complètement soumis.

Néanmoins, j'ai pu observer que les plaisanteries, les insultes et le mépris envers les clients et les patrons s'exprimaient en privé, une fois de retour dans les habitations des employés. « Le texte caché nécessite bel et bien la présence d'un auditoire — même s'il en exclut nécessairement le dominant. Aucune des pratiques et des discours de résistance ne peuvent exister sans une coordination et une communication tacites ou bien ouvertes au sein du groupe dominé » (Scott 1992, 134). Dans le cas de mon hôtel dans la région du Gloucestershire, tous les employés habitaient ensemble dans ce que l'on appelait le *staff house* ; un espace où l'on pouvait exposer nos frustrations par rapport à une situation commune d'exploitation. « Si l'on veut comprendre le processus par lequel la résistance est développée et codifiée, l'analyse de la création de ces espaces sociaux d'arrière-scène revêt une importance particulière » (Scott 1992, 134). Pour cette raison, le *staff house* aurait été un excellent terrain ethnographique.

Au-delà du discours, les signes de résistance prennent plusieurs formes. En effet, Scott explique que le « texte caché » ne s'exprime pas seulement oralement, mais également dans les comportements des dominés. « Ainsi [...], des activités comme le braconnage, le maraudage, l'évasion fiscale, ou bien la réalisation délibérée d'un travail d'une basse

qualité pour le compte des propriétaires font toutes partie intégrante du texte caché » (Scott 1992, 28). À mon hôtel, les employés s’enseignaient mutuellement comment prendre de la nourriture, de l’alcool et de l’argent au patron. Tout le monde le savait et le faisait. Les employés ne considéraient pas ces rituels comme du vol, mais bien comme des actions rationalisées au nom de la valeur réelle de leur force de travail et contre la supposée surabondance des profits encaissés par le propriétaire. « *Anyway, he’s so bloody rich he won’t notice, will he?* »

Le « texte caché » est également présent chez les élites, mais les moyens empruntés vont varier : « [...] un luxe et des privilèges clandestins, le recours subreptice à des voyous rémunérés pour s’acquitter de leurs basses besognes, la corruption, ou bien la fraude dans la gestion des contrats de propriété » (Scott 1992, 28). Vu la nature du « texte caché », ces procédés ne changent rien aux apparences : « Dans les deux cas, ces pratiques vont à l’encontre du texte public de leurs auteurs, et, dans la mesure du possible, sont maintenues hors de la scène et ne sont pas confessées » (Scott 1992, 28). L’élite conserve son rôle de dominant et le subalterne de dominé ; « [...] on pourrait dire que le texte public est l’auto-portrait des élites dominantes telles qu’elles aimeraient être vues » (Scott 1992, 32). À première analyse, cela peut sembler illogique et contradictoire, mais au fond, il s’agit peut-être d’une stratégie basée sur le « moindre coût ».

Sur scène, les serfs et les esclaves donnent l’impression qu’ils sont complices de la création d’un consentement et d’une unanimité apparents, et cette effusion discursive de confirmation venue d’en bas donnera l’impression que l’hégémonie idéologique est solidement ancrée. Le texte public des relations de pouvoir est cette sphère dans laquelle le pouvoir apparaît comme naturalisé parce que c’est vers cet état que les élites dirigent leur influence, et parce qu’il est

habituellement dans l'intérêt immédiat des dominés d'éviter d'ôter tout crédit à ces apparences (Scott 1992, 101).

Comme Breugh, je crois qu'il faut analyser la soumission et servitude sous l'angle des gains (Breugh 2007, 14). Est-ce plus rentable de se soumettre ou de se révolter ? La réponse se trouve peut-être entre les deux. Quelqu'un choisissant de se soumettre à l'ordre en fait, en quelque sorte, le choix, même si cela ne représente pas son idéal. Si l'on décide de résister, dans la plupart des cas, il est probablement plus « rentable » de ne pas l'affirmer publiquement. « Ainsi, la classe paysanne, pour plus de sécurité et plus de succès, a toujours préféré dissimuler sa résistance » (Scott 1992, 101). Cela pourrait expliquer pourquoi les gens en situation de pauvreté et une grande partie de ce que l'on appelle la « classe moyenne » semblent aussi apolitiques. Dans le cadre de mon étude, on peut se demander à quel point une personne prestataire d'assistance sociale ou travaillant au salaire minimum pour subvenir à ses besoins de base est réellement libre. Si la résistance est dissimulée, elle s'exprimera entre les membres du groupe subalterne ou alors de façon anonyme à l'extérieur du groupe :

Ce n'est que lors d'occasions aussi rares qu'explosives que l'on rencontre dans la sphère des relations publiques de pouvoir un texte caché dépourvu d'ornements. Les réalités du pouvoir font qu'il doit normalement soit être prononcé par des subordonnés anonymes, soit être protégé par un déguisement, sous la forme de rumeurs, de ragots, d'euphémismes ou de marmonnements qui n'osent pas dire leur nom. (Scott 1992, 173).

2.4 - L'infrapolitique : aller au-delà des apparences

La prise en compte du « texte public » et du « texte caché » appelle aux bases de l'étude ethnographique et au besoin fondamental d'établir une relation de confiance entre le

l'anthropologue et ses informateurs. Ce que l'on révèle sur la place publique peut s'approcher, comme on l'a vu avec l'habitus, du jeu d'acteur. Malgré les apparences de conformité, cela ne veut pas dire que les acteurs sont dépourvus d'agentivité. Les formes apparentes de soumission ne sont souvent qu'une façon de « survivre », moins coûteuse que de se rebeller ouvertement, sans pour autant naturaliser l'ordre social. Le problème, selon Scott, est que : « [...] la plupart des actions entreprises par les individus pour diminuer leur degré d'oppression ne sont pas repérées par les chercheurs en sciences sociales, ou sont considérées comme négligeables, voire insignifiantes ; et, bien évidemment, elles ne sont pas considérées comme des actions politiques » (Chantraine et Ruchette 2008, 7). L'auteur apporte ici le concept d'« infrapolitique » pour étudier ces expressions d'apparence contradictoire se déployant dans les sphères publique et privée, en mettant l'accent sur leur caractère politique. Un concept faisant appel à la capacité de l'anthropologue de percevoir, comme un rayon infrarouge, « [...] l'ensemble des résistances cachées, non organisées et non structurées, échappant souvent aux mailles du filet de la recherche classique en sociologie ou en science politique » (Chantraine et Ruchette 2008, 4). Parallèlement, Jean Michaud soutient ceci : « *Infrapolitics is a space where individuals and groups outline covert agendas to maintain themselves and, hopefully, thrive* » (Michaud 2012, 1853). Ainsi, faire le choix de coopérer ou de débattre, de négocier, de se soumettre ou de se rebeller (publiquement ou en privé) n'est pas négligeable sur le plan ethnographique, spécialement lorsque l'on étudie les relations de pouvoir. « À l'évidence, l'infrapolitique est de la vraie politique [...], elle est conduite de manière plus entière, avec des enjeux plus élevés, et avec des obstacles à franchir plus conséquents que la vie politique dans les

démocraties libérales. [...] Des armées sont défaites et des révolutions sont rendues possibles par l'oubli par le pouvoir de l'infrapolitique » (Scott 1992, 217-218). Pour Michaud, « *Infrapolitics is the background against which more specific activities such as agency and resistance can be placed. If we accept that agency is, in essence, the way by which subjects can face change and, within the range of their ability, determine a course of action, one consequence is that some of these actions can involve resisting change* » (Michaud, 2012 : 1855).

Tableau 1 – Domination et résistance

	Domination matérielle	Domination statutaire	Domination idéologique
Pratique de domination	Appropriation de récoltes, impôts, travail, etc.	Humiliation, défaveurs, insultes, atteintes à la dignité	Justification par les groupes dirigeants de l'esclavage, de la servitude, des privilèges de caste
Formes de résistance publique déclarée	Pétitions, manifestations, boycottages, grèves, occupation de terres, révoltes ouvertes	Affirmation publique de sa valeur par des gestes, des vêtements, des paroles ou symboles du statut du dominant	Contre-idéologies publiques prônant l'égalité, la révolution, ou niant l'idéologie dominante.
Formes de résistance déguisée, cachée, discrète, infrapolitique	Formes de résistance quotidienne, par ex. : braconnage, désertion, évasion, tirage au flanc. Résistance directe par des résistants déguisés, par ex. : appropriations masquées, menaces anonymes.	Texte caché de colère, d'agression, et discours déguisés de dignité, par ex. : rituels d'agression, contes populaires de revanche, utilisation du symbolisme de carnaval, ragots, rumeurs, création d'un espace social autonome pour l'affirmation de sa dignité	Développement de subcultures dissidentes, par ex. : religions millénaristes, « alcôves aux soupirs » des esclaves, religion populaire, mythe du banditisme social et des héros de classe, imagerie du monde renversé, mythe du « bon » roi ou des temps précédant le « joug normand ».

Source : Scott 1992, 215

Sur mon terrain ethnographique, j'ai pu repérer plusieurs formes de résistance cachée ou d'infrapolitique après avoir acquis la confiance de mes informateurs (voir tableau 1). Le fait que j'étais déjà connu dans la région pour mon implication dans la lutte contre la pauvreté a certainement aidé à me faire accepter comme chercheur, mais il y avait quand même certaines réticences de la part de participants. Lorsqu'ils ont bien compris que tout ce qu'ils me révélaient serait et resterait anonyme, j'ai pu recueillir plusieurs témoignages sur leurs formes de résistance quotidienne, par exemple en ce qui a trait aux règles des programmes d'assistance sociale concernant le travail, l'économie parallèle et illicite.

Puisque les personnes en situation de pauvreté se retrouvent trop souvent « effacées » derrière les discours de lutte contre la pauvreté et derrière les moyens imposés pour mettre fin à la pauvreté (désengagement de l'État, ouverture des marchés, investissement massif dans le secteur privé, croissance économique, création d'emplois, etc.), le concept d'infrapolitique est une excellente piste d'analyse et un outil fondamental à l'identification et à la compréhension des formes de résistance chez les moins nantis.

Conclusion : la pauvreté, une fatalité ?

Dans ce chapitre, j'ai présenté le cadre théorique avec lequel j'ai conduit cette recherche. Les concepts utilisés sont des points de départ, des références facilitant l'application de l'analyse par théorisation ancrée ; c'est-à-dire cette démarche itérative entre le terrain et la

théorie qui m'ont permis de remettre en question mes observations préliminaires, les améliorer et en arriver à des résultats fiables. Cependant, ces concepts ne dictent pas la forme ni le contenu des résultats de cette recherche ; ils sont d'abord et avant tout des pistes de réflexion ouvertes aux réalités observées.

J'ai tenté d'illustrer en quoi le caractère hégémonique de l'étiquette de pauvreté peut influencer sur le degré de participation sociale des personnes concernées. J'ai exploré comment les groupes dominants maintiennent leur position et les pistes d'émancipation possible des franges dites « subalternes », en explorant trois concepts clés ; soit l'habitus, l'agentivité et la résistance. Nous avons vu que l'habitus est un cadre où l'on conçoit les limites des possibles, au sein duquel peut se manifester, si les conditions le permettent, l'agentivité d'un individu ou d'un groupe pour éventuellement résister à l'ordre dominant. L'analyse du « texte public » et du « texte caché » proposée par Scott sont des pistes de recherche pour aller au-delà de la mise en scène des discours pour ainsi repérer les formes de résistance pouvant traduire une tout autre réalité, comme d'« [...] immenses inégalités et des différences flagrantes en termes d'égalité des chances qui ne peuvent être aisément justifiées ou défendues publiquement » (Chantraine et Ruchet 2008, 8-9). Une fois conscient, l'agent peut s'imaginer des alternatives et agir pour sortir de sa situation. « *Critical reflection on our imaginaries entails, however, both confronting the hidden utopianism and resurrecting it in order to act as conscious architects of our fates rather than as 'helpless puppets' of the institutional and imaginative worlds we inhabit* » (Harvey 2000, 159). Au lieu de demeurer impuissant face au pouvoir, on peut remettre les

règles du jeu en question pour trouver des solutions au problème que représente la pauvreté dans nos sociétés. Pour Philippe Bourgois, un changement de vision s'impose : « *We have to break out of the dead-end political debates between liberal politicians, who want to flood the inner city with psychiatric social workers or family therapists, and conservatives, who simply want to build bigger prisons, cut social welfare spending, and decrease taxes for big business and the wealthy* » (Bourgois 1995, 325). Cela dit, cette vision néolibérale de l'économie politique semble bien ancrée au Québec et ceux qui la défendent détiennent les reines du pouvoir. Alors pour renverser la vapeur, il faut résister en proposant des solutions. Pour résister, il faut être capable de se mobiliser autour d'enjeux communs, même si les « victimes » de ce modèle ont des origines, des réalités, ainsi que des intérêts foncièrement hétéroclites et qu'elles doivent le faire dans un contexte où cette vision de la pauvreté est partagée et influencée par d'autres centres hégémoniques transnationaux, comme il en est question au chapitre suivant.

CHAPITRE 2 – HÉGÉMONIE TRANSNATIONALE

Introduction

De toute évidence, la façon dont l'État québécois conçoit la lutte contre la pauvreté n'est pas unique au Québec. Le marché de l'emploi et les modèles d'assistance sont influencés par d'autres centres hégémoniques, dont des institutions transnationales qui affirment lutter contre la pauvreté et propager la liberté (de marché avant tout) à travers l'imposition du modèle néolibéral.

Un exemple criant est celui de la Banque mondiale (BM) qui a vu sa mission redirigée vers la lutte contre la pauvreté au début des années 1990, à la suite de son *Rapport annuel sur le développement dans le monde* (Peñafiel 2008). Dès lors, chaque décision et action posée par l'institution sont justifiées par cette prémisse morale. Qui peut être contre la vertu ? La lutte contre la pauvreté n'est pas un idéal, mais bien un devoir, non seulement pour la Banque, mais aussi pour tous les pays avec qui elle fait affaire ; « [...] parce que la pauvreté est 'intolérable', 'inacceptable', 'outrageante', etc. que tous les acteurs politiques et sociaux auront le devoir moral de tout mettre en œuvre pour en finir avec ce 'flagelo' » (Peñafiel 2008, 382). En analysant le discours de la Banque mondiale relativement à la réduction de la pauvreté dans le monde, telle qu'énoncée par ses administrateurs, je tenterai de cerner les similitudes avec le discours en vigueur au Québec. Dans un deuxième temps, je tenterai de cibler l'influence que peut avoir ce modèle localement, sur l'espace physique

et social. J'ai choisi la Banque mondiale à titre illustratif seulement, pour souligner les similitudes avec le discours officiel sur la pauvreté au Québec et non pas pour en faire une analyse macroscopique ou encore comparative avec d'autres institutions transnationales (comme le FMI ou l'OCDE). Le document analysé est principalement le rapport annuel de 2014, parce qu'il est contemporain à cette recherche et en raison des objectifs titanesques en matière de réduction du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde.

1 - La Banque mondiale à la défense des pauvres

En 2014, la Banque mondiale adopte l'objectif ambitieux de « mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée » d'ici 2030 (BM 2014, 1). Son président, Jim Yong Kim, reconnaît que : « [l]e défi est immense. Pour mettre fin à la pauvreté, nous devons aider des dizaines de millions de personnes à en sortir chaque année. C'est une tâche difficile certes, mais nous avons la conviction de pouvoir l'accomplir si nous mettons en œuvre notre stratégie de façon efficace » (BM 2014, 2). Selon ses administrateurs, leurs « performances » depuis 1990 sur le plan de la lutte contre la pauvreté leur permettent de croire qu'ils pourront relever ce défi. Pour évaluer ces « performances », il faut être capable d'apprécier les résultats de leurs investissements de façon quantitative, ce que la BM fait à sa manière en comptabilisant le nombre de « pauvres », selon ses propres critères, et de façon qualitative ; ce qui est moins évident considérant le flou autour du concept de pauvreté. Bruno Lautier se demande « [...] comment, en effet, aider les pauvres, si on ne

sait ni les définir ni les compter » (Lautier 2002, 144). La Banque mondiale définit la pauvreté essentiellement par le revenu des individus : les « pauvres » sont les personnes vivant en dessous de 2 \$ par jour dans les pays en développement. Nous sommes très loin de la Mesure du panier de consommation (expliqué au chapitre 3) qui prend en considération le coût de l'ensemble des besoins de base d'un ménage donné, selon une communauté donnée. D'après leurs calculs, « [...] plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent encore dans l'extrême pauvreté, disposant de moins de 1,25 dollar par jour pour vivre » (BM 2014, 1). Donc, pour « mettre fin à l'extrême pauvreté⁵ », il faudra que ce milliard d'« extrêmement pauvres » dispose de plus de 1,25 \$ par jour.

En ce qui concerne le deuxième objectif : « promouvoir une prospérité partagée », on estime que 40 % des plus pauvres profiteront des « fruits de la prospérité » et cette prospérité n'est envisageable que s'il y a croissance économique (BM 2014, 1). D'ailleurs, l'institution n'aborde pas la redistribution de la richesse actuelle (encore moins du patrimoine); seulement celle de la croissance à venir, tout comme l'État québécois. Effectivement, Lautier souligne que : « [l]'idée que la richesse des uns puisse être liée à (ou même une cause de) la pauvreté des autres, est exorcisée d'emblée. Ce n'est qu'exceptionnellement que la redistribution des revenus peut être envisagée. [...] De toute façon, il n'est pas question de redistribuer le patrimoine, ou les revenus présents, mais uniquement les fruits

⁵ Plus précisément : « [...] ramener à pas plus de 3 % la proportion de population mondiale disposant de moins de 1,25 dollar par jour pour vivre. Pour accélérer les progrès dans ce sens, le Groupe de la Banque a également fixé un objectif intermédiaire, qui est d'abaisser à 9 % la proportion de population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2020 » (BM 2014, 12).

de la croissance économique » (Lautier 2002, 147). Être pauvre également, selon la Banque mondiale, c'est vivre de l'exclusion financière, c'est-à-dire de ne pas pouvoir accéder à l'économie de marché, autrement dit au salariat. Subséquemment, toute personne vivant hors de l'économie de marché est « pauvre ». On peut se questionner sur la validité de ces critères à plusieurs niveaux. Par exemple, une personne vivant hors de l'économie de marché se considère-t-elle comme « pauvre » ? Veut-elle changer son mode de vie ? Si l'on prend par exemple des paysans, vivant d'agriculture de subsistance, de façon quasi autarcique, seront-ils plus « riches » en allant travailler dans une usine à 2 \$ par jour ou encore en convertissant leur production en monoculture destinée au marché ? Dans d'autres cas, une personne considérée en situation d'« extrême pauvreté », vivant avec 1,24 \$ par jour, s'en sortira-t-elle mieux avec 1,25 \$ par jour ? Se considérera-t-elle comme « non-pauvre⁶ » avec 2 \$ par jour ? Lautier se demande « [...] quel est en effet l'intérêt de savoir qu'il y a 1 ou 2 milliards de pauvres avec une définition aussi inconsistante, si ce n'est de pouvoir dire, un ou dix ans après, qu'ils ne sont plus que 0,9 ou 1,9 milliard (ce qui, au passage, suppose que la définition de la pauvreté un ou dix ans après n'ait pas changé de degré d'inconsistance) ? » (Lautier 2002, 146)

Pour mieux interpréter la mission et la vision de la Banque mondiale, ainsi que les moyens employés par cette dernière pour y arriver, il est essentiel de comprendre le contexte historique de l'adoption de son discours de lutte contre la pauvreté. Selon Ricardo Peñafiel,

⁶ Le terme « non-pauvre » est celui utilisé dans les documents officiels de la Banque mondiale pour identifier les personnes vivant avec 2 \$ par jour et plus.

il est directement lié à la crise de la dette du début des années 1980 « [...] entraînant à des degrés et à des moments divers l'intervention ou la mise sous tutelle des pays débiteurs par le Fonds monétaire international (FMI) et par la Banque mondiale, ces derniers imposant alors des plans de stabilisation et des programmes d'ajustement structurel comme condition à l'octroi de nouveaux prêts [...] » (Peñafiel 2008, 18). Avec la publication du *Rapport annuel sur le développement dans le monde* de 1990, le discours de la Banque mondiale a changé, mais les méthodes sont restées les mêmes : réformes politiques et économiques, ouverture des marchés et investissements majeurs dans le secteur privé. Aujourd'hui, on affirme que « [...] la croissance est nécessaire à la diminution de la pauvreté et celle-ci ne peut se réaliser autrement que dans un contexte de mondialisation, dans des économies ouvertes et intégrées, sous l'égide du secteur privé et des investissements étrangers » (Peñafiel 2008, 393). Le Québec a également vécu une crise économique dans les années 1980 et des milliers de travailleurs s'étaient retrouvés au chômage. Comme le note Morel, c'est également dans les années 1980 que de grands changements sont apportés aux programmes d'assistance sociale et que l'on voit se concrétiser la logique de contrepartie basée sur la distinction entre les assistés « aptes » et « inaptes » au travail ; une conception de l'assistance qui influence toujours le discours de lutte contre la pauvreté de l'État québécois :

Jusqu'aux années 1980, les barèmes d'assistance ne sont pas établis en fonction de la catégorie de prestataires. En 1983, dans la foulée de la *Loi sur le bien-être social* adoptée l'année d'avant, la province commence à différencier l'aide accordée selon l'employabilité et l'âge des personnes concernées. Le système d'assistance intègre alors le principe de la catégorisation des prestataires. Aux plus « employables » sont associés les barèmes les plus bas. La réforme de 1982 établit ainsi, en fonction du critère d'employabilité, un système de classement des

prestataires de l'assistance sociale (CCCF, 1988, p. 15). Ces derniers sont classés en trois catégories (Morel 2002, 90).

La Banque mondiale ne cache pas sa confiance envers le secteur privé, « principal moteur de la croissance mondiale », pour faire reculer la pauvreté (BM 2014, 20). Le secteur public n'a quant à lui que très peu de place dans son discours, à moins qu'il ne soit accolé au terme privé (ex. : partenariat public-privé). Dans son rapport annuel de 2014 de 60 pages, le mot « privé » précédé des termes « investissements », « secteur », « entreprises », « partenaires », « ressources », revient 45 fois. D'ailleurs, la Société financière internationale (IFC)⁷ et l'Agence multilatérale de garantie (MIGA)⁸ « [...] redoublent d'efforts pour mobiliser les investissements du secteur privé et créer des emplois et des débouchés économiques pour les pauvres. [...] Au cours de l'exercice écoulé, IFC a financé des activités axées sur le développement du secteur privé à hauteur de plus de 22 milliards de dollars [...] » (BM 2014, 3).

Pour l'institution, investir massivement dans le secteur privé, on le devine, rime également avec désengagement de l'État, car il représente un obstacle au libre marché :

Plutôt que d'affirmer « l'État doit se retirer », tel que formulé au début des années 1980 dans les politiques de type « plan d'austérité » ou « thérapie de choc », on affirme maintenant que l'État doit intervenir (exclusivement) au niveau de la satisfaction des besoins précis des plus

⁷ International Finance Corporation (IFC) ou Société financière internationale, un membre du Groupe de la Banque mondiale, la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé (BM 2014).

⁸ Multilateral Investment Guarantee Agency (MIGA) ou l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Elle a comme mandat de promouvoir les investissements directs étrangers dans les pays en développement, en proposant aux investisseurs et créanciers des assurances contre les risques politiques (MIGA 2012).

pauvres, là où le marché ne peut le faire. L'État peut également « intervenir » en offrant un cadre légal « transparent » et exempt de « distorsions » ainsi que l'infrastructure nécessaire à l'investissement. Autrement dit, l'État « doit » intervenir... en se retirant et en laissant aux « forces du marché » un cadre adéquat pour l'investissement privé (Peñafiel 2008, 191).

Cela dit, les pays « clients » devront se soumettre à l'autorité de la Banque tout au long de leur collaboration, sans quoi des pénalités seront imposées ou l'aide sera tout simplement suspendue. Il est également intéressant de souligner l'utilisation du mot « client » dans ces documents, qui est de plus en plus utilisé aujourd'hui, au Québec comme ailleurs. Les patients, les malades, les élèves, les étudiants, les prestataires, les assistés, etc., même les pays peuvent désormais porter le chapeau de « client ». L'emploi généralisé de ce terme traduit l'influence, ou plutôt l'hégémonie de l'économie néolibérale, autrement dit du privé, dans la sphère publique.

En suivant cette logique, la Banque mondiale fait une importante mise en garde dans ses publications et à maintes reprises : « Les pays en développement devront absolument appliquer ces réformes pour pouvoir mettre fin à la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée. L'accroissement des inégalités dans de nombreux pays compromet la stabilité économique et la durabilité de la croissance, mais des politiques bien conçues peuvent aider à réduire les inégalités sans nuire à la croissance » (BM 2014, 15). On aborde ici les inégalités sociales. Cependant, ce dernier passage nous dirige vers un rapport de la Banque mondiale de 193 pages où il n'est aucunement question de la réduction des inégalités. On reprend plutôt le discours sur la croissance : « *Growth is central to poverty reduction. Between 1970 and 2010, growth in average per capita income accounted for threequarters*

of the income growth of the poor » (WB 2015, 16). Le tout référant le lecteur à une note de bas de page : « *Despite the increase in inequality in some countries, growth was sufficiently strong to reduce poverty sharply* » (WB 2015, 16). Au total, le mot « inégalité » (*inequality or inequalities*) apparaît trois fois dans le corps du texte, huit fois en comptant les notes de bas de page et les références bibliographiques. Tandis que le mot croissance (*growth*) apparaît 874 fois (incluant les notes en bas de page et les références bibliographiques). Pourtant, de plus en plus d'études sur les inégalités sociales démontrent clairement qu'elles sont un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté et la source de plusieurs maux sociaux. Comme le dénonce l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Joseph E. Stiglitz :

Macroeconomic and monetary policies that result in higher unemployment – and lower wages for ordinary citizens – are a major source of inequality in our society today. Over the past quarter century macroeconomic and monetary policies and institutions have failed to produce stability; they failed to produce sustainable growth; and, most importantly, they failed to produce growth that benefited most citizens in our society (Stiglitz 2012, eBook).

La responsabilité sociale est ainsi redirigée vers les États « clients ». En effet, on mentionne que « [l]es pays en développement doivent répondre à la nécessité pressante de fournir des services de base — eau, énergie, transports, technologies de l'information et de la communication — en grande partie parce que chaque année quelque 5 millions de personnes gagnent les zones urbaines » (BM 2014, 15). Pour ce faire, ils doivent appliquer les réformes imposées par la Banque pour ensuite pouvoir bénéficier de son soutien financier. « L'aide apportée aux pays pour répondre à ces besoins en infrastructures

représente la plus importante branche d'activité de la Banque mondiale⁹. Les pays en développement devront investir environ 1 000 milliards de dollars par an jusqu'en 2020 pour remédier au manque d'infrastructures adéquates » (BM 2014, 15).

Comme c'est le cas au Québec, la création d'emploi est un élément central dans le discours de lutte contre la pauvreté. « L'une des plus grandes priorités [...] consiste à stimuler la création de millions d'emplois dans les pays en développement » (BM 2014, 20). Cette responsabilité est toutefois remise entre les mains de l'État et de la « bonne gouvernance » ; une gouvernance souvent austère. Même si l'institution reconnaît que les emplois de qualité sont « [...] de loin le moyen le plus efficace d'échapper à la pauvreté » (BM 2014, 3), il semble que le qualitatif soit loin derrière le quantitatif. En effet, comme le souligne Peñafiel, « [...] toute forme de vente de leur force de travail (indépendamment du taux de salaire, des conditions de travail ou des protections sociales qui y soient attribuées) est entendue comme une 'participation des pauvres à la croissance' » (Peñafiel 2008, 244). La situation est comparable au Québec et particulièrement sur mon terrain ethnographique (Québec et Chaudière-Appalaches), comme le relate Nicole Jacques (participante 18), directrice générale de la banque alimentaire Moisson Beauce¹⁰ : « C'est paradoxal, le taux d'emploi est l'un des plus hauts au Québec, mais la rémunération moyenne est l'une des plus basses. [...] Certaines statistiques donnent l'impression que la région va bien, mais en réalité il y a

⁹ « Dont l'enveloppe financière de 19 milliards de dollars comprend 47 % de l'aide totale fournie aux pays clients durant l'exercice 14 » (BM 2014, 15)

¹⁰ Comme il en sera question dans le chapitre sur la méthodologie, l'ensemble des témoignages des participants à cette recherche ont été anonymisés, à part ceux des professionnels ayant accepté de parler au nom de leur organisme, comme c'est le cas ici.

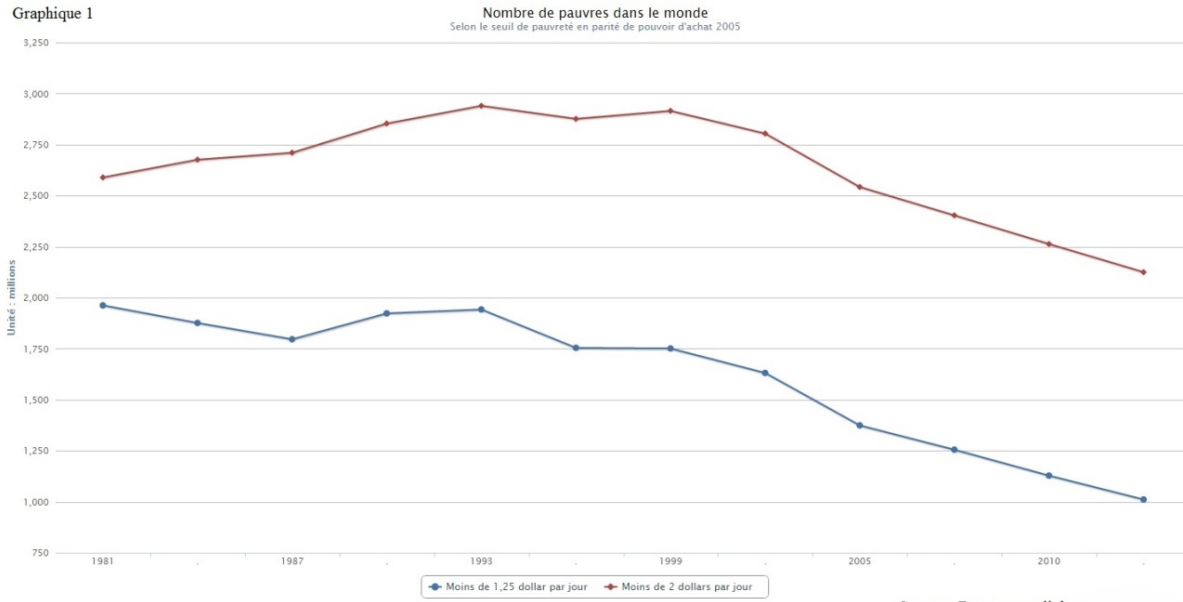
beaucoup de pauvreté. On a perdu les industries du bois, du textile qui rémunérait 18 \$/heure pour des emplois au salaire minimum chez Walmart ». En suivant la logique de l'employabilité à tout prix, si les « pauvres » participent à la croissance, ils participent à la réduction de la pauvreté, mais comme le rétorque Stiglitz, cette croissance ne leur profite en rien, car il s'agit d'une économie au service des riches : « Of the 1%, for the 1%, by the 1% » (Stiglitz 2012, eBook) ; tel que l'exprime l'une de mes informatrices : « les pauvres et le salaire minimum trop bas aident les compagnies qui veulent des employés à bas prix : du *cheap labour* » (participante 1).

En bref, la mise en garde de la Banque mondiale est la suivante : « La réalisation de ces objectifs ne sera possible que si les pays en développement parviennent à fournir les services d'éducation et de santé nécessaires, ainsi qu'à fournir des emplois et à assurer la protection sociale pour plus de 1 milliard de personnes vivant actuellement tout juste au-dessus ou en dessous du seuil de pauvreté » (BM 2014, 20-21). Une grande part de responsabilité revient à l'État pour réduire la pauvreté, en suivant les règles imposées par la Banque; une situation qui illustre bien la relation de type maître-élève entre les deux parties (Peñafiel 2008). Il est difficile d'être contre la force morale : l'amélioration du système de santé, d'éducation et la création d'emplois. Cependant, les moyens pour y arriver sont discutables. En effet, les pays en développement doivent emprunter des sommes colossales à la Banque pour accomplir ces objectifs, conditionnellement à la réalisation des réformes politiques et économiques, et ce, sans compter les milliards de dollars qui seront versés en intérêt. Le président de la Banque est clair à ce sujet : « Nous sommes maintenant

plus sélectifs dans notre collaboration avec nos pays partenaires et nous travaillons étroitement avec eux afin de déterminer les meilleures opportunités pour atteindre nos objectifs communs » (BM 2014, 2). Ce qui fait dire à certains, comme Bruno Lautier, que l'institution à une « [...] morale sélective, ce qui fait qu'elle n'est pas du tout une morale » (Lautier 2002, 153).

La Banque mondiale demeure une banque, alors ses principaux revenus viennent des intérêts sur les prêts qu'elle accorde à ses « clients ». Puisqu'elle a de grands défis, elle a besoin de grands moyens. Logiquement, la première façon d'augmenter sa capacité d'action, donc ses revenus, est d'accorder plus de prêts (en ayant plus de clients) ou encore d'élever les intérêts sur les prêts. La Banque ne cache pas ses ambitions expansionnistes, mais toujours, selon elle, dans le seul objectif de réduire la pauvreté. Même si, d'après ses rapports, la pauvreté tend à diminuer (voir graphique 1), les besoins d'intervention de la Banque sont pourtant toujours croissants.

Graphique 1 — Nombre de pauvres dans le monde selon le seuil de pauvreté en parité de pouvoir d'achat 2005



Source : BM 2014

« En outre, l'évolution démographique actuelle implique qu'il faudra 600 millions de nouveaux emplois d'ici 2027 juste pour stabiliser les taux d'emploi. Environ 90 % des nouveaux emplois devront être fournis par le secteur privé [...] » (BM 2014, 20). Selon le rapport annuel de 2014, l'institution souhaite augmenter sa capacité de financement de 45 à plus de 70 milliards de dollars en moyenne annuellement. Notamment en instaurant un rehaussement « [...] de 2,5 milliards de dollars du plafond des prêts pouvant être accordés à un seul emprunteur [...] » (BM 2014, 13). Selon Lautier, « [...] ce qui est important dans ce registre n'est pas les résultats obtenus, mais l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir » (Lautier 2002, 161).

Vraisemblablement, à force de marteler que l'élimination de la pauvreté passe par la croissance économique et la création d'emplois, le discours de la Banque mondiale, qu'il soit vrai ou non, finit par s'imposer comme réalité. Jacques Rancière croit que, « [l]a politique et l'art, comme les savoirs, construisent des 'fictions', c'est-à-dire des réagencements 'matériels' des signes et des images, des rapports entre ce qu'on voit et ce qu'on dit, entre ce qu'on fait et ce qu'on peut faire » (Rancière 2000, 62). Comme la réduction de la pauvreté est une cause noble et un sujet sensible, il est difficile d'être contre une telle mission sans comprendre les rouages de ces programmes d'aide. « Ceux qui organisent les campagnes et les cirques médiatiques [...], ils comprennent les utopies secrètes, les désirs, les rêves des gens, et dans les discours ils utilisent des codes qui renvoient à ces désirs et à ces rêves, de manière subtile et maîtrisée » (Scott dans Chantraine et Ruchet 2008, 11). Considérant l'importance de l'institution dans l'économie mondiale, on peut s'attendre à ce qu'elle ait une influence sur les États dans la production de leur discours sur la pauvreté et sur leur modèle économique.

2 - Réorganisation de l'espace

Si l'on résume grossièrement, la solution à la pauvreté selon la BM est l'économie mondiale ouverte et non réglementée. Comme le démontre Peñafiel, si la méthode ne fonctionne pas, la solution sera de laisser encore plus de place au privé et aux forces du marché et, par conséquent, toujours moins de place à l'État. « Face à l'incapacité des politiques pro-pauvres à apporter la croissance et la baisse de la pauvreté escomptée, on prône leur

renforcement plutôt que leur remise en question par le biais de nouvelles conditionnalités dites de 'réformes institutionnelles' » (Peñafiel 2008, 74).

Évidemment, les réalités entourant la pauvreté varient selon les États et le régime en place, mais le discours officiel et les politiques qui s'y rattachent sont comparables. Dans *Spaces of Hope*, David Harvey note comment l'espace de la ville de Baltimore a été redéfini par une conception du développement influencée par le libre marché. Selon lui, cette rhétorique n'a fait que creuser les inégalités sociales et la ville s'est retrouvée « [...] *caught in a perpetual fiscal bind buttressed by the belief that slimmer governments is always the path to a more competitive city* [...] » (Harvey 2000, 150); un élément clé du discours de la Banque sur la lutte contre la pauvreté. « *It is the supreme rationality of the market versus the silly irrationality of anything else* » (Harvey 2000, 154). Faire autrement devient donc considérablement difficile, voire impossible. L'État doit alors choisir de défendre la « raison » du libre marché par la force. « *What Foucault regards as a 'panoptican effect' through the creation of spatial systems of surveillance and control (polis = police) is also incorporated in utopian schemes* » (Harvey 2000, 163). L'administration municipale de Baltimore utilisera les mêmes éléments discursifs pour « réduire » (ou plutôt déplacer) la pauvreté, tout en démolissant du même coup les appartements à loyer modique du centre-ville, « [...] *to force the poor out into the suburbs, in perfect alignment with Engels's observation from long ago that the only solution the Bourgeoisie can ever find for its problems is to move them around* » (Harvey 2000, 154). Il en conclut que l'organisation de l'espace reproduit les rapports de force et les inégalités sociales. Bousculer la hiérarchie des

espaces en vient donc à bousculer la hiérarchie sociale. Henri Lefebvre croit que l'espace ne peut « [...] se séparer ni des forces productives, des techniques et du savoir, ni de la division du travail social, qui le modèle, ni de la nature, ni de l'État et des superstructures » (Lefebvre 1974, 102).

Les discours sur la pauvreté ne semblent pas inclure les principaux concernés dans la recherche de solutions. « Les pauvres, c'est comme 'Le peuple invisible' de Richard Desjardins. Ils sont là, mais on ne les voit pas », souligne un de mes informateurs (participant 36). Plusieurs questions s'imposent. D'abord, qui sont les « pauvres » ? Se considèrent-ils comme pauvres ? Se sentent-ils interpellés par ces discours ? De façon générale, on aborde très peu le rôle que peuvent jouer ces individus dans cette entreprise. Ils sont plutôt « [...] subsumés par la pauvreté, ont davantage un statut d'objet (pauvreté) que de sujet et ne sont qu'accidentellement des acteurs de l'énonciation » (Peñafiel 2008, 318). Les personnes vivant ou ayant vécu la pauvreté sont assurément bien placées pour comprendre cette réalité et pour éventuellement proposer des solutions. Le fait que les politiques de réduction de la pauvreté sont élaborées par l'élite pose de sérieux problèmes quant à leur acceptabilité sociale, leur mise en œuvre et leur chance de réussite.

Conclusion

Les discours sur la pauvreté d'institutions transnationales comme la Banque mondiale renferment des éléments hégémoniques favorisant la reproduction du système et garantissant les intérêts des élites. L'objectif n'est pas de porter un jugement sur les intentions de la Banque, mais plutôt de réaliser que la façon de concevoir la pauvreté, de penser et de mettre en œuvre des plans d'action pour éliminer la pauvreté dans le monde et de prôner une « prospérité partagée » se fait sous une logique incontestablement néolibérale. Cela dit, avant même le changement de cap de la Banque mondiale vers l'éradication de la pauvreté, une étude de l'Unicef (1987) démontrait « [...] en détail une relation de causalité directe entre les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel [imposés par la BM] et l'augmentation de la pauvreté » (Peñafiel 2008, 50). Cela n'a pas empêché la Banque de poursuivre et même de renforcer cette même utopie de processus : le désengagement de l'État et le libre marché comme solutions à la pauvreté.

Comme il en sera question aux chapitres 5, 6 et 7, le Québec, comme bien d'autres États « industrialisés », joue sur le même terrain : compressions, réingénieries, restructurations, croissance économique et création d'emploi au nom du retour à l'équilibre budgétaire et de la prospérité économique « future » de la province. Selon le discours officiel, tous les citoyens profiteront de cette « prospérité partagée », dont les « pauvres » qui pourront s'émanciper grâce à leur force de travail.

CHAPITRE 3 – CONTEXTE : PAUVRETÉ, INÉGALITÉS ET EXCLUSION SOCIALE

Introduction

La pauvreté n'est pas qu'un manque de moyens financiers ; elle s'exprime de plusieurs façons, même si les principaux indicateurs ne se concentrent que sur cet aspect. Au Québec comme ailleurs, plus particulièrement dans les économies dites « développées », la pauvreté économique mène souvent à l'exclusion sociale. Pour Dominique Schnapper : « [ê]tre pauvre dans nos sociétés, c'est se retrouver marginalisé et de plus en plus exclu de la vie collective, c'est avoir perdu par étapes successives les occasions d'échange avec les autres » (Schnapper dans Paugam 1996, 582). Cette situation tend à se dégrader plus l'on cumule ce que Paugam appelle les « handicaps » : « [...] faiblesse du revenu, médiocrité des conditions de logement et de santé, fragilité de la sociabilité familiale et des réseaux sociaux d'aide privée, participation incertaine à toute forme de vie sociale institutionnalisée » (Paugam 1996, 399-400). De telle sorte que la pauvreté est « [...] un processus multidimensionnel de cumul de handicaps pouvant conduire en particulier à la rupture des liens sociaux » (Paugam 1998, 138). Cela explique pourquoi le concept de pauvreté économique est souvent associé à différentes formes d'exclusion ; ce dernier point étant plus difficilement quantifiable. Dans la première partie de ce chapitre, il sera d'abord question des principaux indicateurs de faible revenu et d'inégalités. Ensuite, dans la deuxième partie, nous verrons quelques notions relatives aux schèmes de pauvreté, au-delà du faible revenu, et comment celles-ci peuvent être associées à différentes formes

d'exclusion liées aux transformations de l'économie, à l'évolution de la protection sociale et à l'augmentation des inégalités.

1 - La pauvreté en chiffre : seuils de faible revenu et indicateurs

1.1 - La Mesure du panier de consommation

Au Québec et au Canada, aucune mesure ne prétend déterminer les limites de la pauvreté. Cependant, depuis la fin des années soixante, on tente d'identifier un seuil à partir duquel une personne n'a pas les moyens financiers pour couvrir ses besoins de base (pour se loger, se nourrir, se vêtir, etc.¹¹). Comment mesure-t-on les besoins de base ? Depuis 2009, on utilise la Mesure du panier de consommation (MPC) développée à la fin des années 1990 par un groupe de travail intergouvernemental dirigé par Ressources humaines et Développement social Canada (Statistique Canada 2010, 12) :

La MPC est calculée à un niveau géographique plus raffiné que les seuils de faible revenu (SFR) en produisant par exemple des coûts différents pour les zones rurales dans chaque province. Ces seuils sont comparés au revenu disponible des familles pour établir le statut de faible revenu. Le revenu disponible est défini comme la somme qui reste du revenu total de la famille après déduction de l'impôt à payer ; des charges sociales assumées par les particuliers ; des autres retenues salariales obligatoires [...] (Statistique Canada 2010, 12).

¹¹ Les besoins de base incluent également le transport, le mobilier, le téléphone, l'entretien, les appareils électriques, etc.

Comme le souligne la chercheuse indépendante Vivian Labrie, « [c]’est une mesure de faible revenu qui a fait consensus tant du côté gouvernemental que citoyen [...]. Elle permet de repérer un niveau de revenu sous lequel une personne ou une famille ne dispose pas du montant requis pour acheter un panier de base de biens et de services de première nécessité » (Labrie 2014, 1). Ces calculs prennent en considération la taille des communautés¹² et la taille des familles¹³. Il faut noter que, « Statistique Canada a toujours considéré les seuils de faible revenu [...] comme des indicateurs de la mesure dans laquelle certains Canadiens sont moins bien nantis que d’autres, sur la base uniquement du revenu, ce qui en fait des mesures du faible revenu et non pas de la pauvreté » (Statistique Canada 2009, 6).

À combien chiffre-t-on les besoins de base annuellement au Québec ? Le seuil de faible revenu basé sur la Mesure du panier de consommation pour une personne seule varie de 17 610 \$ à 18 956 \$ après impôt selon la taille de sa communauté d’après les estimations du Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion¹⁴ (CEPE 2016, 10). En dessous de ce moment, il est reconnu qu’un individu ne couvre pas ses besoins de base. Selon cette

¹² Les communautés sont classées en six catégories selon leur grandeur : régions rurales, villes de moins de 30 000 habitants, villes de 30 000 à 99 999 habitants, villes de 100 000 à 499 999 habitants, Québec et Montréal (Labrie 2014 2).

¹³ Le montant de la MPC pour différents types de ménages est calculé selon l’échelle d’équivalence suivante, en fonction de la taille du ménage : une personne : 1,00; deux personnes : 1,41; trois personnes : 1,73; quatre personnes : 2,00; cinq personnes : 2,24; six personnes : 2,45; sept personnes : 2,65 (Labrie 2014, 2)

¹⁴ Le Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion (CÉPE) « [...] est un lieu d’observation, de recherche et d’échanges visant à fournir des informations fiables et rigoureuses en matière de pauvreté et d’exclusion sociale. C’est dans l’esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale que le CÉPE a été mis en place au printemps 2005 et rattaché au ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale » (CÉPE 2018).

mesure, le revenu disponible d'une personne ou d'un ménage est inférieur au coût du panier de consommation de sa collectivité ou d'une collectivité de taille similaire. Comme il l'a été mentionné dans l'introduction, 881 000 personnes (10,9 % de la population) vivent sous le seuil de faible revenu selon la MPC (CEPE 2018a, annexe 1). Encore une fois, il s'agit de mesures relatives, mais utiles aux fins de cette recherche. « La comparaison d'un seuil de pauvreté [...] même si celui-ci reste arbitraire, a le mérite de mettre l'accent sur les différences de niveaux de vie qui peuvent exister entre les différents groupes sociaux et entre les régions ou les pays » (Paugam 1998, 142). Il faut également demeurer prudent lorsque l'on ne regarde que le taux général, car il occulte les réalités de certains groupes, par exemple : « [L]e taux de faible revenu des personnes seules en 2014 [était] près de quatre fois plus élevé (23,4 %) que celui des personnes dans des familles économiques d'au moins deux personnes (6,3 %) » (CEPE 2016, 14).

Tableau 2¹⁵ - Matrice des seuils de faible revenu, d'après la Mesure du panier de consommation (MPC), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, 2014, Québec

	RÉGIONS RURALES	MOINS DE 30 000	DE 30 000 À 99 999	DE 100 000 À 499 999	RMR DE QUÉBEC	RMR DE MONTRÉAL
1 personne	17 031	17 075	16 037	16 508	16 807	17 263
2 personnes	24 085	24 148	22 679	23 345	23 768	24 413
3 personnes	29 499	29 575	27 776	28 592	29 110	29 900
4 personnes	34 062	34 150	32 073	33 015	33 613	34 525
5 personnes	38 082	38 181	35 859	36 912	37 580	38 600
6 personnes	41 717	41 825	39 281	40 435	41 167	42 284
7 personnes ou +	45 060	45 176	42 429	43 675	44 466	45 672

RMR : région métropolitaine de recensement.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0093; compilation du CEPE, septembre 2016.

¹⁵ Ces chiffres ont été établis à partir des dernières données disponibles (2014). Le CÉPE fait toutefois ces propres estimations, comme je l'ai mentionné à la page précédente (+/- 9,625 % pour 2016).

1.2 - La Mesure de faible revenu

Pour comparer les pays entre eux, on utilise généralement la Mesure de faible revenu (MFR). Cette donnée est toujours calculée avant (MFR-AVI) et après impôts (MFR-API), ce qui permet également d'analyser l'impact des politiques fiscales des États. Elle considère une unité familiale comme étant à faible revenu lorsque ce dernier « [...] est inférieur à la moitié de la médiane des revenus de l'ensemble de la population ajustée selon la taille et la composition des unités familiales » (CEPE 2009, 25). Cette mesure est la plus utilisée, notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)¹⁶.

Cette mesure, utilisée depuis 1973, permet de voir l'évolution du faible revenu dans le temps, en ayant toutefois à l'esprit les limites d'une mesure purement relative. Le paradoxe, en effet, est connu : les revenus pourraient doubler du jour au lendemain, soulageant significativement les personnes pauvres, comme ils pourraient diminuer de moitié, aggravant significativement leur situation, mais dans les deux cas le taux resterait inchangé puisqu'il serait fondé sur la médiane. Aussi, du fait que le seuil suit la médiane (seuil mobile), les taux dans le temps se révèlent plus stables qu'avec d'autres mesures. Enfin, sans être entièrement considérée comme une mesure des inégalités, la mesure de faible revenu n'en traduit pas moins plus un type d'inégalités que la pauvreté (CEPE 2009, 25).

Enfin, d'un point de vue pratique, comme il en sera question plus loin, la MFR n'est pas un indicateur représentatif des réalités régionales, et encore moins locales, relativement à la pauvreté vécue, puisque les données des grands centres occultent celles des petites localités et des populations plus dispersées sur un territoire donné.

¹⁶ « Certains organismes comme Statistique Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) établissent un seuil à 50 % de la médiane, et d'autres, dont l'Union européenne et plusieurs de ses États membres, à 60 % de la médiane » (CÉPE 2009, 25).

Tableau 3 – Taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu (ensemble des ménages, 2014)

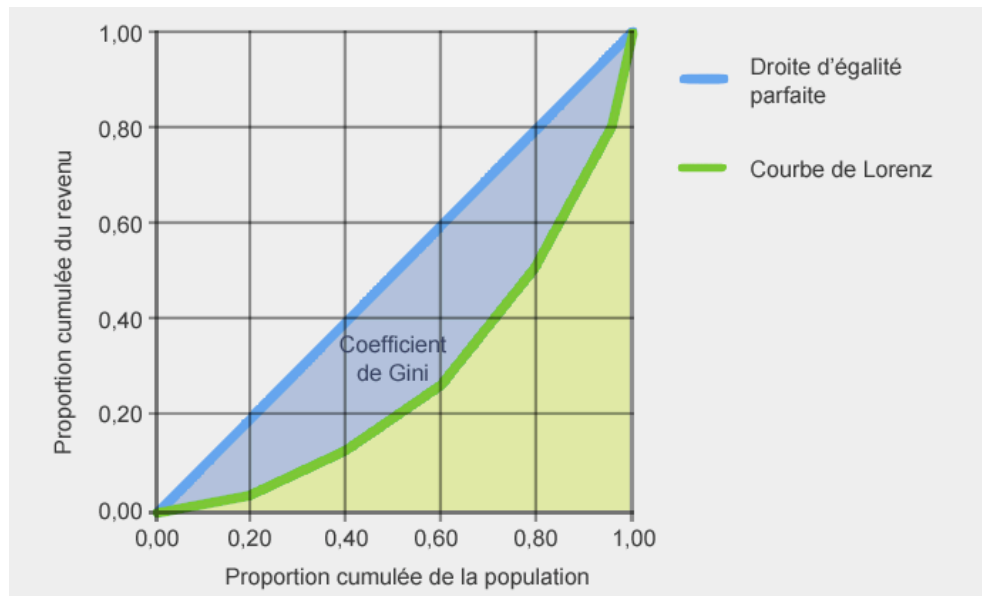
Région	Taux de faible revenu
Ensemble du Québec	8,2
Chaudière-Appalaches	3,8
Ville de Québec	5,0

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ 2015).

1.3 – Le coefficient de Gini

Pour calculer les inégalités sociales, on se sert aussi du coefficient de Gini : un indicateur d'inégalités de salaires et de niveau de vie variant entre 0 et 1. Il est égal à 0 pour une situation d'égalité parfaite et à 1 dans une situation d'inégalité extrême. « Cette mesure permet notamment de suivre l'évolution des inégalités selon divers sous-groupes. Elle comporte toutefois certaines limitations du fait qu'elle est sensible aux transferts au milieu de la distribution, contrairement à d'autres indices, par exemple, qui le sont davantage aux extrémités » (CEPE 2009, 49).

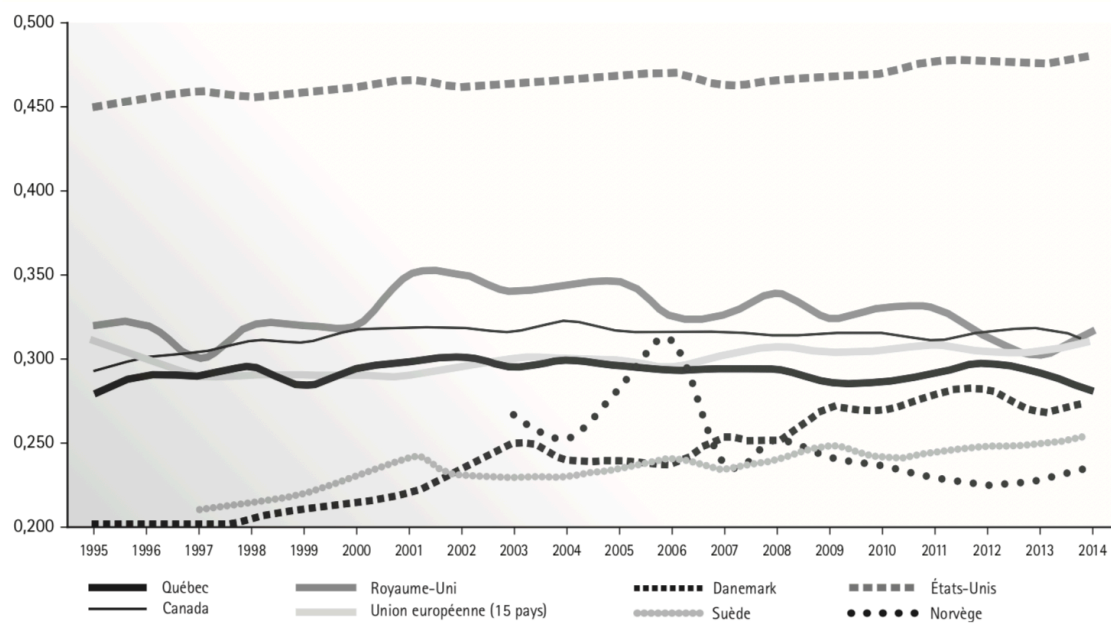
Graphique 2 – La courbe de Lorenz



Le coefficient de Gini se calcule à partir de la courbe de Lorenz (courbe verte dans le graphique ci-dessous). Elle représente la distribution des revenus au sein de la population (axe horizontal), où 0 correspond au plus pauvre et 1 au plus riche (axe vertical). Le coefficient de Gini est la section bleue dans le graphique ci-dessous. Plus cette part est importante, plus les ressources sont distribuées inégalement (Jodoin 2015).

La principale limite de cet indicateur est qu'il occulte les inégalités d'un pourcentage réduit de la population, particulièrement lorsqu'il y a une importante concentration de la richesse entre quelques acteurs. En effet, selon Thomas Piketty, « [...] seule la connaissance de la part du décile supérieur permet de savoir dans quelle mesure une fraction disproportionnée de la croissance a été captée par le haut de la distribution. La contemplation d'un coefficient de Gini ou d'un rapport interdécile ne permet pas de [dresser un portrait transparent] » (Piketty 2013, 424).

Graphique 3 – Coefficient de Gini, d’après le revenu après impôt ajusté, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2014



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,500. Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; US CENSUS BUREAU; compilation du CEPE, septembre 2016.

Comme on peut l’observer au graphique 3, selon les données de Statistique Canada compilées par le CEPE, le Québec se positionne relativement bien, plus égalitaire que le Canada et un peu moins que le Danemark. On note aussi que le voisin américain est loin derrière et que les inégalités continuent d’augmenter. Au-delà de ces courbes, « [l]e coefficient de Gini [du Québec] y est moins élevé que dans un sous-ensemble de 15 pays de l’Union européenne et de quelques autres de l’OCDE (États-Unis et Canada), mais plus élevé

que dans certains pays de l'Europe continentale (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche) et que dans tous les pays scandinaves » (CEPE 2016, 56).

1.4 – Les ratios

De façon plus précise, les ratios permettent d'avoir un meilleur portrait des inégalités sociales et d'identifier l'extrême pauvreté, ainsi que la concentration de la richesse excessive. Il est notamment possible de faire des comparaisons interquintiles ou interdéciles pour connaître la répartition des revenus au sein d'une population. « Dans le cas des quintiles, il s'agit de la proportion des revenus du quintile supérieur sur ceux du quintile inférieur, qui permet de voir combien de fois le revenu du quintile inférieur est contenu dans celui du quintile supérieur » (CEPE 2009, 50). Lorsque l'on compare ces ratios à travers le temps, il est également possible de documenter l'évolution et l'impact des politiques fiscales sur ces différents groupes.

Tableau 4 – Avoirs, dettes et valeur nette des unités familiales selon le quintile d’avoirs nets, dollars de 2012, Québec, 1999, 2005, 2012

		1999			2005			2012		
		MOYENNE	MÉDIANE	%	MOYENNE	MÉDIANE	%	MOYENNE	MÉDIANE	%
1 ^{er} quintile	Avoirs	9 000 *	3 900 *	0,6	8 400 *	4 600 *	0,4	10 700	5 300	0,4
	Dettes	18 500 *	5 200 *	6,0	12 800 *	6 000 *	3,8*	17 000 *	7 000	3,1 *
	Valeur nette	F *	1 400	F	F *	1 300 *	F	F *	1 700 *	F
2 ^e quintile	Avoirs	72 600	55 700	3,8	76 900	50 800	3,1	106 700	66 700	3,2
	Dettes	42 100	18 300 *	13,8	49 000 *	17 600	11,8*	69 000	17 000 *	11,4
	Valeur nette	42 700	40 700	2,4	44 000	38 100	1,9	58 400	49 500	2,0
3 ^e quintile	Avoirs	185 400	183 200	10,4	230 700	224 300	9,7	346 700	331 900	10,8
	Dettes	65 600	55 900	26,4	78 800 *	59 100	25,3	115 100	87 000	26,8
	Valeur nette	138 000	130 900	8,2	172 300	165 600	7,6	254 000	247 200	8,5
4 ^e quintile	Avoirs	359 700	346 200	20,2	463 500	458 400	21,4	667 100	642 600	21,4
	Dettes	63 300	46 300	24,4	67 700 *	59 600	26,6	104 700	65 000	23,7
	Valeur nette	319 900	312 900	19,6	412 300	410 800	20,7	592 100	585 900	21,0
5 ^e quintile	Avoirs	1 143 500	793 000	65,1	1 354 400	1 065 200	65,4	1 988 800	1 485 100	64,2
	Dettes	96 000	53 700	29,4	113 000 *	45 500 *	32,5	190 500 *	82 000	35,1
	Valeur nette	1 086 600	745 500	69,9	1 277 400	992 300	69,8	1 853 300	1 334 500	68,4
Total	Avoirs	295 900	155 300	100,0	361 100	175 700	100,0	544 800	304 000	100,0
	Dettes	54 600	27 500	100,0	61 800	26 700	100,0	97 000	34 300	100,0
	Valeur nette	260 800	100 200	100,0	318 400	117 900	100,0	475 700	198 000	100,0

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : Ne peut être publiée.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la sécurité financière (ESF)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

À partir des données du coefficient de Gini, le Québec semble relativement égalitaire. Cependant, lorsqu'on analyse la répartition de la richesse en divisant la population en ratio, on se rend compte de l'importance des inégalités d'un bout à l'autre du spectre, spécialement si l'on prend en considération le patrimoine. Comme on peut l'apprécier sur le tableau 4, entre 1999 et 2012, « [l]es trois premiers quintiles disposent ainsi d'un peu plus de 10 % du patrimoine, alors que, pour sa part, le quintile le plus riche en détient les deux tiers » (CEPE 2016, 61).

1.5 – L'indice de défavorisation matérielle et sociale

Combinant des données sur le faible revenu et sur les inégalités socioéconomiques, l'indice de défavorisation matérielle et sociale permet d'avoir un portrait plus précis sur ces deux aspects. La dimension matérielle comprend la scolarité, le rapport emploi/population et le revenu moyen individuel ; tandis que la dimension sociale comprend l'éloignement par rapport à un réseau social donné (ISQ 2016, 128).

La procédure adoptée consiste d'abord à répartir la population du Québec en groupes de 20 % — en quintiles — sur la base de chaque dimension de la défavorisation, puis de croiser ces groupes de manière à distinguer la population la plus défavorisée simultanément quant à l'une et l'autre dimension (quintiles 5), celle qui l'est le moins (quintiles 1) et celle qui occupe une position intermédiaire.

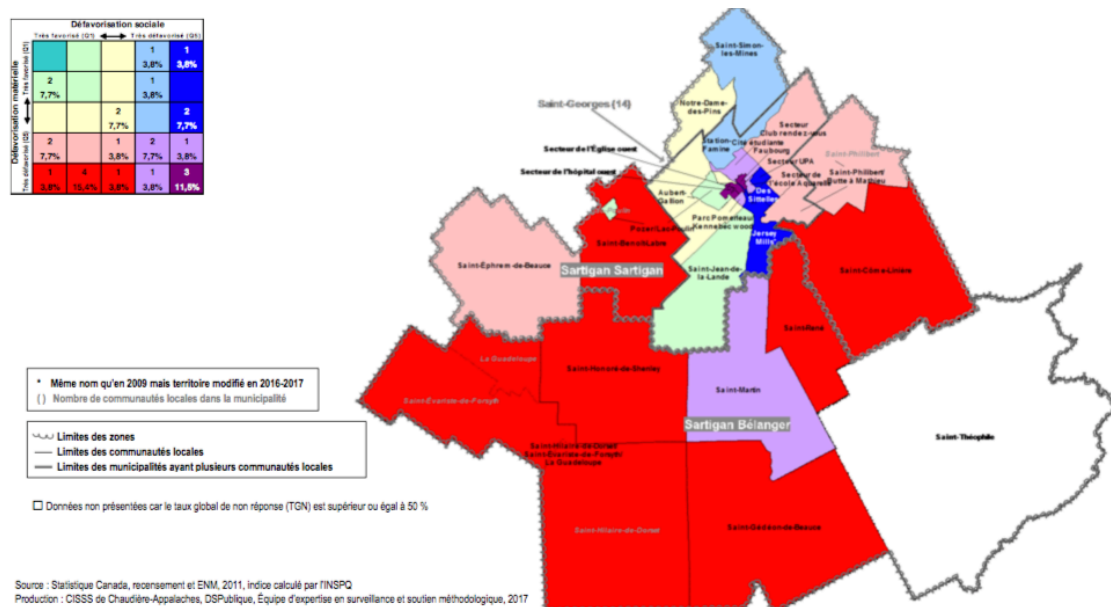
Le taux indique le pourcentage de la population vivant dans des secteurs de dénombrement (unités de 700 à 900 personnes) où la moyenne des indicateurs les situe sous le seuil correspondant au quintile pour l'ensemble du Québec (ISQ 2016, 128).

Ici, le concept de défavorisation est lié à la notion de pauvreté multidimensionnelle. Cet indice permet aussi d'être plus précis à l'échelle locale. Il est notamment utilisé pour la *Caractérisation des communautés locales*, une initiative de la Direction de la santé publique.

Les « communautés locales » sont des entités relativement homogènes aux plans humain et géographique, regroupant des résidents ayant un certain sentiment d'appartenance ou partageant des affinités. Elles sont délimitées à partir des aires de diffusion de Statistique Canada. Une mise à jour de ces communautés locales a été réalisée avec les acteurs locaux au printemps 2017. De 200 communautés locales en 2009, la région [de Chaudière-Appalaches] en compte maintenant 236 (DSP 2017, 4).

Divisée en 236 milieux de vie, il est plus facile de comprendre comment les personnes qui y vivent ont accès au marché de l'emploi, aux biens, aux services publics et privés, s'il y a présence de déserts alimentaires¹⁷ ou encore une forte concentration de populations inactives, etc. Si l'on prend l'exemple de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauce-Sartigan, elle est divisée en 26 communautés (voir figure 1).

Figure 1 – Caractérisation des communautés locales de la MRC Beauce-Sartigan



¹⁷ Un désert alimentaire est un territoire dans lequel les résidences sont jugées trop éloignées des points de vente offrant des aliments sains et nutritifs, et dans lequel une grande proportion de citoyens vit en situation de défavorisation matérielle. Les chercheurs admettent généralement qu'au-delà de 16 kilomètres en milieu rural, l'accessibilité physique à un commerce peut poser un réel problème, d'autant plus si le territoire est défavorisé (INSPQ 2013, dans Lebel 2015).

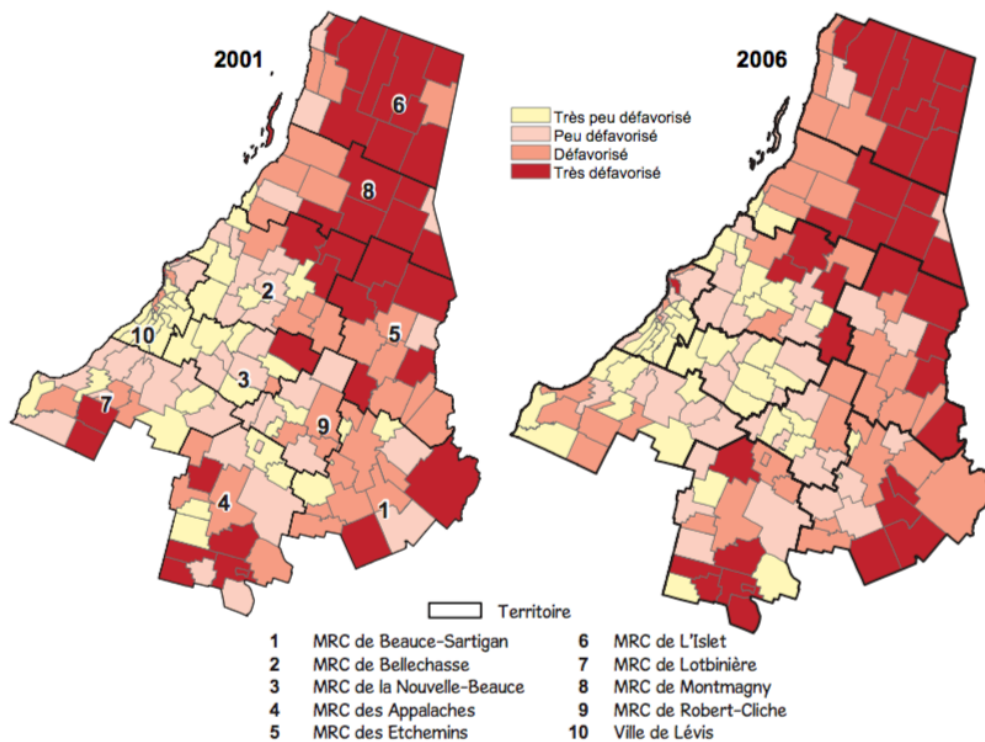
Ce portrait a été très utile à la réalisation de cette recherche en Chaudière-Appalaches¹⁸, notamment pour comparer les indicateurs entre eux, pour identifier des secteurs plus défavorisés au sein des MRC et pour ancrer le témoignage de mes informateurs.

Par exemple, en comparant les données socioéconomiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et celles de la Caractérisation des communautés locales de la Chaudière-Appalaches, on se rend compte que les constats sont très différents. En effet, selon les données de l'ISQ, les taux d'activité et d'emploi sont près de la moyenne québécoise, respectivement 62,9 % contre 64,8 % et 61,3 % contre 61 % (ISQ 2015). Le taux de chômage est quant à lui inférieur à la moyenne de la province, soit 2,5 % contre 6 %, tandis que le taux de faible revenu d'après la Mesure de faible revenu est le plus bas au Québec : 3,8 % contre 8,2 % pour l'ensemble de la province (ISQ 2015). Ces statistiques laissent entendre qu'il y a très peu de pauvreté en Chaudière-Appalaches comparativement à l'ensemble du Québec, ce qui n'est pas faux en se fiant à cet indicateur précis (MFR). Rappelons que la MFR « [...] est égale à 50 % de la médiane du revenu des ménages canadiens (avant ou après impôt), médiane ajustée en fonction de la taille de ce ménage, mais pas en fonction des revenus d'une région » (Jodoin 2015). Elle est donc moins précise à l'échelle régionale ou locale. Avec d'autres indicateurs plus précis, dont l'Indice de défavorisation matérielle et sociale et la Caractérisation des communautés locales, on réalise qu'une grande partie du territoire est plus vulnérable à la pauvreté : plus

¹⁸ Le processus de caractérisation des communautés locales n'a été réalisé que dans quelques régions du Québec, soit la Mauricie-Centre-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Chaudière-Appalaches. Ces données ne sont donc pas disponibles pour la ville de Québec.

particulièrement les Appalaches, Beauce-Sartigan, L'Islet, Montmagny et Les Etchemins. À l'extrême, L'Islet affiche un taux de vulnérabilité de 72,7 %, et les Appalaches de 51,8 %, ces dernières considérées comme étant très défavorisées (voir figure 2). Si d'une part on note un taux de chômage très bas et d'autre part qu'une partie importante de la Chaudière-Appalaches est considérée comme étant très défavorisée et vulnérable à la pauvreté ; on peut en déduire qu'une quantité non négligeable de travailleurs vivent, malgré leur emploi, sous le seuil de faible revenu.

Figure 2 – Répartition des communautés défavorisées en Chaudière-Appalaches



Source : INRS 2011, 12

2 - Notions sur les formes de pauvreté et d'exclusion : au-delà du faible revenu

Si la pauvreté ne se résume pas qu'à un manque de moyens financiers, il faut donc aller au-delà des indicateurs de faible revenu pour être en mesure de mieux la comprendre. La famille, les amis et l'ensemble des politiques sociales jouent un rôle clé lorsque l'on est confronté à des épreuves difficiles. Plus il est solide, moins on a de chance de tomber en situation d'exclusion et inversement. Robert Castel explique que « [l]'insertion d'un individu dépend en effet à la fois de son inscription dans la famille et dans un réseau relationnel plus large » (Castel 1994, 19). Par exemple : « [...] on sait que le quartier populaire a souvent servi de filet de protection tant du point de vue économique que par rapport aux risques de désocialisation entraînés par la pauvreté » (Castel 1994, 20). En d'autres termes, le « capital social » que possède un individu, soit l'importance de son réseau, agira sur son niveau de participation (Bourdieu 1980). Cette notion de « capital social » est très intéressante, car comme le capital économique, il est réparti de façon inégale selon le statut d'un individu, souvent de façon proportionnelle à son capital économique. En fait, « [l]e volume du capital social que possède un agent particulier dépend donc de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié » (Bourdieu 1980, 2). Pour bien comprendre le processus de marginalisation, il faut aussi prendre en considération les facteurs structurels propres au Québec, « [...] tels que les lois, les normes institutionnelles, les politiques et mesures gouvernementales, les représentations sociales, les rapports de force entre les groupes

sociaux, le contexte économique et les réalités démographiques » (CEPE 2009, 18). Comme il en sera question plus loin, on a plutôt tendance à individualiser les causes de la pauvreté. Pourtant, elles sont intimement liées au contexte dans lequel elle se produit et se reproduit.

Afin de mieux cerner les liens entre pauvreté et marginalisation, le Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a produit un document identifiant des indicateurs d'exclusion sociale dans le contexte québécois. Selon ce rapport :

L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société. Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) [...]. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté.

Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques (CEPE 2015, 3).

L'exclusion sociale et économique sont aussi multidimensionnelles et peuvent affecter plusieurs aspects de la vie, comme les conditions matérielles, la santé, l'accès au travail et à l'emploi, l'éducation et les réseaux (personnels et institutionnels-organisationnels) [CEPE 2015, 4]. Ces cinq aspects sont en fait des indicateurs clés qui sont par la suite subdivisés. L'indicateur « conditions matérielles » est divisé en trois : 1) l'insécurité alimentaire, 2) la proportion du revenu consacré au logement et 3) la qualité du logement ; l'indicateur « santé » s'attarde à la proportion ayant une incapacité permanente ; l'indicateur

« travail et emploi » se divise en deux : 1) chômeurs de longue durée, 2) travailleurs à temps partiel involontaire ; l'indicateur « éducation » mesure 1) la proportion de la population de 25 à 64 ans n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et 2) aux personnes n'atteignant pas le niveau 1 en littératie ; et finalement, l'indicateur « réseaux » identifie quant à lui le nombre de personnes ne disposant pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable (CEPE 2015, 9, voir l'annexe 2). Au total, ce sont donc neuf indicateurs qui ont été produits pour tenter de mesurer l'exclusion sociale et les raisons pour lesquelles elle est souvent associée à la pauvreté économique.

2.1 – Pauvreté et protection sociale : l'évolution de l'identité d'assisté

Depuis la révolution industrielle, l'image du « pauvre » s'est transformée parallèlement aux mutations de l'économie. Robert Castel illustre bien comment le salariat, qui était autrefois une position marginale et méprisée, s'est imposé comme modèle et comment il s'est progressivement associé à la protection sociale institutionnalisée, créant par le fait même une nouvelle identité d'assisté. En effet, avant la révolution industrielle, l'on vivait souvent de façon presque autarcique, donc on ne recevait pas de salaire (Castel 1995, 50). Selon Castel, les salariés constituaient un groupe, errant d'un endroit à l'autre, pour vendre leur force de travail contre rémunération. « On était salarié lorsqu'on n'était rien et que l'on n'avait rien à échanger hormis la force de ses bras » (Castel 1995, 14). À l'époque, les gens qui ne pouvaient pas travailler (les enfants, les personnes âgées, en situation de handicaps, les malades, etc.) étaient supportés par la communauté ou encore par l'Église. Avec

l'urbanisation et l'industrialisation rapides du 19^e siècle, le salariat s'est rapidement imposé comme modèle. À partir de ce moment, l'auteur croit que la cohésion sociale primaire (famille, voisinage, amis) s'est déplacée autour de l'État et du capital « fournisseurs de travail », où les sans-emploi sont exclus et deviennent un problème. Pour y remédier, « [...] la prise en charge des démunis fait l'objet de pratiques *spécialisées* [...] qui dans les sociétés moins différenciées étaient pris en charge sans médiation par la communauté » (Castel 1995, 60). Le « social-assistanciel » sera alors une solution de réinsertion et deviendra selon lui le talon d'Achille de l'État. « La question sociale devient [...] la question de la place que peuvent occuper dans la société industrielle les franges les plus désocialisées des travailleurs. La réponse à cette question sera l'ensemble des dispositifs montés pour promouvoir leur intégration » (Castel 1995, 26).

En 2018, l'idée d'« une vie, une carrière » est de plus en plus rare, ce que Robert Castel qualifie de nouvelle « culture aléatoire ». Si l'apogée des emplois stables a été atteint vers 1975, il y a un nombre croissant de personnes qui se retrouvent aujourd'hui en marge du système pour des périodes indéterminées, « en situation de flottaion », faisant l'aller-retour entre l'emploi, le chômage et l'assistance sociale. Il croit que cette réalité creuse les inégalités et les injustices sociales, spécialement pour les « naufragés du système », condamnés à l'« inutilité ». Malgré tout, l'État semble toujours « [...] obligé de *faire du social* pour pallier certains dysfonctionnements criants [pour] assurer un minimum de cohésion entre les groupes sociaux [...] » (Castel 1995, 625) et, par le fait même, éviter la révolte des « classes » populaires.

Avec le temps, l'État social s'est lui aussi transformé. Aujourd'hui, même dans le cas des plans d'action de lutte contre la pauvreté, comme il en sera question plus loin, le gouvernement québécois soutient qu'il agit à la hauteur de ses moyens, en suivant la conjoncture économique. Que l'on soit en faveur d'un redressement des finances publiques, notamment par la réduction des dépenses et la diminution de la taille de l'État, ou encore pour un réinvestissement dans les programmes sociaux, le maintien du système public et de l'État dit « social-démocrate » ; ces deux positions ont un point en commun : « [...] elles traduisent [...] une réserve de fond quant à *la forme* de gouvernementalité de l'État social. Ce qui est dénoncé, ce n'est pas tant que l'État en fasse trop [ou pas assez], mais plutôt qu'il fasse mal ce qu'il doit faire » (Castel 1995, 633-634). Est-ce que l'État fait mal ce qu'il doit faire concernant la réduction de la pauvreté ? Si les personnes qui la vivent sont considérées comme étant les seules responsables de leur état, on peut se poser de sérieuses questions quant à l'efficacité des mesures mises en place par l'État en la matière. D'autre part, les personnes en situation de pauvreté « [...] ne sont plus au sens propre du mot des acteurs, parce qu'ils ne *font* rien de socialement utile, comment pourraient-ils *exister* socialement ? Au sens évidemment où exister socialement voudrait dire tenir effectivement une place dans la société » (Castel 1995, 29). Ils deviennent donc des « naufragés de la société salariale » (Castel 1995, 744). Comme le souligne Michel Beaudin, « [q]uand on songe que non seulement nos besoins vitaux mais également notre reconnaissance sociale tiennent à un emploi décent, on peut imaginer sans peine l'ampleur personnelle et sociale de la secousse

provoquée par la détérioration récente et apparemment inexorable de la situation de l'emploi » (Beaudin 1995, 13).

Dans une certaine continuité, Serge Paugam analyse *la carrière morale des assistés* dans son ouvrage *La disqualification sociale* (1991). L'auteur définit trois niveaux d'assistance pouvant avoir une influence sur l'identité des sujets : 1) l'assistance différée, 2) l'assistance installée et 3) l'assistance revendiquée (Paugam 1991). Bien qu'il mentionne qu'il ne s'agit pas nécessairement du cheminement de tous, il le décrit comme étant un processus linéaire. Phase 1 : « L'assistance différée correspond à l'apprentissage du statut d'assisté » (Paugam 1991, 92), comme un changement d'habitus. Les personnes correspondant à ce type ont généralement une forte motivation à se réinsérer sur le marché de l'emploi. Puisqu'elles sont sans revenu, elles ont une dépendance assez forte envers les services sociaux. Elles ne rationalisent pas leur situation et ne la croient que temporaire. Phase 2 : L'assistance installée correspondrait, selon lui, à une « [...] identification progressive au statut d'assisté » (Paugam 1991, 92). Il explique que ce type d'assisté est moins motivé à se trouver un emploi, il dépend davantage de l'assistance, rationalise sa situation et tente d'obtenir une bonne relation avec les services sociaux afin de percevoir l'aide maximale. Phase 3 : Il y a passage à l'assistance revendiquée lorsqu'elle est perçue comme un droit (donc un devoir de l'« État social »). À ce stade, il soutient qu'il n'y a plus aucune motivation au travail, une très forte dépendance aux services sociaux, une forte rationalisation de leur dépendance et une attitude revendicatrice face aux travailleurs sociaux, pouvant parfois engendrer des situations conflictuelles (Paugam 1991, 110-111).

Ce type de classification court toujours le risque de renforcer la stigmatisation des assistés sociaux. On peut aussi se poser la question si l'assistance sociale ne devait pas être considérée comme un droit collectif au même titre que la protection de la vieillesse. Ces catégories tendent aussi à homogénéiser les comportements et les parcours assistantiels. Il met toutefois le lecteur en garde contre les interprétations trop déterministes de son modèle. Si l'on considère que l'« État social », tel que vu par Castel, a échoué à inclure les plus démunis, les trois phases de la carrière morale des assistés vont de pair avec leur niveau d'exclusion. Pour ne pas être totalement exclu du système, il faut suivre un ensemble de règles afin de respecter les attentes croissantes de l'État : « [...] il faut tout à la fois accepter d'être reconnu comme pauvre, admettre le contrôle de sa vie privée par des spécialistes de l'action sociale et faire preuve d'une volonté de 's'en sortir' [...] » (Paugam 1991, 114), et ce, encore davantage depuis les grandes réformes des programmes d'assistance sociale de 1988, 1998 et 2016 (traitées plus loin).

Paugam identifie trois catégories de pauvreté : la « pauvreté intégrée », la « pauvreté marginale », la « pauvreté disqualifiante » (Paugam 1998). Ce modèle illustre comment la pauvreté peut être vécue selon le contexte socioéconomique. La pauvreté intégrée « [...] correspond davantage aux sociétés traditionnelles jugées 'sous-développées' ou 'sous-industrialisées' qu'aux sociétés modernes » (Paugam 1998, 146), c'est-à-dire là où une large partie de la population vit avec très peu de ressources économiques et matérielles. Malgré les moyens très restreints d'une communauté donnée, il y a souvent une forte

cohésion sociale pour compenser les manques du système. L'économie (du groupe) fonctionne par un système d'échange local de biens et de services entre la famille, les amis et les voisins ; voire la communauté.

Ensuite, la « [...] 'pauvreté marginale' renvoie au moins autant, dans le débat social, à la question de la pauvreté au sens traditionnel du terme qu'à celle de l'exclusion » (Paugam, 1998, 146). Elle concerne une petite partie de la population, elle est peu visible et ne remet pas en cause l'ensemble du système. Elle « [...] correspondrait aux sociétés industrielles avancées ayant mis fin à la question du paupérisme grâce aux performances de l'appareil productif et aux acquis sociaux » (Paugam 1998, 148).

Enfin, la « pauvreté disqualifiante » est au centre du débat public et par le fait même politique. « Dans ce contexte, les inégalités entre les riches et les pauvres augmentent fortement et les populations défavorisées dépendant du revenu minimum, dont le statut est déjà dévalorisé, sont souvent soupçonnées de profiter de l'assistance. Le débat social est donc toujours organisé, comme au XIXe, autour du possible effet pervers des aides aux pauvres » (Paugam 1998, 155). Ce discours est d'ailleurs récurrent dans le contexte du Québec actuel, tant dans les discours public qu'officiel. La « pauvreté disqualifiante » serait le modèle visé par la critique de la « société salariale » de Castel et probablement le plus près de ce que j'ai pu observer sur le terrain.

D'autre part, Vincent de Gaulejac et Isabelle Taboada-Leonetti proposent quant à eux une approche basée sur l'analyse structurelle de l'exclusion, moins stigmatisante que celle de Paugam, en s'attardant entre autres aux facteurs économiques, au recul durable de l'emploi, à l'affaiblissement de l'État, aux facteurs relatifs aux liens sociaux et familiaux (de Gaulejac et Taboada-Leonetti 1994, 77). Selon eux, on ne doit pas sous-estimer « [...] l'importance des structures sociales qui délimitent, et limitent, l'espace des possibles. Lorsque cet espace est trop réduit, lorsque les blocages - chômage structurel, exigences des modèles sociaux et faiblesse des liens sociaux, inégalités des chances de départ ... - rendent dérisoires les capacités d'élaboration de stratégies des acteurs, c'est peut-être qu'il faut changer les règles du jeu » (de Gaulejac et Taboada-Leonetti 1994, 83). Ils rapportent trois dimensions nécessaires à l'inclusion sociale :

- une dimension économique qui autorise l'insertion et la participation sociale à travers des activités de production et de consommation ; on parlera alors de l'emploi et des ressources ;
- une dimension sociale comprenant d'une part l'intégration au sein de groupes primaires et d'autre part l'intégration dans la société globale à travers des liens sociaux institutionnels ;
- une dimension symbolique définie par des normes et des valeurs communes d'une part et par des représentations collectives définissant les places sociales d'autre part (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 43).

2.2 – Inégalités et néolibéralisme

La pauvreté est, en grande partie, une résultante de la répartition inégale de la richesse, donc les inégalités sociales doivent faire partie de l'équation pour bien saisir le phénomène. Pour

Charles Tilly, les inégalités proviennent, à la base, de notre conception binaire du monde et de la vie en société. Tilly propose que l'être humain construit des frontières entre lui-même (le « soi », et le « nous ») et les « autres » ; créant ainsi des paires de catégories : homme / femme, ouvrier / bourgeois, citoyen / étranger, riche / pauvre, et que leur institutionnalisation cimenterait les inégalités du système (Tilly 1998). Selon lui, et particulièrement sous le modèle néolibéral, « *differences in performance then come to justify, reinforce, even create explicit categorical systems. Thus the spiral of categorical inequality spins on* » (Tilly 1999, 116).

Bien que présent dans les années 1980, le modèle néolibéral ne s'imposera au Québec qu'à partir des années 1990, parallèlement à l'accord de libre-échange avec les États-Unis (ALÉ) et plus encore avec l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA, 1994) entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Avec cet accord, « [...] les pays membres appliquent les mêmes droits douaniers et règlements aux pays tiers, et d'autres qui l'apparentent à un marché commun, qui prévoit la libre circulation des facteurs de production (main-d'œuvre et capital) entre les pays membres » (Wilkinson 2006). L'ALÉNA est présenté par ses tenants comme une promesse de prospérité (création d'emplois, croissance économique) pour les pays membres, mais place désormais les entreprises dans une situation de compétitivité soumise à l'économie mondiale. « Les aléas du marché poussent, d'autre part, les entreprises à se délester de certaines rigidités (nombre fixe d'employés) et de certains coûts (avantages sociaux des employés réguliers), d'où la précarisation des autres emplois qui permet d'acheter le travail à la pièce selon les besoins. Cette 'flexibilité' exigée des

salariés s'appelle 'précarité' chez les salariés: travail à temps partiel, à la pige, sur appel, saisonnier et en sous-traitance, par exemple » (Beaudin 1995, 17).

Au Québec, les différents partis politiques accueillent d'un bon œil les principes de l'accord. « Contrairement au Canada anglais qui craignait l'américanisation, le Québec voyait surtout dans cet accord une source d'avantages économiques, et, les souverainistes en particulier, un moyen de s'affranchir de la tutelle fédérale » (Gagné 1999, 99). Les opposants au projet, au Québec comme au Canada, sont surtout des centrales syndicales et des organismes communautaires qui craignent notamment une régression des conditions de travail et des pertes d'emplois par la délocalisation possible d'entreprises canadiennes. Ils n'avaient pas tort :

[L]'ALÉNA a favorisé les délocalisations industrielles et l'ouverture de succursales à l'étranger, en particulier au Mexique, où la main-d'œuvre est bon marché. Dans le secteur agricole, une multitude d'entreprises américaines [et canadiennes] spécialisées dans la transformation de produits alimentaires se sont également installées au Sud. L'affaiblissement des normes sanitaires et environnementales engendré par l'accord leur a permis de profiter des bas salaires mexicains (Wallach 2015, 12).

Avec la libéralisation de l'économie et l'ouverture des frontières, plusieurs personnes de la classe politique et des gens d'affaires du Québec voyaient une façon d'accroître l'autonomie des marchés provinciaux. « Dans la mesure où le libre-échange laissait une plus grande place aux forces du marché, il contribuait à réduire l'interventionnisme du gouvernement central, notamment dans des champs de compétence provinciale » (Gagné 1999, 102).

L'année d'entrée en vigueur de l'ALÉNA, il y a création d'un nouveau parti politique sur la scène provinciale : l'Action démocratique du Québec (ADQ), aujourd'hui la Coalition avenir Québec (CAQ), qui propose de revoir le modèle québécois, principalement en réduisant la taille de l'État. L'ADQ mise sur le rôle des individus et des familles, ainsi que sur une plus grande autonomie du Québec dans la fédération canadienne. L'autonomisme devient donc une alternative à la dichotomie fédéraliste-souverainiste à la suite des échecs de Meech¹⁹ et de Charlottetown²⁰.

Plus d'autonomie pour les provinces est certainement une idée attirante pour les souverainistes, comme Lucien Bouchard, chef du Parti Québécois et premier ministre du Québec de 1996 à 2001. Par contre, contrairement aux origines pro-interventionnistes de son parti, Bouchard souhaite aussi réduire la taille de l'État, avec son objectif « déficit zéro ». Il s'agit du début des grandes compressions budgétaires dans les services publics, période pendant laquelle « [...] le système de santé, entre autres, a été grandement ébranlé par la mise à la retraite de dizaines de milliers d'infirmières » (Lessard 2015, 241).

¹⁹ L'accord du lac Meech (1987) avait comme principal objectif de réformer la constitution en reconnaissant le caractère distinct du Québec et, par le fait même, le faire adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982 (donc signer la constitution canadienne). Pour être validé, il doit être signé par les dix provinces. Le Québec est le premier à le faire. Les autres provinces suivent, sauf le Manitoba. La signature de l'entente se retrouve bloquée par un seul député. L'accord est donc un échec.

²⁰ En 1992, une deuxième tentative de réforme constitutionnelle échoue, celle de l'accord de Charlottetown avec essentiellement les mêmes objectifs. « L'Accord obtient l'appui officiel du gouvernement fédéral et des dix gouvernements provinciaux, ce qui implique qu'il pourrait légalement constituer une modification constitutionnelle » (Gall 2006). Par contre, il est rejeté par la population canadienne par voie de référendum. Ces deux échecs provoquent la grogne au Québec et ravivent le mouvement indépendantiste, ce qui mènera au deuxième référendum sur l'indépendance du Québec en 1995.

Les libéraux (du Parti libéral du Québec), particulièrement les plus à droite, sont tout à fait à l'aise avec ce modèle, d'abord l'ex-premier ministre Jean Charest (2003 à 2012), qui met en place un plan de « réingénierie de l'État ». Ensuite, le premier ministre Philippe Couillard (2014-2018) poursuit sur la même voie avec ce qu'il appelle la « rigueur budgétaire », que certains qualifient de « démantèlement de l'État » ; des idées très près de la CAQ de François Legault. D'ailleurs, on a vu plusieurs députés passer d'un parti à l'autre dans les dernières années.

Parallèlement à la montée du néolibéralisme, on affirme que le Québec n'a plus les moyens de ses ambitions en matière de protection sociale. « L'imposition devient la nouvelle norme. Partout, on inflige des réformes en nous expliquant que cela est nécessaire, qu'il est impossible de faire autrement » (Lessard 2015, 237). On constate également que « [...] le revenu médian des ménages québécois a reculé entre 1981 et 2011, et ce, malgré une croissance de près de 50 % du PIB réel (ajusté à l'inflation) par habitant » (Zorn, Venne et Poitras 2015, 18). Alors, l'État devrait avoir plus de revenus (par les taxes et les impôts) et les citoyens devraient également en avoir profité (par une hausse du salaire moyen ou de la qualité de vie). Pourtant, en plus de la baisse des revenus, « [l]es services sociaux sont régulièrement amputés ; étude après étude, on nous confirme que le pouvoir d'achat des individus diminue (parallèlement, l'endettement des ménages bat tous les records) ; les régimes de pension sont transformés en régimes à prestations indéterminées ; et depuis des années, les régimes publics de pension ne sont plus indexés en fonction de l'inflation » (Lessard 2015, 237). Il y a donc réduction de la protection sociale, des services publics (en

quantité et en qualité) et précarisation du marché de l'emploi ; une situation qui affecte grandement la classe moyenne et plus particulièrement les moins nantis. « D'ailleurs, le revenu du 1 % le plus riche a doublé de 1982 à 2012, passant de 243 500 \$ à 477 000 \$. Pendant ce temps, le revenu des 99 % restants n'a progressé que de 6 %, passant de 28 900 \$ à 30 700 \$ » (Zorn, Venne et Poitras 2015, 18). Enfin, selon Beaudin, « [l]'économie néolibérale détruit les emplois, mais ne relâche pas son exigence inflexible d'un revenu... d'emploi! Il s'en suit un appauvrissement marqué de la population et un phénomène massif d'exclusion sociale » (Beaudin 1995, 20).

Que ce soit dans les documents des plans d'action pour réduire la pauvreté ou encore dans la *Loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* au Québec, le terme « inégalité » était quasi absent jusqu'à tout récemment. On associait souvent la pauvreté à l'exclusion et très rarement aux inégalités. Lorsque l'État commence à reconnaître qu'il y a augmentation des inégalités sociales, les solutions proposées sont les mêmes que celles mises de l'avant pour réduire la pauvreté, c'est-à-dire la croissance économique et la création d'emploi, sans remettre en question l'économie politique, le marché de l'emploi ou la redistribution de la richesse.

Comme le souligne Nicolas Zorn, « [c]es dernières années, le débat sur la réduction de la pauvreté a cédé la place à une discussion sur la stagnation des revenus de la classe moyenne et sur l'enrichissement du fameux 1 %. Toutefois, ces deux nouveaux thèmes

complémentaires n'ont pas nécessairement les mêmes frontières et n'appellent pas tout à fait les mêmes solutions [...] » (INM 2016, 290). En effet, dans un contexte de plein emploi, il y a croissance économique et abondance d'emploi. Par contre, il faudrait se questionner sur la qualité de ces emplois et remettre en question les règles du marché du travail dans son ensemble.

Le travail temporaire, à temps partiel et indépendant représente désormais un tiers environ de l'emploi total dans les pays de l'OCDE. Depuis le milieu des années 90, plus de la moitié de l'ensemble des emplois créés correspond à des emplois atypiques. De nombreux actifs occupant un emploi atypique sont moins bien lotis sur de nombreux aspects de la qualité de leur emploi, par exemple le salaire, la sécurité de l'emploi ou l'accès à des formations. En particulier, les travailleurs temporaires peu qualifiés sont confrontés à des désavantages salariaux importants, à des salaires instables et à une progression salariale plus lente (OCDE 2015, 17-18).

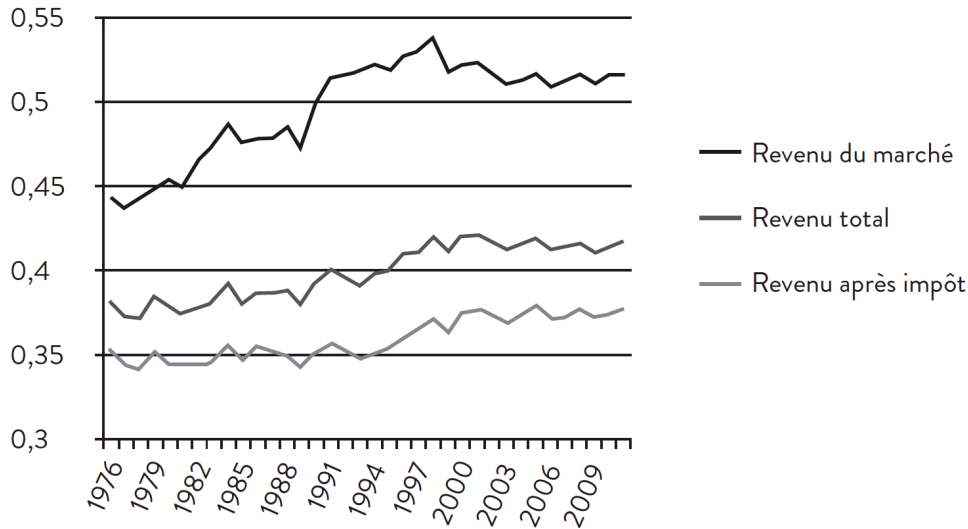
Même les grands organismes transnationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire internationale (FMI)²¹ ou encore la Banque mondiale (BM) reconnaissent les dangers que représentent les inégalités sociales dans leurs récentes publications. « Les ménages très dépendants des revenus tirés d'un emploi atypique enregistrent des taux de pauvreté monétaire nettement supérieurs (22 % en moyenne), et l'augmentation du nombre de ménages dans cette situation dans les pays de l'OCDE contribue à l'accroissement des inégalités » (OCDE 2015, 18). Pour sa part, le FMI soulignait en octobre 2017 que « [...] certains pays avancés peuvent accroître la progressivité sans porter préjudice à la croissance, tant que cette progressivité n'est pas

²¹ Les rapports suivants en font mention, bien que les impacts des inégalités semblent peu évidents : *Inégalité et croissance insoutenable* (2011), *Redistribution, inégalité et croissance* (2014) et *Inégalité et politique budgétaire* (2015).

excessive [...] » (Gaspar et Garcia-Escribano 2017). L'institution historiquement non interventionniste reconnaît aussi que la politique budgétaire peut jouer un rôle décisif dans la lutte contre les inégalités (Gaspar et Garcia-Escribano 2017).

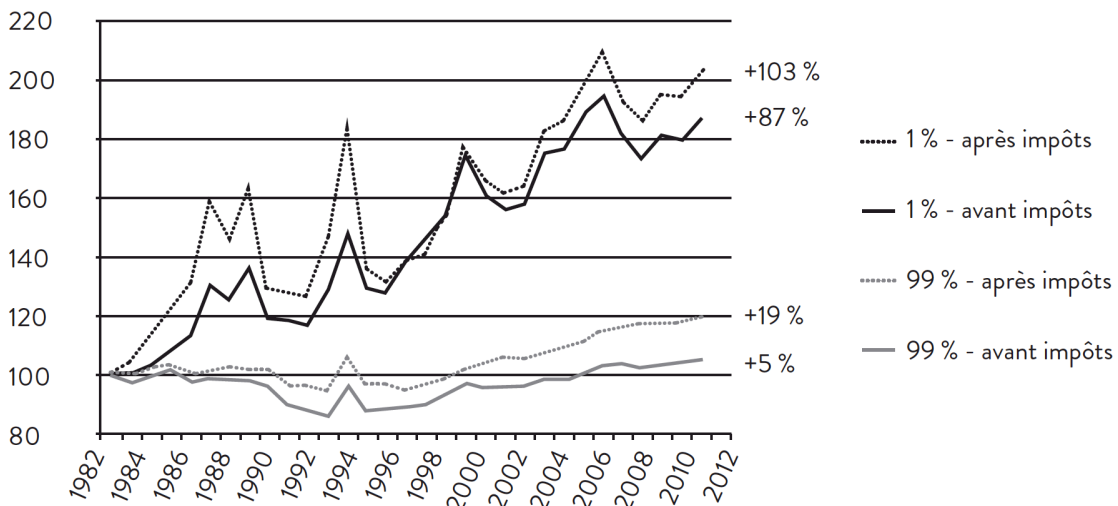
Comme c'est aussi le cas pour la pauvreté, la position sociale que l'on occupe est souvent défendue par le mérite individuel dans les discours officiel et populaire. Le « mérite » vient donc justifier, voire renforcer ces inégalités. « Pour que les uns méritent leur succès et leur position sociale grâce à leur travail et à leur vertu, il faut nécessairement que les autres méritent aussi leurs échecs tenant à leur absence de mérite » (Dubet 2015, 29). L'idée du mérite semble indissociable du modèle néolibéral qui est lui-même basé sur le succès individuel ou le « *self made man* » chez les anglophones. Pour certains, le néolibéralisme se limite à l'économie politique, pour d'autres, comme David Harvey, il s'agit d'un projet hégémonique « [...] *to realize a theoretical design for the reorganization of international capitalism or as a political project to reestablish the conditions for capital accumulation and to restore the power of economic elites* » (Harvey 2006, 19). Lorsque l'on prend connaissance de l'augmentation des inégalités dans le monde, de l'extrême concentration de la richesse et du poids politique de ces élites économiques, on peut affirmer, et ce sans équivoque, que le néolibéralisme renforce leur pouvoir de classe. D'ailleurs, Oxfam relevait dans son rapport annuel de janvier 2017 que les huit personnes les plus riches de la planète possèdent davantage que les 3,5 milliards les plus pauvres, donc que huit individus possèdent davantage que la moitié de l'humanité (Oxfam 2017).

Graphique 4 – Coefficients de Gini au Québec, 1976-2001



Source : Statistique Canada. Tableau 202-0725 - Coefficients de Gini du revenu du marché, total et après impôt, ensemble des unités familiales, annuel (nombre). Compilation de Nicolas Zorn.

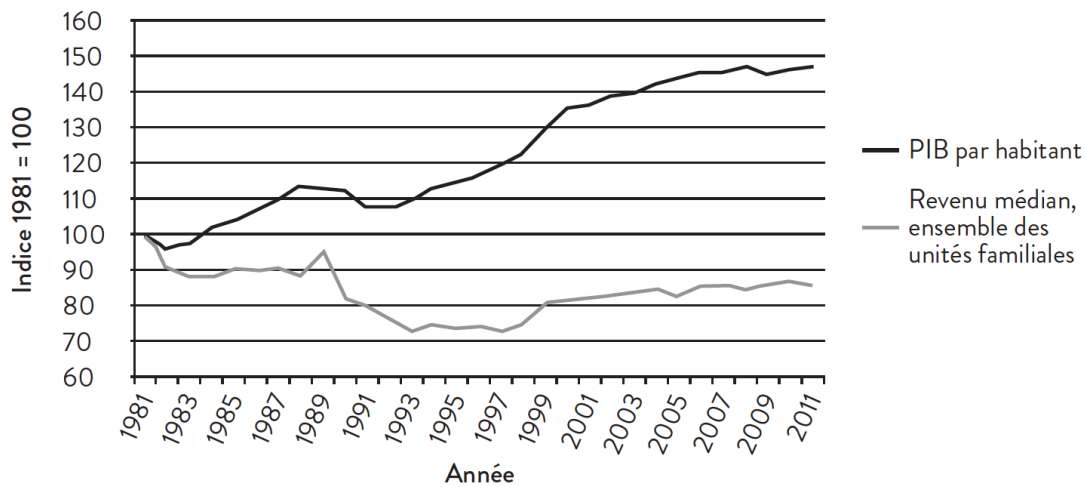
Graphique 5 - Évolution des revenus du 1 % le plus riche et du 99 % restant, au Québec, base 100 en 1982, 1982-2012



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 204-0002. Compilation et calculs de Nicolas Zorn.
 *Les revenus ont été ajustés à l'IPC, en dollars 2012. Ce sont des revenus de marché (avant impôts et transferts) et des revenus nets (après impôts et transferts), incluant les gains en capital.
 (Zorn, Venne et Poitras 2015, 17)

Comme le montrent les graphiques 4 et 5, les inégalités sociales ont augmenté au Québec entre 1976 et 2012. « Ainsi, le revenu médian et la taille de la classe moyenne ont décliné, et l'endettement des ménages a triplé. La part des revenus captée par le 1 % le plus riche au Québec est aussi passée de 5 % à près de 9 % (de 3 % à 7 % si l'on considère le revenu après impôt) » (Zorn, Venne et Poitras 2015, 16). En s'attardant au centile de la sorte, on se rend compte de l'importance de ces écarts de revenus et de leur évolution. Rappelons qu'entre « [...] 1982 et 2012 le revenu après impôt du 1 % le plus riche a crû de 103 % alors que celui des 99 % restants a augmenté de seulement 19 % » (Zorn, Venne et Poitras 2015, 16).

Graphique 6 - Indices comparatifs du PIB par habitant et du revenu médian avant impôt, Québec (1981 = base 100), 1981-2011



(Zorn, Venne et Poitras 2015, 18)

2.3 - Inégalité ou iniquité ?

Le recours aux différentes mesures d'inégalité pour comprendre la pauvreté et les questions d'exclusion à ses limites. Effectivement, depuis John Rawls (*A Theory of Justice*, 1971), les réflexions sur la justice sociale ont plutôt eu tendance à parler d'iniquité. Les travaux de David Miller (*Principles of Social Justice*, 1999) ont contribué à montrer en quoi cette distinction peut aider à approfondir l'analyse structurelle de l'exclusion.

En effet, selon Rawls, « *[t]he basic structure should allow inequalities so long as these improve everyone's situation, including that of the least advantaged, provided these inequalities are consistent with equal liberty and fair opportunity* » (Rawls 1975, 262). Il aborde cette idée en terme d'égalité morale, non pas en tant qu'égalité socioéconomique. L'égalité morale devrait, selon lui, garantir la justice sociale, l'accès aux libertés et aux besoins de base, sans pour autant empêcher la redistribution inégale de la richesse. Les concepts de justice sociale, des libertés et des besoins de base demeurent subjectifs, selon les origines socioéconomiques et socioculturelles d'un individu. Pour David Miller, les éléments suivants doivent être pris en compte : l'avoir liquide et matériel, la propriété privée, l'accès à l'emploi, l'éducation, les soins de santé, les allocations familiales, la garde d'enfants, la reconnaissance sociale, la sécurité, l'accès au logement, aux transports et aux loisirs (Miller 1999, 7). Selon lui, « *[...] our thinking about global inequalities should be guided not by comparative principles, such as principles of equality, but by the noncomparative ideas of protecting basic rights and preventing exploitation* » (Miller 1999, 19). La protection des droits et la prévention contre l'exploitation sont deux éléments

centraux sur lesquels on s'appuie pour justifier la répartition plus ou moins égale de la richesse, et ce, des marxistes aux néoclassiques. Les règles entourant la redistribution de la richesse sont donc purement idéologiques. Pour Jacques Henry, le concept d'équité se distingue par « [...] sa dimension non strictement économique [...] qui donne à cette notion un contenu idéologique et structurel distinctif. En effet, les normes de répartition ou ordres méritocratiques varient à l'infini et ne sont pas tous de nature strictement économique » (Henry 1977, 164).

Quoi qu'il en soit, l'objectif n'est pas de faire une analyse exhaustive des concepts d'égalité et d'équité, mais plutôt de souligner qu'il existe des différences importantes entre eux. Effectivement, les réflexions sur la répartition égale ou équitable des ressources font appel à des méthodologies différentes et, surtout, l'idée d'une répartition équitable centre la réflexion sur les droits et les besoins. Cela dit, les données statistiques sur l'évolution des inégalités socioéconomiques demeurent très importantes pour cette recherche, car elles permettent de suivre le rôle de l'État dans la répartition de la richesse dans les dernières décennies, parallèlement à l'évolution du discours de l'État justifiant ces transformations.

Conclusion

Les indices de faibles revenus et d'inégalités sociales brièvement résumés dans la première partie de ce chapitre sont parmi les plus couramment utilisés pour estimer les niveaux de vie socioéconomique des individus et des ménages et sur lesquels je reviendrai tout au long

de cette thèse. Par contre, il faut demeurer prudent lorsque l'on utilise ces données statistiques produites par ces indicateurs, puisqu'elles ne sont qu'un portrait approximatif de la population. « Une comparaison de la vie des familles à faibles revenus au Canada et aux États-Unis, par exemple, échouerait si elle ne considérait aucunement les avantages non financiers d'un système universel de santé pour ces familles, en termes de sécurité personnelle et de qualité de soins notamment » (Noël 2002, 107). Il est aussi essentiel de comprendre comment ces données sont collectées et analysées afin de déterminer quel indicateur est le plus approprié pour une recherche donnée. Le terrain ethnographique demeure une excellente façon de confirmer, de compléter ou d'infirmier les informations véhiculées par ces chiffres.

Aujourd'hui, les données statistiques occupent une place importante dans l'univers social et politique. En effet, plusieurs décisions sont appuyées par les chiffres et, trop souvent, sans mise en contexte ; ce qui peut être pernicieux lorsqu'il est question du niveau de vie ou de la redistribution de la richesse. Wolfson notait déjà cette mouvance à la fin des années 1990, c'est-à-dire : « [...] un regain d'intérêt important pour l'analyse des tendances de la distribution des revenus. Malheureusement, l'attrait pour ce genre d'analyse s'est accompagné d'une diversification indisciplinée des méthodes statistiques » (Wolfson 1997, 1). Il faut aussi comprendre à qui et à quoi servent ces données. En fin de compte, « [...] ce n'est pas tant la quantification en tant que telle qui pose problème que l'usage qu'en font les différents pouvoirs » (Martin 2016, 1). Cela dit, il faut souligner ceci :

Il n'y a aucune naturalité ou transcendance dans les chiffres et, plus fondamentalement, dans les catégories, nomenclatures et critères qui servent à les calculer. Les chiffres ne font qu'incarner les valeurs, choix et arbitrages sous-jacents à ces catégories, nomenclatures et critères.

[...]

Gouverner par des chiffres ce n'est pas dépasser les enjeux moraux, politiques ou économiques et les remplacer par des instruments neutres et rationnels. C'est, plus subtilement, cacher ces choix dans ces instruments, puis présenter ces instruments comme objectifs non discutables (Martin 2016, 5).

J'ai également tenté de revenir sur certaines notions de base sur les différentes formes que peut prendre la pauvreté, sur l'évolution du rôle de l'État en matière de protection sociale, parallèlement aux transformations de l'identité d'assisté. Nous avons vu que l'économie a grandement influencé notre conception de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale, de la Révolution industrielle à l'époque néolibérale, ainsi que les liens entre ces différents concepts. En conclusion, « [n]e pas réduire les inégalités peut empêcher de réduire la pauvreté. Et réduire la pauvreté ne permet pas de résoudre des problèmes engendrés par les fortes inégalités que nous connaissons. En fait, il s'avérerait difficile de s'attaquer avec succès au premier en ignorant le second, parce que les inégalités alimentent la pauvreté [...] » (Zorn, Venne et Poitras 2015, 20).

CHAPITRE 4 – MÉTHODOLOGIE

Introduction

Ce quatrième chapitre présente les bases méthodologiques de cette recherche au sujet de l'impact des discours entourant la pauvreté sur la participation sociale des personnes qui la vivent. Dans un premier temps, j'expliquerai d'abord mon choix de terrain ethnographique, Québec et Chaudière-Appalaches, ainsi que mon implication précédente dans la lutte contre la pauvreté dans ces régions et ma relation actuelle avec des groupes militants sur ces questions. Ensuite, je présenterai les caractéristiques sociodémographiques de mon terrain à l'aide d'indicateurs de niveau de vie (abordés au chapitre 3), la façon dont j'ai choisi et recruté mes informateurs, ainsi que l'approche privilégiée pour la collecte et l'analyse de données. Enfin, j'aborderai les questions éthiques entourant les recherches sur la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales et comment il est possible de le faire en étant conscient de la positionnalité du chercheur.

1 – Terrain ethnographique

1.1 – Préterrain

Ayant travaillé comme « chargé de projet à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » en Chaudière-Appalaches (SISCA ²² 2014-2015), dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale*, j'ai pu réaliser un préterrain, avant et au tout début de cette recherche doctorale. L'objectif de ce contrat de travail était de réaliser une campagne de sensibilisation populaire régionale sur les préjugés véhiculés envers les personnes en situation de pauvreté (voir encadré p. 104). Mes responsabilités principales étaient de mettre sur pied une campagne publicitaire (internet, radio, télévision et affichages publics) et d'organiser 20 activités de sensibilisation locales, soit deux par Municipalités régionales de comté (MRC), dans un milieu de travail (ex. : ciblant les administrations municipales, les intervenants sociaux, le milieu des affaires, etc.) et un milieu éducatif (visant les élèves du préscolaire, primaire, secondaire, des Cégeps et des organismes d'éducation populaire). Avant d'entreprendre cette campagne, j'ai dû faire une revue de littérature sur les discours entourant les personnes en situation de pauvreté et prendre le pouls des différentes réalités locales en siégeant aux tables de concertation et aux Groupes de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP)²³, aussi présents dans les dix MRC

²² SISCA : Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches a été un programme chapeauté par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans le but de lutter contre la pauvreté dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (MESSF 2004)

²³ Les Groupes de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP) sont présents dans les 10 MRC de la région et communiquent entre eux principalement par le GRAP Chaudière-Appalaches qui se réunit aux trois mois. Il est à noter que certaines MRC ont choisi d'autres appellations, comme c'est le cas notamment de Robert-Cliche qui a conservé son nom original: *Table de développement social de Robert-Cliche*, mais qui a des objectifs communs aux autres GRAP locaux et régional.

du territoire. Ces groupes sont formés de chercheurs, d'intervenants dans le domaine de la santé et des services sociaux, d'acteurs du milieu communautaire, du secteur de l'éducation, d'élus et de citoyens, incluant des personnes vivant ou ayant vécu la pauvreté. Étant donné mon intérêt pour l'anthropologie visuelle et le film documentaire de façon plus large, j'ai également réalisé un moyen métrage sur l'impact des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté dans la région : *Déséquilibre*²⁴ (Gagnon Poulin et Fortin 2015), comme outil de sensibilisation qui perdurerait davantage qu'un dépliant ou une affiche. D'ailleurs, certains témoignages du film sont cités dans cette thèse et plusieurs des sujets de celui-ci ont accepté de participer à ce projet recherche. Cette expérience, la composition démographique et la répartition entre secteurs ruraux et urbains sont les principales raisons pour lesquelles j'ai notamment choisi la Chaudière-Appalaches comme terrain ethnographique — en plus d'y résider depuis les huit dernières années. L'histoire économique de la région connue pour son *entrepreneurship* en fait également un terrain ethnographique fertile. Dès le milieu du 19^e siècle, on y implante plusieurs industries de métallurgie, d'extraction minière, d'exploitation forestière et de transformation de la matière ligneuse et du textile. Par contre, avec la fin de l'industrie de l'amiante et les fermetures d'usines en raison de délocalisation liées entre autres aux accords de libre-échange de 1994, la Chaudière-Appalaches perd ses meilleures sources d'emplois. Aujourd'hui, la région se classe quand même en peloton de tête en ce qui a trait au bas taux

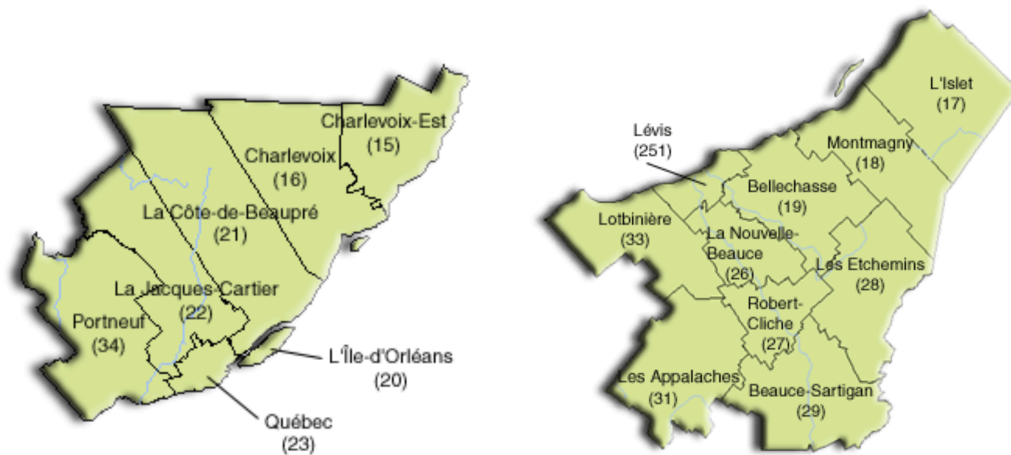
²⁴ Ce moyen métrage tente de dresser un portrait de la pauvreté dans la région de Chaudière-Appalaches. Il est question d'insécurité alimentaire et de ses impacts sur les gens qui en sont victime. Le documentaire aborde la construction des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, leur fonction et leurs effets. Enfin, il explore différentes pistes de solutions pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales.

de chômage, mais comme nous le verrons plus loin, la qualité des emplois n'est plus au rendez-vous. Cependant, l'image de l'entrepreneur, du bâtisseur et du *self-made-man* demeure très forte dans l'imaginaire collectif, ce qui peut expliquer, en partie, l'orientation politique de la région.

Étant donné que les tables de concertation et les GRAP locaux travaillent en collaboration avec des organismes régionaux et nationaux, comme Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, ainsi que le Collectif pour un Québec sans pauvreté²⁵, des personnes de la ville de Québec liées de près ou de loin à ces organisations se sont ajoutées au bassin de participants. Ce préterrain m'a permis non seulement de me faire connaître et d'établir un lien de confiance avec le milieu, mais aussi de me tisser tout un réseau de contacts pour recruter mes informateurs avec qui j'ai travaillé dans les dernières années.

²⁵ Le Collectif a été fondé en 1998 sous le nom de Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Il a d'ailleurs joué un rôle crucial dans l'élaboration de la Loi 112 - *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Il prend le nom de Collectif pour un Québec sans pauvreté en juin 2003 et veille au respect de cette loi et son principal objectif : figurer parmi les pays industrialisés comptant le moins de personnes en situation de pauvreté et tendre vers un Québec sans pauvreté (CQSP 2018).

Tableau 5 - Terrain ethnographique : Québec et Chaudière-Appalaches



	Ville de Québec	Chaudière-Appalaches	Ensemble du Québec
Population	737 857	424 856	8 394 034
Superficie	549 km ²	15 074 km ²	1 300 859 km ²
Taux d'activité	66,8 %	62,9 %	64,8 %
Taux d'emploi	64,1 %	61,3 %	61,0 %
Taux de chômage	4,0 %	2,5 %	6,0 %
Taux de faible revenu ²⁶	5,0 %	3,8 %	8,2 %

Source : ISQ 2015, 2018

²⁶ Il s'agit du taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu, donc elle est à prendre avec précautions, comme je l'ai souligné au chapitre 3.

Origine de la campagne de sensibilisation 2014-2015



Il s'agit de la mesure 3.55 du premier *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* prévu par la loi 112 (MESSF 2004).

Dans la section : *Soutenir l'effort collectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement s'était engagé à lutter contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté, notamment en mettant sur pied des campagnes de sensibilisation régionales :

Film documentaire produit dans le cadre de la campagne 2014-2015 par mon collègue Louis Fortin et moi.

« L'importance de lutter contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale a été maintes fois mise en lumière lors des travaux de la commission parlementaire. Cela a d'ailleurs amené les parlementaires à inscrire la lutte contre les préjugés parmi les buts poursuivis prévus à la Loi » (MESSF 2004, 73).

1.2 – Sélection des informateurs et recrutement

De 2014 à aujourd'hui, j'ai pu continuer à participer aux rencontres des tables de concertation et des Groupes de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP) sur les 10 territoires de la région. Ces instances ont été mon « entrée » sur le terrain après avoir reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL). En m'inspirant de pour avoir un meilleur accès aux personnes dites « cachées » (Heckathorn 1997), j'ai commencé par faire le tour des tables de concertation et des GRAP locaux pour expliquer les fondements, les objectifs de cette recherche et leur remettre le matériel de recrutement. Ensuite, les personnes intéressées (ou « vague 0 » ou « germes ») pouvaient me suggérer des membres du réseau qu'elles représentaient au GRAP ou à la table (vague 1). Les personnes recrutées et rencontrées ont aussi été invitées à me recommander d'autres personnes de leur entourage qui répondaient aux critères de sélection (vague 2) et ainsi de suite, afin que les vagues suivantes soient indépendantes de la vague 0, inciter des sujets qui n'auraient pas coopéré s'ils avaient été approchés directement et pour aller au-delà de mon réseau (Heckathorn 1997, 197). L'objectif de départ était de représenter les différentes réalités régionales par un échantillonnage diversifié respectant, autant que possible, les critères suivants :

- personnes en situation de pauvreté (ou experts de vécu) ;
- personnes majeures ;
- 50 % d'homme, 50 % de femme ;
- varier entre les secteurs urbains et ruraux.

En ce qui concerne les personnes vivant ou ayant vécu en situation de pauvreté, 81,4 % (35/43) de mon échantillon, elles se divisent en six types d'acteurs.

- Prestataires de l'aide sociale (considérés « aptes » au travail ou ayant une contrainte temporaire) ;
- Prestataires de la solidarité sociale (ayant une contrainte jugée permanente) ;
- Prestataire de l'assurance-emploi ;
- Travailleurs à faible revenu ;
- Population inactive ;
- Personnes ayant vécu la pauvreté.

J'ai également recruté des intervenants, professionnels et chercheurs travaillant sur les questions de pauvreté ou qui offrent des services à ces personnes (travailleurs sociaux, d'organismes communautaires ou de défense des droits). J'ai choisi de ne pas travailler avec des employés de l'État, parce que je voulais me concentrer sur une vision plus locale de la pauvreté et parce que les employés de la fonction publique doivent avoir l'approbation de leur supérieur pour participer à ce genre de recherche et tout ce qu'ils disent au nom de leur institution doit être approuvé préalablement, ce qui est loin de ma compréhension de l'idéal ethnographique²⁷.

²⁷ À part une chercheuse de la Direction de la santé publique qui ne devait pas se soumettre à ses règles et qui faisait déjà partie de groupes militants pour la réduction de la pauvreté.

Les participants à cette recherche se divisent comme suit : experts de vécu (personnes vivant ou ayant vécu la pauvreté), 81,4 % (35/43) et experts professionnels (intervenants, professionnels ou chercheurs) 18,6 % (8/43). Parmi les experts de vécu, 17,1 % (6/35) reçoivent des prestations d'aide sociale (donc étant considérés « aptes » au travail ou ayant une contrainte temporaire) ; 42,9 % (15/35) reçoivent des prestations de solidarité sociale (ayant une contrainte jugée permanente) ; 5,7 % (2/35) reçoivent des prestations d'assurance emploi ; 8,6 % (3/35) sont sans revenu ; 20 % sont des travailleurs en situation de pauvreté (7/35) ; et 5,7 % (2/35) ont vécu la pauvreté dans le passé. La raison principale qu'elles ont elles-mêmes identifiée comme étant l'élément les ayant menés à la pauvreté est la santé mentale (incluant les problèmes de dépendance), 22,8 % (8/35) ; la santé physique, 42,9 % (15/35) ; et le marché de l'emploi, 34,3 % (12/35). Les experts de vécu proviennent des MRC de Beauce-Sartigan (11,4 %), Robert-Cliche (14,3 %), Les Etchemins (5,7 %), Bellechasse (2,9 %), Nouvelle-Beauce (2,9 %), Lotbinière (5,7 %), Montmagny (5,7 %), L'Islet (8,6 %), Les Appalaches (2,9 %), ainsi que des villes de Lévis (5,7 %) et de Québec (34,3 %), dont 51,4 % en secteur urbain et 48,6 % en secteur rural ; 60 % (21/35) sont des femmes et 40 % (14/35) sont des hommes. Le profil sommaire anonymisé de chaque participant est décrit à l'annexe 5.

1.3 – Collecte de données

L'enquête ethnographique s'est échelonnée sur une période de 20 mois, de janvier 2016 à août 2017. J'ai choisi de procéder par observation participante, en réalisant des entretiens

ouverts et semi-structurés. Aucun questionnaire n'a été utilisé (seulement un guide d'entretien à titre de référence, annexe 6).

Ne vivant pas en situation de pauvreté, j'ai oscillé entre l'observation participante périphérique et active (Adler et Adler 1987). J'ai dû faire face à ce « [...] *statut* ambigu de [l'anthropologue], à la fois impliqué et extérieur, *statut* qui est la condition même de la réalisation de son travail » (Leservoisier 2005, 25). N'ayant vécu que de courtes périodes sous le seuil de faible revenu dans le passé, il y avait parfois une certaine distance entre nos réalités qui me maintenait dans l'observation périphérique. J'ai toutefois essayé de jouer un rôle actif et participatif lors des entretiens individuels, des observations et lors des quelques rencontres de groupes, car « [c]'est dans le rapport au terrain que se joue une part décisive de la connaissance et de l'intelligibilité anthropologique » (Olivier de Sardan 2004, 43). Ces entretiens, en grande partie enregistrés, constituent la principale source de données qualitatives de cette recherche. Seulement un participant a refusé l'enregistrement audio.

J'ai été transparent tout au long du processus, toujours révélé mon identité de chercheur et l'orientation de ce travail en assurant l'anonymat de chacun d'entre eux. Chaque rencontre, je me suis fait un devoir d'expliquer le contexte, les objectifs et la finalité de cette recherche avant d'aborder le cœur de cette enquête ethnographique, soit le vécu et les représentations de la pauvreté. Ma démarche a été construite autour de trois étapes : 1) analyser le degré d'identification à l'étiquette de pauvreté ; 2) mesurer l'impact des discours sur les personnes

en situation de pauvreté (particulièrement l'univers de l'assistance sociale) ; 3) repérer les formes d'émancipation et à l'opposé, de passivité et d'asservissement. En plus de ces entretiens, j'ai recensé les publications officielles (en focalisant sur les plans d'action de lutte contre la pauvreté) et les statistiques (gouvernementales, paragouvernementales, d'organismes de lutte contre la pauvreté, etc.). Je me suis intéressé également au discours populaire lié à ma problématique véhiculée sur les ondes de radios populaires de la région. Un matériel que j'ai traité par une analyse de contenu.

1.4 - Analyse des données

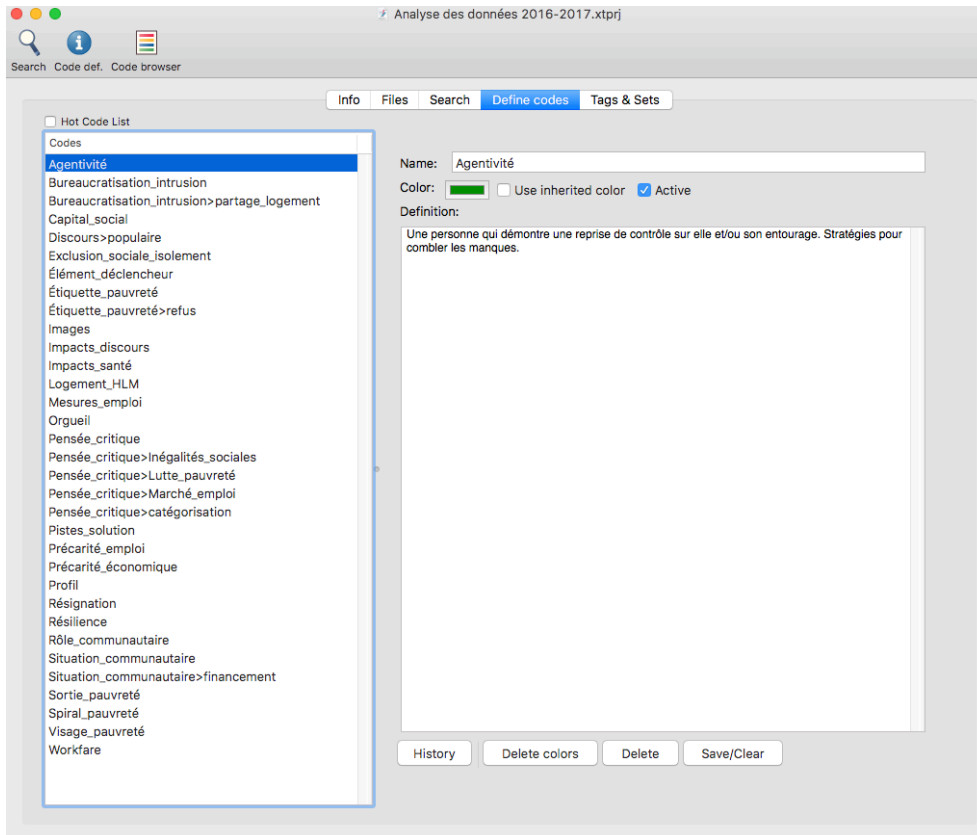
L'analyse des données a commencé graduellement, dès les premiers entretiens, au fur et à mesure que je transcrivais mes premiers enregistrements. « Dès que les données commencent à rentrer, il faut les travailler, rédiger des notes, essayer de dégager le sens » (Deslauriers 1987, 145). L'idée était d'en tirer une première analyse et de peaufiner ma démarche. Dans le même ordre d'idée, je me suis basé sur la méthode de l'analyse par théorisation ancrée inspirée de la *grounded theory* (Glaser et Strauss 1967) ; une théorie « [...] construite et validée simultanément par la comparaison constante entre la réalité observée et l'analyse en émergence » (Paillé 1994, 149). De là l'importance de commencer l'analyse de données dès le début du terrain. Cette façon de faire m'a permis par le fait même d'ajuster mes techniques d'enquête, d'améliorer la façon de réaliser mes entrevues d'un informateur à l'autre et éviter les malaises possibles en raison du sujet délicat. « [L]a logique de l'analyse est itérative, c'est-à-dire que la production et la vérification de la

théorisation procèdent par approximations successives jusqu'à la validité et la fiabilité voulues » (Paillé 1994, 153).

Considérant la quantité importante de données que j'ai dû recueillir au cours de cette enquête de terrain, j'ai utilisé le logiciel *Tams Analyser* permettant de codifier et d'analyser mes entretiens une fois retranscrits. Un peu comme la codification HTML de l'univers numérique, *Tams* permet de créer des thèmes et des sous-thèmes hiérarchiques (ex. : agentivité>pensée_critique>employabilité) qui seront identifiables à l'aide de codes préalablement insérés à l'intérieur d'un texte. Une fois tous les textes codifiés, il est beaucoup plus simple de s'y retrouver. En effet, si l'on veut cibler les entretiens ou les sujets qui ont été critiques des mesures d'employabilité, par exemple, il faudrait sélectionner tous les participants et le ou les codes concernés. Il est aussi possible de ne sélectionner qu'une partie des informateurs ; entre autres, si l'on cherche à comparer l'opinion des participants des régions urbaines à celle des régions rurales, entre les hommes et les femmes, ou encore entre celle des travailleurs en situation de pauvreté à celle des prestataires d'assistance sociale sur un sujet donné. Les possibilités sont infinies, mais il est important de bien codifier les textes selon les types d'informateurs, leurs caractéristiques pertinentes à l'étude, et selon les grands thèmes et sous-thèmes de la recherche, sans quoi le logiciel peut s'avérer contre-productif. *Tams* a été spécifiquement conçu pour la recherche ethnographique et les analyses de discours par Matthew Weinstein de l'Université de Washington. Il permet aussi d'extraire toutes les données classées par code, de les comparer entre elles et de les exporter

dans Excel ou d'autres bases de données. Bref, *Tams* m'a été utile à chaque étape : de la transcription d'entrevues au recensement de documents écrits relatifs aux discours jusqu'à la théorisation. « [L] la méthode comporte l'avantage de la logique, de la précision et de l'ambition, et elle constitue une réponse très valable, sur le plan opérationnel, à la quête curieuse et autodisciplinée du sens des phénomènes sociaux » (Paillé 1994, 180).

Figure 3 - Logiciel d'analyse de données : *Tams Analyser*



Exemples de codes insérés dans mes textes d'entrevues une fois retranscrits dans *Tams Analyser*.

2 - Considérations éthiques

*Don't study the poor and powerless because everything
you say about them will be used against them*

- Laura Nader²⁸

2.1- La pauvreté comme sujet d'étude

Étudier la pauvreté collabore-t-il à la reproduction des stigmas ? Le fait de classer, catégoriser, définir, etc., est certes un danger de renforcer le caractère hégémonique de l'étiquette de pauvreté. La question de l'utilisation des données de recherche demeure centrale. À qui et à quoi ces données peuvent-elles servir ? L'anthropologue Michel Agier illustre les dangers que cela représente. « Cette manière de 'découvrir' les pauvres dans la différence et la distance [crée] elle-même une certaine marginalité. En réifiant le paradigme du ghetto pour rendre compte des situations de pauvreté, on [re crée], dans un environnement nouveau pour la discipline, une distance entre l'anthropologue et son objet » (Agier 1995, 4). Le chercheur court le risque de creuser un fossé théorique entre lui-même et son sujet ; une situation que j'ai d'ailleurs expérimentée sur le terrain, notamment en citant des auteurs et des concepts devant un groupe mixte (intervenants, acteurs du milieu communautaire, élus et personnes en situation de pauvreté). « C'est *ben* beau tout ça, mais moi j'enlèverais Foucault pis ça ferait pareil, en tout cas ça serait plus clair », affirmait un

²⁸ Nader dans Philippe Bourgois, 1995, *In Search of Respect: Selling Crack in El Barrio*. Cambridge University Press.

informateur prestataire d'aide sociale (participant 42). Enfin, « [s]i cette distance ne pouvait plus être géographique, linguistique ou ethnique, elle serait donc sociale, quitte à forcer le trait de situations sociales urbaines [ou rurales] certainement dramatiques, mais plus marquées par la domination que par l'exclusion » (Agier 1995, 4). Les réalités entourant la pauvreté deviennent donc des sujets d'études « maison », avec les défis éthiques que cela comporte. « La découverte intellectuelle des pauvres a donc permis à l'anthropologie de reproduire [chez lui] un objet relativement distant et, d'une certaine façon, romantique, marginal et exotique comme l'était l'image de l'anthropologie elle-même dans les sciences sociales » (Agier 1995, 4). Il faut alors être prudent et être conscient que le fait même d'étudier la pauvreté peut renforcer la différenciation sociale que l'on tente pourtant de déconstruire. Selon Michel Messu, « [...] les jeux discursifs, les manières de dire la pauvreté, de désigner le pauvre, sont au cœur des enjeux théoriques et épistémologiques qui traversent la notion même de pauvreté » (Messu dans Duhaime et Édouard 2017, 31). Messu va jusqu'à dire que la pauvreté est une « fiction sociologique » :

Pouvoir qualifier de « pauvreté » la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes, c'est toujours signifier qu'existe un point de vue d'extériorité à partir duquel le jugement peut s'énoncer. Le point du voir, [...] qui permettra de faire le départ entre « pauvre » et « non-pauvre » et, partant, entre « plus pauvre que » et « moins pauvre que ». Autrement dit, le jugement de pauvreté procède par ordonnancement de situations dont la compréhension en appelle à une représentation normative polarisée. Pour le dire encore autrement, il procède par objectivation et étiquetage à partir de ce qui est jugé comme étant de la non-pauvreté (ce qui me fait dire régulièrement que la plupart des analyses de la pauvreté établissent seulement que les « pauvres » ne sont pas des « riches ») [Messu dans Duhaime et Édouard 2017, 33].

En ce qui me concerne, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas étudier la pauvreté, bien au contraire, mais il faut être conscient des conséquences possibles de nos recherches. Agier croit que le danger est d'isoler certains groupes en réaffirmant l'aspect hégémonique des constructions sociales, « [...] en restant à l'intérieur des frontières de l'exclusion, frontières plus ou moins visibles des ghettos, ou limites invisibles des constructions théoriques de la marginalité, au lieu de considérer la pauvreté comme une entrée vers la compréhension de l'ensemble de la société » (Agier 1995, 5). De fait, l'objectif n'est pas d'essayer de comprendre la pauvreté en l'isolant, mais bien de tenter de saisir les mécanismes qui mènent et qui maintiennent tant de personnes dans de multiples situations de précarité dans une société pourtant prospère. Ces mécanismes ne peuvent être compris autrement qu'en considérant l'ensemble du système socioéconomique dans lequel s'insère la pauvreté au Québec. Il faut notamment prendre en considération les réalités territoriales, les règles entourant le marché du travail, l'accès aux services de santé, d'éducation, au logement, aux transports, aux activités culturelles, à la justice et à la sécurité (CEPE 2009, 12). « À cette fin, l'analyse doit porter non seulement sur les facteurs individuels et les parcours de vie, mais aussi sur les facteurs structurels qui encadrent ou influencent les comportements à l'échelle collective, tels que les lois, les normes institutionnelles, les politiques et mesures gouvernementales, les représentations sociales, les rapports de force entre groupes sociaux, le contexte économique et les réalités démographiques » (CEPE 2009, 18).

Couillard et Piron proposent aux chercheurs de « [...] réfléchir à la façon dont ces institutions et leurs acteurs utilisent les savoirs *scientifiques-sociaux* comme substance ou

matière première de leurs taxonomies, catégorisations, programmes et interventions, parfois de manière non prévue ou non voulue par les auteurs de ces savoirs » (Couillard et Piron 1996, 7). Agier reconnaît qu'« [a]ccoler une identité culturelle propre à une condition socioéconomique différente est [...] une tentation qui reste présente dans les études sur la pauvreté, quelles que soient les motivations subjectives et les inspirations théoriques des chercheurs. Il s'agit bien souvent de dénicher à tout prix un modèle culturel spécifique » (Agier 1995, 6). Il faut donc être vigilant dans cet exercice de catégorisation et de théorisation. Certaines d'entre-elles, utiles au chercheur avant la rédaction, n'ont pas à se retrouver telles quelles dans le document final et surtout pas hors de leur contexte. Le vocable lui-même rencontre déjà son lot de préconceptions. En effet, : « *[t]he word poverty is, no doubt, a key word of our times, extensively used and abused by everyone* » (Rahnema dans Escobar 1995, 31). Pour éviter la reproduction des classifications parfois trop hermétiques pouvant renforcer le caractère hégémonique des représentations de la pauvreté, les chercheurs et les groupes militants parlent de moins en moins de « pauvres », mais bien de « personnes en situation de pauvreté » ; la situation n'étant pas permanente et inévitable (Moore 1978). Suivant cette même logique, on ne parle plus de « seuil de pauvreté », mais bien de « seuil de faible revenu ». « '[L]e pauvre' comme identité substantialisée, et 'le peuple' des pauvres comme catégorie sociale universalisée, sont construits par les opérations classificatoires de la science sociale [...] se répand sans retenue le vocabulaire universalisant et substantialiste des 'marges' et de l' 'exclusion' » (Agier 1995, 8). Enfin, « [c]ela veut bien dire que le 'pauvre' est toujours celui de la société dans laquelle il se trouve. Que c'est bien celle-ci qui lui donne toute sa consistance. Et que la 'pauvreté' n'est

qu'une manière de dire le sociale, de décrire son ordonnancement et la distribution des places qui l'accompagne » (Messu dans Duhaime et Édouard 2017, 33).

Pour Davis, Kingsbury et Merry il faut également rester très critique face à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer la pauvreté ou tout autre indice de développement, car « [...] *the production and use of indicators in global governance has the potential to alter the forms, the exercise, and perhaps even the distributions of power in certain spheres of global governance* » (Davis, Kingsbury et Merry 2012, 2). Ils rappellent que les indicateurs de développement humain sont intimement liés aux indicateurs de développement économique et qu'ils doivent être analysés ensemble (Davis, Kingsbury et Merry 2012, 39). Selon eux, cette façon de catégoriser et de quantifier a pour fonction de modifier la perception des modèles d'intervention, ainsi que les discours, « [...] *to reshape experts' thinking about development and to attract public and political support for development policies directed to enhancing human 'capabilities'* » (Davis, Kingsbury et Merry 2012, 43).

2.2 - Positionnalité et réflexivité

En raison de mon implication passée dans la lutte contre la pauvreté dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches, je suis particulièrement sollicité par le milieu communautaire et les acteurs sociaux, dont les membres de tables de concertation et des GRAP dans le cadre de cette recherche. J'ai donc dû assumer les enjeux liés à mon positionnement intellectuel. D'emblée, je considère la pauvreté comme étant une injustice

sociale et que cette situation, si elle doit arriver, ne devrait qu'être temporaire dans une société qui fournirait les outils nécessaires à chacun pour s'émanciper. « Certes, chaque chercheur a ses 'biais' (comme chaque terrain a les siens), et on ne doit jamais prendre pour argent comptant et sans réflexion critique les propos d'aucun d'entre nous » (Olivier de Sardan 2004, 46). Il a donc fallu que mes biais ne prennent pas le dessus sur la rigueur scientifique ; de la collecte de données, en passant par l'analyse, jusqu'à la rédaction ; sans toutefois prétendre à la neutralité et surtout sans perdre mon regard critique face à mon sujet d'étude. Certains anthropologues, comme Low et Merry, croient que lorsqu'il est question du respect de la dignité et des droits de la personne, l'implication du chercheur pour favoriser une meilleure justice sociale devrait aller de soi. Elles soutiennent que nos résultats de recherche devraient être partagés avec nos informateurs pour favoriser leur émancipation et le grand public par le biais notamment de l'enseignement et la vulgarisation scientifique. Selon elles, l'anthropologie doit être critique et utiliser ses outils pour révéler les relations de pouvoir et les inégalités sociales (Low et Merry 2010, 209). Parallèlement, Pierre Bourdieu croit qu'il est juste de remettre en question la dichotomie entre le *scholarship* et le *commitement*. « S'il est vrai que la planète est menacée de calamités graves, ceux qui croient savoir à l'avance ces calamités n'ont-ils pas un devoir de sortir de la réserve que s'imposent traditionnellement les savants ? » (Bourdieu 2002, 133) ; ce que l'on pourrait qualifier de recherche-action, une « [...] dialectique de la connaissance et de l'action dont la finalité est la création de connaissances nouvelles qui deviendront provocatrices de changement » (Bouvette 1984, 30). Bourdieu va plus loin en affirmant que le chercheur doit mettre au jour les répercussions néfastes de notre économie politique :

S'il a la conviction qu'il y a une corrélation entre les politiques néolibérales et les taux de délinquance, une corrélation entre les politiques néolibérales et les taux de criminalité, une corrélation entre les politiques néolibérales et tous les signes de ce que Durkheim aurait appelé l'anomie, comment pourrait-il ne pas le dire ? (Bourdieu 2002, 3)

Par exemple, Richard Wilkinson et Kate Pickett démontrent avec éloquence que « [...] les populations de presque toutes les catégories de revenus, pas seulement les pauvres, ont une moins bonne qualité de vie dans les sociétés plus inégalitaires » (Wilkinson et Pickett 2010, 219). La démocratisation de leurs résultats de recherche, entre autres par la publication du livre *The Spirit Level* (2009)²⁹ et la fondation du fonds *The Equality Trust*³⁰, leur a permis de démontrer les impacts négatifs de l'accroissement des inégalités sociales et de remettre en question le modèle néolibéral à l'extérieur de la sphère scientifique. Pour Wilkinson et Pickett, « [...] réduire l'inégalité signifie passer du consumérisme égoïste, semant la discorde et alimenté par la compétition pour le statut, à une société plus intégrée [...] et un engagement collectif afin de travailler à la résolution des problèmes qui nous menacent tous » (Wilkinson et Pickett 2010, 263).

J'adopterai également une approche réflexive sur le terrain et au moment de l'analyse des données quant à la place que j'occupe dans la « hiérarchie sociale » ou plutôt dans les représentations collectives de ce qu'est un chercheur universitaire, « [...] c'est-à-dire d'appliquer à l'observateur le même examen critique qui a servi à la construction de l'objet

²⁹ Wilkinson, Richard G., and Kate Pickett, 2009, *The spirit level: Why more equal societies almost always do better*. London: Allen Lane.

³⁰ *The Equality Trust* a été lancé en 2009 par Bill Kerry, Richard Wilkinson et Kate Pickett, à Londres, au Royaume-Uni, dans l'objectif de surveiller et de dénoncer l'augmentation des écarts de revenus et leurs effets sur l'ensemble de la population.

(sachant que l'observateur est partie prenante de cette construction) et d'examiner le contexte sociohistorique et institutionnel dans lequel s'exerce une pratique scientifique, apparaît ainsi comme la condition de l'objectivation du travail d'enquête» (Leservoisier 2005, 14). En ce sens, je devrai toujours prendre en compte l'origine sociohistorique de mes informateurs ; leur place et la mienne dans l'imaginaire collectif ; c'est-à-dire la façon dont nous (mes informateurs et moi) nous percevons dans cette structure et comment nous interagissons dans le cadre de cette étude. Bref, appréhender l'anthropologue comme « [...] un acteur parmi les autres, du champ social dont il cherche à rendre compte » (Althabe 1998, 33). Les résultats de recherche peuvent parfois se révéler froids et distants de la réalité étudiée sur le terrain. Même à l'étape de la rédaction, le chercheur doit avoir, métaphoriquement, les deux pieds bien ancrés sur le terrain. « [L]'important est moins de prétendre contrôler l'ensemble du processus de la recherche que de montrer comment le retour réflexif — aussi partiel soit-il — peut être à la fois un instrument d'investigation, un moyen de recoupement, ainsi qu'une démarche permettant de marquer les limites de l'enquête » (Leservoisier 2005, 23). Ces limites seront sans doute poussées plus loin par d'autres anthropologues ou par moi-même au cours de ma carrière, en ayant toujours comme objectif de respecter le « pacte ethnographique », « c'est-à-dire des représentations savantes qui ont pour ambition de rendre approximativement et plausiblement compte des réalités de référence » (Olivier de Sardan 2004, 39). En d'autres mots, l'authenticité et l'honnêteté de l'anthropologue sont des qualités indispensables à la production de résultats empiriques crédibles et fiables.

Conclusion

Bref, le choix de ce terrain ethnographique précis, Québec et Chaudière-Appalaches, me semble fertile et représentatif du vécu et des représentations de la pauvreté dans l'ensemble du Québec ; excluant les territoires autochtones qui méritent une attention particulière en raison de leur complexité. Le fait d'avoir réalisé un préterrain et de résider dans la région depuis huit ans m'a permis de me familiariser à ces communautés urbaines et rurales, de mieux connaître ses défis, ses problématiques, ses instances de gouvernance locale, comme les Groupes de réflexion et d'actions sur la pauvreté, ainsi que de faciliter mon « entrée » sur le terrain et la sélection de mes informateurs. Développer une relation de confiance avec les participants a été fondamental à l'obtention de données fiables, pour éventuellement avoir accès au « texte caché » (Scott 1992). Mon préterrain m'a été d'une grande utilité à cet égard, car mes premiers informateurs savaient à qui ils avaient affaire et connaissaient mon positionnement idéologique sur le phénomène complexe que représente la pauvreté.

La méthode d'analyse par théorisation ancrée impose flexibilité et adaptation tout au long de la recherche ; deux aptitudes que doit posséder, selon moi, le chercheur en sciences sociales. « Après avoir démantibulé les données, il faut reconstruire la réalité et lui donner sens et cohérence. On peut y arriver en préservant le lien entre l'analyse des données particulières et le contexte plus large. Les observations n'ont pas de sens en elles-mêmes mais seulement à la lumière des processus sociaux qu'elles illustrent » (Deslauriers 1996, 148). Enfin, cette méthodologie m'a permis de recenser une quantité importante de données

pour répondre à ma question de recherche, et ce, sans jamais perdre de vue les considérations éthiques liées à ce sujet délicat.

CHAPITRE 5 – LE DISCOURS OFFICIEL, PREMIÈRE PARTIE : VERS UNE LOI POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Introduction

S’attarder au texte peut paraître superficiel pour tenter de saisir le vécu et les représentations de la pauvreté comme phénomène multidimensionnel. Cependant, une fois déconstruit, il dévoile les relations de pouvoir au sein de la hiérarchie sociale. Pour reprendre Arturo Escobar, « *[d]iscourse is not the expression of thought; it is a practice, with conditions, rules, and historical transformations* » (Escobar 1995, 226). Ainsi, à force de répétitions sur la place publique, les discours sont créateurs de réalité.

Au Québec, c’est le ministère du Travail de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)³¹, la principale instance représentant la position de l’État sur les questions de pauvreté et d’exclusion sociale³². Sa mission est de participer « [...] à la prospérité économique du

³¹ Le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) est devenu le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en février 2015 (Décret 143-2015). J’utiliserai donc l’acronyme « MESS » pour les publications antérieures à février 2015.

³² Dans ses démarches de lutte contre la pauvreté le MTESS collabore avec le ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l’Économie, de l’Innovation et des Exportations, la Régie des rentes du Québec, Revenu Québec, le Directeur de l’état civil du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Régie de l’assurance maladie du Québec, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (MESS 2015a).

Québec et au développement social » (MTESS 2015a). La composition du nom du Ministère : « Travail », « Emploi » et « Solidarité sociale » et le fait que « prospérité économique » précède « développement social » dans l'énoncé de sa mission reflètent bien son idéologie et sous-entend aussi que le second n'est réalisable que s'il y a atteinte du premier. Le MTESS est clair à ce sujet dans l'ensemble de ses publications : la solidarité sociale passe d'abord par la croissance économique et la création d'emplois. Le Ministère n'aborde que très peu les questions entourant les inégalités sociales et lorsqu'il souligne qu'elles font partie des causes de la reproduction systémique de la pauvreté au Québec, les solutions mises de l'avant pour les réduire sont les mêmes que celles proposées pour réduire la pauvreté.

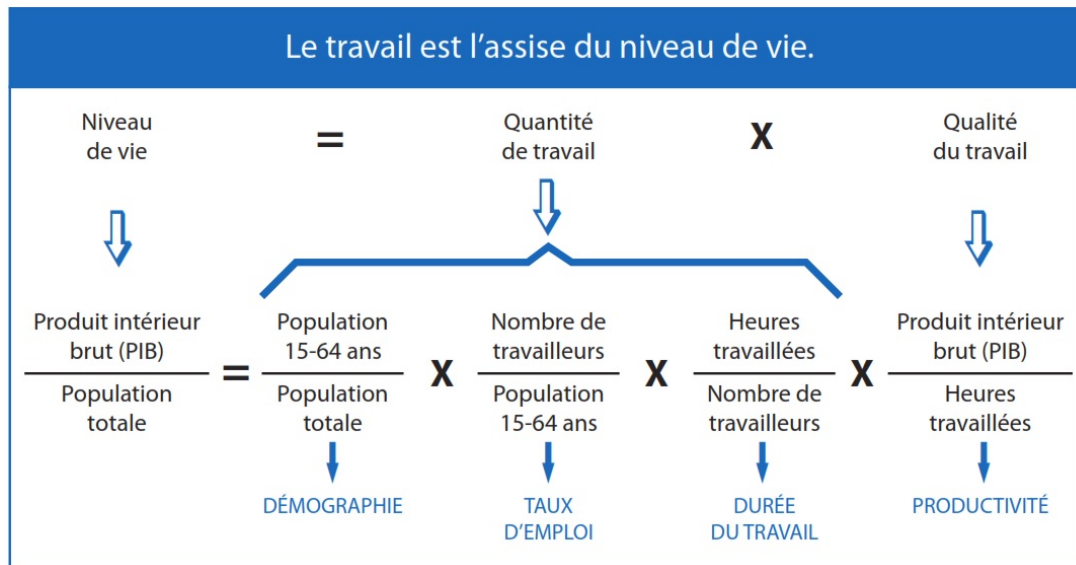
Dans ce chapitre et les deux prochains (5, 6 et 7), il sera question du discours de l'État depuis l'adoption de la *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, étant donnée son importance sur les représentations populaires de la « pauvreté » au Québec, notamment en raison de son caractère officiel, tel que relevé par mes informateurs lors de l'enquête ethnographique. En effet, le poids qu'ont les termes utilisés dans la documentation ministérielle est tel, que le vocable est repris et incorporé, tant par les médias, comme nous le verrons au chapitre 8, que par les personnes vivant en situation de pauvreté pour définir et comprendre leurs réalités. Ces publications, bien qu'assez lourdes, sont des éléments essentiels pour traduire la vision fondamentalement néolibérale de lutte contre la pauvreté au Québec et pour souligner les contradictions inhérentes au modèle

politico-économique dans son rapport à l'État « social » versus l'individu « libre » et maître de sa propre destinée. Débutons en nous attardant aux plans stratégiques du MTESS, guidant sa mission, et au texte de la *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, chapeauté par le Ministère, malgré une vision souvent dramatiquement opposée.

1 - Plan d'action stratégique 2011-2014

Commençons par le *Plan d'action stratégique 2011-2014* (MESS 2011), résumant les grandes orientations du Ministère, responsable de la lutte contre la pauvreté au Québec. Le document de 42 pages débute par une mise en contexte économique au lendemain de la crise mondiale de 2008 et son impact sur le marché de l'emploi. Le document prévoit une faible croissance économique pour la période 2011-2014. Pour maintenir la prospérité du Québec et le niveau de vie des citoyens, le MESS soutient qu'« [...] il est important d'accroître le taux d'emploi et la productivité » (MESS 2011, 6).

Figure 4 – Le niveau de vie selon le MESS



Source : MESS 2011, 7

Selon la figure 4, le niveau de vie se calcule par le produit de la « quantité de travail » et de la « qualité du travail ». On observe que la « quantité de travail » est jumelée à la démographie, au taux d'emploi et à la durée du travail. Tandis que la « qualité du travail » est jumelée au nombre d'heures travaillées et à la productivité. Il n'est nullement question de la qualité de l'emploi, c'est-à-dire du salaire horaire, des conditions de travail ou d'avantages sociaux qui influencent, sans aucun doute, la qualité et le niveau de vie des travailleurs.

Ensuite, il est question des changements démographiques auxquels la province doit faire face. D'après le MESS, ces changements seraient plus drastiques ici qu'ailleurs dans le monde et affecteraient davantage la croissance économique : « [...] la situation du Québec

se distingue par la rapidité avec laquelle ces changements démographiques sont censés se produire et par le peu de temps dont le Québec dispose pour s’y adapter. [...] Le Québec se retrouvera donc au cours des années couvertes par le présent plan stratégique dans une situation où les entreprises feront face à des difficultés accrues de recrutement» (MESS 2011, 7-8).

À la suite de ces considérations, on aborde la lutte contre la pauvreté en rappelant l’objectif de la Loi 112³³ (traitée plus loin), soit « [...] d’amener progressivement le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté selon des méthodes reconnues permettant de faire des comparaisons sur le plan international » (MESS 2011, 8) ; notamment par la Mesure de faible revenu (MFR). On note une diminution des personnes sous le seuil de faible revenu selon la MPC de 2000 à 2007, suivi d’une hausse suivant la crise économique mondiale de 2008.

Un peu plus loin, dans la section « Priorités gouvernementales », il est question d’employabilité, d’innovation, de formation, ainsi que d’allègements réglementaires et administratifs pour les entreprises (MESS 2011, 10). Aucun point ou sous-point n’aborde directement la lutte contre la pauvreté ou l’exclusion sociale.

Les principales préoccupations du Ministère sont les suivantes :

1. les effets de la démographie sur la disponibilité de la main-d’œuvre ;

³³ La *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* est chapeautée par le MTESS.

2. les mutations du marché du travail ;
3. la mobilisation en vue de l'autonomie économique et de l'inclusion sociale ;
4. une organisation efficiente et centrée sur les besoins de sa clientèle (MESS 2011, 17).

Pour faire face au premier enjeu, on mise sur une plus grande participation des travailleurs expérimentés ; soit les personnes de 55 à 64 (de 52,1 % en 2010 à 56,3 % en 2014) et de « l'ensemble des personnes de 55 ans ou plus » ; des personnes issues de l'immigration (de 52,5 % à 54,4 %³⁴) ; ainsi que des personnes en situation de handicap (aucune cible), afin de réduire « [...] l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité » (MESS 2011, 17 et 19). Ce premier enjeu vise avant tout à répondre au manque de main-d'œuvre.

En ce qui concerne le deuxième enjeu, les transformations du marché du travail exigeant aux travailleurs de « [...] s'adapter régulièrement aux exigences liées à l'emploi [...] » (MESS 2011, 17), le Ministère compte sur le développement des compétences de la main-d'œuvre, entre autres, par la formation continue. Il s'engage à offrir de l'assistance aux entreprises dans la gestion des ressources humaines³⁵ par les biais des services d'Emploi Québec. « L'attraction, la fidélisation et la rétention du personnel constitueront des enjeux majeurs. Ainsi, les services offerts aux entreprises par Emploi-Québec devront être notamment axés sur le soutien aux entreprises qui souhaitent innover dans l'organisation

³⁴ Taux d'emploi des personnes immigrantes (arrivées depuis 5 ans ou moins) de 15 à 64 ans (MESS 2011, 19)

du travail ou dans les modes de production, entre autres, en soutenant la formation de leur main-d'œuvre et en leur fournissant de l'aide au recrutement » (MESS 2011, 20).

Le troisième enjeu concerne davantage cette recherche, c'est-à-dire « [l]a mobilisation en vue de l'autonomie économique et de l'inclusion sociale » (MESS 2011, 22). On y affirme que, « [l]'action du Ministère s'inscrit dans une démarche visant à favoriser la participation de toutes les personnes au marché du travail. Les bassins de main-d'œuvre disponible pour le travail se composent en partie de la clientèle des programmes d'assistance sociale. L'intégration plus rapide de ces groupes au marché du travail constitue une avenue qui doit être privilégiée » (MESS 2011, 22). On souligne la réduction du taux d'assistance sociale de 11,9 % en 1996 à 7,3 % en 2010 et qu'environ 63 % des prestataires n'ont pas de contrainte sévère à l'emploi. On propose de faire « [u]ne réflexion approfondie sur les moyens à privilégier pour diminuer le taux d'assistance sociale [...]. Il s'avère de plus en plus important d'optimiser la gestion des programmes de manière à dégager les marges de manœuvre nécessaires pour encourager les prestataires à intégrer le marché du travail et à leur fournir l'aide et l'accompagnement qui favoriseront la réussite de leur démarche » (MESS 2011, 22). Cela dit, la qualité des emplois n'est pas mentionnée pour assurer une sortie durable des programmes d'assistance sociale, et surtout, d'avoir un revenu disponible supérieur au seuil de faible revenu selon la MPC. Pour y arriver, on souhaite augmenter le taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans qui représentent 10,7 % de l'ensemble des prestataires. L'une des orientations soulignées, tout de suite après avoir rappelé qu'il existait une *Loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, est celle d'aider les

personnes et les familles. L'objectif est clair : réduire le taux d'aide sociale de 7,3 % à 6,6 % des 0-64 ans et de 5,5 % à 4,8 % pour les 18-24 ans, et non la réduction du nombre de personnes vivant dans la pauvreté (MESS 2011, 23), ce que dénonce Serge Petitclerc, analyste politique et porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté :

Depuis le début des années 2000, le nombre d'assistés n'a jamais cessé de baisser, à part peut-être en 2008 et il a recommencé à baisser par la suite, mais le taux de pauvreté, selon la MPC et d'autres indicateurs, ça n'a pas bougé beaucoup. En fait, il y a autant de pauvreté qu'avant, mais il y a moins de monde à l'aide sociale. Qu'est-ce que ça veut dire ? Des retraités qui demeurent pauvres, des travailleurs avec des horaires atypiques, de mauvais salaires, beaucoup de travailleurs pauvres. D'ailleurs, Moisson Québec a souligné que les taux de chômage les plus bas sont à Québec et en Chaudière-Appalaches, mais là où il y a le plus de demandes d'aide alimentaire de la part de travailleurs, c'est aussi à Québec et en Chaudière-Appalaches (participant 11).

Finalement, le quatrième enjeu concerne la gestion interne du Ministère, comme la santé du personnel et de l'organisation, les cheminements professionnels, l'efficacité, la qualité des services et le niveau de satisfaction de la « clientèle ».

2 - Plan stratégique 2015-2018

Le *Plan stratégique 2015-2018* a sensiblement les mêmes orientations que le précédent. Le ministre, Sam Hamad, commence par rappeler les enjeux liés à la démographie et à la main d'œuvre. « Au cours des prochaines années, le Ministère et ses partenaires devront relever de nombreux défis, notamment en raison du déclin de la population active et des besoins grandissants des entreprises en matière de main-d'œuvre » (MTESS 2015b, 5). À ce jour,

la diminution de la population active n'a pas empêché la croissance économique et la création d'emplois. M. Hamad révèle que les enjeux présentés dans ce plan stratégique reflètent les valeurs de son gouvernement :

Ils concordent avec la vision globale du gouvernement en ce qui a trait à l'économie, au redressement des finances publiques, à la relance de l'emploi, aux changements démographiques et au développement durable. Ils visent à développer les compétences de manière à enrichir le marché du travail et ainsi répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises. Le maintien de relations du travail harmonieuses, l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables, de même que l'optimisation de nos façons de faire dans une perspective d'efficacité et d'amélioration de notre prestation de services à la population et aux entreprises figurent aussi parmi nos objectifs (MTESS 2015b, 5).

En effets, l'approche du Ministère et du gouvernement est bien campée dans ces quelques lignes. Trois points importants sont à souligner :

1) Une vision néolibérale de l'État

Le redressement des finances publiques s'est opéré principalement par la réduction de la taille de l'État, par des compressions budgétaires dans les ministères, les services publics et en abolissant des milliers d'emplois dans la fonction publique québécoise depuis 2014.

2) Un État au service du privé

On mise sur le développement des compétences, d'abord pour « [...] enrichir le marché du travail et ainsi répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises [...] » (MTESS 2015b, 5), plutôt que de mieux réglementer le marché du travail,

afin d'offrir des emplois de qualité, et ainsi, favoriser la protection et l'inclusion sociale.

3) Une conception méritocratique de l'assistance sociale

Le ministre aborde l'inclusion sociale, mais pour les personnes « plus vulnérables » ; c'est-à-dire pour les personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi, ce qui implique une réaffirmation des catégories d'assistés basées sur le concept du *workfare* ou de la contrepartie.

L'ensemble du *Plan stratégique 2015-2018* corrobore ces trois orientations traduisant bien la vision de la « solidarité sociale » de l'État. M. Hamad souhaite pourtant que le Ministère soit « [...] une référence en matière de développement de la main-d'œuvre, de conditions de travail, de solidarité sociale et de prestation de services novatrice et adaptée » (MTESS 2015b, 5). Sur le terrain, mes informateurs n'ont pas la même perception, comme le souligne ce participant : « En ce moment, le marché du travail, c'est du *fast food*, du court terme, aller vite et sauter des étapes » (participant 3).



Plusieurs usines arborent ce genre d'enseigne de façon permanente dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (Gagnon Poulin et Fortin 2015).

Le plan commence par souligner le « dynamisme » du marché de l'emploi avec la création de 658 200 emplois entre 2000 et 2014, donc d'une hausse du taux d'emploi (71,9 %), jumelée à une baisse du taux de chômage : « [s]ous l'effet du vieillissement de la population et de la croissance de l'emploi, le taux de chômage pourrait reculer jusqu'à 6,2 % en 2017 » (MTESS 2015b, 7). Dans les faits, le taux de chômage s'est établi à 4,9 % en décembre 2017, selon Emploi Québec, le plus bas taux depuis 1976 (Hajoui 2017, 1).

Même si les derniers gouvernements ont été assez durs envers le mouvement syndical, le MTESS se vante d'avoir le taux de syndicalisation le plus élevé en Amérique du Nord, soit 39,6 % (MTESS 2015b, 10), un taux qui s'élevait 50,2 % en 1984 (ISQ 2014, 1). Syndiqués ou non, le Ministère affirme être à l'écoute des travailleurs, notamment en ce qui a trait au

salaires minimum. « Ainsi, cherchant à améliorer la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs à faible revenu tout en préservant les emplois et la compétitivité des entreprises, le Ministère a encouragé des hausses successives du taux du salaire minimum qui l'ont fait passer de 8,50 \$ à 10,55 \$ l'heure entre 2008 et 2015 [...] » (MTESS 2015b, 11).

Le plan aborde inévitablement la lutte contre la pauvreté, puisqu'il s'agit de l'un de ses dossiers, ainsi que les deux premiers plans d'action prévus par la Loi 112. On note qu'en « [...] 2012, le Québec s'est classé au 3^e rang des provinces canadiennes à ce chapitre, affichant un taux de faible revenu de 11,9 % par rapport à 12,9 % en moyenne au Canada » (MTESS 2015b, 12). Le faible revenu varie selon les types de ménage. « On constate notamment un bien meilleur résultat du côté des familles de deux personnes ou plus (8,7 %), alors que les personnes seules sont les plus touchées par la pauvreté, leur taux de faible revenu atteignant 27,2 %. Ces résultats nous incitent à maintenir le cap sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (MTESS 2015b, 12). Ce constat s'explique notamment en raison de l'orientation des deux premiers plans d'action de lutte contre la pauvreté, traités plus loin, qui visaient d'abord l'amélioration des conditions socioéconomiques des familles avec enfants.

En ce qui concerne les « clientèles » des programmes d'assistance sociale, on note une importante diminution des bénéficiaires depuis le milieu des années 1990 :

[...] pour s'établir à 445 969 prestataires en décembre 2014, soit une diminution de 43,5 % depuis décembre 1996. Cette évolution s'explique surtout par la baisse enregistrée du côté des prestataires présentant les caractéristiques les plus favorables à l'emploi. Suivant la même

tendance, le taux d'assistance sociale des personnes âgées de 0 à 64 ans s'est établi à 6,6 % en 2014, comparativement à 12,4 % en 1996, alors que celui des jeunes adultes de moins de 25 ans s'élevait à 4,9 % en 2014 par rapport à 10,4 % en 1996 (MTESS 2015b, 12).

Le gouvernement libéral s'est d'ailleurs félicité d'avoir atteint le plus bas taux d'aide sociale depuis 1976, soit 6 % (MTESS 2017) ; interprétant maladroitement cette donnée comme étant un indicateur de pauvreté, sans prendre en considération les transformations du marché du travail et de l'augmentation marquée des travailleurs en situation de pauvreté dans plusieurs régions du Québec, comme en Chaudière-Appalaches et dans la ville de Québec. Dans le même ordre d'idée, le Ministère croit qu' « [...] il est important de développer l'employabilité des personnes qui appartiennent aux groupes sous-représentés sur le marché du travail et de celles qui font face à des obstacles en matière d'accès l'emploi. La clientèle des programmes d'assistance sociale comprend une forte concentration de ces personnes et revêt donc une importance particulière » (MTESS 2015b, 12-13). Pour se faire, le MTESS propose d'« accompagner » ces personnes vers l'emploi, notamment en forçant les premiers demandeurs d'aide sociale à s'inscrire dans un programme d'employabilité sous menace de réduction des prestations, ce que dénonce Serge Petitclerc (participant 12) du Collectif pour un Québec sans pauvreté :

Ce qui est un peu paradoxal, sinon hypocrite de la part d'un ministre comme Sam Hamad, c'est qu'on nous fait miroiter d'un côté qu'il faut supporter les gens dans l'aide à l'emploi [...], mais c'est le même gouvernement qui a aboli des programmes et qui a coupé dans l'aide à l'emploi. Les organismes [œuvrant en employabilité] sont allés devant le ministre pour lui dire qu'il y a des listes d'attentes, parce qu'on manque de financement. [...] Il faut être cohérent !

[...]

L'objectif politique des gouvernements n'est pas nécessairement que les gens sortent de la pauvreté. Ils veulent que les gens sortent de l'aide sociale. Ils veulent que le taux d'assistance sociale diminue, c'est ça leur objectif, croit le porte-parole.

Le *Plan stratégique 2015-2018* reconnaît l'importance de l'action communautaire et de l'action bénévole dans la population québécoise. « Cet apport se traduit par un engagement équivalant à plus de 145 000 emplois à temps plein, soit un investissement citoyen de 6,2 milliards de dollars par année. Il s'agit donc d'une forme de participation citoyenne qui s'avère plus que rentable pour notre société » (MTESS 2015b, 13). Malheureusement, l'action bénévole n'est pas reconnue dans les programmes d'assistance sociale comme étant un « travail » au même titre qu'un emploi rémunéré et les organismes communautaires ont eux aussi été durement affectés par les mesures d'austérité des dernières années. Paradoxalement, comme le note une participante, « [l]e communautaire c'est bien, mais ils sont aussi démunis que nous. Il y a de plus en plus de pauvres, la classe moyenne s'en va là aussi. [...] S'il n'y avait pas de bénévoles [dans les organismes], ça ne fonctionnerait pas ! » (participante 6) En effets, tous les responsables ou employés d'organismes communautaires rencontrés dans le cadre de cette recherche confirment que la demande est en hausse, tandis que le financement est en baisse, comme le rapporte Christian Loupret (participant 13) de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain (ADDS-QM) et Nicole Jacques (participante 18), directrice générale à Moisson Beauce :

- Ça ne va pas si bien [...], ça fait huit ans qu'on n'a pas été indexé, donc on a la même subvention depuis huit ans. L'an passé, on a fait une grève de deux jours. La deuxième journée, ils ont voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale [pour soutenir davantage] les organismes de défense des droits et d'action communautaire, souligne M. Loupret.

- La pression sur les banques alimentaires est au maximum. Je n'ai pas la réputation d'être une gestionnaire nerveuse, on est bien soutenu par la communauté [...], mais on n'arrivera pas cette année. [...] On est carrément sous-financé. Qu'est-ce que je fais alors ? Je coupe une heure à tout le monde pour arriver, pendant qu'on a une demande croissante ? Ça n'a aucun sens. Si on n'était pas là, la paix sociale y goûterait... Par rapport à l'an dernier, 100 000 kilos de plus ont transité par Moisson. On a la chance d'avoir des bénévoles sur une base régulière. On en a eu 886 cette année, note la directrice générale.

Si le bénévolat n'est pas reconnu comme un « travail » par le Ministère et que le financement du communautaire est à la baisse, tout en ayant une demande toujours plus importante, on comprend que la pression imposée à ces services locaux de première ligne est difficilement soutenable.

Quoi qu'il en soit, les cinq enjeux présentés dans le *Plan 2015-2018* sont les suivants :

- 1) L'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises dans un contexte de rareté de main-d'œuvre ;
- 2) Un bon climat social et des conditions de travail équitables ;
- 3) L'autonomie financière et l'inclusion sociale du plus grand nombre possible de personnes ;
- 4) Une prestation de services adaptée aux besoins des clientèles ;
- 5) La performance au sein d'une organisation en évolution (MTESS 2015b, 23).

En ce qui concerne l'enjeu 1 : « L'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises dans un contexte de rareté de main-d'œuvre » ; le Ministère souhaite dans un premier temps « répondre aux besoins du marché du travail » et dans un deuxième temps, « développer les compétences des entreprises en matière de gestion des ressources humaines » (MTESS 2015b, 25-26). Il mise d'abord sur le développement des compétences et sur la flexibilité des travailleurs face aux exigences du marché. On affirme

que « [1]a qualification est un préalable pour accéder à un emploi et, ainsi, sortir de la pauvreté de façon durable » (MTESS 2015b, 23). Certes, mais encore faut-il que ces emplois offrent les possibilités d'une sortie « durable » de la pauvreté, c'est-à-dire des emplois à temps plein, permanents et avec un salaire suffisant. À ce chapitre, le plan souligne que la majorité (67 %) des personnes s'étant inscrites dans un programme de formation ou d'employabilité auraient reçu un salaire de 15 \$ l'heure l'année suivante ; ce qui peut être suffisant pour obtenir un revenu annuel supérieur au seuil de faible revenu (MTESS 2015b, 25). Par contre, aucune information n'est fournie sur le nombre d'heures travaillées ni sur la durée de ces emplois. Il est donc impossible de déterminer si ces personnes ont réussi à « sortir de la pauvreté de façon durable », ce que déplore le Collectif pour un Québec sans pauvreté :

Les organismes en défense de droits, on interpelle le gouvernement pour qu'il modifie ses politiques d'aide à l'emploi et les bonifie ; mais il faut aussi qu'il change les règles du marché du travail ! Ce qui ne semble pas être à l'agenda des libéraux, même qu'ils veulent soutenir les entreprises qui vont « souffrir » de la hausse du salaire minimum avant d'appuyer les travailleurs, souligne Serge Petitclerc.

Pour bien répondre aux besoins des entreprises, on souhaite notamment « [...] accroître l'insertion des personnes qui font partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail et qui se heurtent à des obstacles les empêchant d'occuper un emploi. Dans cette optique, une attention particulière sera accordée aux prestataires de l'aide sociale [...] » (MTESS 2015b, 24).

En ce qui a trait au deuxième enjeu visant à favoriser « [u]n bon climat social et des conditions de travail équitables » (MTESS 2015b, 26), le Ministère affirme être un bon

médiateur entre les parties patronale et syndicale dans la résolution des conflits possibles dans un contexte mondialisé. On veut notamment contribuer au maintien de relations de travail en facilitant le règlement de conventions collectives sans arrêt de travail et contribuer au maintien du lien d'emploi des travailleurs dans le respect de son intégrité par l'expertise médicale du Ministère (MTESS 2015b, 27). Cette expertise médicale est entre autres liée à l'admissibilité aux programmes d'assistance sociale et aux différentes catégories d'assisté, avec ou sans contrainte, déterminées par un rapport médical. « C'est pour cette raison, selon Serge Petitclerc, qu'on peut entendre souvent dans les radios poubelles : *'Demain matin, il y a 130 000 personnes qui pourraient commencer à travailler !'* Le problème est que la notion d'aptitude est liée à un rapport médical et non à l'évaluation des capacités réelles d'une personne, ce qui est complètement autre chose ».

L'enjeu 2 touche également à l'évolution du taux général du salaire minimum :

Ainsi, afin de contribuer à une évolution équitable du salaire minimum au Québec, le Secrétariat du travail réalise annuellement une analyse d'impact sur le salaire minimum en tenant compte de critères comme le ratio du salaire minimum par rapport au salaire horaire moyen. Cela permet d'assurer un équilibre entre les effets d'une hausse du salaire minimum sur le pouvoir d'achat des salariés, la compétitivité des entreprises, l'emploi, l'incitation au travail de même que la pauvreté et les faibles revenus (MTESS 2015b, 27).

Ici, l'indicateur du Ministère est exactement le même que celui du gouvernement, c'est-à-dire selon un ratio entre 45 % et 47 % du salaire horaire moyen. On estime « [...] que la hausse du salaire minimum ne semblait pas avoir d'effets sérieux sur l'emploi tant que le salaire minimum demeurait inférieur à un seuil critique estimé à 47 % du taux du salaire moyen » (Maschino 2010, 5). Cette façon de calculer freine une hausse plus importante du

taux général du salaire minimum au-delà de ce seuil idéologique, même s'il n'existe aucun consensus scientifique quant aux effets du salaire minimum sur le marché de l'emploi (nous y reviendrons plus loin).

Le troisième enjeu de ce *Plan 2015-2018* s'attarde à l'autonomie financière et l'inclusion sociale. De ce fait, on rappelle les efforts de lutte contre la pauvreté depuis l'adoption de la Loi 112 : « [L]e Ministère est fier des résultats obtenus grâce aux deux plans de lutte contre la pauvreté, lesquels incluaient des mesures incitatives favorisant l'accès à l'emploi » (MTESS 2015b, 28) ; même si l'objectif principal n'a pas été atteint, soit d'amener le Québec à se positionner parmi les nations industrialisées ayant le moins de personnes en situation de pauvreté d'ici 2013, comme il en sera question dans la section sur les trois plans d'action de lutte contre la pauvreté aux chapitres 6 et 7. Les mesures incitatives ont certes permis à des personnes d'obtenir un emploi et de quitter l'aide sociale, mais le nombre de personnes sous le seuil de faible revenu (selon la MPC) est demeuré sensiblement le même depuis l'adoption de la Loi 112 en 2002 ; une conséquence pouvant notamment s'expliquer par l'idéologie du Ministère en matière de lutter contre la pauvreté :

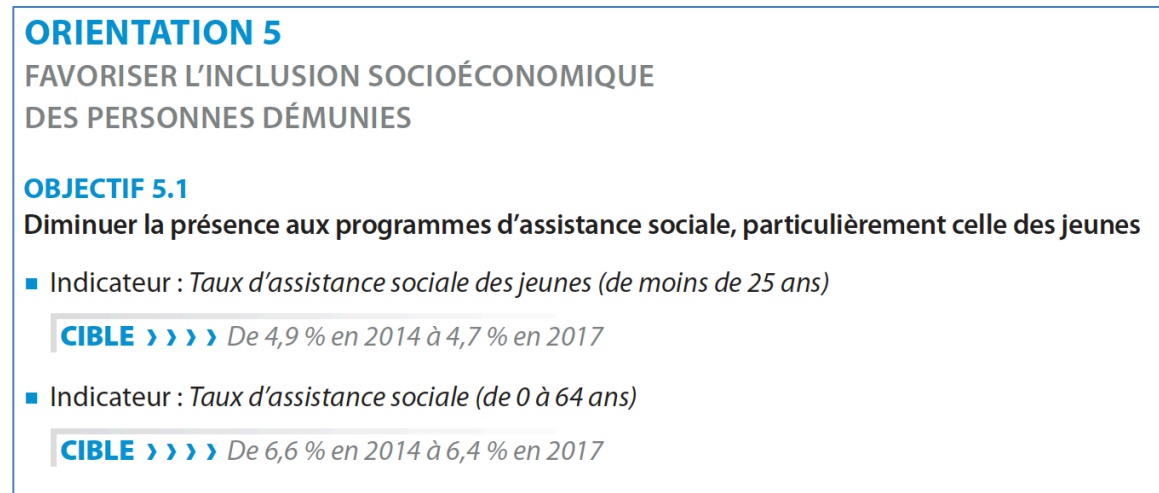
L'emploi constitue le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'inclusion socioéconomique. Par ailleurs, le Québec a besoin du potentiel de toutes les personnes aptes à travailler afin d'assurer son développement économique. Aider la clientèle des programmes d'assistance sociale à se trouver un emploi — ou à acquérir les compétences nécessaires pour en obtenir un — représente une partie de la solution à la rareté de main-d'œuvre. C'est le meilleur moyen de concilier progrès économique et progrès social (MTESS 2015b, 28-29).

Cette orientation influence directement les plans d'action de lutte contre la pauvreté portés par ce même Ministère. Cela dit, personne n'est contre l'insertion à l'emploi, pas même les

organismes indépendants d'aide à l'emploi ou de défense des droits sociaux. Ce qu'ils souhaitent, par contre, c'est que l'on revoit les règles du marché de l'emploi afin d'assurer la création et le maintien d'emplois de qualité, ce qui n'est jamais mentionné dans les plans stratégiques ou dans les plans de lutte contre la pauvreté du MTESS. Dans cette optique, le Ministère semble être davantage au service des entreprises que des citoyens.

Dans le même ordre d'idée, un des objectifs du Ministère pour favoriser l'autonomie financière et l'inclusion sociale est de réduire le nombre de prestataires des programmes d'assistance sociale (voir la figure 5). On peut se questionner sur la validité et la cohérence de cet objectif si la qualité des emplois au sortir de l'assistance sociale n'est pas au rendez-vous.

Figure 5 - L'autonomie financière et l'inclusion sociale selon le MTESS



Source : MTESS 2015b, 29

Le quatrième enjeu concerne l'accessibilité aux services adaptés pour les différentes « clientèles » du Ministère. On souhaite notamment « [...] jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la simplification de l'accès aux services publics. [...] Il s'agit, par exemple, de pouvoir s'acquitter de diverses formalités administratives en une seule démarche » (MTESS 2015b, 30). Peut-être est-ce le cas pour les programmes d'employabilité ou l'aide aux entreprises, mais pour les prestataires d'assistance sociale, les « formalités administratives » n'ont fait que s'additionner depuis les dernières décennies et l'information est difficilement accessible. En effet, les prestataires doivent souvent avoir recours à un organisme tiers, comme les Associations de coopération et d'économie familiale (ACEF) ou les Associations pour la défense des droits sociaux (ADDS), plutôt que de communiquer directement avec le Ministère pour connaître leurs droits. Puisque l'objectif avoué du MTESS est de réduire le nombre de prestataires des programmes

d'assistance sociale, on donne de l'information au compte goûte, ou encore, on omet tout simplement de divulguer certaines informations quant à l'admissibilité et aux droits sur l'aide aux personnes et aux familles reconnus dans la loi du même nom³⁶. Si l'objectif est de réduire le nombre de prestataires, les fonctionnaires sont donc encouragés à travailler en ce sens, comme en témoignent mes informateurs :

- Beaucoup de lettres, de téléphone, ça n'arrêtait pas. Jusqu'à ce qu'ils comprennent que ma situation n'allait pas changer (participant 9) ;
- Ce que j'ai trouvé le plus difficile ce sont les lettres, la formulation des lettres. C'est toujours menaçant. [...] Si tu n'apportes pas les papiers dans les temps, quelques fois tu n'as que trois jours pour les rassembler, si tu n'es pas présent à telle date, telle heure, à tel endroit, on te menace de couper ton chèque. C'est fatigant! Si on décide de ne pas te l'envoyer, tu ne l'as pas pour payer ton loyer (participante 1) ;
- Ça a été difficile jusqu'à 55 ans. Après, ils te foutent la paix. C'est humiliant, il faut faire attention à la façon que tu te présentes, que tu leur parles. Le pire, c'est qu'ils te donnent pas toute l'information que t'as droit. Une chance qu'il y a l'ACEF pour bien nous informer (participant 42).

Encore une fois, la réduction des « formalités administratives » est à l'avantage des entreprises. Effectivement, le Ministère dit vouloir se doter « [...] d'un mécanisme de révision des normes en matière d'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises » (MTESS 2015b, 30) ; rien n'est dit sur les services rendus aux individus prestataires de services.

³⁶ Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1), disponible en ligne sur LégisQuébec : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-13.1.1>.

Finalement, comme dans le précédent plan, le cinquième enjeu s'intéresse à la gestion et à la performance du Ministère, donc aux ressources humaines et à l'atteinte des objectifs des plans stratégiques.

Les plans stratégiques 2011-2014 (MESS 2011) et 2015-2018 (MTESS 2015b) se terminent tous deux par un autre plan stratégique ; celui de la Commission des partenaires du marché du travail. La rédaction des plans se fait « [...] en concordance avec celle du Ministère, compte tenu de leur objectif commun relativement à l'engagement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre » (MTESS 2015b, 30). La Commission se dit « [...] animée par un souci constant d'améliorer le fonctionnement du marché du travail » et elle se donne pour mission de « [v]oir au développement et à l'utilisation optimale du capital humain — compétences, expérience et savoirs des personnes — par une action concertée des acteurs du marché du travail dans une perspective d'accroissement de la prospérité du Québec » (MTESS 2015b, 38). Puisque le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale élabore ses plans stratégiques conjointement avec la Commission des partenaires du marché du travail depuis 2011, il n'est donc pas étonnant qu'il y ait un déséquilibre évident entre les besoins du marché de l'emploi, fortement avantagé, et ceux de la population. Rappelons que la mission du MTESS est de participer « [...] à la prospérité économique du Québec et au développement social » (MTESS 2015a). La deuxième partie de son mandat prend moins de place que la première, notamment en raison de son partenariat avec la Commission. Dans l'avant-propos du dernier plan stratégique du MTESS, on affirme que « [...] le Ministère et la

Commission partagent une même lecture du contexte du marché du travail, et leurs actions en ce qui concerne l'emploi et la formation de la main-d'œuvre sont complémentaires » (MTESS 2015b, 6). La Commission n'est pas à blâmer ; elle ne fait que défendre ses intérêts. Par contre, pour améliorer la « solidarité sociale », le Ministère devrait peut-être considérer l'ajout d'un acteur œuvrant en ce sens, plus près des prestataires et des travailleurs précaires, comme une ADDS ou encore le Collectif pour un Québec sans pauvreté, dans l'élaboration de ses prochains plans stratégiques, au même titre que la Commission.

3 - La Loi 112

En 2002, le gouvernement du Québec s'est doté de la *Loi 112 : visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Elle stipule dans son préambule que, selon la *Charte des droits et libertés*, chaque être humain a droit de vivre dans le respect et la dignité et que « [...] la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent constituer des contraintes pour la protection et le respect de cette dignité humaine » (Québec 2002, 5). Une stratégie nationale visant à « [...] amener progressivement le Québec [d'ici 2013] au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales » (Québec 2002, 5-6).

3.1 - La Loi 112 : contexte

Comme le souligne le chercheur Alain Noël, il s'agit d'une « [...] première en Amérique du Nord, et elle constitue une innovation politique majeure, ne serait-ce que parce qu'elle fait de la lutte contre la pauvreté une priorité politique explicite et centrale. La Loi 112 est aussi le produit direct d'une initiative citoyenne, et elle confirme le succès d'une remarquable démarche de mobilisation populaire et de délibération publique » (Noël 2002, 103). En effet, l'adoption de cette Loi est une lueur d'espoir pour les organismes de lutte contre la pauvreté. La Loi permettra notamment de mieux documenter l'évolution de la pauvreté au Québec, mais son application ne sera pas si simple. D'ailleurs, les participants à ma recherche sont mitigés quant à ses impacts réels sur leurs conditions de vie :

- L'impact de la Loi 112 est nul (participant 41) ;
- C'est comme une vigile, comme en temps de guerre. S'il y a quelque chose qui ne va pas, quelqu'un sonne l'alarme (participant 36) ;
- C'est un peu du vent... Les programmes de lutte contre la pauvreté, c'est seulement pour bien paraître, mais dans le fond, c'est vide (participante 40).

Par contre, les chercheurs, intervenants et autres professionnels travaillant sur ces questions s'entendent sur le fait que la Loi, même si elle a plusieurs lacunes, elle a tout de même permis au Québec de se doter de structures et de mécanismes pour mesurer l'état de la situation chaque année et pour analyser l'impact des politiques de l'État dans ce dossier bien précis :

- Elle a au moins permis d'identifier plusieurs problèmes. C'est quand même un levier pour en parler, en débattre, mais qui n'a pas encore atteint ses objectifs de base. Dans le

secteur de la santé, ça a un effet structurant, car on doit rendre des comptes pour chaque plan d'action, explique Marianne Corneau (participante 39), chercheuse à la Direction de la santé publique ;

- Elle force le gouvernement à rendre des comptes quant à la lutte à la pauvreté. Comme les documents du CEPE ; ils n'existeraient pas sans la Loi 112. C'est clairement les fruits de la mobilisation citoyenne, souligne Claudine Gagnon (participante 34), responsable du développement et de la recherche AVEC au Collectif pour un Québec sans pauvreté.

En effet, le contenu de la Loi reflète les préoccupations d'une longue lutte citoyenne ayant mené à la création d'un collectif toujours actif aujourd'hui : le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ; renommé Collectif pour un Québec sans pauvreté après l'adoption de la Loi. « À la fin de l'an 2000, 215 307 signatures avaient été recueillies. Ensuite, et surtout, le Collectif a mis en branle un large processus d'action collective et de délibération publique. À l'aide d'une trousse d'animation, on a d'abord entrepris en 1998 et 1999 une vaste consultation, qui a permis de recueillir au-delà de 20 000 remarques et 5 000 suggestions » (Noël 2002, 105). En 2000, l'Assemblée nationale du Québec adopte une motion en faveur d'une loi-cadre visant à éliminer la pauvreté. En 2002, le gouvernement présente sa première version de la Loi qui n'allait pas assez loin selon le Collectif.

Après une commission parlementaire de six semaines à l'automne 2002, laquelle a réuni le nombre considérable de 132 groupes, le gouvernement a concédé certains amendements. La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a ensuite été adoptée le 13 décembre 2002 par l'Assemblée nationale, à l'unanimité, ce qui est relativement rare. Elle a été sanctionnée le 18 décembre de la même année. Son entrée en vigueur a eu lieu le 5 mars 2003 (CQSP 2013, 4).

3.2 - Les grands principes de la Loi 112

Dès le début, dans les notes explicatives et le préambule, on dégage les grands principes qui seront portés par cette Loi. D'abord, le texte mentionne qu'elle « [...] vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (Québec 2002, 2). Les principaux objectifs sont les suivants :

Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont de promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et de lutter contre les préjugés à leur égard, d'améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement, de réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale, de favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société, de même que de développer et de renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise.

Le projet de loi crée aussi l'obligation pour le gouvernement de déposer un plan d'action précisant les activités qu'il prévoit réaliser pour poursuivre l'atteinte de ces buts. Ce plan d'action doit notamment prévoir des mesures afin d'améliorer la situation financière des prestataires du Programme d'assistance-emploi, de même que celle des personnes qui occupent un emploi et qui sont en situation de pauvreté.

Le projet de loi institue également un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui aura principalement pour fonction de conseiller le ministre responsable de l'application de la loi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions prises dans le cadre de la stratégie nationale. Il institue aussi un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui sera un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations qui soient fiables et objectives en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Il institue en outre le Fonds québécois d'initiatives sociales, affecté au financement d'initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Québec 2002, 2).

À ce jour, les données compilées par le Comité consultatif et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion démontrent que plusieurs objectifs fondamentaux de ce texte,

principalement ceux concernant la promotion du respect et de la dignité des personnes en situation de pauvreté, la lutte contre les préjugés, la réduction des inégalités, le renforcement de la solidarité social, l'amélioration de la situation financière des assistés sociaux et des travailleurs en situation de pauvreté n'ont pas eu les effets escomptés au moment de l'adoption de la Loi. En ce qui concerne l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il n'a pas été créé à ce jour. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté a toutefois mis sur pied son propre Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec. Enfin, la Loi reconnaît « [...] que les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale freinent le développement économique et social de la société québécoise dans son ensemble et menacent sa cohésion et son équilibre » (Québec 2002, 5).

Au chapitre 1.1, on souligne l'engagement du gouvernement à lutter contre la pauvreté « [...] en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (Québec 2002, 5). Puisqu'il s'agit d'un texte de loi, il fallait s'entendre sur une définition plus précise de ce qu'est la pauvreté : « Pour l'application de la présente Loi, on entend par 'pauvreté' la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (Québec 2002, 6). À partir de cette définition assez large et ne précisant pas la hauteur « des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire » à cette émancipation, l'État s'est engagé à « [...] intervenir à la fois sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour que

chaque personne puisse disposer du soutien et de l'appui que nécessite sa situation afin qu'elle puisse elle-même cheminer vers l'atteinte de son autonomie et participer activement à la vie sociale et au progrès collectif » (Québec 2002, 6). On peut supposer que le soutien et l'appui que devrait avoir une personne, pour respecter l'esprit de la Loi, soient minimalement à la hauteur de la couverture des besoins de base reconnus par l'État pour qu'elle puisse « elle-même cheminer vers l'atteinte de son autonomie ». Enfin, ce minimum n'est toujours pas atteint pour bien des travailleurs et pour la grande majorité des prestataires des programmes d'assistance sociale ; toute catégorie confondue.

Pour atteindre ces objectifs, les actions de l'État doivent s'articuler autour de cinq orientations :

1. prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes ;
2. renforcer le filet de sécurité sociale et économique ;
3. favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail ;
4. favoriser l'engagement de l'ensemble de la société ;
5. assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

(Québec 2002, 6-7).

Pour prévenir la pauvreté et l'exclusion, la Loi recommande que : l'on reconnaisse la famille comme cellule de développement de base ; plus d'efforts soient déployés pour favoriser la réussite scolaire, la formation de base et la formation continue ; l'on soutienne davantage l'action bénévole et communautaire ; l'on reconnaisse l'apport des aînés dans la société ; et que l'on favorise l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour les personnes en vivant en situation de pauvreté (Québec 2002, 7-8). En ce qui a trait au filet de sécurité, on propose : des hausses de revenu pour les personnes et les ménages en situation de

pauvreté pour qu'ils puissent couvrir leurs besoins de base ; de favoriser le maintien et l'intégration à l'emploi des travailleurs en situation de pauvreté ; de faciliter l'accès aux services de santé, aux services sociaux et d'éducation ; de favoriser l'approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif ; et d'assurer l'accès au logement abordable et décent, à un prix raisonnable (Québec 2002, 8). Pour améliorer l'accès à l'emploi et la valorisation du travail, la Loi incite le gouvernement à : intensifier l'aide à l'emploi ; une meilleure prise en charge par le milieu ; favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui rencontrent des difficultés particulières ; et améliorer la qualité des emplois pour que les personnes puissent disposer de conditions et d'un revenu décent (ce qui inclut la conciliation travail-famille) [Québec 2002, 8-9]. En ce qui concerne l'engagement de l'ensemble de la société, on souhaite favoriser la participation citoyenne ; soutenir les initiatives locales et régionales ; reconnaître la responsabilité sociale des entreprises ; ainsi que la contribution de l'action bénévole et communautaire (Québec 2002, 9). Finalement, la Loi souligne l'importance que les orientations et les actions demeurent constantes et cohérentes : en faisant en sorte qu'elles soient complémentaires ; en mesurant les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté ; en soutenant l'innovation et la concertation régionale ; en s'inspirant de bonnes pratiques réalisées ailleurs dans le monde ; et en adaptant ces actions aux réalités autochtones en discutant avec leurs représentants (Québec 2002, 9).

Sans revoir en détail tout le texte de loi, nous verrons dans le prochain chapitre que les trois plans d'action qui ont été réalisés jusqu'à maintenant ont pris et ont laissé plusieurs

éléments de ces recommandations. Par exemple, les deux premiers plans ont surtout misé sur l'essor des familles, négligeant les personnes seules ; les trois plans ont focalisé sur le développement des compétences et sur l'employabilité, omettant d'assurer un meilleur accompagnement local (ex. : abolition des Conférences régionales des élus [CRÉ] et des Centres locaux de développement [CLD], voir encadré), de hausser de façon significative les prestations d'aide sociale, ou encore d'améliorer les conditions liées au marché de l'emploi.

Abolition des CRÉ et des CLD

Le gouvernement libéral de Philippe Couillard a aboli deux instances de gouvernance, de concertation et de développement régional en 2014 et 2015 : les Conférences régionales des élus (CRÉ) et les Centres locaux de développement (CLD). Les CRÉ orchestraient notamment les projets venant du gouvernement provincial dans leurs régions respectives, comment les initiatives locales découlant des plans d'action de lutte contre la pauvreté et redistribuaient les fonds et les ressources dans les MRC. Elles avaient également comme objectif de sensibiliser le gouvernement aux réalités locales dans l'élaboration et dans l'application des politiques nationales. Les CLD, quant à eux, étaient des organismes à but non lucratif qui avaient comme objectif de soutenir l'entrepreneuriat et le développement local.

Bref, le but premier de la Loi 112 et de la stratégie nationale (article 4) était de se positionner parmi les nations industrialisées ayant le moins de personnes vivant en situation de pauvreté sur son territoire d'ici 2013 ; une cible qui n'a toujours pas été atteinte en 2018.

Par contre, le Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS)³⁷, sous l'autorité du MTESS, orchestre les initiatives nationales et soutient le ministère dans l'élaboration des plans d'action gouvernementaux de lutte contre la pauvreté (exigés par la Loi) pour atteindre ce but ; un objectif remis à 2023 selon le 3^e plan de lutte contre la pauvreté depuis l'adoption de la Loi 112.

Conclusion

Enfin, les plans d'action stratégiques guidant le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans sa mission semblent favoriser davantage les entreprises que les citoyens, du moins si l'on prend le temps d'apprécier l'espace dédié à ces dernières dans les documents du Ministère. Il ne faudrait pas être surpris de constater que les plans d'action de lutte contre la pauvreté prévus par la Loi 112, élaborés et dirigés par le MTESS, sont construits sur les mêmes bases.

En effet, pour atteindre les cibles en matière de lutte contre la pauvreté, le gouvernement est dans l'obligation, selon le chapitre 3 de la Loi 112, de présenter des plans d'action et d'évaluer les progrès réalisés ou non, pour tendre vers un Québec sans pauvreté.

Le gouvernement doit, dans le cadre de ce plan d'action, fixer des cibles à atteindre, notamment afin d'améliorer le revenu des prestataires du Programme d'assistance-emploi, établi en vertu de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (L.R.Q.,

³⁷ Le Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS) soutient les efforts de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du gouvernement en vue de mobiliser l'ensemble de la société et de favoriser le déploiement des initiatives locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (GPS, 2014).

chapitre S-32.001), et celui des personnes qui occupent un emploi à temps plein ou de manière soutenue et qui sont en situation de pauvreté, selon les indicateurs qu'il retient (Québec 2002, 10).

Dans ces plans d'action quatre modifications au Programme d'assistance-emploi de l'époque, prévu par la Loi sur le soutien du revenu étaient recommandées, c'est-à-dire :

1. d'abolir les réductions de prestations liées à l'application des dispositions de cette loi relatives au partage du logement et au coût minimum de logement ;
2. d'introduire le principe d'une prestation minimale, soit un seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application des sanctions administratives, de la compensation ou du cumul de celles-ci ;
3. de permettre aux adultes et aux familles de posséder des biens et des avoirs liquides d'une valeur supérieure à celle permise lors de l'adoption du plan d'action afin de favoriser l'autonomie des personnes ou pour tenir compte de difficultés économiques transitoires ;
4. à l'égard de toute famille ayant un enfant à sa charge, d'exclure un montant provenant des revenus de pension alimentaire pour enfants (Québec 2002, 10).

Nous verrons aux chapitres 6 et 7, à partir de ces trois plans d'action, que ces modifications peinent toujours à être appliquées et reconnues par l'État, même si elles sont appuyées par la Loi et les organismes de défense des droits sociaux.

CHAPITRE 6 – LE DISCOURS OFFICIEL, DEUXIÈME PARTIE : LES DEUX PREMIERS PLANS D’ACTION 2004-2015

Introduction

Comme nous l’avons vu dans le précédent chapitre, la *Loi pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale* adoptée en 2002 impose l’adoption de moyens concrets pour réduire la pauvreté par le gouvernement du Québec. Ces initiatives sont annoncées sous forme de plans d’action et leurs effets doivent être mesurés et faire l’objet d’un bilan à la fin de chaque plan. Je présenterai ici les deux premiers, couvrant les périodes 2004-2009 et 2010-2015.

Au même titre qu’au chapitre précédent traitant des plans stratégiques du Ministère du Travail de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et de la Loi 112, l’objectif est de déconstruire le discours de l’État dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, d’interpréter les intentions derrière ces plans d’action, afin de mieux saisir la vision du Ministère et de l’État sur ces questions. Il s’agit d’un survol des grandes lignes du premier plan d’action, suivi de son bilan publié en 2010 faisant le point sur les progrès et les aspects à améliorer en vue du deuxième plan (2010-2015), également analysé dans ce chapitre, mais contrairement au premier, sans bilan ministériel.

1 - Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009

Un premier *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a été révélé en 2004 (un an en retard selon les exigences de la Loi 112), disposant d'un budget de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans (revu plus tard à 4,5 G\$ sur six ans). Dans son introduction, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), Claude Béchar, rappelle que le gouvernement s'engage à atteindre les objectifs de la Loi. Il affirme que le plan s'appuie sur deux principes : 1) « [...] l'emploi est la première solution pour assurer la sécurité économique et l'inclusion sociale des personnes [...] » ; et 2) « [...] la protection accrue des personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi » (MESSF 2004, 8). Le premier principe laisse entendre que le plein emploi mènerait à une société plus juste et inclusive, tandis que le deuxième renforce la catégorisation des assistés sociaux basée sur une conception méritocratique de l'assistance sociale. Suivant cette même logique, le ministre affirme ceci : « La valorisation du travail, par la mise en place de mesures incitatives à l'emploi et d'aide aux travailleurs à faible revenu, constitue donc le principe fondamental de ce plan d'action » (MESSF 2004, 8). Ces « mesures incitatives » sont essentiellement coercitives, c'est à dire des pénalités s'exprimant en réduction des prestations d'aide sociale pour les personnes considérées comme étant « aptes » au travail ; un principe allant à l'encontre du chapitre III (2002, c. 61, a. 15.) de la Loi 112, selon lequel on recommande l'introduction du « [...] principe d'une prestation minimale, soit un seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application des sanctions administratives » (Québec 2002, 10). M. Béchar fait

référence à la mesure 1.9 de ce premier plan d'action : la création du programme *Place à l'emploi*. L'objectif de ce programme est de « [f]avoriser une mise en mouvement rapide des nouveaux demandeurs d'assistance-emploi aptes au travail » (MESSF 2004, 43), vers le marché du travail. Selon le MESSF, « [u]ne intervention précoce auprès d'un individu augmente ses chances d'insertion rapide en emploi. C'est dans cet esprit que l'opération *Place à l'emploi* a été déployée en juillet 2003. Cette nouvelle philosophie d'intervention vise une prise en charge rapide, par Emploi-Québec, des personnes aptes au travail qui déposent une demande à l'assistance-emploi » (MESSF 2004, 43-44). Ces personnes considérées « aptes » au travail « [...] recevront supposément un encadrement vers l'emploi plus rigoureux dès leur première demande d'aide sociale — ceci alors que les budgets d'aide à l'emploi sont diminués... – et les pénalités prévues par la loi de l'assistance-emploi à l'égard des personnes refusant emplois et mesures seront appliquées. On parle ici de pénalités de 75 \$, 150 \$, voire 300 \$, sur des prestations de 523 \$ par mois » (Labrie 2003, 5). Pourtant, le ministre lui-même avait voté en faveur de l'abolition de ces pénalités « [...] en votant pour la motion Sirros³⁸ réclamant d'inscrire dans la Loi 112 que cette prestation devrait être fixée initialement au moins au montant actuel des prestations. Le ministre est donc en contradiction avec son vote et avec l'esprit de la Loi » (Labrie 2003, 5). M. Béchard conclut ainsi son message introductif : « Nous devons permettre à chaque Québécoise et Québécois de contribuer activement à la société et d'aller aussi loin que leurs talents et leurs ambitions leur permettent » (MESSF 2004, 08). Doit-on comprendre que les personnes

³⁸ Du nom du député libéral Christos Sirros ayant siégé à l'Assemblée nationale du Québec de 1981 à 2004.

n'arrivant pas à sortir de la pauvreté n'ont pas le talent et l'ambition pour y arriver ? « [L]e plan d'action a ni plus ni moins fusionné l'orientation visant à 'renforcer le filet de sécurité sociale et économique' avec celle visant à 'favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail', ce qui a détourné les orientations de la Loi ; et annoncé la vision du 'tout à l'emploi' souhaitée par le gouvernement » (CQSP 2013, 7).

Pour Vivian Labrie, cette distance entre l'esprit de la Loi et le premier plan d'action s'explique par l'arrivée d'un nouveau gouvernement à Québec. En effet, « [l]es lendemains de l'élection qui porte Jean Charest et son équipe au pouvoir sont marqués par une propagande orchestrée qui prépare le terrain idéologique d'un solide virage à droite. Les nominations qui suivent au Conseil des ministres écartent les députés plus progressistes, notamment plusieurs de ceux et celles qui ont participé au processus autour de la Loi 112 » (Labrie 2003, 4).

Dans la première partie intitulée : *Un Québec avec tout le monde*, on nous rappelle comment le gouvernement compte arriver à ses fins, dès le premier paragraphe : « Le développement social et le développement économique sont intimement liés. Toute société doit compter sur sa richesse humaine pour tirer son épingle du jeu, dans un contexte où les capitaux sont mobiles et où les échanges sont planétaires » (MESSF 2004, 15). On mentionne également qu' « [e]n fonction de l'évolution économique, l'échéancier de mise en œuvre des mesures pourra être revu en cours de route [...] » (MESSF 2004, 15). On reconnaît toutefois

que l'employabilité a ses limites dans le contexte actuel ; en effet, « [p]our certaines personnes, le fruit du travail ne permet pas d'échapper à la pauvreté. Elles occupent des emplois précaires, offrant insuffisamment d'heures ou de semaines de travail, leur salaire est insuffisant par rapport à leurs besoins et à ceux des leurs » (MESSF 2004, 15). Le plan mentionne que des solutions sont apportées, comme la prime au travail. Par l'augmentation de l'« effort au travail », on croit pouvoir éliminer le « piège de la pauvreté » (MESSF 2004, 15-16).

Dans la section *Prévenir les inégalités sociales*, on fait référence à des études épidémiologiques sur l'impact des inégalités sociales sur la santé et le bien-être.

La pauvreté et l'exclusion sociale constituent des déterminants majeurs de la santé et du bien-être. De nombreuses données épidémiologiques mettent en évidence que les mauvaises conditions économiques et sociales se traduisent par une prévalence plus élevée de comportements néfastes à la santé, par l'accroissement de problèmes de santé physique et mentale, par des écarts importants dans l'espérance de vie et par un plus grand nombre de décès prématurés (MESSF 2004, 16).

Certes, plusieurs recherches démontrent très clairement que les inégalités sociales sont la source de plusieurs maux sociaux, mais on démontre que ces dernières affectent l'ensemble de la société, pas seulement les moins nantis. Wilkinson et Pickett affirment qu'il faut d'abord tenter de réduire ces inégalités sociales par une meilleure redistribution de la richesse, plutôt que de miser sur la croissance économique et la création d'emploi, qui au final, ne semble pas régler le problème. Les auteurs en arrivent à la conclusion que « [l]es problèmes dans les pays riches ne sont pas causés par un manque de richesse dans la société

(ni même par un excès de richesse), mais par l'ampleur trop importante des écarts de richesse matérielle au sein de chaque société. L'élément déterminant est la position que nous occupons par rapport aux autres dans notre société » (Wilkinson et Pickett 2010, 46). Plus loin, le MESSF soutient que « [l]es mesures de ce plan d'action axées sur l'amélioration du niveau de vie des personnes à faible revenu et celles visant particulièrement à favoriser le développement du potentiel des personnes et des collectivités contribueront de façon importante à réduire ces inégalités » (MESSF 2004, 16). Il est vrai de dire que ce plan aura amélioré le niveau de vie de certaines personnes en situation de pauvreté, plus particulièrement celui des familles avec enfants, mais comme on l'a vu au chapitre 3, les inégalités ont continué d'augmenter.

Ce premier plan d'action annonce trois mesures principales sur cinq ans :

- 1) des mesures visant à améliorer le revenu des personnes et des familles à faible revenu ;
 - 2) des investissements pour le logement social ;
 - 3) d'autres mesures importantes pour les prestataires de l'assistance-emploi
- (MESSF 2004, 21).

Pour ce faire, on s'engage entre autres à augmenter le salaire minimum, à exempter partiellement les pensions alimentaires pour enfant (jusqu'à 100 \$ par mois), à instaurer un Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE)³⁹, à créer une prime incitative au travail⁴⁰ et à indexer partiellement les prestations des personnes dites « aptes »

³⁹ Par exemple, en 2009, une famille monoparentale peut recevoir un montant annuel maximum de 2 924 \$ lorsque le ménage compte un enfant et jusqu'à 4 007 \$ lorsque le ménage en compte deux (MESS 2010a, 12).

⁴⁰ En 2009, la prime pouvait atteindre jusqu'à 530 \$ pour une personne seule, 820 \$ pour un couple sans enfants, 2 272 \$ pour une famille monoparentale et 2 929 \$ pour un couple avec enfants (MESS 2010a, 13).

au travail⁴¹. Il est question d'une hausse de 36 \$ annuellement (120 \$ pour une personne avec contraintes sévères). Le plan soutient qu'il s'agit d'une « hausse importante du revenu disponible » (MESSF 2004, 25), voir tableau 6.

Tableau 6 - Illustration de l'impact sur le revenu disponible pour certains types de ménages (pleine année 2005, en dollars)

	REVENU DISPONIBLE		
	Avant Budget 2004-2005	Après Budget 2004-2005	Impact
AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES			
Aucun revenu de travail			
Personne seule ¹	9 911	10 034	123
Couple sans enfants ²	14 778	14 958	180
Famille monoparentale, 1 enfant	15 094	15 989	895
Couple, 1 enfant ²	18 479	20 034	1 555
Couple, 2 enfants ²	21 964	23 894	1 930
APTE AU TRAVAIL			
Aucun revenu de travail			
Personne seule ¹	6 893	6 929	36
Couple sans enfants ²	10 674	10 734	60
Famille monoparentale, 1 enfant	12 118	12 929	811
Couple, 1 enfant ²	14 375	15 810	1 435
Couple, 2 enfants ²	17 860	19 670	1 810
Salaire minimum à temps plein ³			
Personne seule ¹	13 335	13 723	388
Couple sans enfants ²	14 574	15 838	1 264
Famille monoparentale, 1 enfant	19 483	22 088	2 605
Couple, 1 enfant ²	18 275	22 930	4 655
Couple, 2 enfants ²	21 760	26 790	5 030

1. Célibataire de moins de 65 ans vivant seul.
2. Un revenu de travail.
3. Selon le taux de 7,30 \$ l'heure, applicable pour 2 000 heures de travail.

Source : MESSF 2004, 26

⁴¹ Elles seront indexées totalement à partir du 1^{er} janvier 2009 selon le taux utilisé pour le régime d'imposition des particuliers (MESS 2010a, 13).

Le MESSF reconnaît que les travailleurs au salaire minimum demeurent vulnérables à la pauvreté, même lorsqu'ils ont un emploi à temps plein, soit un salaire annuel de 13 723 \$ après une hausse de 0,30 \$ l'heure annoncée dans ce plan d'action⁴² (de 7,30 \$ à 7,60 \$ l'heure).

Vers la fin du document, on mentionne le problème que représentent les inégalités : « Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est d'abord s'attaquer à leurs causes et aux inégalités qui nuisent au développement du potentiel des personnes » (MESSF 2004, 53). Aucune mesure ne s'« attaque » toutefois aux inégalités socioéconomiques directement ; on parle encore de développer, d'abord et avant tout, le potentiel des personnes ; une orientation et une approche qui demeure individualisante.

1.1 - Bilan : *Concilier liberté et justice sociale, un défi pour l'avenir*

Au moment du bilan du premier plan d'action 2004-2009, le ministre du désormais ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Sam Hamad, réaffirme la promesse du gouvernement de « [...] figurer d'ici 2013 parmi les nations industrialisées où l'on compte le moins de personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale » (MESS 2010a, 7). Comme son prédécesseur, il soutient que « [...] l'emploi demeure l'une des voies les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté [...] » (MESS 2010a, 7), ce qui laisse présager que la croissance économique et la création d'emploi restent au centre de la

⁴² Cette hausse du taux général du salaire minimum est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005.

stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement. Dans un contexte de crise économique mondiale, on affirme que : « [m]algré ce ralentissement, l'année 2008 s'est terminée avec une croissance économique de 1 % au Québec (elle était de 2,6 % en 2007). De la même manière, les données pour 2008 indiquent toujours un solde positif en ce qui a trait à la création d'emplois » (MESS 2010a, 9).

On souligne notamment la progression du revenu disponible des familles, ainsi que la hausse du salaire minimum de 9 \$ à 9,50 \$ comme action concrète contre la pauvreté, ce qui, selon ce bilan, « [...] permet aux ménages, de façon générale, d'obtenir un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins de base. En effet, les ménages dont le revenu est le fruit d'un emploi à temps plein rémunéré au taux du salaire minimum et qui travaillent toute l'année affichent généralement des revenus disponibles plus élevés que les seuils de la Mesure du panier de consommation » (MESS 2010a, 11). Le principal problème est que les emplois au salaire minimum sont les emplois les plus précaires et très souvent à temps partiel, ce que le MESS souligne quelques lignes plus loin. « En moyenne, les personnes rémunérées au taux général du salaire minimum ou moins travaillaient 25 heures par semaine » (MESS 2010a, 11), donc elles ne couvrent pas leurs besoins de base selon la MPC, même qu'elles en sont bien loin. En effet, un individu travaillant au salaire minimum, à raison de 25 h par semaine pendant toute l'année gagnait 12 350 \$ avant impôt. Une des solutions proposées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté est de hausser davantage le salaire minimum, mais la thèse de la hausse du taux de chômage revient à la charge, notamment au gouvernement et au Conseil du patronat, suivant la logique que les

entreprises n'auront pas la capacité de payer. Pourtant, à aucun moment un tel scénario ne s'est produit. « *In contrast, other economists and social advocates point to the potential economic benefits of higher minimum wages – including stronger consumer purchasing power, higher productivity, and better employee retention* », expliquent Jordan Brennan et Jim Stanford dans une étude sur les impacts des hausses du salaire minimum au Canada de 1983 à 2012 (Brennan et Stanford 2014, 5).

Le bilan du premier plan d'action rappelle la vision du Ministère en termes de lutte contre la pauvreté par l'employabilité des personnes « aptes » au travail, entre autres avec la prime incitative au travail, le *Pacte pour l'emploi* et le *Pacte pour l'emploi Plus*. Ces dernières mesures ont un objectif avoué : « réduire de 50 000 le nombre de prestataires de l'assistance sociale d'ici 2011 » (MESS 2010a, 31). Dans le cadre du *Pacte pour l'emploi Plus*, le gouvernement a versé 518 M\$ aux entreprises pour « prévenir » d'éventuelles pertes d'emploi (MESS 2010a, 35). On suppose que si les entreprises reçoivent des fonds publics, elles doivent donc rendre des comptes à l'État.

Dans les faits, les programmes d'intégration à l'emploi ne fonctionnent pas comme le prétend le gouvernement, ils n'encadrent pas les devoirs des entreprises envers les travailleurs et ne sont pas adaptés aux différentes réalités des personnes en situation de pauvreté, comme le rapportent ces trois informateurs :

- On m'a finalement trouvé un emploi, mais un emploi subventionné, parce qu'on nous subventionne quand on est âgée, en tout cas, au-dessus de 50 ans [l'employeur reçoit une] subvention. Aussitôt la subvention salariale finit, « bang », dehors madame ! (participante 1);

- Dans mon cas, j'ai été refusé à tous les programmes d'employabilité depuis les dix dernières années, sous prétexte que je suis trop instruit (participant 3) ;
- Quand ça fait plusieurs mois, voire des années que tu es à l'aide sociale, ça fait un trou dans ton CV, c'est encore plus dur de se trouver un emploi, plus personne veut faire confiance à cette personne-là, parce qu'on se demande pourquoi elle ne travaille pas, quel défaut elle a, « elle doit bien mal travailler pour ne pas pouvoir se trouver d'emploi » (participante 30).

Assisté social ou le chômeur de longue durée, ils se trouvent « [...] progressivement, et presque irrémédiablement, hors du jeu. Non seulement ses chances de trouver un emploi et ses ressources s'amenuisent, mais son image sociale et ses relations avec les autres se dégradent ; il entre dans la spirale de la désinsertion » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 56).

Le bilan indique des améliorations en ce qui a trait au nombre de personnes sous le taux de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (MPC) avant la crise économique mondiale.

Pour les années 2000 à 2007 (dernière année disponible), on constate une baisse généralisée du taux de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (MPC) dans toutes les provinces. Au Québec, la mise en œuvre des mesures à portée économique du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale participerait, avec un climat économique favorable, à faire diminuer ce taux qui s'établissait à 8,5 % en 2007 (MESS 2010a, 37).

On explique également que le taux de faible revenu varie considérablement selon le type de ménage :

- le taux de faible revenu des enfants et des jeunes (personnes de moins de 18 ans) a fortement diminué, passant de 15,8 % à 7,3 % entre 2000 et 2007. Pour cette dernière année, le Québec

affiche le plus bas taux de faible revenu des moins de 18 ans au Canada, devant l'Alberta qui se situe à 9 % ;

- le taux de faible revenu des familles monoparentales a également diminué de façon significative au cours de la même période : il est passé de 37,9 % à 19,7 % entre 2000 et 2007. La baisse fut également importante chez les familles monoparentales qui ont un chef féminin (de 41,6 % à 21,7 % pour la même période), mais ce taux demeure beaucoup plus élevé que pour les familles monoparentales qui ont un chef masculin (14,1 % en 2007). Notons toutefois que le taux de faible revenu des familles monoparentales avec un chef féminin est plus bas au Québec que dans les autres provinces ;
- les personnes âgées, tous types de ménages confondus, affichent un taux de faible revenu des plus bas (1,8 % en 2007). Dans le même sens, les personnes âgées vivant seules affichent également un taux de faible revenu très bas au Québec en 2007 (2,7 %). Le Québec se situe dans le peloton de tête en cette matière au Canada ;
- les taux de faible revenu des personnes seules demeure toujours les plus élevés en 2007 (hommes seuls non âgés 28,3 % et femmes seules non âgées 31,4 %), en comparaison notamment avec celui des familles d'au moins deux personnes (6 % en 2007) [MESS 2010a, 38].

Ce que l'on constate de plus marquant est certainement l'impact du premier plan d'action sur le revenu des familles avec enfants et le travail qu'il reste à faire pour améliorer les conditions des personnes seules (voir l'annexe 3). Effectivement, « [...] entre 2003 et 2009, les personnes seules prestataires du Programme d'aide sociale ont vu leur revenu réel diminuer de 4,3 % » (MESS 2010a, 43).

À la fin du document, le MESS rappelle que la réduction du nombre d'assistés est, selon lui, un « indicateur » de pauvreté. « La portée des efforts de lutte contre la pauvreté se mesure également par d'autres indicateurs. Le taux d'assistance sociale, c'est-à-dire la

proportion de personnes recevant une aide financière provenant des programmes d'assistance sociale par rapport à l'ensemble de la population du Québec âgée de moins de 65 ans, figure parmi ceux-ci » (MESS 2010a, 45). Cette croyance m'apparaît fortement problématique, particulièrement dans un contexte où l'un des objectifs de l'agence gouvernementale est de réduire le nombre de prestataires. Les façons d'y arriver n'ont souvent rien à voir aux objectifs de réduction de la pauvreté, c'est-à-dire en rendant l'assistance sociale, principalement l'aide de dernier recours, de moins en moins accessible par l'instauration de nouvelles démarches administratives, de nouvelles règles ou encore en forçant les demandeurs à s'inscrire dans un programme d'employabilité ne garantissant pas un emploi stable et bien rémunéré. Si l'on prend connaissance du nombre d'assistés pour l'année 2017, par exemple, on se rend compte qu'il est au plus bas depuis 1976, soit 6 % de la population totale, alors que le nombre de personnes sous le seuil de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation a regagné à 10,4 %, comparativement à 8,5 % en 2007 et un taux d'assistance de 7,4 % (MESS 2010a). Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, ceci confirme que ce plan mise d'abord sur la réintégration au marché du travail de 25 000 ménages bénéficiant de l'aide sociale (CQSP 2013, 6). Le porte-parole du Collectif, Serge Petitclerc (participant 12), rappelle que « [s]ortir de l'aide sociale ne veut pas nécessairement dire sortir de la pauvreté. Donc, on n'est pas contre les mesures d'aide à l'emploi, mais encore faut-il que les gens s'en sortent mieux ! »

Enfin, on prépare le terrain pour le deuxième plan d'action à venir en soulignant l'importance des travaux du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

sociale dans l'élaboration de ce dernier. Le deuxième plan devrait, selon le comité, s'attarder davantage à la prévention de la « [...] pauvreté persistante de groupes à risque, notamment les immigrantes et immigrants récents, les personnes handicapées et les personnes itinérantes »; et mieux « [...] soutenir les efforts des milieux en situation de pauvreté afin de favoriser la prise en charge de l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris en ce qui a trait aux problématiques de transport en région éloignée » (MESS 2010a, 47-48). Aussi, on rappelle la consultation publique 2008-2009 intitulée *Les Rendez-vous de la solidarité* qui avait comme objectif de « [...] consulter les acteurs de tous les horizons et de toutes les régions en préparation du deuxième plan d'action » (MESS 2010a, 48). Finalement, on affirme que ce deuxième plan devra prendre en considération les recommandations du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) [MESS 2010a, 48].

Le bilan se conclut en soulignant l'importance du filet social québécois « [...] qui joue un rôle important pour limiter les effets de la récession dans notre province » (MESS 2010a, 51); un rappel important à ce même gouvernement qui multipliait les compressions budgétaires dans les services publics.

2 - Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015

Dans le deuxième plan d'action disposant de sept milliards de dollars sur cinq ans (1,3 milliard \$ de nouveaux investissements), intitulé *Plan d'action gouvernemental pour la*

solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015, le premier ministre Jean Charest signe le texte d'introduction. Il aborde le thème de la redistribution de la richesse : « En cohérence avec nos valeurs de solidarité et d'humanisme et avec les principes de justice sociale et de redistribution de la richesse que nous chérissons, le Québec a fait des choix pour s'assurer du bien-être de toute sa population » (MESS 2010b, 5). Dans les faits, d'après le coefficient de Gini, les inégalités sociales n'ont fait que se creuser depuis la fin des années 1970. D'ailleurs, son gouvernement, ainsi que les précédents, ont collaboré à l'augmentation des inégalités sociales, notamment en réduisant les impôts des entreprises et des mieux nantis :

[...] entre 1997 et 2011, le pouvoir d'achat moyen du quintile le plus riche de la population s'est amélioré d'un montant supérieur au revenu moyen du quintile le plus pauvre. [...] Dans cette même période et selon les mêmes données, la moyenne des impôts payés par l'ensemble des ménages du quintile le plus riche est passée de 26 % à 22 % de leur revenu total moyen (Labrie 2014, 1).

En d'autres mots, de 1997 à 2011, il aurait été possible de doubler le revenu du quintile le plus pauvre, donc de permettre à la majorité de ces personnes d'avoir un revenu supérieur au seuil de faible revenu selon la MPC. Enfin, M. Charest réaffirme également l'objectif de « [...] figurer parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté » et de l'importance d'avoir un meilleur « filet social » : « Aujourd'hui, en se dotant d'un deuxième plan d'action gouvernemental, nous choisissons d'améliorer encore davantage notre filet social » (MESS 2010b, 5). Le concept de « filet social » entre pourtant en contradiction avec sa vision de « réingénierie de l'État », consistant à réduire la taille de l'appareil gouvernemental, notamment par des compressions massives dans les services publics.

À la page suivante, dans un texte cosigné par le ministre Hamad et Lise Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, on souligne qu'il reste du travail à faire et que « [l]a formation et l'accès à l'emploi demeurent également deux prémisses essentielles pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (MESS 2010b, 7).

Plus loin, on mentionne que « [c]ette deuxième génération de mesures vise à faire du Québec l'une des sociétés les plus inclusives, les plus justes, et où l'autonomie économique et l'épanouissement personnel sont à la portée du plus grand nombre » (MESS 2010b, 9).

Cela dit, le Plan d'action se construit autour de quatre orientations :

- 1) revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux ;
 - 2) valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes ;
 - 3) soutenir le revenu des personnes défavorisées ;
 - 4) améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu
- (MESS 2010b, 10).

En ce qui concerne la première orientation voulant « rapprocher les décisions des milieux », le gouvernement adopte un discours ambigu : « Loin de se désengager, l'État souhaite reconnaître l'importance de positionner au cœur de la solution les acteurs qui travaillent sur le terrain, ceux du secteur communautaire, philanthropique, économique, syndical et social » (MESS 2010b, 19). Si l'État voulait « s'engager » davantage, on aurait dû lire : « l'État souhaite reconnaître l'importance de SE positionner au cœur de la solution », au lieu de remettre le poids de la lutte contre la pauvreté entre les mains d'acteurs externes, comme le milieu communautaire, sous-fiancé, devant faire face à une demande croissante et à composer avec des utilisateurs ayant des problématiques toujours plus complexes en

raison notamment des compressions dans les services publics. « J'aimerais bien te dire qu'on rejoint les deux bouts, mais c'est difficile, tout le temps, de plus en plus. Parce que les demandes augmentent », affirme Nicole Jacques (participante 18), directrice générale chez Moisson Beauce.



Les organismes communautaires, comme les banques alimentaires, doivent faire face à un sous-financement chronique, malgré la reconnaissance qu'ils ont de la part de l'État. L'aide bénévole et les convictions de leurs employés leur permettent de continuer leur mission, année après année. (Sur la photo : une soupe populaire à l'automne 2014 dans la MRC de Lotbinière, Gagnon Poulin et Fortin 2015).

Dans le même ordre d'idée, on entend mettre sur pied les *Alliances pour la solidarité* dans toutes les régions du Québec. Le plan souligne que ce seront les Conférences régionales des élus (CRÉ) qui auront la responsabilité de concerter les acteurs de leur milieu et de « [...] bâtir à partir des structures de concertation et de coordination déjà en place dans les régions et les localités. Leur réseau, leur apport et leur connaissance des milieux en font des

instances incontournables » (MESS 2010b, 19). Ironiquement, ne voyant plus leur pertinence, rappelons que ce même gouvernement abolira les CRÉ en 2014, ce qui provoquera beaucoup d'incertitude dans les communautés : « Depuis l'abolition des CRÉ, qu'advient-il des projets régionaux ? D'où viendra le financement ? » se demande Nicole Jacques de Moisson Beauce.

Pour l'orientation 2, visant à « valoriser le travail et autonomie des personnes », « [...] le gouvernement réitère sa conviction selon laquelle l'emploi constitue l'un des meilleurs moyens pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté de façon durable et d'améliorer leurs conditions de vie » (MESS 2010b, 24). À nouveau, rien ne fait référence à l'amélioration du marché du travail pour garantir davantage d'emplois de qualité, à temps plein et à long terme. Le plan rappelle qu'il est important de poursuivre l'« incitation » au travail ; un principe qui se traduit encore par des mesures coercitives, principalement par des pénalités sur les montants d'aide de dernier recours pour les personnes dites « aptes » au travail. Pour se justifier, on affirme que « [la] valorisation du travail a [...] fait l'objet d'un large consensus lors des consultations [publiques] tenues en 2009 » (MESS 2010b, 24). Certes, mais la « valorisation » du travail exprimée par la société civile et l'« incitation » promue par le gouvernement n'ont pas la même signification pour les personnes à faible revenu ni les mêmes effets sur eux. Il est à noter que les incitatifs ne sont pas que coercitifs, il y a aussi la *prime au travail* qui est reconduite dans le cadre de ce plan d'action, et ce, pour les cinq années à venir. Il s'agit d'une prime de 44 \$ par mois pour une personne seule. Soulignons, d'ailleurs, que rien n'est mentionné dans ce plan sur les

pénalités imposées aux prestataires « aptes » au travail qui refuseraient un programme d'employabilité, comme le *Pacte pour l'emploi*.

Toujours dans la section « valorisation du travail », on aborde la hausse du salaire minimum (9,50 \$ l'heure en 2009) comme étant un facteur déterminant sur le nombre de personnes en situation de pauvreté au Québec, ce qui ne va pas nécessairement de soi. On présente cette hausse déjà en vigueur comme étant une nouvelle priorité :

Mentionnons par ailleurs que la révision du salaire minimum – qui se basait sur le pouvoir d'achat des personnes salariées, leur participation à l'enrichissement collectif, la compétitivité des entreprises, l'emploi et l'incitation au travail – prend maintenant en compte ses effets sur la pauvreté et les faibles revenus. Ce nouvel axe d'analyse évalue les effets de la hausse du salaire minimum sur le nombre de personnes et de familles à faible revenu et l'atteinte du seuil de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) [MESS 2010b, 25].

Rappelons, comme on l'a vu dans le bilan du premier plan d'action, qu'avec le marché de l'emploi actuel, le salaire minimum à 9,50 \$ l'heure était bien insuffisant si on considère que la majorité des personnes rémunérées au taux du salaire minimum travaillent en moyenne 25 h par semaine. Pour l'analyste politique du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc (participant 12), il y a contradiction : « C'est ce même gouvernement qui veut forcer les personnes à aller vers les mesures d'aide à l'emploi [...] et en même temps refuse de hausser le salaire minimum, donc il laisse les gens dans la pauvreté même s'ils ont une *job* » ; enfin pour une grande partie des travailleurs à temps partiel.

Il est également question de formation, de développement des compétences, de maintien à l'emploi, particulièrement pour les personnes dites exclues, comme les nouveaux arrivants, les prestataires d'aide financière de dernier recours, les personnes en situation de handicap physique ou avec un problème de santé mentale. Pour les personnes ayant une contrainte sévère, elles peuvent travailler à la hauteur de leur capacité, sans y être forcées. Par contre, si elles ont une contrainte non reconnue, comme c'était le cas entre autres de la fibromyalgie il y a quelques années, ces personnes auront beaucoup plus de pression pour aller vers le marché du travail. « Il y a des gens que leurs capacités physique et mentale ne leur permettent pas d'en faire plus, même s'ils essaient. Capacité intellectuelle peut-être moindre, beaucoup moins de scolarité et de détresses de toute sorte. On ne peut pas demander à ces personnes d'être aussi performantes que des personnes en pleine santé physique et intellectuelle », rapporte Serge Petitclerc.

En ce qui a trait à la troisième orientation de ce plan : « soutenir le revenu des personnes défavorisées », on annonce finalement l'indexation annuelle complète des prestations d'aide financière de dernier recours ; un principe qui sera inscrit dans le *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles* afin de la rendre automatique (MESS 2010b, 30). On reconduit également le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, le maintien de l'exemption de 100 \$ sur les pensions alimentaires (pour les parents prestataires d'aide financière de dernier recours considérés « aptes » au travail) et la bonification des crédits d'impôt remboursables pour les ménages à faible revenu (MESS 2010b, 30).

Enfin, la quatrième mesure visant à « améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu », on mise d’abord sur le logement social. Le plan annonce plusieurs actions, dont l’amélioration de l’offre relative aux logements communautaires par le programme *AccèsLogis Québec* (ACL); subventionnant des coopératives d’habitation et des sociétés à but non lucratif dans la construction, la rénovation et l’offre de logements à coût abordable (MESS 2010b, 35). Les logements sociaux subventionnés peuvent effectivement être un facteur déterminant pour arriver à couvrir ses besoins de base et éventuellement sortir de la pauvreté, comme l’explique Serge Petitclerc, mais encore faut-il qu’il y en ait assez pour les personnes dans le besoin :

Techniquement, si tu paies plus de 30 % de tes revenus pour ton logement, tu es considéré comme ayant un besoin impérieux selon la SCHL⁴³. À l’aide sociale, en logement privé, tu passes tout [ton revenu]. Il y en a qui paie à la hauteur de 80 ou 90 % de leurs revenus. Le problème est que depuis le milieu des années 1990, le fédéral a arrêté de subventionner la construction de logements sociaux, donc depuis ce temps, il ne se construit plus de HLM ou de coopératives, ce qui fait qu’il y a un problème de logement. Il n’y a pas assez de logements locatifs, ce qui mène à une hausse des prix et les plus pauvres sont pris avec ce qu’il reste.

On affirme également vouloir bonifier les services en santé et les services sociaux, créer de nouvelles places en service de garde à contribution réduite et développer le transport ; un défi de taille en milieu rural (MESS 2010b, 38-39). Toutefois, ces différents secteurs feront l’objet d’importantes compressions budgétaires, particulièrement à partir de 2014, comme il en sera question au chapitre 7.

⁴³ Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL).

Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le deuxième plan d'action ne va pas assez loin et reprend plus ou moins les mêmes mesures que le premier, « [c]omme si le Québec en faisait assez pour combattre la pauvreté et qu'on pouvait se contenter de continuer à faire ce qu'on faisait déjà » (CQSP 2013, 8-9), dans ce que le Ministère appelle la poursuite d'une approche gagnante (MESS 2010b, 13). Le Collectif et d'autres organismes de défense des droits critiquent le fait que ces mesures ne soient pas « [...] organisées autour des cinq buts fixés (article 6) et des cinq orientations (article 7). Ce nouveau plan propose plutôt quatre orientations, respectant plus ou moins les orientations de la Loi, et insiste énormément sur la régionalisation de la lutte à la pauvreté, la « nouvelle voie » pour combattre la pauvreté et l'exclusion » (CQSP 2013, 8), tout en abolissant des instances de gouvernance régionale.

Conclusion

Il est intéressant de constater que le deuxième plan conserve une perception égalitariste, quasi utopiste de la société québécoise, et ce, tout en renforçant une économie politique fondamentalement néolibérale :

La société québécoise se veut juste et équitable ; elle est capable de faire preuve de discernement quand vient le temps de mesurer la contribution possible des personnes à son développement et se montre créative quant aux moyens de les inclure.

En conjuguant solidarité, égalité et équité, le Québec poursuit l'édification d'une société au sein de laquelle la justice sociale demeure un pilier fondamental. Le deuxième plan d'action s'inscrit précisément dans cette perspective (MESS 2010b, 11).

Le plan fait référence à l'article 45 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, selon lequel « toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent », tout en mentionnant préalablement qu'il faut d'abord respecter « la capacité de l'État à s'y investir » (MESS 2010b, 12). On parle souvent de la « capacité » de réaliser les programmes sociaux, sans trop remettre en question la volonté politique réelle derrière ces prétentions.

Au moment de la publication de ce deuxième plan, on pouvait noter les effets positifs du premier, particulièrement chez les ménages avec enfants (comme souligné dans le bilan) et que ces mesures n'ont pas eu le même effet sur les personnes seules. Le deuxième plan s'engageait donc à en faire davantage pour ces dernières, notamment en bonifiant la Prestation fiscale pour revenu de travail et le Crédit pour la solidarité (MESS 2010b, 15). Malgré le contexte économique plus difficile de 2009, la hausse du nombre de prestataires d'une aide financière de dernier recours est demeurée plus basse au Québec que dans les autres provinces, mettant ainsi « [...] à l'épreuve le système de sécurité sociale québécois » (MESS 2010b, 15) ; une hausse moindre que le Ministère attribue au *Pacte pour l'emploi Plus* d'abord, non pas à l'ensemble du système de sécurité sociale québécois. Les « actions préventives » du programme auraient « [...] permis à des milliers de personnes de conserver leur emploi et à d'autres de mieux se former afin de profiter pleinement de la reprise économique » (MESS 2010b, 15) ; une position qui met la table pour le 3^e plan d'action de

lutte contre la pauvreté 2017-2023 qui renforcera de nouveau les mesures d'insertion à l'emploi et les catégories d'assistés.

Enfin, ce deuxième plan devait être réalisé sur les bases des recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP), le Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), ainsi que sur celles émises lors des *Rendez-vous de la solidarité* de 2009, réunissant entre autres des organismes communautaires, des syndicats, des employeurs et membres de la société civile, incluant des personnes en situation de pauvreté. Contrairement au premier plan d'action, aucun bilan ministériel n'a été fait pour le deuxième. Par contre, dans le rapport annuel du CEPE de 2013, on rapporte que la situation demeure très préoccupante, particulièrement pour les personnes seules, malgré les engagements du Ministère. En effet, « [...] leur revenu équivalait à 49 % du seuil établi par la MPC ; autrement dit, ces personnes ne recevaient pas tout à fait la moitié du revenu nécessaire pour atteindre le seuil de faible revenu établi par la MPC » (CEPE 2014, 2), donc autour de 8 000 \$ par année.

CHAPITRE 7 – LE DISCOURS OFFICIEL, TROISIÈME PARTIE : LE PLAN D’ACTION EN COURS 2017-2023

Introduction

Moins d’un an avant les élections provinciales d’octobre 2018, le gouvernement libéral de Philippe Couillard lance le troisième plan de lutte contre la pauvreté prévu par la Loi 112. Son titre est évocateur et trompeur à la fois : *Un revenu de base pour une société plus juste*. On évoque l’instauration d’un revenu de base, mais conditionnel et loin du concept de revenu minimum garanti (RMG) qui sera traité dans les pistes de solution au chapitre 10, d’ailleurs rejeté par ce même gouvernement quelques mois avant la publication de ce 3^e plan. À la veille de l’annonce de chacun des plans, beaucoup d’attentes et de recommandations proviennent de toute part, notamment du milieu communautaire comme le Collectif pour un Québec sans pauvreté, les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales ou les tables régionales d’éducation populaire en action communautaire qui multiplient leurs sorties publiques. De nouveau, on souhaite que les critiques et les avis de ces derniers, ceux du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale (CCLP) et du Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion (CEPE) soient pris en compte dans l’élaboration des objectifs. Nous verrons que la vision néolibérale, soit l’individu responsable de son propre sort, est au cœur de ce plan d’action et confirme l’orientation méritocratique des programmes d’assistance sociale adoptée et renforcée par le gouvernement libéral.

1 - Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : Un revenu de base pour une société plus juste

D'entrée de jeu, le premier ministre Couillard soutient avoir remis les finances publiques du Québec sur la bonne voie et il affirme avoir désormais les moyens de réinvestir dans les programmes sociaux. Rappelons que son parti est au pouvoir depuis les 15 dernières années, à l'exception d'un intermède péquiste de 18 mois qui aurait saccagé l'économie de l'État. Enfin, il signe le texte d'introduction : « Une économie forte soutient le progrès social au Québec. Si notre gouvernement a comme priorité de bien gérer les finances publiques et de développer l'économie dans toutes les régions, c'est principalement pour que toutes les Québécoises et tous les Québécois aient une chance égale de réussir et de s'épanouir » (MTESS 2017b, 11). Fidèle à la rhétorique de son parti et du Ministère, il réaffirme que le progrès social passe par une économie forte et que la réussite passe par l'employabilité. Il souligne que « [l]e marché du travail est en pleine mutation : il faut s'y adapter et accompagner les plus démunis vers l'emploi, qui demeure la meilleure voie de sortie de la pauvreté » (MTESS 2017b, 11).

De nouveau, on note que les catégories d'assistés, même si elles ont été maintes fois critiquées depuis le premier plan (et bien avant), sont au centre de ce document :

Par ce plan, le Québec fait figure de précurseur en améliorant le revenu disponible des personnes qui ne peuvent, ni par leurs propres moyens ni grâce aux mesures de soutien existantes, obtenir un emploi. En instaurant un revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, nous abordons la lutte contre pauvreté et l'exclusion sociale sous un nouvel angle. Nous bonifierons par ailleurs les mesures incitatives telles que la prime

au travail pour les personnes qui font la transition de l'aide sociale vers l'emploi (MTESS 2017b, 11).

D'emblée, on comprend que le revenu de base ne s'adresse qu'aux personnes reconnues comme ayant une contrainte sévère à l'emploi, donc il ne s'agit pas d'une allocation universelle comme le prétendait au départ le ministre François Blais qui, à l'époque, était Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec. Aussi, plusieurs conditions s'appliquent aux personnes qui pourraient en bénéficier, comme je l'expliquerai plus loin. On verra également qu'avec ces conditions, on crée aussi une nouvelle catégorie d'assisté.

Le premier ministre affirme que l'objectif principal de ce plan est de « [...] permettre à 100 000 personnes de sortir de la pauvreté d'ici 2023 » (MTESS 2017b, 11) ; un objectif difficilement atteignable selon les mesures et les conditions proposées dans ce document, et ce, pour plusieurs raisons évidentes qui seront expliquées dans les prochains paragraphes.

M. Couillard rappelle également l'objectif non atteint du premier plan, soit que le Québec se positionne parmi les nations industrialisées ayant le moins de personnes en situation de pauvreté en 2013 ; repoussé, ici, à 2023. « Avec ce plan d'action et la mobilisation des principaux acteurs gouvernementaux, économiques et sociaux, nous sommes convaincus que le Québec se positionnera bientôt dans le peloton de tête des États industrialisés comptant le moins de personnes en situation de pauvreté » (MTESS 2017b, 11) ; bientôt étant à la fin du plan. Notons que le premier ministre utilise le mot « État » au lieu de « nation », habituellement utilisé dans les autres plans, ainsi que dans la Loi 112, bien que ce détail soit peu pertinent dans le cadre de cette recherche.

Le ministre du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, signe également un texte d'introduction dans lequel il affirme que ce plan contribuera au « filet social » québécois : « Fort des deux plans d'action précédents, qui ont permis de tisser le filet social du Québec, et soucieux de répondre aux attentes qui ont été exprimées par la population et les organisations lors de la consultation publique, le gouvernement propose le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 » (MTESS 2017b, 13). Les attentes de la population face aux plans d'action imposés par la Loi 112 étaient d'abord que l'on respecte l'esprit de cette dernière dans lesdits plans. Pourtant, le ministre a quand même imposé une nouvelle réforme de l'aide sociale, malgré une forte opposition populaire et le désaccord d'anciens collègues (près de 300 professeurs⁴⁴), par l'adoption du projet de loi 70, renommée Loi 25, obligeant les premiers demandeurs d'aide sociale à s'inscrire dans un programme d'employabilité, sans quoi l'aide financière accordée pourrait être réduite de 633 \$ à 409 \$ par mois (Gazette officielle du Québec 2017, 3047), contrevenant ainsi au principe de la prestation minimale, au 2^e alinéa de l'article 15 de la Loi 112, selon lequel une prestation d'assistance sociale ne peut être réduite en raison de sanctions administratives (Québec 2002, 10).

Comme on l'a vu préalablement, les personnes seules et les ménages sans enfants n'ont pas autant profité des mesures des deux premiers plans d'action. M. Blais dit vouloir remédier

⁴⁴ Voir « 300 ex-collègues de Blais veulent le retrait de son projet de loi sur l'aide sociale », <https://www.lesoleil.com/actualite/education/300ex-collegues-de-blais-veulent-le-retrait-de-son-projet-de-loi-sur-laide-sociale-f6b55fada1c9fbe539c79efb822d4280>.

à la situation :

Les 43 actions et mesures concrètes nous permettront de mieux épauler une clientèle défavorisée, particulièrement les personnes seules et les couples sans enfants, plus susceptibles de se retrouver dans des situations précaires. Pour y parvenir, nous misons sur l'augmentation progressive du revenu disponible, l'investissement dans le logement social et la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu (MTESS 2017b, 13).

Ces affirmations laissent entendre que le troisième plan s'attaquera aux mauvaises conditions socioéconomiques des personnes seules et les couples sans enfants, notamment soulignées par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) visant d'abord les personnes considérées « aptes » au travail. Cependant, lorsque l'on prend connaissance de l'ensemble du plan, on se rend compte que ces mesures ne concernent pas les prestataires d'aide financière de dernier recours (« aptes » au travail), comme le recommandait le CEPE et comme le laisse sous-entendre le texte de Blais, mais les personnes prestataires de solidarité sociale (avec une contrainte sévère). Au lieu de simplement affirmer que l'on augmentera le revenu des personnes avec une contrainte sévère, on prétend vouloir bonifier le revenu de l'ensemble des prestataires vivant seuls et des couples sans enfants. Cette affirmation du ministre n'est pas complètement fausse, mais trompeuse, étant donné que 95,4 % des personnes en situation de handicap, prestataire de solidarité sociale, vivent seules ou n'ont pas d'enfants (MTESS 2017b, 19). Les personnes dites « aptes » au travail sont donc définitivement exclues du revenu de base, même si elles vivent seules ou en couple sans enfants.

Dans la première partie, « Un premier pas vers l'instauration d'un revenu de base », on note tout de suite qu'il s'agit d'un processus qui se fera sur le long terme. On réaffirme l'objectif

de figurer parmi les nations industrialisées ayant le moins de personnes en situation de pauvreté. Pour se faire, on mise sur le strict minimum, c'est-à-dire de réduire le taux de faible revenu de 1,8 point de pourcentage, donc de passé de 10,4 % à 8,6 % selon la Mesure du panier de consommation (MPC); passant ainsi au 5^e rang mondial en 2023, selon les prévisions du plan (MTESS 2017b, 18). Pour atteindre cet objectif, le gouvernement fait un calcul mathématique : sortir 100 000 personnes de la pauvreté d'ici 2023. Ce calcul pose plusieurs problèmes : 1) bien que représentative des réalités locales au Québec et au Canada, la MPC n'est pas une mesure de comparaison internationale (car elle est spécifique au Canada); 2) toutes les prévisions du document sont basées sur les données de 2017, sans tenir compte des hausses des seuils et du coût de la vie d'ici 2023 ; 3) le plan évoque une « sortie de la pauvreté », alors que la MPC n'est pas un indicateur permettant d'identifier un seuil de pauvreté, mais bien de couverture des besoins de base ; et 4) les besoins de base d'une personne en situation de handicap peuvent être largement supérieurs à un citoyen moyen, considéré « apte » au travail.

De surcroît, ce ne sont pas tous les prestataires de solidarité sociale qui auront droit au revenu de base. De fait, son admissibilité « [...] sera associée à la période pendant laquelle ces personnes bénéficient du Programme de solidarité sociale » (MTESS 2017b, 20); le ministère souhaitant intégrer davantage de prestataires au marché du travail, incluant, dans la mesure du possible, des personnes avec contrainte sévère. Le plan mentionne qu'« [u]n revenu de base sera accordé aux adultes prestataires de la solidarité sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi et bénéficiant du Programme de solidarité sociale depuis au

moins 66 mois au cours des 72 derniers mois » (MTESS 2017b, 20), créant ainsi une nouvelle catégorie d'assisté : les prestataires avec contrainte sévère jugée « permanente ». Selon le ministère, « [c]ette période permettra d'évaluer la persistance des limitations socioprofessionnelles de ces personnes ainsi que leur capacité à intégrer le marché du travail » (MTESS 2017b, 20). Pourquoi attendre 66 mois, c'est-à-dire cinq ans et demi, avant d'offrir une meilleure qualité de vie à ces personnes ? S'agit-il de considérations économiques ? Enfin, selon le ministère, 84 000 personnes ayant une contrainte sévère seraient admissibles dès janvier 2018, soit 65,7 % des prestataires du programme de solidarité sociale (MTESS 2017b, 21). On répète aussi que 93,2 % des personnes admissibles sont des personnes seules et que 4 % sont des couples sans enfants (MTESS 2017b, 21). Pour les personnes admissibles, ces hausses se feront graduellement de janvier 2018 à 2023. Dès la première année, ces montants supplémentaires représentent 73 \$ par mois pour une personne seule et 88 \$ par mois pour un couple. On voit encore l'effet pénalisant de faire le choix d'habiter sous le même toit ; une contrainte qui se reflète sur le nombre de personnes déclarant ou faisant le choix de vivre seules, même si elles entretiennent une relation de couple, comme l'explique cet informateur atteint d'une maladie l'empêchant de retourner sur le marché du travail :

Ça a été remis à l'[assistance] sociale pour s'occuper des gens comme moi, inaptes à l'emploi, considérés comme handicapée, mais nous autres, on a les mêmes conditions qu'à l'aide sociale. Ce sont des conditions assez particulières, par exemple, on ne peut pas avoir de conjoint. Une vie sans conjoint, sans amis... Si je partage un appartement, ils vont me couper une partie. Si je reste avec quelqu'un, si j'ai un conjoint ; je vais être mis à la charge de mon conjoint, peu importe son salaire. Si elle gagne 10 \$ de l'heure, elle serait obligée de me prendre à sa charge. C'est un non-sens total ! (participant 29)

Pour les personnes admissibles, les montants seront majorés chaque année. « [À] terme, soit en janvier 2023, une augmentation de 440 \$ par mois ou 5 280 \$ annuellement. Cela représente une hausse de 41,4 % de leur revenu disponible » (MTESS 2017b, 21). Selon le Ministère, ce revenu sera suffisant pour « sortir » de la pauvreté, alors qu'on devrait parler de couverture des besoins de base selon la MPC, soit environ 18 000 \$ par année pour une personne seule vivant à Montréal en 2017. Deux problèmes ressortent de cette affirmation : 1) les besoins de base selon la MPC sont les mêmes pour les personnes « aptes » au travail, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas adaptés aux besoins des personnes avec contrainte sévère, qui sont souvent des personnes lourdement handicapées ; et 2) « [l]es prévisions n'incluent pas d'hypothèse sur l'évolution de la Mesure du panier de consommation [...] (de 2018 à 2023) [MTESS 2017b, 22], donc ne prend pas en considération les hausses du coût de la vie sur les cinq prochaines années. À titre comparatif, il y a cinq ans, le seuil de faible revenu selon la MPC était de 15 200 \$ pour une personne vivant seule dans la région de Montréal (CEPE 2012, 7). Si la progression est similaire (+/- 18,45 %), on peut s'attendre à un seuil de faible revenu selon la MPC qui oscillerait autour de 21 320 \$, voire davantage.

Dans la deuxième partie, « Un contexte favorable à la lutte contre la pauvreté », on souligne que : « [l]es politiques et les initiatives gouvernementales qui contribuent à faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale agissent sur le revenu, sur le logement, sur l'itinérance et sur le transport collectif » (MTESS 2017b, 25). Ceci étant, ce même gouvernement a sabré dans les services publics ayant une incidence importante sur la pauvreté depuis 2014. En effet, l'Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, un site temporaire de

l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), rapporte que ces compressions s'élevaient à 4,024 G\$ en 2016 (IRIS 2016), touchant notamment au logement, à l'aide sociale et à l'itinérance, à l'aide à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux, pour ne nommer que ceux-ci (IRIS 2016).

Le plan d'action aborde également l'importance des services à la petite enfance dans les milieux défavorisés : « Elles protègent ou aident les familles en offrant, notamment, la possibilité aux enfants de milieux défavorisés de fréquenter un service de garde éducatif ou d'intégrer des classes dès l'âge de quatre ans, en soutenant la réussite éducative des jeunes et en favorisant la conciliation travail-famille-études » (MTESS 2017b, 25). Pour être en mesure de financer les maternelles quatre ans, que ce soit directement ou indirectement, le gouvernement a puisé à même les fonds du réseau des Centres de la petite enfance (CPE), pourtant mis sur pied dans les années 1990 pour lutter contre la pauvreté, et ce, en deux temps : 1) par des compressions budgétaires de 195 M\$ depuis 2014 (IRIS 2016) ; et 2) en réduisant le financement des places des enfants de quatre ans et plus à 26,79 \$ par jours, entraînant ainsi les administrateurs des CPE à « rationaliser » leurs « clients » de quatre ans et plus, même dans les endroits où la maternelle quatre ans est inexistante. En CPE, les montants sont les suivants, selon les groupes d'âge :

- 52,78 \$ par jour d'occupation pour les enfants PCR de 17 mois ou moins (poupons) ;
- 33,29 \$ par jour d'occupation pour les enfants PCR de 18 à 47 mois ;
- 26,79 \$ par jour d'occupation pour les enfants PCR de 48 à 59 mois inclusivement (ministère de la Famille 2017, 21).

Depuis l'imposition de ces nouveaux barèmes pénalisants, les CPE cherchent à réduire le

nombre d'enfants de quatre ans, en raison des coûts que cela représente et du devoir d'« efficacité » imposé par l'État. La maternelle quatre ans peut certainement être positive pour les parents n'ayant pas accès aux programmes éducatifs en CPE, mais elle vient aussi avec plusieurs contraintes et obligations pour ces derniers. En effet, en fonction de l'horaire des parents, l'enfant qui la fréquente doit utiliser les services de garde payants avant 8 h 10, sur l'heure du dîner et après 15 h 15 chaque jour, fournir les collations, ainsi que le repas du midi ; ce qui est inclus quotidiennement pour un enfant en CPE, ouvert de 7 h à 18 h, et ce, pour 8,05 \$ par jour (à contribution minimum). D'ailleurs, les enfants des prestataires des programmes d'assistance sociale peuvent fréquenter un CPE gratuitement, 2,5 jours (ou 5 demies-journées) par semaine. Il est à noter que le ratio en CPE est de 10 enfants (de quatre ans et plus) par éducatrice, tandis qu'en maternelle quatre ans, il est de 26 pour 1. Il s'agit d'économies substantielles pour l'État, et à l'opposé, de dépenses supplémentaires pour les parents, en situation de pauvreté ou non.



Éducatrices, directrices et parents unis contre les compressions dans les CPE, automne 2016.
Photo : Jean-François Fecteau, *L'Éclair-Progrès*.

Siégeant moi-même au conseil d'administration d'un CPE, il est évident que ces compressions ont un impact direct sur les services éducatifs, même si tout est fait pour les éviter, notamment en réduisant le personnel, en limitant le nombre d'heures des employées ou en sous-traitant certains services. Le respect des ratios devient alors

un casse-tête difficilement gérable, surtout lors de l'ouverture et de la fermeture des installations, en raison de la « rationalisation » du personnel. De plus, les maternelles quatre ans ne sont pas offertes partout, donc si l'on accepte de moins en moins d'enfants de quatre ans et plus à cause des pénalités imposées par le ministère de la Famille, ces enfants se retrouvent par conséquent hors du réseau des CPE, comme en milieu familial, sans programme éducatif et où la qualité des services varient énormément d'un endroit à l'autre.

Plus loin, toujours dans la deuxième partie, on aborde le travail du Comité d'expert sur le revenu minimum garanti. D'ailleurs, à la suite de ses recommandations, Québec a rejeté l'idée d'un tel revenu, préférant maintenir l'aide financière de dernier recours autour de 55 % de la MPC, comme « incitatif » au travail, et d'offrir davantage aux « personnes les plus démunies », soit celles reconnues comme ayant une « contrainte sévère permanente ». On souligne que « [c]ertaines [des] recommandations [du Comité] sont prises en compte dans le présent plan, tandis que d'autres seront examinées au cours des prochaines années » (MTESS 2017b, 31). Le Comité d'expert en est venu à la conclusion qu'une couverture au-delà de 55 % de la MPC n'incite pas les personnes « aptes » au travail à se trouver un emploi : « Le comité souhaite une société sans pauvreté, mais ce souhait ne pourra être réalisé qu'en aidant les personnes pauvres qui en ont la capacité à rejoindre le marché du travail, à s'éduquer, à se former, ou plus globalement à mieux s'intégrer socialement » (Comité d'experts sur le revenu minimum garanti 2017, 19). Encore une fois, la responsabilité est redirigée vers les individus, sauf pour les personnes ne pouvant « réellement » pas travailler : « Le système de soutien du revenu doit garantir un minimum de ressources pour permettre

aux personnes vulnérables de répondre à leurs besoins immédiats » (Comité d'experts sur le revenu minimum garanti 2017, 19). Le Comité chiffre d'ailleurs les « besoins immédiats » également à 55 % du seuil de faible revenu basé sur la MPC (Comité d'experts sur le revenu minimum garanti 2017, 17). Le danger serait d'adopter cette nouvelle mesure pour calculer un éventuel revenu universel ; couvrant à peine plus que la moitié des « besoins de base » reconnus par l'État jusqu'à aujourd'hui.

La troisième partie du document, intitulée « Des actions déterminantes pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale », présente les trois axes du plan d'action :

- Axe 1 : Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté ;
- Axe 2 : Investir pour améliorer le logement social ;
- Axe 3 : Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux (MTESS 2017b, 33).

Le premier axe visant à « sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté », comme je l'ai souligné plus haut, n'est pas réalisable selon les conditions du plan et dans sa forme actuelle, entre autres en raison de l'indicateur choisi (MPC), du fait qu'on ne tient pas compte de l'augmentation du coût de la vie d'ici 2023 (donc de la hausse du seuil de faible revenu), des besoins spécifiques des personnes handicapées et de la prétention que la couverture des besoins de base représente une sortie de la pauvreté. Enfin, l'axe 1 se décline en 8 mesures.

1. L'introduction d'un revenu de base pour les personnes avec contrainte sévère permanente dans l'objectif «[...] d'atteindre ou de dépasser le seuil de faible

revenu » (MTESS 2017b, 34). Selon les montants qui seront accordés, les personnes qui ont droit au revenu de base devraient atteindre le seuil de faible revenu de 2017 en 2023, donc se retrouveront inévitablement sous le seuil de revenu de 2023. Il s'agit de l'investissement gouvernemental le plus important de ce plan d'action (1 247 G\$ sur cinq ans).

2. L'augmentation progressive des prestations d'aide de dernier recours, sans dépasser le seuil idéologique « incitatif » fixé à 55 % du faible revenu selon la MPC ; de nouveau, sans prendre en considération l'augmentation du coût de la vie d'ici 2023 (580,3 M\$/5 ans). On souligne d'ailleurs ceci : « Pour le gouvernement du Québec, l'incitation au travail constitue une priorité » (MTESS 2017b, 36) ; justifiant ainsi la très faible augmentation des prestations d'ici la fin du plan.
3. L'aide aux personnes afin qu'elles remplissent leurs déclarations de revenus pour qu'elles aient droit à tous leurs crédits d'impôts provinciaux et fédéraux, en appuyant les organismes (1 M\$/5 ans) qui les accompagnent dans cette procédure (MTESS 2017b, 37-38).
4. La modification de paramètres de l'aide financière de dernier recours pour favoriser l'intégration au marché du travail, notamment en haussant les exemptions de revenu de travail à 200 \$ par mois sans réduire la prestation de base (8,9 M\$/5 ans), en bonifiant les primes au travail pour un maximum de 12 mois consécutifs (260 M\$/5

ans) et en permettant une exclusion mensuelle de 100 \$ sur les dons venant de proches (MTESS 2017b, 39-40). Le document précise que cette dernière mesure représente un investissement total de 3,4 M\$ sur 5 ans, alors qu'il ne devrait pas y avoir de coûts liés à cette mesure pour le ministère. Ce que l'on considère « investissement » sont peut-être plutôt des pertes de revenus liés aux pénalités non perçues sur les prestations avant cette exemption.

5. Le *Programme objectif emploi* (45,6 M\$, mesure déjà financée) visant l'accompagnement des premiers demandeurs d'aide sociale pour favoriser l'intégration à l'emploi, en instaurant des allocations mensuelles de participation (165 \$ pour la recherche active d'emploi, 260 \$ pour le développement des compétences par mois) [MTESS 2017b, 42]. Notons ici que le plan ne fait pas référence aux mesures coercitives dans le cas d'un refus ou d'un manquement ; des pénalités pouvant atteindre 224 \$ par mois⁴⁵ sur une prestation mensuelle de 633 \$ en 2018.

Selon Nicole Jacques, directrice générale à Moisson Beauce, le Ministère manque de cohérence quant à l'application de cette mesure, du moins selon son expérience :
« [...] ils veulent obliger les premiers demandeurs à aller sur des plateaux de travail.

⁴⁵ En cas de manquement sans motif valable à l'un des engagements énoncés à son plan d'intégration en emploi, la prestation d'objectif emploi du participant ou de sa famille est réduite, pour le mois suivant celui où le manquement est constaté ou, si cela n'est pas possible, pour le mois subséquent, d'un montant de : 56 \$, dans le cas d'un premier manquement; 112 \$, dans le cas d'un deuxième manquement; 224 \$, dans le cas de tout manquement subséquent (Gazette officielle du Québec 2017, 3047)

Or, ici, j'avais huit places en plateau de travail, on m'a coupé à six et on m'a coupé à quatre cette année ! C'est la première fois où on n'a aucune entente. Ils vont nous référer des gens à la pièce, sans garantie. Ils ne veulent pas signer aucune entente avec nous. On nous dit de ne pas nous inquiéter », indique-t-elle, tout en soulignant les difficultés de gestion et de planification causées par ce recul.

6. Le soutien aux prestataires d'aide financière de dernier recours en octroyant une allocation supplémentaire de 51 \$ par semaine pour les participants aux deux mesures de formation et de préparation à l'emploi (33,8 M\$/5 ans). Selon le ministère, ces mesures ont démontré leur efficacité (MTESS 2017b, 42). Peut-être sur le plan de la réduction du nombre de prestataires qui est au plus bas depuis 1976 ; mais dans la plupart des cas recensés au cours de cette recherche, nous verrons que le marché de l'emploi actuel n'offre pas les conditions nécessaires pour sortir de la pauvreté de façon durable, spécialement pour les travailleurs payés au salaire minimum dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.
7. Le soutien à la formation et l'implication sociale des jeunes en situation de pauvreté par le Programme objectif emploi visant 75 personnes (projet pilote de 364 000 \$, mesure déjà financée), le programme Créneau carrefour jeunesse (4,5 M\$, mesure déjà financée) et le programme Passeport pour ma réussite (15 M\$/5 ans), fournissant du soutien scolaire, financier et social aux élèves issus de milieux défavorisés pour augmenter leur chance d'obtenir un diplôme (MTESS 2017b, 43).

8. L'intensification des services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité (3 M\$/5 ans), de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre, notamment par la publication d'un « [...] guide à l'intention des entreprises intitulé *Profiter du plein potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée*, qui traite des meilleures pratiques en gestion des ressources humaines en matière de diversité » (MTESS 2017b, 44).

L'axe 2 se penche sur l'accès au logement social qui, selon le document, « [...] est la pierre angulaire autour de laquelle se stabilisent les autres sphères de la participation à la société, telles que le travail, l'école, la vie sociale, etc. » (MTESS 2017b, 44). Malgré cette reconnaissance, rappelons que le gouvernement libéral a imposé plusieurs compressions budgétaires et a modifié l'admissibilité à certains programmes affectant l'accès au logement social depuis 2014 ; provoquant ainsi l'abandon de projets, la fermeture de centre d'hébergement dans plusieurs régions du Québec⁴⁶. D'autres programmes pouvant avoir une incidence sur l'accès au logement, comme Rénovation Québec, Réparation d'urgence et RénoVillage ont été abolis, tandis que le Programme d'adaptation à domicile et AccèsLogis ont subi des compressions importantes ; un total de 128 M\$ entre 2014 et 2016 (IRIS 2016). Dans ce troisième plan d'action de lutte contre la pauvreté, à quelques mois des élections provinciales de 2018, certains de ces programmes semblent retrouver leur utilité et leur

⁴⁶ Voir les cas de l'Outaouais, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord concernant les compressions au programme AccèsLogis : <https://austerite.iris-recherche.qc.ca/logement-et-habitation#logements-sociaux-01-2016>.

raison d'être. Enfin, l'axe 2 comprend deux mesures :

1. L'investissement pour améliorer l'offre en logement social (242,7 M\$, mesure déjà financée) et prévenir l'itinérance (4 M\$/5 ans).

Le plan d'action réitère l'engagement du Plan économique du Québec, soit la construction de 3 000 nouveaux logements sur l'ensemble du territoire du Québec dans le cadre d'AccèsLogis (MTESS 2017b, 45), suspendu en 2014. On souhaite également ressusciter le programme Rénovation Québec, aboli en 2014, pour appuyer « [...] financièrement les municipalités de toutes tailles pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés (MTESS 2017b, 45).

Un meilleur accompagnement des personnes en situation d'itinérance est aussi prévu dans le Plan économique du Québec de mars 2017. « Des crédits additionnels de 1 M\$ en 2017-2018 et de 2 M\$ par année pour la période couvrant les années 2018 à 2021 ont été accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux » (MTESS 2017b, 45).

2. Le soutien à la construction de logements abordables par « [...] l'ajout d'une subvention supplémentaire aux projets AccèsLogis Québec [...] Cet investissement permettra, à terme, de mettre à la disposition de ménages à revenu faible et modeste près de 7 000 nouveaux logements de qualité à un coût abordable » (MTESS 2017b, 46).

L'axe 3 s'attaque quant à lui à la participation sociale des personnes et des familles, ainsi qu'à la mobilisation des milieux pour mieux lutter contre la pauvreté. On note ici le caractère multidimensionnel de la pauvreté et que le fait de « [...] vivre dans la pauvreté dans une société relativement riche c'est souvent aussi faire l'expérience d'une certaine marginalisation, d'atteintes à l'estime de soi ou encore d'un sentiment d'impuissance, d'injustice ou d'exclusion. En ce sens, la pauvreté est liée aux inégalités et à l'exclusion sociale » (MTESS 2017b, 47). L'axe 3 se décline en neuf mesures :

1. La poursuite des *Alliances pour la solidarité* dans toutes les régions du Québec en impliquant des personnes en situation de pauvreté (160,1 M\$/5 ans, dont 140,1 M\$ sont déjà financés). « Le gouvernement souhaite construire sur cette mobilisation. C'est pourquoi il met en place une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux [...] » (MTESS 2017b, 48). Dans les deux premiers plans d'action, elles étaient orchestrées par les Conférences régionales des élus (CRÉ). Abolies en 2014, on ne mentionne pas quels acteurs régionaux prendront les responsabilités de coordination et de concertation.
2. L'amélioration des conditions de vie et la participation sociale des personnes en logement social (2,3 M\$/5 ans). Le gouvernement « [...] soutiendra la mise en place de projets [...] en matière d'alphabétisation, de développement des compétences, d'insertion sociale et professionnelle et de sécurité alimentaire » (MTESS 2017b, 49).

3. L'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour tous et toutes, en octroyant un financement supplémentaire aux organismes œuvrant pour la sécurité alimentaire (30 M\$/5 ans), en appuyant sept nouveaux jardins communautaires (700 000 \$/5 ans), en reconduisant l'approche OLO (un œuf, un litre de lait et un jus d'orange par jour) pour les femmes enceintes et les familles à faible revenu (4,3 M\$/5 ans) et en valorisant l'utilisation des surplus alimentaires à travers l'organisme La Tablée des chefs (5 M\$/5 ans, MTESS 2017b, 55).

Il s'agit d'un défi de taille dans les régions comme la Chaudière-Appalaches où l'on trouve une quantité importante de déserts alimentaires en raison de la fermeture de petits commerces et par la centralisation de l'offre. L'augmentation des demandes d'aide alimentaire a d'ailleurs augmenté de 34,7 % depuis 2008 pour l'ensemble du Québec (Banques alimentaires Canada 2016, 25). Il s'agit ici de données nationales officielles; nous verrons au chapitre conclusif que l'augmentation de l'aide alimentaire est drastiquement plus importante selon les documents du conseil d'administration de Moisson Beauce.

4. En favorisant l'égalité des chances dès la petite enfance par le programme des classes de maternelle quatre ans dans les milieux défavorisés, comme le soutient le MTESS, pour fournir «[...] aux enfants un environnement stimulant et propice au développement de leurs habiletés cognitives, sociales et de partage, dans lequel

l'initiative et la créativité priment » (MTESS 2017b, 53). Je le mentionnais plus haut, ce rôle est déjà assuré par les Centres de la petite enfance (CPE) dans toutes les régions du Québec, sans égard aux différences socioéconomiques. Ironiquement, cette dernière mesure se chiffre à 40,6 M\$ sur cinq ans, alors qu'on a enlevé 195 M\$ en CPE depuis 2014 et que l'on continue à imposer des pénalités financières aux places des enfants de quatre ans et plus en CPE.

On mentionne également que les parents prestataires d'aide financière de dernier recours, ainsi que les participants au Programme objectif emploi peuvent, selon certaines conditions non mentionnées, bénéficier gratuitement de services de garde pendant deux jours et demi par semaine (ou cinq demies-journées) et cinq jours par semaine à compter de 2020 (65 M\$/5 ans, MTESS 2017b, 53-54).

5. En facilitant l'accès aux activités culturelles, aux loisirs et au tourisme, notamment par le Programme Accès-Loisirs, offrant « [...] des services-conseils aux organismes et aux municipalités souhaitant développer et rendre accessibles des activités de loisir gratuites pour les personnes en situation de pauvreté » (MTESS 2017b, 54). Il s'agit d'un investissement total de 900 000 \$ pour l'ensemble des 1 132 municipalités du Québec sur cinq ans (MAMOT 2016, 4).

On veut également mettre sur pied une carte d'accompagnement (loisirs, culture, tourisme) pour les personnes en situation de handicap (586 000 \$/5 ans,

MTESS 2017b, 55). Notons qu'il s'agira de tourisme local, parce que tous les prestataires des programmes d'assistance sociale, peu importe la catégorie, ne peuvent sortir de la province pour plus de sept jours consécutifs dans un même mois, sans quoi leurs prestations sont annulées et, le cas échéant, le « fautif » doit faire une nouvelle demande d'admission au programme, qu'il soit « apte » au travail ou avec une « contrainte sévère permanente ».

6. En favorisant une justice plus humaine pour les personnes avec des problèmes de santé mentale importants. Le gouvernement, en collaboration avec le ministère de la Justice, « [...] élaborera et mettra à jour en continu un guide d'intervention et de meilleures pratiques en justice et en santé mentale » (MTESS 2017b, 55) ; un investissement de 300 000 \$ sur cinq ans. On souhaite aussi faciliter l'accès aux règlements de conflits à l'amiable, réviser l'accès à l'aide juridique et réduire le taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté en assouplissant les mesures d'exécution des jugements aux « clientèles » vulnérables (200 000 \$/5 ans), entre autres lorsque ces dernières ne sont pas en mesure de respecter certaines ententes liées à leur situation économique précaire (MTESS 2017b, 56).
7. En améliorant les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté « [...] en offrant à celles-ci des formations en développement de ces compétences, notamment sur le plan de la sécurité numérique, à l'intérieur des locaux de Services Québec » (MTESS 2017b, 57), un investissement total de 1,8 M\$ sur cinq ans.

8. En luttant contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. « L'objectif est de proposer des indicateurs permettant de suivre l'évolution des préjugés et de reconnaître les mécanismes d'exclusion. [...] Ces travaux alimenteront la réflexion sur les actions à mener pour lutter plus efficacement contre les préjugés et feront progresser l'action gouvernementale en matière d'inclusion sociale » (MTESS 2017b, 57) ; un investissement de 100 000 \$ sur cinq ans pour l'ensemble du Québec. Cela dit, la vision même du gouvernement, du MTESS, donc de l'ensemble des plans de lutte contre la pauvreté collaborent à la diffusion et à la reproduction des préjugés, particulièrement en ce qui a trait l'admissibilité aux programmes d'assistance sociale, au renforcement des catégories d'assistés et à la logique de contrepartie des prestataires dits « aptes » au travail.

9. Enfin, l'amélioration des capacités des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, principalement en appuyant financièrement les Corporations de développement communautaire (CDC) du Québec ; un investissement total de 4,5 M\$ sur cinq ans (MTESS 2017b, 58).

On prévoit aussi un investissement de 50,7 M\$ pour soutenir certains organismes qui œuvrent dans la défense des droits sociaux (MTESS 2017b, 58). Ce sont souvent ces derniers qui font le pont entre les individus en situation de pauvreté et les différents ministères avec qui ils doivent interagir, afin de bien leur expliquer leurs droits ;

spécialement pour les prestataires d'aide financière de dernier recours, dans un contexte où l'objectif avoué du ministère, donc de ses fonctionnaires, est de réduire le nombre d'assistés.

Finalement, l'axe 4 vise l'évaluation des mesures du présent plan d'action (250 000 \$/5 ans), ainsi que l'évaluation de l'impact des premiers plans d'action en soutenant la recherche scientifique sur les questions de pauvreté et d'exclusion sociale (2,7 M\$/5 ans). « En ce sens, l'évaluation du présent plan d'action permettra de corriger le tir en cours de route et d'orienter les actions futures en cette matière » (MTESS 2017b, 59).

Plusieurs recherches ont déjà été réalisées jusqu'à maintenant, notamment celles du Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) ou du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP), mais leurs recommandations n'ont pas toujours été prises en compte par le gouvernement. En ajoutant ce quatrième axe, il s'agit peut-être d'un pas de plus vers une meilleure collaboration entre l'État et la recherche scientifique, afin d'« [...] alimenter la réflexion des ministères et des organismes partenaires, de même que celle de la population, notamment lors des prochaines consultations publiques » (MTESS 2017b, 59) ; pour se diriger réellement vers un Québec sans pauvreté, et non vers un Québec sans assistés.

Conclusion

Si ce plan constitue une avancée considérable pour les personnes avec une « contrainte sévère permanente » qui verront leur revenu passé de 12 749 \$ en 2017 à 18 029 \$ en 2023, on ne peut pas toutefois prétendre que ces 100 000 personnes visées par cette mesure sortiront de la pauvreté ni même qu'elles couvriront leurs besoins de base en 2023. Il s'agit quand même d'un pas dans bonne direction pour les personnes admissibles. Par contre, ce troisième plan d'action de lutte contre la pauvreté renforce le concept de « réciprocité assistancielle » (Morel 2002), les catégories d'assisté et crée même une quatrième catégorie : la « contrainte sévère permanente » ; allant ainsi à l'encontre des recommandations du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) et l'esprit de la Loi 112 concernant le sort des prestataires considérés « aptes » au travail. En effet, même avec l'augmentation prévue d'ici 2023, les personnes seules dites « aptes » au travail, par exemple, ne couvriront que 55 % de leurs besoins de base selon la MPC ; un seuil que le gouvernement a choisi de ne pas dépasser.

D'ailleurs, l'idée qu'une prestation au-delà de 55 % de la MPC n'incite pas les personnes à retourner travailler semble plutôt idéologique que scientifique. Qui plus est, selon certains auteurs, les mesures incitatives trop drastiques, jumelées à la réduction des prestations d'assistance, risquent même d'encourager la reproduction de la pauvreté systémique, notamment par la précarisation du marché de l'emploi (Nelson 2013, Bonoli 2010, Boismenu, Dufour et Noël 2004).

Aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, les stratégies adoptées consistent

principalement à sortir les prestataires des dispositifs, en appliquant des mesures sévères et contraignantes de mise au travail « workfare », tout en veillant à ce que les conditions matérielles attachées au statut de prestataire motivent aussi la sortie. Les mesures de contrepartie proposées sont généralement de courte durée et l'intégration a tendance à être précaire, associée à de petits boulots instables et mal rémunérés (Boismenu, Dufour et Noël 2004, 920-921).

Comme le note Gaulejac, « Certains réussissent leur reconversion, d'autres suivront le chemin de l'errance et des emplois précaires. D'autres vont rester sur place et entrer dans le cycle de la désinsertion sociale : chômage, chute des revenus, ruptures familiales, expulsion du logement, vie précaire des sans-abri, boulots intérimaires, etc. » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 25). Autrement dit, la trajectoire d'un sans-emploi aura tendance à être circulaire ; c'est-à-dire de l'assurance emploi, à l'aide sociale, à un emploi précaire et ainsi de suite. À l'opposé, avec un meilleur revenu, les prestataires tendent à avoir plus de temps pour se former, se chercher et se trouver un emploi adéquat, ils peuvent mieux s'alimenter, se loger et demeurer en meilleure santé physique et mentale et ainsi éviter de tomber dans ce que mes informateurs appellent la « spirale de la pauvreté », comme l'illustre l'analyste politique du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Serge Petitclerc (participant 12) :

Tu vas avoir une personne qui travaille, qui tombe sur le chômage, qui s'endette, qui arrive à l'aide sociale parce qu'elle ne s'est pas trouvée de job. Pour avoir droit à l'aide sociale, elle doit se débarrasser de sa maison, elle vit sur cet argent pendant un bout, elle va peut-être se retrouver un emploi dans un an ou deux, mais elle n'aura plus de maison. Retour à la case départ. On t'aide, mais il faut que tu sois complètement à terre, que tu n'aies plus rien.

Cette situation peut s'avérer complexe et s'aggraver dans le temps, surtout si les prestations sont réduites en raison de sanctions « incitatives » :

- Tout commence à chier de partout. Tu ne paies plus tes assurances, tu ne paies plus ton permis de conduire, tu ne paies plus ci, tu ne paies plus ça. Tu commences à tomber sur la *black list*

d'un tel, puis d'un tel. Pis là tu tombes. Pouff ! Essaie de te refaire une réputation après ça !
(participant 3)

- Tu te ramasses avec 500 \$ par mois pour te trouver une job. Il faut que tu t'habilles. Tu peux pas y aller avec ton linge tout crotté, tout sale. Il y a le transport, déjà limité, c'est comme un cercle vicieux (participante 4).
- Tu vas tomber dans un cercle vicieux. Je me fatigue de plus parce que je mange pas à ma faim pour me trouver un emploi, mais là, je trouve pas d'emploi. Je manque toujours d'argent. Je suis de plus en plus préoccupée par la gestion de mon budget. Ça peut m'empêcher de dormir. Si tu as des enfants, tu de dis : « comment je vais faire pour donner à manger à mes enfants ? » (participante 30)

Bien que ces réalités soient connues et documentées, l'État s'accroche à son modèle d'activation des prestataires et durcit les mesures coercitives qui y sont associées. « *This seems in particular to be the case if activation is used more as a means of forcing people off the welfare rolls than of strengthening citizens' human capital* (Torjman, 1996). *One might even argue that in cases where activation is used more as stick than carrot [...]* » (Nelson 2013, 389). Kenneth Nelson parle d'un net recul par rapport à ce que l'on a connu à la suite de l'après-guerre en matière de protection sociale et compare le modèle au British Poor Law de 1884 : « [...] *one prominent objective [...] was to make relief for the undeserving and able-bodied poor so unpleasant that they stopped claiming it* (Stitt, 1994). *Similar principles have been applied to modern forms of social assistance* » (Nelson 2013, 389). Petitclerc croit également que ces nouvelles contraintes auront un effet dissuasif :

Là où ça peut être inquiétant, c'est qu'Objectif emploi se veut un laboratoire vivant pour l'élaboration de politiques sociales. [...] Parfois, la peur que ça peut inspirer aux gens fait que certaines personnes ne feront même pas de demande d'aide sociale et se débrouilleront autrement, au détriment de leur santé ou dans la criminalité ; carrément !

CHAPITRE 8 – LE DISCOURS POPULAIRE

Introduction

Même si cette thèse s'attarde principalement à l'impact du discours officiel sur le vécu et les représentations de la pauvreté, ainsi que leur influence sur la participation sociale des personnes à faible revenu, on ne pourrait ignorer ses liens avec le discours populaire. Ensemble, ils produisent et reproduisent des éléments narratifs agissant sur l'imaginaire collectif au sujet du « pauvre » et de la « pauvreté » au Québec.

Malgré plusieurs contradictions et les doutes évoqués quant à sa faisabilité, le discours officiel fait la promotion d'une lutte contre la pauvreté par l'employabilité des personnes dites « aptes » et par une meilleure protection des personnes dites « inaptes ». Les incohérences sont beaucoup plus importantes au sein du discours populaire analysé dans les prochaines pages. C'est d'ailleurs pourquoi le MTESS a identifié la lutte aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté comme étant un élément prioritaire de son deuxième plan d'action, à la suite de consultations populaires nationales : les Rendez-vous de la solidarité, en 2009. En effet, « [...] il ressort certains lieux d'intervention considérés comme fondamentaux par une majorité d'intervenantes et d'intervenants : [...] notamment lutter contre les préjugés véhiculés à l'égard des personnes en situation de pauvreté » (MESS 2010b, 17) ; un objectif réitéré dans le troisième plan d'action à l'objectif 3.7 : « Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion

sociale, avec elles », et à la mesure 18 : « Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale » (MTESS 2017b, 57). Dans ce chapitre, j’aborderai la prise de conscience de l’impact des préjugés sur les personnes en situation de pauvreté et la cohésion sociale, ainsi que ce que l’on dit sur ces personnes dans les deux stations de radio d’opinions les plus populaires de la région : soit CHOI Radio X, et le FM93.



Exemple de publicité que l’on pouvait retrouver dans la région de Chaudière-Appalaches sur des panneaux routiers pendant la campagne de sensibilisation SISCA 2014-2015, dont j’étais chargé de projet. Photo : Éric Gagnon Poulin.

1 - Les préjugés : une préoccupation grandissante

Depuis 2009, plusieurs organismes œuvrant dans la lutte contre la pauvreté ont décidé de recenser les principaux préjugés dans le discours populaire. Marc De Koninck, de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, regroupe les préjugés les plus récurrents en cinq catégories :

- 1) l'apparence, ex. : les pauvres sont sales, gros, négligents, etc. ;
- 2) les comportements, ex. : ils jouent, fument, boivent, etc. ;
- 3) les compétences, ex. : ils ne savent pas s'exprimer, se présenter, n'ont pas d'éducation, etc. ;
- 4) les valeurs morales, ex. : ils exploitent la société, sont paresseux, portés vers la criminalité, etc. ;
- 5) la contribution, ex. : ils n'apportent rien, ne contribuent pas à la vie sociale et à la vie économique, etc. (De Koninck 2011, 17-18).

Bref, une série de caractéristiques relevant de la personnalité des individus. Une personne qui entretient ce genre de préjugés ne risque pas de comprendre les véritables enjeux du problème. « Pourquoi s'engager dans la lutte contre la pauvreté si nous considérons que le problème ne nous concerne pas ou qu'il s'explique par des comportements fautifs des personnes pauvres ? » (Champoux et De Koninck 2004, 3) Si une personne ou un média reprenait les catégories de De Koninck pour expliquer les supposées différences liées au genre, à l'origine, à la croyance ou encore à l'orientation sexuelle ; ces affirmations provoqueraient un tollé. « Les préjugés raciaux ont beau être largement condamnés, les préjugés de classe, malgré leurs similarités, sont à peine évoqués (Wilkinson et Pickett

2010, 189). Pour reprendre De Koninck, également interviewé dans le cadre de cette recherche (participant 32), « [c]e sont les personnes qui sont responsables de la situation dans laquelle elles sont. Si elles sont pauvres, c'est de leur faute. C'est un manque de volonté, un manque de vouloir, ce qui est généralement complètement faux. Ce qui est préoccupant, c'est que les préjugés s'expriment dans la sphère publique, pas seulement dans la sphère privée ». Autrement dit, le discours populaire influence le discours officiel et inversement. Ces derniers ont aussi un impact sur l'élaboration des politiques publiques, « [...] parce que les politiciens, comme tout le monde, sont marqués par les représentations qu'ils se font d'un problème. Si leur regard sur la pauvreté est faussé, les moyens qui seront mis de l'avant [pour lutter contre la pauvreté] seront aussi faussés », ajoute De Koninck en entrevue. Si les causes de la pauvreté sont individualisées, la solidarité envers les personnes qui la vivent s'en voit considérablement réduite. À certains moments, le discours envers les « pauvres » peut même s'avérer violent et haineux. Effectivement, ce que l'on peut parfois lire ou entendre dans les médias à ce sujet est déconcertant, particulièrement dans ce qu'Ian Hutchby appelle les radios de confrontation (Hutchby 1996, dans Turbide 2015, 2), tandis que plusieurs organismes préfèrent le terme « radios poubelles ».

2 - Les radios de confrontation : les cas de Radio X et du FM93

CHOI Radio X et le FM 93 sont deux stations de radio privées de la région de Québec, souvent classées dans les trois premières des sondages Numéris⁴⁷ chaque année, au côté d'ICI Radio-Canada Première (publique), avec un nombre d'auditeurs oscillant entre 150 000 et 250 000 par jour. Contrairement à Radio-Canada, Radio X et le FM93 répondent à la définition de « radios de confrontation » de Hutchby, ayant fait leur réputation sur leurs prises de position et leurs propos souvent « choquants, dénigrants et méprisants » (Vincent 2005, dans Turbide 2015, 2) sur des thèmes récurrents, notamment sur les autochtones, les écologistes, les étudiants, les féministes, la communauté LGBTQ+, l'immigration, les gauchistes, les cyclistes et, le cas souligné dans ce chapitre : les « pauvres ».

Les extraits reproduits dans les prochaines pages ont majoritairement été répertoriés et archivés par la Coalition sortons les radio-poubelles⁴⁸, militant contre ce genre de propos. J'ai donc puisé les prochaines citations à partir des enregistrements disponibles sur leur site internet.

Par exemple, Dominic Maurais (DM) à Radio X, dans un jeu qu'il appelle *The Price Is Right du BS*, aborde le comportement et les valeurs morales des assistés « aptes » au travail :

DM – Ce qui m'intéresse là-dedans, c'est les gens qui peuvent travailler, sans aucune contrainte. Aucune ! Les gens avec contrainte, oui, il faut les aider et plus que ça. Les gens

⁴⁷ Numeris est une firme qui collecte et diffuse des données sur les types d'auditoires et sur les comportements des consommateurs de contenu de radiodiffusé (www.numeris.ca).

⁴⁸ Coalition sortons les radio-poubelles : www.sortonslespoubelles.com.

avec une contrainte temporaire, oui, l'État doit être là pour eux. La question qu'on doit se poser, c'est les gens qui sont capables de travailler. Pourquoi on les aiderait et pourquoi on les aiderait pendant aussi longtemps ? (Maurais 2012a)

Plus tard, il s'en prend aux diplômés universitaires considérés « aptes » au travail, toujours sous forme de jeu avec un auditeur anonyme (AA), cherchant à savoir le nombre de ces diplômés dans cette situation :

DM – Mais, c'est gros pareil ; t'as un diplôme universitaire, mais tu te pognes le cul sur le bien-être sans contrainte. Oubliez pas ça ! C'est sans contrainte, je le répète, y'a pas de contrainte, vous êtes aptes au travail. Salut, Maurais live, c'est quoi le chiffre ? [...]

AA – Y'en a qui ont eu des papiers comme inaptes au travail, pis pour moi, ils l'ont eu s'a *slide*.

DM – Peut-être, mais moi j'ai des chiffres, les chiffres sont tellement gros pour « apte au travail », j'pense qu'on devrait s'attaquer à ça, au début...

AA – OK, les diplômés. Les diplômés, ils doivent être au moins 12 800.

DM – Baisse un peu. Le chiffre est quand même gros pareil.

AA – Ben, c'est trop ! Voyons donc, un diplôme universitaire !

DM – J'le sais que c'est trop. Continue, baisse.

AA – J'te dirais 11 850.

DM – Essaie donc 8 700 pour voir. Dis-le donc pour voir si ça va marcher.

AA – 8 700 !

DM – Bon tu l'as, ça marche, la *tune* est partie.

Musique thème de The Price Is Right

DM – Les gens qui sont là-dessus, sans contrainte, sont là-dessus depuis combien de temps en moyenne ?

AA – Trois ans.

DM – Ah, ben plus que ça ! En moyenne, en moyenne...

CA⁴⁹ – Pense à chose qui est là-dessus depuis 22 ans.

[...]

AA – Maximum huit ans, j'peux pas croire !

DM – Il va falloir que tu croies !

⁴⁹ « CA » pour co-animateur non-identifié.

[...]

DM – C’est plus de huit ans, mais je te le donne pareil, parce que t’es ben fin !

Musique thème de The Price Is Right (Morais 2012b).

Dans une conversation entre un auditeur anonyme (AA) et Éric Duhaime (ED) au FM93, l’animateur s’attaque aux comportements et aux valeurs morales des assistés.

AA – Ils sont payés à rien faire, ils sont trop lâches pour aller travailler. Je suis quasiment enragé.

ED – Vous êtes à la retraite ? Les gens sur la retraite, ils font moins que les assistés sociaux [...]. Après un an ou deux, si tu veux pas t’aider, bien nous, on t’aide plus là.

AA – Cette gang-là, c’est une gang de pourris !

ED – Vous avez raison, merci ! (Duhaime 2017)

Denis Gravel et Jérôme Landry à l’émission « Le show du matin », de retour à Radio X, poursuivent sur la même voie et vont encore plus loin en insinuant la négligence parentale des assistés :

- Il faut protéger les enfants de ces BS-là [...] Si vous pensez que c’est des préjugés, je vous amène avec moi dans ma tournée des dépanneurs du 1^{er} [...] je vais vous montrer, les gens qui [...] en arrivant à la caisse [...] la pinte de lait prend le bord pis la Old Milwaukee va rester [...] Ça arrive à tous les 1^{ers} du mois dans tous les dépanneurs [...].
- Même les défenseurs les plus radicaux des assistés sociaux qui sont probablement en train d’écrire une plainte qui va encore une fois être rejetée, c’est ça avoir du temps libre [...] admettent que c’est rendu un problème les BS de génération en génération [...].
- Les gens aptes au travail : mets ton cadran, peigne-toi et va travailler ! [...]. Lave-toi ! [...]
- On tolère des gens dix, onze ans sur le BS alors qu’ils sont aptes au travail [...] ces gens-là sont des voleurs ! [...] qui tu voles ? Ceux qui ont des limitations à l’emploi, ils enlèvent de l’argent à ceux qui en ont vraiment besoin [...] (CPQ 2015).

Cette diatribe a d'ailleurs fait l'objet de l'une des nombreuses plaintes au Conseil de presse du Québec (CPQ) envers ce type de radio d'opinion. Ici, les deux animateurs ont été blâmés par l'organisme. « Le Conseil considère que les propos prononcés par les animateurs font preuve d'un mépris flagrant à l'endroit des assistés sociaux, mais également à l'égard de ceux qui les défendent. Dans les circonstances, on doit en conclure que les animateurs contribuent à entretenir des préjugés à l'égard de ces citoyens ». (CPQ 2015). La station a toutefois décidé d'ignorer la plainte et puisqu'il s'agit d'un tribunal basé sur l'honneur et que les droits liés au statut socioéconomique n'ont pas la même valeur que les droits fondamentaux, Radio X a pu continuer dans l'impunité et éviter un recours devant le tribunal. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) déplore la situation et recommande des changements depuis longtemps. « La Commission est convaincue que la spécificité de la Charte québécoise doit être réaffirmée, et que le temps est maintenant venu de donner aux droits économiques et sociaux une portée juridique qui, tout en respectant la marge de manœuvre du législateur, reflètera plus adéquatement le caractère essentiel de ces droits » (CDPDJ 2003, 22). Ces amendements se font toujours attendre.

Pendant ce temps, certains animateurs continuent de repousser les limites du discours haineux. André Arthur, un animateur bien connu pour ses positions controversées tout au long de sa carrière (désormais terminée en raison de sa dernière controverse de renommer

la rue Saint-Jean à Québec le « boulevard SIDA »⁵⁰), souhaite un plus grand contrôle des ménages assistés, à partir du moment qu'on les soupçonne de mal gérer les sommes accordées par l'État. Il s'en prend de nouveau à de présumées caractéristiques individuelles liées aux comportements et aux valeurs morales des prestataires :

Les enfants qui arrivent pas nourris à l'école le matin, l'argent est allé où ? Si ce sont des enfants de l'aide sociale, l'argent est allé où ? Qu'est-ce qu'on attend pour faire en sorte que, la famille qui reçoit de l'aide de l'État, temporairement, on nous dit, ne peut pas avec l'argent des taxes, reçu en aide sociale, ne peut pas acheter des cigarettes, ne peut pas acheter de billets de loterie, ne peut pas acheter d'alcool, ne peut pas acheter de la liqueur, ne peut pas acheter de plats préparés qui coûtent quatre fois plus cher qu'une nourriture qu'on va préparer à la maison. [...] L'argent de l'aide sociale, c'est minime, c'est pour l'essentiel. Est-ce que le déjeuner des enfants ne devrait pas faire partie de l'essentiel ? [...] Chaque fois qu'un enfant arrive à l'école affamé, ça devrait immédiatement déclencher une enquête sur la famille. Une enquête brutale [...] (Arthur 2015a).

En affirmant ceci, l'animateur vedette laisse entendre que les parents recevant de l'aide sociale négligeraient systématiquement leurs enfants, ce qui est loin de la réalité, et il encourage les préjugés à leur égard. Au moins, il reconnaît que l'aide sociale, « c'est minime ».

Un autre animateur, Carl Monette, s'en prend maintenant aux compétences intellectuelles des assistés sociaux sur les ondes de Radio X. Selon lui, « [...] c'est normal, quand vous voyez des vox pop l'après-midi à TVA [de se dire] voyons, ils ont donc bien l'air d'une gang d'imbéciles, ben c'est ça, c'est l'après-midi, il est 2 h ; les gens brillants travaillent » (Monette 2015). On peut se demander si le fait de ne pas être suffisamment intelligent pour

⁵⁰ Voir l'article suivant : « André Arthur congédié de BLVD 102.1 », <https://www.lapresse.ca/arts/medias/201801/29/01-5151869-andre-arthur-congedie-de-blvd-1021.php>.

travailler pourrait constituer une contrainte aux yeux de l'animateur. Enfin, il va jusqu'à dire que ces personnes ne devraient pas se reproduire : « Tsé, quand t'es même pas capable de prendre soin de toi, tu devrais pas avoir à faire des enfants. Quand t'es rendu avec trois enfants et que t'es vraiment sur le seuil de la pauvreté, ça te tenterait pas d'acheter des capotes ? » (Monette 2014) Des propos qui avaient aussi été tenus par Myriam Ségal au FM93 : « L'aide sociale est présentée trop souvent comme un droit. [...] OK vous essayez de vous en sortir, mais la façon de s'en sortir c'est pas de faire des bébés maintenant. Faites-les plus tard quand vous serez sortis de la chenoute [sic] » (Ségal 2012). Pour les empêcher de se reproduire, Carl Monette propose un moyen radical : « On fait du ménage là ! Je m'en fous où ce qu'on met les déchets nous autres après. Tu les castres avant » (Monette 2012). Jean-François Fillion à RadioPirate (sa propre webradio après l'un de ses nombreux congédiements) va encore plus loin : « Quêteux du métro Beaudry à Montréal avec 200 \$ de tatous dans la face qui quête du cash pour manger : crève ! » (Fillion 2016)

De nouveau au FM93, Sylvain Bouchard appuie les nouvelles mesures coercitives proposées par le ministre Hamad pour les prestataires considérés « aptes » au travail ; on note ici la résonance entre les discours populaire et officiel :

On salue Sam Hamad qui doit nous écouter sûrement tous les matins, parce que ce qu'il dit c'est ce qu'on dénonce depuis je ne sais pas combien d'années. Les groupes de défense de BS sont contre ça. Un programme qui veut inciter les jeunes à aller à l'école, les former, les aider, ils sont contres. Tout ce qu'ils veulent eux autres, c'est un gros chèque de BS [...] Des fois, tu te demandes s'ils ont pas peur de perdre des clients [...] Est-ce qu'ils ont intérêt, eux autres, à ce qu'il y ait moins de gens sur le BS ? [...] S'il y en a moins, qu'ils aillent chercher leurs subventions, on a peut-être moins besoin d'organismes comme vous autres. [...] Eux

autres, plus il y a de pauvres, plus ils peuvent aller chercher un gros chèque du gouvernement pour grossir leur organisme [...] (Bouchard 2016).

Bouchard ne semble pas connaître la réalité de ces organismes communautaires. En effet, ils vivent très souvent avec le minimum, doivent avoir des employés contractuels en fonction des subventions, accepter un salaire insuffisant, etc. Ces personnes y sont, la plupart du temps, parce qu'elles croient en leur mission, plutôt que par quête de profits. D'ailleurs, ce sont généralement des coopératives ou des organismes sans but lucratif, donc ils ne peuvent engranger des profits.

Il se questionne également sur les droits des assistés « aptes » au travail : « Pourquoi les BS votent ? On devrait leur enlever leur droit de vote. Ils ne devraient pas voter (Bouchard 2014). Il croit, comme ses collègues, que les gens à l'aide sociale ne savent pas comment gérer leur budget : « La vie dans ce bloc-là de HLM [...] c'est bières et putes. C'est pour ça qu'on paie des chèques de BS » (Bouchard 2013).

Enfin, il fait aussi un poète de lui-même en rédigeant ces quelques « vers » au sujet de sa vision des assistés sociaux, diffusée sur les ondes du FM93 en 2012 :

Ma vie sur le BS

C'était il y a longtemps
Je voyais mes parents
Entourés de leurs enfants
Un de plus à tous les ans
Ma mère forçait ben gros
Pour que'l chèque soit plus gros

Mon père, tout un homme
En plus de faire des marmots
Il travaillait au noir
Y'ont pas besoin de savoir
Les gens du gouvernement
On en veut de l'argent

On faisait la belle vie
On vivait sans soucis
Ma mère allait au bingo
Mon frère au casino
À tous les soirs
Il buvait sa caisse de bière

Le premier du mois
C'était les grosses pizzas
Nous autres les enfants
On était ben contents
On gâtait même le chien
Un T-bone pour Tintin

Et bien maintenant
C'est moi qui est parent
Chu comme mon père
Je vis su'l BS
Pis j'travaille au noir
Une vie bien remplie
Et aussi pleine d'amis

Assis à la chaleur
Nous chantons tous en cœur
Nous sommes de gais BS
On se pogne les fesses
Tout en buvant de la bière
Du matin au soir

Y'a beaucoup de jaloux
Qui voudraient faire comme nous
Ils se disent travaillant
Maudite gang d'écœurants
On nous traite de pourris
Juste parce qu'on reste au lit

Vous êtes ben trop niaiseux
Espèce de peureux
Vous vous dites travailleurs
Que vous avez du cœur
Qu'est-ce que vous avez gagné ?

L'argent c'est important
On n'a besoin tout le temps
Qui fasse chaud
Qui fasse frette
Il me faut mes cigarettes
Ma bière et mon porto
Sans oublier la loto

Des bonnes viandes
Des douceurs
Des gâteaux
Des chips
De la liqueur

Je vais vous en dire une vraie
C'était dans le mois de juillet
On voulait me faire cueillir des p'tites fraises
Avec ma blonde Thérèse
Pendant les grosses chaleurs

Y'en a pourtant
Qui nous disent fainéants
J'ai juste à respirer
Si je me sens fatigué
Faut profiter de la vie
Pendant qu'on est en vie
Je veux vivre très longtemps
Le BS c'est épatant

Bon, là j'm'en va dormir
Si j'veux pas défaillir
Nous autres les assistés
On n'a pas une grosse santé
Les autres qui travaillent
Allez aussi vous coucher
Si on veut rester chez nous
On a besoin de vos sous

Vous vous dites travailleurs
Alors, faites votre labeur
Bonne nuit, hi hi

Ben oui, c'est vrai que je suis BS
Pourquoi j'en profiterais pas
Je trouve ça cave d'aller travailler
J'aime ben veiller le soir

Comme là en décembre
Tu devrais voir la bouffe qui nous est donnée
Si t'en profites pas
C'est de tes affaires
Moi, j'en profite

Là, mon ordinateur fonctionne pu
Fatigue-toi pas
Dans une semaine, j'en aurai un
Tout comme une laveuse
Presque neuve
La St-Vincent-de-Paul
C'pas pour les chiens
Hein Sylvain ?
Dors ben

P.S. Câlisse, chu fatigué juste à écrire ça
J'me vois pas travailler dans un bureau
Trop, c'est trop !

(Bouchard 2012)

Dans la réalité, les raisons pouvant mener à l'aide sociale sont multiples et peu de gens y sont réellement à l'abri, comme en témoignent mes informateurs. L'exemple suivant l'illustre très bien :

Après mes difficultés de divorce [...], j'ai pensé que je gagnerais terriblement bien ma vie. J'ai repris des études. J'ai travaillé huit ans pour un patron, il a fait faillite. Je me suis dit, j'ai l'occasion de reprendre la clientèle que je me suis faite et je vais ouvrir boutique, mais je n'avais pas de fonds. Alors, j'ai commencé à avoir de la difficulté avec mes fins de mois, payer mon appartement, la boutique...

De fil en aiguille, je me suis dit, « je suis en train de vieillir, puis je ne ramasse rien ». Alors, je me suis dit, je vais aller travailler ailleurs, avec un salaire régulier, mais ça n'a pas marché. Je suis allé travailler pour une compagnie, mais ils ne payent pas. J'avais un salaire pour m'habiller un peu, avoir une voiture, payer mon appartement, puis faire attention tout le temps. Un moment donné, je suis tombé malade. Ils n'endurent pas ça. Trois mois après mon retour au travail, on m'a mise à la porte. [...] J'étais rendu à 55 ans.

Là, les déboires ont commencé : une petite job, un petit bout de chômage, une petite job, ça marche pas, je ne suis pas bonne là-dedans, j'ai vendu de la publicité, par exemple. Je n'avais plus d'emploi, je n'avais plus les moyens de continuer avec une voiture, ce qui est un outil de travail. [...] Rendu à 58, j'ai lâché mes recherches [et j'ai arrêté de] penser que j'allais être engagée et bien traitée. [...] C'est l'aide sociale jusqu'à 65 ans, de 58 à 65 ans.

58 ans, pour une femme c'est vieux. [...] Dans mes dernières entrevues, on ne m'écoutait même pas. J'avais un bon CV, donc j'avais beaucoup d'appels. [...] On ne voulait pas croire que, malgré mon âge, je sois une bonne vendeuse. J'ai lâché, point à la ligne, ou bien le système m'a lâché... (participante 1)

La quantité de jugements de valeur, d'opinions et de commentaires de radios populaires qui pourraient être cités ici est infinie, car ces dernières s'alimentent de la confrontation, et ce, quotidiennement. Pourtant, plusieurs dénoncent leurs positions, comme la Coalition sortons les radio-poubelles, en raison de la portée qu'elles ont sur l'opinion publique et sur la façon dont les personnes visées se perçoivent elles-mêmes.

Comment expliquer que Radio X et le FM93 soient les deux chaînes les plus populaires dans la grande région de Québec ? Selon Olivier Turbide, le succès d'une radio de confrontation repose sur la relation de complicité entre l'auditeur et l'animateur. « Prétendant dire les 'vraies affaires' au 'vrai monde', cette radio se distingue des autres radios parlées par son habileté à jouer avec les limites de ce qui est autorisé socialement dans l'expression d'un discours de contestation des élites et des groupes dominants de la société » (Turbide 2015, 2). L'auteur soutient que trois ingrédients sont nécessaires pour qu'elles se maintiennent au sommet des côtes d'écoutes : 1) un animateur charismatique, 2) l'adoption d'un discours dichotomisant et 3) la polarisation des groupes : « nous » vs « ils » irréconciliables (Turbide 2015, 5). Pour que cela fonctionne, l'animateur doit démontrer qu'il est comme ces auditeurs, qu'il fait partie du même « nous ». « [P]ar exemple, dans le cas de l'animateur Jean-François Fillion, par son nom de commerce, le diminutif familial Jeff, et par l'exposition d'éléments de sa vie personnelle, d'anecdotes, de récits de son quotidien le montrant comme un gars ordinaire faisant partie de la gang » (Turbide 2015, 6). On note également l'utilisation d'un langage populaire, d'expressions vulgaires et de jurons. « Par la reproduction de la condition sociale et culturelle de ses auditeurs, on vise à produire un effet de proximité afin que les auditeurs se reconnaissent en l'animateur et le définissent comme l'un des leurs » (Turbide 2015, 6).

Ciblant les frustrations de leurs auditeurs, ces radios donnent une illusion d'agentivité, voire de résistance face à l'ordre établi ; une réappropriation du pouvoir détenu par les élites identifiées comme étant responsables de leur situation :

[Le]s animateurs des radios de confrontation vont définir les auditeurs comme les vrais détenteurs du pouvoir, des agents de changement, capables de transformer le social, ici et

maintenant (prétention d'immédiateté), sans les médiations sociopolitiques traditionnelles (groupes de pression, fonction publique, syndicats, etc.). C'est le pouvoir au peuple pour le peuple par le peuple. Au final, un tel discours émotif de valorisation de soi n'est pas seulement attractif, mais il favorise également le développement d'un sentiment d'appartenance au groupe constitué par l'animateur. Ce type de construction discursive permet d'ailleurs de renforcer les prédispositions politiques et idéologiques des auditeurs et d'accroître le sentiment de puissance et de confiance en la force du groupe et en la justesse de leur projet, les conduisant à réagir parfois avec la même virulence que celle perçue dans le discours de dénigrement et de confrontation des animateurs (Turbide 2015, 8).

Pour renforcer ce sentiment d'appartenance, le « nous », il faut aussi définir l'« autre ». Ici interviennent la dichotomisation des positions et la polarisation des groupes. « De fait, il n'y a rien comme l'identification d'un ennemi commun pour resserrer les rangs. L'identité du groupe des auditeurs se définit alors par opposition aux groupes, idéologies et visions du monde adverses, divisant l'univers social entre un 'nous' et un 'ils' exclusifs » (Turbide 2015, 8-9). Avec ce que j'ai rapporté préalablement, la dichotomie est claire entre les auditeurs et les personnes en situation de pauvreté, spécialement les assistés « aptes » au travail. La virulence des propos tenus par le « nous » auditeurs-animateurs les cible sans doute ni nuance comme ennemi commun. Même si l'information diffusée à leur sujet est souvent inexacte ou même contradictoire, on ne doute pas de ses positions. On ne cherche pas non plus à se remettre en question et il n'y a que très rarement place au débat avec des spécialistes. D'ailleurs, Serge Petitclerc, porte-parole et analyste politique au Collectif pour un Québec sans pauvreté, a souvent accepté leurs invitations. Il me disait en entrevue qu'il arrive à passer son message et élever le débat le temps d'une discussion en onde. Par contre, après son départ, on reprend les énumérations de cas anecdotiques, « c'est vrai, mais j'en connais un qui fait ceci ou cela ». Serge demande donc désormais d'être présent pendant toute l'émission ou la partie de l'émission où il est toujours question de pauvreté pour éviter

que l'on interprète mal ou que l'on récupère ses propos contre les personnes en situation de pauvreté. « Le discours des radios-poubelles aujourd'hui et celui d'il y a vingt ans sont similaires, mais la réalité a changé, comme le marché de l'emploi. Ils n'en tiennent pas compte. Les préjugés restent les mêmes [...] et ils sont alimentés par les élus », selon le porte-parole du Collectif en faisant référence au sort réservé aux assistés dits « aptes » au travail. « Ainsi, à partir d'un fait divers rapporté dans les médias, les animateurs vont s'articuler un discours de condamnation de ce groupe, généralisant un comportement condamnable d'un individu à l'ensemble du groupe, opposant ceux-ci aux travailleurs moyens qui paient des taxes et rendant ce groupe responsable des difficultés économiques vécues par les auditeurs et prônant dans certains cas, [...] leur élimination » (Turbide 2015,10). Comme je l'ai mentionné préalablement, à force de répétitions, les discours sont créateurs de réalité :

Cette façon de diviser le monde, en plus de créer artificiellement des tensions sociales entre les groupes, favorise la construction d'un climat social favorable d'une part, à la mobilisation des auditeurs, à l'expression de revendications et à la prise d'actions contre les groupes définis comme ennemis et, d'autre part, au renforcement et à la remise en circulation d'un ensemble de stéréotypes, de préjugés, d'idées reçues qui, à force d'être reproduits et réinterprétés finissent par faire partie de l'ordre des choses, suivant une logique de banalisation, témoignant ainsi de l'influence et de l'efficacité de ce discours (Turbide 2015, 12).

En d'autres termes, au lieu de mobiliser la force des travailleurs moyens à celles des chômeurs et des assistés contre la précarisation du marché de l'emploi responsable de la réduction de la qualité de vie de l'ensemble de ces personnes, les radios de confrontation les présentent comme des ennemis à combattre, tout comme ceux qui se portent à la défense de leurs droits, comme les organismes communautaires, les syndicats ou les intellectuels contredisant leurs positions.

En comparant le discours officiel au discours populaire et ses préconceptions, on constate qu'il existe deux types de « pauvres » dans l'imaginaire collectif, le « bon » et le « mauvais pauvre ». Les raisons pour lesquelles le premier se retrouve en situation de pauvreté semblent être hors de son contrôle. Le « bon pauvre », c'est celui qui s'est retrouvé dans cette situation un peu par hasard, par malchance. On suppose que c'est quelqu'un qui a perdu son emploi, qui a vécu une séparation ou la maladie, mais qu'il est travaillant et qu'il saisit les offres qui lui sont présentées. On croit qu'il peut s'en sortir et qu'il sera peut-être même un modèle de réussite pour les autres. Sinon, s'il ne peut pas « s'en sortir », c'est en raison de sa condition physique ou mentale. À l'opposé, le « mauvais pauvre » a le choix. On s'imagine qu'il est pauvre de génération en génération et qu'il est paresseux. On croit qu'il n'a aucune envie de participer à la vie sociale, fraude et méprise les institutions. On voit sa situation comme étant permanente et sans issue. Les causes de sa situation sont individualisées. Le premier cas attire une certaine empathie, tandis que le deuxième génère des préjugés tenaces, exactement comme dans le poème de Sylvain Bouchard « Ma vie sur le BS ». En ayant cette double conception du « pauvre », il devient difficile de comprendre l'ensemble du problème et de réfléchir à des solutions pour y remédier.

Au lendemain de l'annonce du deuxième plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté en 2010, des citoyens remettaient en question le choix du gouvernement. « Pourquoi subventionner la pauvreté ? En la rendant confortable, on incite les gens à se faire vivre par le système » (De Koninck 2011, 9). Lors des débats sur l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2002, le projet n'a pas été sans opposition, même au sein du Conseil des ministres : « Pourquoi pas une loi pour lutter

contre la pluie ? » aurait déclaré un jeune ministre (Noël 2002, 110). « En bref, les préjugés permettent aux personnes qui les véhiculent [consciemment au non] d'écarter les autres des voies de la compétition et de justifier, dans leur propre intérêt, les inégalités sociales qui les favorisent » (Deniger 2012, 11). Ces contradictions inhérentes aux discours sur la pauvreté inhibent les efforts de compréhension d'un phénomène social beaucoup plus large.

Conclusion : une perception influencée par les transformations du modèle d'assistance

D'où viennent ces conceptions du « bon » et du « mauvais pauvre » ? Pourquoi un individu attirerait-il la sympathie populaire ? Pourquoi mériterait-il l'assistance de la part de l'État, tandis que l'autre non ? Les transformations des programmes d'assistance sociale au Québec ont probablement collaboré à la polarisation de l'opinion publique envers les assistés sociaux ; une transition d'une aide fondée sur le droit à une assistance quel que soit la cause du besoin à une aide fondée sur le mérite, modulant les montants accordés en fonction de l'aptitude ou inaptitude au travail, et misant sur l'activation des prestataires considérés comme étant « aptes » au travail.

En effet, en 1963, le rapport Boucher⁵¹ reconnaît le droit fondamental à l'aide sociale, un « [...] principe selon lequel tout individu dans le besoin a droit à une assistance de la part

⁵¹ Il s'agit du rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique mis sur pied par le gouvernement du Québec en 1961.

de l'État, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin » (Fortin 1988, 21). Malgré ces recommandations, dès l'adoption de la *Loi sur l'aide sociale* en 1969, des éléments du texte mettaient la table pour les réformes à venir basées sur la contrepartie des prestataires, comme le note Olivier Ducharme :

Le système d'aide sociale québécois se révèle, depuis ses premiers pas, comme un modèle hybride qui accorde, d'un côté, un droit inconditionnel à une protection financière, mais qui de l'autre, limite ce droit en allouant des prestations insuffisantes pour garantir le minimum vital aux personnes bénéficiant de ce service. Les autorités craignaient à l'époque, et craignent toujours, qu'en consentant un soutien trop généreux, il découragerait les sans-emploi à se chercher du travail et alourdirait le fardeau fiscal des contribuables. Les faibles prestations dissimulaient ainsi une incitation au travail salarié et un engagement de l'État à tout faire pour dissuader les citoyens de se prévaloir de leur droit à l'aide sociale. Le ver était déjà dans la pomme (Ducharme 2018, 68)

Les mesures d'employabilité apparaissent graduellement dès le milieu des années 1970. En 1988, on assiste à un revirement de situation par l'adoption de la *Loi sur la sécurité du revenu*. On vise particulièrement les moins de 30 ans qui doivent démontrer qu'ils sont en recherche active d'emploi, planifient un retour aux études ou participent aux programmes d'employabilité mis en place par l'État, sans quoi leurs prestations sont amputées de façon plus importante. Ces mesures sont graduellement imposées à l'ensemble des prestataires dits « sans contrainte », sans tenir compte de leur âge. En 1998, on adopte la *Loi sur le soutien du revenu* misant sur le programme d'assistance-emploi pour les personnes « aptes » au travail. Ces nouvelles lois viennent institutionnaliser le modèle d'activation des prestataires et, par le fait même, les catégories d'assistés toujours utilisées aujourd'hui : personne avec « contrainte sévère », personnes avec « contrainte temporaire » et personnes « aptes » au travail (ou sans contraintes). En fait, elles sont encore plus hermétiques aujourd'hui en raison de l'ajout de critères, de nouvelles mesures bureaucratiques et d'une

nouvelle catégorie : la « contrainte sévère permanente ». Le problème demeure que la notion de contrainte est liée à un rapport médical, non pas aux capacités réelles d'une personne à travailler, comme le notait Serge Petitclerc, ce qui n'est pas trop loin du concept de médicalisation ou de la psychiatisation de la vie quotidienne de Michel Foucault, témoignant des rapports de pouvoir sous-jacents. En effet, selon lui, « [...] elle constitue une sorte de tiers ordre de la répression et de la police. [...] La psychopathologie de la vie quotidienne révèle peut-être l'inconscient du désir, la psychiatisation de la vie quotidienne, si on l'examinait de plus près, révélerait peut-être l'invisible du pouvoir » (Foucault 1994, 1100).

Comme on l'a vu dans les plans d'action du MTESS, l'élimination de la pauvreté passe par la croissance économique et la création d'emplois. En suivant ce raisonnement, tous ceux étant « aptes » au travail doivent aller travailler pour sortir de la pauvreté. L'État a la responsabilité de fournir les emplois et l'assisté à la responsabilité d'aller travailler ; même si l'emploi en question ne lui permet pas de couvrir ses besoins de base reconnus par l'État. L'aide gouvernementale est donc accordée conditionnellement ; un modèle que certains auteurs qualifient de *workfare*. Effectivement, « [l]e *workfare* met [...] surtout l'accent sur le devoir individuel du pauvre de contribuer à la société en déployant individuellement les comportements méritoires qui l'institueront comme citoyen. L'insertion, à l'inverse, institue un droit pour le prestataire, qui correspond au devoir collectif, incombant surtout à l'État, d'insérer l'exclu dans une communauté dont il est, inconditionnellement, un membre à part entière (Morel 2002, 10). En 2002, Sylvie Morel soutenait que le Québec se rapprochait de plus en plus du *workfare* : « [...] dans le sens d'un rapport *donnant-donnant*

ou d'une logique de contrepartie : un *droit* (l'assistance sociale) est constitutif d'un *devoir* (travail ou autres types d'activités) pour le prestataire » (Morel 2002, 10). Aujourd'hui, après l'adoption de la Loi 25, on peut considérer que l'aide sociale accordée par l'État québécois correspond très bien au modèle.

Morel soutient également que le *workfare* encouragerait les préjugés envers les personnes vivant de l'assistance sociale, particulièrement pour les personnes considérées « aptes » au travail, car ces dernières n'auraient pas rempli leur partie du « contrat de réciprocité assistancielle », du moins du point de vue de l'État et d'une partie de la population adhérant à ce discours, comme les radios de confrontation Radio X et le FM93. Selon De Queiroz, « [...] l'échec récurrent des politiques dites de réinsertion pourrait déboucher sur une légitimation progressive des catégories sociopolitiques, et, par conséquent, favoriser des logiques de stigmatisation, dont les effets sur les identités des sans-emploi, et à un autre niveau sur la cohésion sociale, sont imprévisibles, mais assurément menaçants » (De Queiroz dans Paugam 1996, 342). Ainsi, l'État offre une maigre prestation aux personnes en situation de pauvreté par l'assistance sociale, à différents niveaux et conditionnellement à leur état de santé, à leur participation au marché du travail ou aux formations de réinsertion à l'emploi. De cette façon, « [...] le critère retenu pour évaluer le succès des mesures d'intégration en emploi n'a pas été le nombre de prestataires embauchés à temps plein, mais la baisse des effectifs de l'aide sociale et les économies générées à ce budget » (Morel 2002, 103) ; une situation qui persiste en 2018, comme nous l'avons noté dans les objectifs des plans stratégiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et dans les plans d'action de lutte contre la pauvreté chapeautés par ce même Ministère. Pourtant,

il est évident que la réduction du nombre d'assistés ne constitue pas un indicateur de faible revenu, encore moins de pauvreté.

Enfin, rappelons qu'en 1963, le rapport Boucher en arrivait à cette conclusion : « Auparavant, on considérait que si une personne était pauvre, c'était de sa faute. Aujourd'hui, on saisit mieux que la pauvreté est souvent due à des facteurs économiques ou sociaux sur lesquels l'individu seul ne peut exercer aucun contrôle » (Boucher 1963, 118). Comme on l'a vu dans les quatre derniers chapitres, l'État, certains médias et une partie de la population semblent avoir fait marche arrière et redirigé la responsabilité vers les individus.

CHAPITRE 9 – DISCUSSION : L'IMPACT DES DISCOURS

Introduction

Au début de cette recherche, j'avais avancé que ce que l'on dit (les discours public et officiel) et ce que l'on fait avec la pauvreté (les moyens pour la réduire) ont un impact direct sur les personnes qui la vivent et leur engagement social. À la suite de mon terrain ethnographique, les 35 personnes rencontrées vivant ou ayant vécu la pauvreté m'ont confirmé l'impact négatif des discours, principalement en ce qui a trait à la catégorisation des assistés sociaux et au *workfare*, sur la perception populaire, sur l'image qu'elles ont d'elles-mêmes et sur leur participation sociale.

Chercher à savoir si le discours officiel a préséance sur le discours populaire ou inversement ne me semble pas utile dans le cadre de cette recherche. Par contre, ce qui est fondamental, c'est la dynamique que ces discours créent dans l'environnement social. Même s'ils vont de pair, il est intéressant de les analyser séparément, comme je l'ai fait dans les derniers chapitres, pour ensuite être en mesure de dégager leur fonctionnement et leur interdépendance. Mes informateurs aussi, lorsque interrogés sur ces questions, font la distinction entre les deux, principalement parce que l'État occupe une place importante dans l'organisation socioéconomique de leurs vies, et davantage pour les prestataires des programmes d'assistance sociale en raison de la lourdeur bureaucratique de ces derniers. Nous verrons également que la totalité de mes informateurs en situation de pauvreté, toutes catégories confondues, ne croit pas que l'État québécois lutte, de quelque façon que ce soit,

contre la pauvreté et qu'une partie importante d'entre eux considère également que sa compréhension de la pauvreté, ainsi que les moyens proposés pour la réduire sont problématiques et insuffisants. Plus loin, nous reviendrons brièvement sur l'impact des discours pour ensuite terminer en abordant l'incidence des règles entourant le Programme de solidarité sociale sur la vie des personnes en situation de handicap ou ayant une limitation intellectuelle ou vivant un problème de santé mentale et reconnue par l'aide sociale comme ayant une « contrainte sévère ».

1 - L'État et les « pauvres »

Comme il en a été question au chapitre 3 avec l'émergence de la société salariale (Castel 1995), le transfert de la prise en charge du « pauvre », de la communauté (ou de l'Église) vers l'État, a donné à ce dernier un certain pouvoir (ou un pouvoir certain) sur la vie des personnes plus démunies ayant besoin d'assistance, et ce, de façon exponentielle, développant ainsi une nouvelle compétence étatique : le « social-assistantiel » (Castel 1995). En effet, nous avons aussi noté au chapitre 8 que l'accumulation de nouvelles mesures bureaucratiques et l'ajout de critères ont été constants dès le milieu des années 1970 et davantage à partir de certains moments clés, notamment sous la *Loi sur la sécurité du revenu* (1988), la *Loi sur le soutien du revenu* (1998) ou plus récemment sous la *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* (2016), l'impopulaire Projet de loi 70, renommé Loi 25, obligeant les premiers demandeurs d'aide sociale, considérés « aptes » au travail à s'inscrire dans un programme d'employabilité sous peine de réduction de leurs prestations de 633 \$

à 409 \$ par mois (en 2018). Ce glissement graduel vers un modèle d'assistance méritocratique explique la création de catégories (du méritant au non méritant), ainsi que le cumul de requêtes administratives prescrivant l'admissibilité ou non à une catégorie donnée, et par le fait même, occupant une place toujours plus importante dans la vie des assistés, car tout changement de situation pouvant entraîner un changement de catégorie ; et décourageant aussi certaines personnes à s'engager dans un tel processus et optant pour d'autres solutions, comme le résume l'observation de ce participant : « Certains pensent qu'appauvrir le monde ça va les stimuler à travailler, mais c'est le contraire, ça encourage la petite criminalité » (participant 3).

Les règles sont telles aujourd'hui que certains préfèrent ne pas contacter le ministère s'il y a erreur ou s'ils ont des questions sur leur cas par crainte de représailles, même s'ils n'ont rien à se reprocher : « En faisant une demande de révision à mon dossier, j'ai peur qu'on découvre des irrégularités passées et devoir rembourser d'autres montants, même si je pense avoir tout fait correctement » (participante 22). Les entraves bureaucratiques sont imposées à tous les prestataires, même aux personnes avec « contrainte sévère », bien qu'elles soient prétendument dans la catégorie des « méritants » dans l'imaginaire collectif, les discours populaire et officiel. En effet, les personnes qui vivent en situation de handicap physique ou avec une limitation intellectuelle ou un problème de santé mentale, considérées par l'État comme étant « inaptes » au travail, rapport médical à l'appui, et n'ayant pas accès à la rente d'invalidité, reçoivent mensuellement, rappelons-le, des allocations du Programme de solidarité sociale, tandis que les personnes considérées « aptes » au travail reçoivent des

prestations d'aide sociale de dernier recours. En 2017, 302 182 ménages étaient prestataires de l'aide sociale et 134 285 recevaient des allocations de solidarité sociale (MTESS 2017a).

Pour recevoir ces montants, les bénéficiaires doivent se conformer à un ensemble de règles qui portent atteinte à certains droits fondamentaux, comme nous le verrons plus loin ; une situation largement dénoncée par les groupes de défense des droits des personnes en situation de handicap. Ainsi, les prestataires de solidarité sociale sont soumis à un « code de conduite » plus flexible sur certains aspects, mais similaire à celui des assistés considérés comme étant « aptes » au travail sur plusieurs autres.

Par exemple, une personne « apte » au travail prestataire d'aide de dernier recours doit respecter plusieurs obligations, dont l'interdiction de sortir du Québec pour une période de plus de sept jours consécutifs dans le même mois, d'accumuler plus de 1 500 \$ en avoir liquide, de posséder une maison et des biens de plus de 148 490 \$, d'avoir des revenus d'emploi supérieurs à 200 \$ mensuellement, ou de vivre avec son conjoint (MTESS 2017c). Ces règles collaborent à la reproduction systémique de la pauvreté et de l'exclusion socioéconomique, comme l'explique Christian Loupret (participant 13) de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain (ADDS QM) :

Par exemple, à l'évaluation foncière de 2008 [à Québec], les prix des maisons ont presque doublé. Les personnes pouvaient avoir une maison d'une valeur de 90 000 \$ ou 130 000 \$, dépendamment si on avait des contraintes à l'emploi ou pas. À partir de ce moment-là, ceux qui avaient une maison depuis 20 ou 25 ans ; la maison était souvent déjà payée. Donc [...],

la maison de 80 000 \$ qui est passé à 140 000 \$, 60 000 \$ [en trop à la limite permise de 2008] x 2 %, ça fait 1 200 \$ [...], il n'a plus droit à l'aide sociale, il doit la vendre. Avec l'argent, il va vivre une dizaine d'années et se retrouver locataire par la suite dans un logement souvent trop cher. Ça n'a aucun sens !

En ce qui concerne la personne avec « contrainte sévère », prestataire de solidarité sociale, elle doit se soumettre aux mêmes règles, même si elle ne retournera jamais sur le marché du travail, dont l'interdiction de sortir du Québec pour une période de plus de sept jours consécutifs dans le même mois, d'accumuler plus de 2 500 \$ en avoir liquide, de posséder une maison et des biens de plus de 212 129 \$, d'avoir des revenus d'emploi supérieurs à 100 \$ mensuellement, ou de vivre avec son conjoint, sans quoi leurs allocations sont amputées, voire annulées, ce qui les condamne trop souvent à vivre en situation de pauvreté (MTESS 2017c).

Plus concrètement, une personne doit résider au Québec pour être admissible à une aide financière. Du point de vue des programmes d'assistance sociale (aide sociale et solidarité sociale), une personne est considérée ne plus résider au Québec dès qu'elle s'absente plus de sept jours consécutifs ou plus de 15 jours cumulatifs dans un même mois. Pour le reste de la population, un citoyen est considéré ne plus résider au Québec après une période de six mois. Lorsqu'une personne prestataire ne respecte pas cette règle, sa prestation est annulée, son dossier est clos et elle doit faire une nouvelle demande pour redevenir admissible. Nous reviendrons plus en détail sur les règles entourant le programme de

solidarité sociale dans la section « Solidarité sociale et droits de la personne », plus loin dans ce chapitre.

La catégorisation des assistés sociaux génère de persistants préjugés à leur égard, et comme on l'a vu, principalement envers la catégorie « apte » au travail, et ce, jusqu'au ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale et autres représentants de l'État :

- Même nos décideurs font une espèce de vendetta contre la pauvreté. Je me souviens l'ancien ministre, tu sais celui qui a de la difficulté à s'exprimer, voyons, Hamad, Sam Hamad, ce grand intellectuel ! Tu l'écoutes parler de nous autres [les assistés], c'est aberrant, c'est comme si on était des parias, des êtres nuisibles. Comment tu veux, après ça, que l'ensemble de la société comprenne ? (participant 9)
- Dans un bureau de l'aide sociale, t'es rien. Tout ton passé est annulé. Tu n'as pas été débrouillarde, tu n'as pas été éducatrice, tu n'as pas été entrepreneure pendant 20 ans, tu n'as pas enseigné, j'ai enseigné moi ! Tu n'es plus rien de ça, tu es une personne qui demande, qui veut se laisser vivre aux crochets de l'État (participante 1).
- Le gouvernement a des préjugés contre les pauvres. Avec la Loi 70 [aujourd'hui Loi 25], [...] on aura des jeunes à la rue, on aura des jeunes sous les ponts, parce que les maisons d'hébergement sont pleines. Si les parents ne sont pas en mesure de les garder à la maison, ça va être la rue. On dirait qu'on retourne dans les années 50. On a les moyens et les services. On voit que le gouvernement a fait un surplus de 2,2 milliards. Moi, je panique ! Je trouve ça écœurant. Je trouve ça franchement dégueulasse. Il n'y a pas un de ces gros ministres qui va baisser son salaire par contre (participant 15).

On note la hargne ainsi que l'esprit critique de ces participants envers l'État. Ils identifient clairement des injustices dont ils se disent victimes, comme c'est le cas pour l'ensemble de mes informateurs. Même si ce que véhicule le discours officiel sur les « pauvres » et la pauvreté est souvent moins méprisant que ce que l'on peut entendre dans le discours populaire, comme dans les radios de confrontation, mes informateurs semblent plus préoccupés par le discours de l'État, parce qu'il a une influence directe sur les moyens pour

lutter contre la pauvreté, donc sur leur quotidien, tandis que certains ont appris à ignorer les commentaires dégradants qu'ils entendent à leur sujet dans la rue ou dans les médias. « J'ai vécu ça au début. Aujourd'hui, ça ne m'atteint plus. Je suis capable d'expliquer aux gens ma situation, le pourquoi, le comment et s'ils ne sont pas contents, ça leur appartient, je n'ai pas à les forcer à penser autrement » (participant 9).

Cela dit, ce n'est pas le cas de tous. On note en effet que le discours populaire a aussi une influence sur la perception que les assistés ont d'eux-mêmes et sur leur participation sociale :

- Dans les radio-poubelles, certains journalistes sont assez « spécial », déjà que beaucoup d'assistés n'ont pas une grande confiance en eux. Comme ils le font assez souvent, abaisser les gens, ça n'aide pas à avoir confiance en soi (participant 5).
- « Qu'est-ce que le monde va penser ? » Ma mère me répétait souvent : « Qu'est-ce que les voisins vont penser ? » Quand j'étais dans un creux, toutes ces questions me revenaient et j'avais beaucoup de difficulté à passer par-dessus (participante 2).
- Je ne le dis pas que je suis sur l'aide sociale. J'ai toujours l'impression d'être jugée. Je me dis qu'est-ce que les autres vont penser. [...] Moins les gens le savent, mieux c'est. Je ne me dépêcherai pas à le dire, mettons (participante 7).
- Je ne voulais pas que ma famille le sache, que mon propriétaire le sache. Je vivais en catimini, toujours occupée, un livre à la main lorsque je n'avais pas de réunion. Une intello qui se débrouille dans la vie, en tout cas, fallait que ça ait l'air de ça (participante 1).

De façon générale, les effets négatifs de la combinaison et la dynamique des discours sur les représentations populaires, ainsi que sur l'estime des personnes ayant recours aux programmes d'assistance sociale, particulièrement sur les prestataires d'aide de dernier recours, ne sont pas négligeables :

- À la minute que les gens savent que t'es sur l'aide sociale, ils ont une autre façon de te percevoir, de te voir, d'agir avec toi. C'est vraiment les groupes sociaux qui vont recréer des communautés. Sinon, on est isolé dans nos HLM, dans nos appartements, dans notre petit coin. Même [les assistés] ont des préjugés par rapport à l'aide sociale. Ils se perçoivent comme « pas grand-chose ». Ils ont peur de s'afficher, même s'ils ont de bonnes raisons d'être sur l'aide sociale (participant 9).
- Quand on se présente à quelqu'un, la première chose qu'on demande c'est : « Quel est ton nom, qu'est-ce que tu fais dans la vie ? » Ben, je fais rien dans la vie... Ben, je travaille pas ces temps-ci. Tu deviens comme un *no-name* dans la société, tu n'as pas de valeur, [...] plus de personnalité. Je me sentais comme une personne médiocre, [...] exclue de la société (participante 2).

« Sur le plan symbolique, la stigmatisation sociale impose aux individus une image d'eux-mêmes qu'ils ne peuvent éluder : celle d'un citoyen sans utilité sociale, voire nuisible, repoussant, privé de dignité, de raison d'être, et de valeur. Image d'impuissance sociale à partir de laquelle il leur sera très difficile d'élaborer des projections dans un avenir où ils joueraient un rôle actif et valorisé » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 61). Ces personnes affirment que les mesures bureaucratiques toujours plus importantes, le processus de contrôle intrusif, paternaliste, même infantilisant, portent atteinte à leur dignité et collaborent au processus de désocialisation et d'exclusion. « Ainsi, la violence symbolique véhiculée par les professionnels de l'insertion vise incidemment à produire le trouble dans la moralité des personnes, à les culpabiliser dès lors qu'elles ne se montrent pas en capacité d'honorer leur engagement en contrepartie de l'allocation » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 87).

La majorité des personnes rencontrées ne voient pas de sortie possible de la pauvreté dans le contexte actuel, comme le démontrent les cas suivants :

- Des fois, il faut que j'emprunte un peu pour finir le mois, mais c'est un cercle vicieux, parce que l'argent que tu empruntes, il faut que tu la remettes et cet argent-là tu ne l'as pas, ça fait que tu es obligé de emprunter à la fin du mois et il y a des intérêts. Moi, je suis chanceux, c'est quelqu'un que je connais qui me dépanne de temps en temps (participant 5).
- En ce moment, ma femme gagne 10 ou 12 000 \$ par année, donc on n'est plus admissibles à l'aide sociale. En plus, il faudrait vendre nos voitures et se débarrasser du capital que j'ai accumulé pour nos vieux jours (participant 3).
- Avec ma pension, ça va être mieux, ce sera pas un gros niveau de vie, mais je vais continuer à faire mes ménages pour arriver. Je crois que j'aurai le droit à ce moment-là, mais j'en prendrai pas plus pour ne pas me fatiguer (participante 19).

Les pistes de solutions mises de l'avant par mes informateurs (au chapitre 10) concernent davantage les règles des programmes d'assistance et, de façon plus large, l'économie politique, plutôt que le changement personnel. La catégorisation des assistés est largement dénoncée et elle est identifiée comme étant un obstacle à la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire que les politiques méritocratiques de l'assistance sociale et la logique de contrepartie sont remises en question. On croit également que la catégorisation encourage les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, comme celui voulant que les « pauvres » soient dans cette situation en raison de mauvais choix, comme l'illustre l'exemple suivant : « Un jour, je vais au marché et j'achète un pot d'humus [avec des coupons de la Saint-Vincent-de-Paul] ; la caissière me fait un *speech* sur la pauvreté et [me dit] que je n'avais pas d'affaire à m'acheter ça, que ce n'était pas pour les pauvres ! J'étais renversée » (participante 33). Cette conception de l'assisté dépendant de l'État, incapable de faire un budget, inorganisé et « exploiteur » véhiculé dans les discours justifie, par le fait même, les compressions à l'aide sociale, la reproduction des inégalités, de la pauvreté systémique et de l'exclusion sociale.

Manifestement, rares sont les individus en situation de pauvreté, qu'ils soient travailleurs précaires, chômeurs ou assistés, qui n'ont connu aucune forme d'isolement ou d'exclusion socioéconomique. Contrairement à ce que les discours laissent entendre, personne n'est réellement à l'abri de la pauvreté. Les sujets qui ont connu une vie relativement prospère et qui se sont retrouvés dans cette situation peuvent en témoigner :

- J'ai contribué beaucoup physiquement, financièrement et intellectuellement dans mon milieu, puis aujourd'hui je me retrouve dans une situation où je suis de l'autre côté, à cause d'un accident. J'avais tout avant, j'avais une maison, deux autos, une famille... Du jour au lendemain, tu te retrouves avec plus rien.

[...]

Tes amis tu les perds à peu près tous, parce que tu n'es plus capable de les suivre. Avant, quand il y avait des soupers, des petits voyages, j'avais des amis avec qui je faisais toute sorte d'activités. En étant sur l'aide sociale, au début, on se voyait de temps en temps, mais c'était toujours les autres qui défrayaient les coûts, donc plus le temps avançait, plus les invitations se raréfiaient, jusqu'à disparaître complètement. C'est un autre facteur d'isolement. Le financier est plus fort qu'on pense. Pour la famille, c'est la même chose (participant 9).

- C'est des choses difficiles. Tu perds des amis, tu perds au niveau de la famille. Je me suis impliqué auprès de mes parents qui sont en fin de vie et en situation précaire. J'ai été pointé [du doigt] comme si je voulais abuser de mes parents pour soustraire de l'argent. Ça a été un évènement qui a mis fin à mes contacts avec mes frères, même avec mes parents (participant 29).

En plus de subir l'exclusion de la part de proches, de l'entourage et de l'ensemble de la société, plusieurs de mes informateurs intériorisent les représentations négatives du « pauvre » et de la pauvreté, consciemment ou non, et s'excluent eux-mêmes de la vie sociale, comme l'explique ce prestataire d'aide sociale : « On n'ira pas vers le plaisir, ça peut être d'aller prendre une bière ou aller chez le coiffeur. Ben non, t'es sur l'aide sociale, donc reste chez vous, garde ta coupe de cheveux, pis bois de la bière d'épinette »

(participant 36). Certains vont également se déprécier et se considérer comme inférieurs aux autres : « Je suis bipolaire, j’habite en HLM, sur les rentes, c’est pas fort, fort. Donc, j’en parle pas à tout le monde » (participante 19). D’autres vont jusqu’à évoquer des idées suicidaires en raison de leur situation de dépendance envers l’État, même s’ils ne peuvent pas envisager un retour sur le marché de l’emploi, comme cette participante avec un problème de santé mentale : « Je peux continuer un bout avec ce qu’on me donne, mais de toujours demander, à l’intérieur de soi, c’est difficile. Parfois, t’as le goût de mourir » (participante 6).

Les désinsérés ont du mal à sortir de leur situation en partie en raison du stigmate de « cas social » qui leur colle à la peau et qui porte atteinte profondément à leur image d’eux-mêmes et à leur dignité. La chaîne : précarité, misère, mépris, perte symbolique de l’utilité sociale, mise en cause de l’identité personnelle, retrait social, difficulté à trouver un emploi, misère, mépris, etc., se referme sur elle-même dans une circularité difficile à rompre (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 74).

Pour Claudine Gagnon (participante 34), responsable de l’approche AVEC au Collectif pour un Québec sans pauvreté, l’intériorisation des préjugés les « [...] plonge dans la honte de [leur] condition sociale. On entend souvent que les personnes en situation de pauvreté, encore plus les personnes à l’aide sociale, ne méritent pas le plaisir. Avec les préjugés, on déshumanise. Ce ne sont plus des personnes... Ça devient un concept ». La situation qu’elle décrit s’apparente à l’hégémonie morale et culturelle : « [...] ça renforce la hiérarchie sociale, ça crée des boucs émissaires et ça permet à d’autres de promouvoir leur place et justifier les inégalités », croit-elle.

Dans le même ordre d'idée, Marc De Koninck, de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, soutient que :

Les préjugés envers les personnes pauvres ne sont pas inoffensifs ; ils sont lourds de conséquences. Ils ont des impacts sur les personnes qui subissent les préjugés, parce que, essentiellement, on projette une image très négative de ces personnes. En même temps, on leur demande de se prendre en main, de se comporter soi-disant mieux. En même temps, on dit qu'elles sont incompetentes, qu'elles n'ont pas les moyens de le faire (participant 32).

Bien qu'il y ait moins de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté qui vivent avec un handicap, ces dernières ne sont pas épargnées par les représentations sociales négatives envers les prestataires. La logique de contrepartie s'applique aussi à elles et l'assistance est également conditionnelle au respect d'un ensemble de règles.

**« LES PAUVRES,
CE SONT TOUS DES... »**



Image tirée de la campagne de sensibilisation contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, « Coupable de préjuger », SISCA 2014-2015

2 - Solidarité sociale et droits fondamentaux

De façon générale, selon les participants à ma recherche prestataires du Programme de solidarité sociale (avec contrainte sévère), le respect des règles imposées par l'État collabore à leur exclusion socioéconomique et porte atteinte à leurs droits fondamentaux inscrits, entre autres, dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que dans les chartes canadienne et québécoise :

- Tu n'as pas accès à une vie économique. [...] Être en mesure d'avoir le minimum vital : manger, avoir un toit, le transport. Si je ne peux pas faire ça, je suis vraiment pauvre (participant 10).
- Tu as moins d'argent pour sortir, pour aller au restaurant. Tu restes à la maison. Après mon AVC, on m'a retiré mon permis, donc c'est le taxi ou la marche. Alors, les sorties sont calculées (participant 15).
- Ma vie, c'est l'isolement. Je ne peux pas sortir, même pas pour aller prendre un café (participant 4).

Cette situation est extrême dans certaines localités de mon terrain ethnographique et à plusieurs endroits au Québec où il n'y pas ou peu de services ni transport adapté. Pourtant, le Canada adhère à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, selon laquelle : « Les États signataires de la convention s'engagent à garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap » (ONU 2006, 5). La Charte canadienne des droits et libertés stipule d'ailleurs que : « [c]hacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale » (Canada 2017). Au provincial, la Charte des droits et libertés de la personne

du Québec défend le droit à un niveau de vie décent, le droit à la sauvegarde de sa dignité et le droit au respect de sa vie privée (Québec 2008a), et *La loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* devrait protéger les droits des personnes handicapées et favoriser leur intégration sociale, au même titre que tout autre citoyen (Québec 2008b).

Une participante à cette recherche ayant une « contrainte sévère » a dû s'absenter huit jours consécutifs d'un même mois en raison de la tenue des funérailles de sa mère qui avait lieu outre-mer. « Qu'est-ce qu'ils vont faire avec ça ? Ils vont désactiver mon dossier, même avec son avis de décès ? » (participante 22) C'est effectivement ce qu'il s'est passé. Selon le Ministère, elle aurait eu droit d'être hors Québec pour plus de sept jours dans le cadre d'un stage, mais pas pour le décès d'un proche. Rappelons que cette personne ne peut plus travailler à cause de son état de santé. Pourtant, l'Article 19 de la Convention de l'ONU souligne que : « Les États Parties reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit [...] » (ONU 2006, 14).

Évidemment, la situation provoque énormément de frustrations de la part des prestataires de solidarité sociale qui, pour une grande majorité, ne retourneront pas sur le marché de l'emploi :

- On ne peut pas voyager. Je ne peux pas passer plus d'une semaine en dehors de la province de Québec, même si je me fais inviter par des amis. Ça va à l'encontre des droits et libertés de la personne, carrément. Si j'avais plus de force, plus de capacités, je pense que j'irais

essayer de combattre ça. Pourquoi on a ces contraintes-là ? On est inapte au travail, on est considéré comme handicapé. Pourquoi on n'aurait pas accès au déplacement ? Si quelqu'un nous aide, on va être coupé. C'est comme si on était des citoyens de seconde classe, qui fraudent le système, comme des criminels (participant 9).

- La contrainte sévère à l'emploi et la personne apte au travail sont deux réalités différentes. La personne avec une contrainte sévère à l'emploi ne travaillera pas la semaine prochaine, mais elle n'a pas le droit d'aller en voyage, bien pas plus de sept jours. C'est grave ! [...] La question n'est pas de séparer les « contraintes » et les « sans contraintes », mais si les personnes avec contraintes étaient sur un autre régime, comme les rentes, on n'aurait pas à se soumettre aux mêmes règles (participant 17).

Pour avoir droit à l'assistance de l'État, « [...] il faut aussi que tu aies tout dilapidé tes avoirs. Tu ne dois pas avoir d'argent en banque, ni d'actions ni de revenus. [...] Il faut aussi que tu utilises tous tes droits, c'est-à-dire que si tu as droit au chômage, à la CSST, à la Régie de rentes, etc., tu dois les utiliser avant. Une fois que tu as fait le tour de tout ça, t'as droit à l'assistance sociale », dénonce Serge Petitclerc (participant 12), porte-parole et analyste politique au Collectif pour un Québec sans pauvreté. Ces obligations continuent à contribuer à la reproduction de la pauvreté, car une fois prestataire d'un des programmes d'assistance sociale, l'individu n'a plus de ressources matérielles ou financières lui permettant de sortir de la pauvreté de façon durable.

- On n'a pas le droit d'épargner, on n'a pas le droit à si, on n'a pas le droit à ça. La personne handicapée, en plus, a des coûts supplémentaires liés à sa santé (participant 17).
- Mon problème ce n'est pas de ne pas vouloir travailler. [...] Avoir une contrainte sévère et ne pas pouvoir travailler, ça ne marche pas. Par contre, avec le revenu minimum garanti, je pourrais aller faire des heures sans avoir à me justifier.
[...]
Moi, que l'État vienne surveiller mes comptes, tu ne peux pas recevoir de cadeaux sans que tu sois pénalisé, je veux dire, c'est inhumain. On te le fait sentir qu'on te donne de l'argent (participante 10).

En effet, « [u]ne personne avec contrainte sévère qui va travailler sera reconsidérée comme étant sans contrainte et elle devra refaire une demande si elle veut redevenir admissible. Elle doit recommencer le processus », explique Petitclerc.

La vie en couple n'est pas simple non plus. Par exemple, une personne seule prestataire de solidarité sociale reçoit 962 \$ par mois ; deux personnes admissibles vivant séparément reçoivent donc un total de 1 924 \$ par mois (MTESS 2018, 2). Après un an ou à partir du moment qu'elles déclarent vivre ensemble, en tant que conjoints, la prestation du ménage sera établie à 1 438 \$ (MTESS 2018, 2). Si seulement une personne du couple est admissible au Programme de solidarité sociale et que l'autre travaille, elle devient donc dépendante, ou à la charge de son conjoint, peu importe son salaire, et sa prestation est réduite à partir du premier dollar gagné, excédent le 100 \$ de revenu admissible pour le ménage. C'est ce qui explique pourquoi tant de prestataires font le choix de vivre seuls ou ne déclarent tout simplement pas vivre en couple, comme l'une de mes informatrices faisant face à une poursuite judiciaire de 70 000 \$ (voir chapitre 1) : « L'année passée, après une dénonciation, parce que j'avais mon chèque de [solidarité sociale] et lui son travail, j'ai été coupée. J'ai été enquêtée, coupée complètement. J'aurais droit [de nouveau] à l'assistance sociale si je déménage toute seule, mais mon couple va bien » (participante 6). Maintenant, elle ne vit que sur le maigre revenu de son conjoint rémunéré au salaire minimum. On suppose également qu'elle devrait également régler le contentieux avec le MTESS avant de redevenir admissible. Il est difficilement imaginable que le couple soit en mesure de rembourser un tel montant. La situation a tout d'une « cause type » pour démontrer aux

prestataires quelle serait la hauteur des sanctions s'ils commettaient une fraude à l'assistance sociale.

3 - Agentivité et résistance des « pauvres »

Malgré les impacts négatifs possibles sur la participation sociale des prestataires, les individus en situation de pauvreté ne sont pas dépourvus d'agentivité. Ces effets sont variables, se vivent différemment d'une personnes à l'autre et ne sont pas figés dans le temps. Il peut s'agir d'une reprise de contrôle sur sa vie, sur ses intérêts, comme le raconte cet informateur qui a dû tout quitter à la suite d'un grave accident : « Je me suis dit, qu'est-ce qui reste de moi ? J'ai toujours écrit, j'ai toujours dessiné, mais avec ma vie professionnelle, familiale, je ne pouvais plus. J'ai recommencé et depuis ce temps-là, je n'ai pas arrêté » (participant 9) ; ou encore cette prestataire de solidarité sociale qui souhaite non seulement sortir du programme, mais aussi de la pauvreté, en refusant d'accepter n'importe quel emploi précaire au salaire minimum : « Des fois tu te dis, 'crime, je ne veux plus être là-dessus !' C'est pour ça que je vais à l'université. Pour essayer d'aller chercher un meilleur salaire. Je ne vais pas me contenter du minimum toute ma vie. Je veux un métier, être une professionnelle et sortir de l'aide sociale » (participante 7). Leur situation impose le développement de leur agentivité pour être capable d'arriver à la fin de chaque mois, ce que plusieurs appellent le « système D ». « Il faut que tu achètes moins de choses déjà faites, donc faire ta cuisine toi-même. C'est mon *t'chum* qui réparait les autos, on n'allait plus au garage, c'était fini. On se faisait un jardin pour avoir nos légumes pendant l'été et une partie de l'automne pour diminuer les coûts d'épicerie » (participante 2).

Plusieurs des participants commettent également des actes de résistance individuelle et, à l'occasion, organisée. En ce qui a trait à la résistance individuelle, on a vu qu'elle concerne souvent le non-respect des règles des programmes, comme avoir des biens ou des avoirs liquides au-delà de la limite permise, partager son logement avec son conjoint, recevoir un don ou des revenus de travail sans les déclarer, etc. : « on a pas le choix, sans ça on est pas capable de se sortir la tête de l'eau » (participante 19).

- Ça peut-tu me nuire si je dis ça ? Je fais des ménages en dessous de la table. On n'a pas le choix, on n'arrive pas (participante 19).
- [Sur l'aide sociale], quand j'étais dans la merde, je prenais le journal et j'appelais les propriétaires pour faire des jobines dans leurs logements (participant 42).
- Du côté légal, il n'y a absolument rien à faire. Alors, quand je vois quelqu'un qui va nettoyer une façade ou tondre un gazon pour 20 \$, je ferme ma gueule (participant 15).

Une autre façon d'obtenir plus de revenus est de ne pas déclarer vivre en couple, parce que les prestataires d'aide sociale et de solidarité sociale sont tenus de déclarer s'ils vivent avec leur conjoint après un an de vie commune. S'il s'agit de deux personnes assistées sans contrainte, le revenu du ménage passe de 1 266 \$ à 930 \$ par mois et si l'une des deux personnes travaille, l'autre n'est plus admissible à l'aide sociale, donc devient à sa charge, à partir du moment où elle a un revenu supérieur à 300 \$ par mois (MTESS 2018, 2). En respectant les règles, la partie la plus importante de la prestation est donc consacrée au logement : « Entre toi et moi, l'aide sociale, c'est une subvention au propriétaire, parce que c'est à peu près tout ce que tu peux te payer avec ça si tu ne sais pas te débrouiller » (participante 10). Alors, le fait de ne pas déclarer vivre en couple doit être un acte de

résistance caché si la personne ou le ménage ne veut pas perdre ses prestations et être l'objet de poursuites judiciaires : « C'est ridicule de penser que toute seule chez nous, on va s'en sortir, mais c'est ça l'aide sociale. On n'a pas le droit de rester avec quelqu'un qui travaille » (participante 6).

La résistance organisée, elle, peut s'exprimer de façon légale, comme illégale. De façon légale, 72 % (25/35) de mes informateurs vivant ou ayant vécu en situation de pauvreté ont soit joint un organisme de défense des droits, participé à des manifestations, à des activités de sensibilisation citoyenne, des ateliers d'entraide, ou autre. Souvent, le premier contact avec le communautaire se fait avec un organisme d'aide alimentaire. « Le gouvernement fait pratiquement rien. On laisse ça entre les mains des organismes et des citoyens [...] : les paniers de provisions, les cuisines collectives, des activités de sensibilisation, des rencontres pour échanger sur nos droits, etc. [...] Sans ces groupes-là, on serait dans des situations encore pires que présentement » (participant 9). Dans un premier temps, on mentionne fréquenter ces organismes pour combler des besoins de première nécessité. Dans un deuxième temps, ces lieux peuvent devenir des foyers de sensibilisation, de prise de conscience et d'action sociale.

De façon illégale, moins de 3 % (1/35) auraient participé à la vente de tabac de contrebande, de cannabis ou autres drogues. Certains participants croient que les conditions actuelles du marché du travail, jumelées à la dégradation des protections sociales, comme l'assurance chômage et les programmes d'assistance sociale, encouragent la multiplication de ce type

d'activités et pourraient encourager certaines personnes vivant de façon précaire, en particulier les plus jeunes, à joindre un réseau du crime organisé, comme les gangs de rues.

- Il y aura plus de monde à la rue, plus de misère, donc plus de problèmes sociaux et de criminalité, ça va ensemble ! » (participant 15)
- Il se développe une économie parallèle surtout basée sur le troc. Le plus conforme, c'est de s'échanger des bicycles à pédales, contre un ordinateur ou un écran d'ordi. Mais, il y a aussi la petite criminalité, les cigarettes à plumes, le pot, etc. En réalité, les gens font ça pour arriver à la fin du mois. Plus tu vas priver le monde de revenu, plus il va y en avoir (participant 3).

Selon Gaulejac, « [c]ette débrouille est connue, et admise par une part importante du groupe (au sein des pairs tout d'abord, mais souvent aussi par la famille et par le quartier). Elle représente un des moyens de survie sociale, voire de sortie de la pauvreté pour un certain nombre, et par là induit une forme d'intégration sociale [...] » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 57). Les différentes stratégies adoptées par mes informateurs pour améliorer leurs conditions de vie ont généralement été efficaces, dans la mesure où ils ont le sentiment d'être moins pauvres qu'auparavant (économiquement ou socialement) :

- Je suis pauvre, mais moins qu'au début. Il a fallu ramer. Je me servais des banques alimentaires, ce n'est pas toujours évident (participant 15).
- Je suis toujours pauvre, car je n'ai plus les moyens d'acheter, d'avoir du matériel, des activités. C'est ce côté-là qui est plus difficile. Mais, grâce au communautaire, j'ai un réseau, des amis, des activités gratuites et de l'aide à plusieurs niveaux (participant 9).
- Je me sens beaucoup moins pauvre qu'avant. Mes agissements, la façon de me percevoir, j'ai fait un travail sur ça, puis aussi sur ma maladie pour mieux vivre avec la douleur et la fatigue (participant 29).

- Aujourd'hui, je me sens mieux moralement, mais financièrement, pas vraiment (participante 8).
- S'identifier comme quelqu'un qui a déjà fouillé dans les poubelles. Je reçois maintenant un chèque de paye toutes les deux semaines. De dire qu'on a cheminé là-dedans, ce qu'on a vu, ce qu'on a vécu. On veut pas la charité, on veut l'équité (participant 36).

Enfin, le contre-discours ou le texte caché s'attaquant aux élites est ce que j'ai relevé de plus commun sur le terrain, particulièrement envers le gouvernement, identifié comme principal responsable de la reproduction de la pauvreté dans la société québécoise :

- À mon avis, c'est parce qu'on a toujours eu des gouvernements de merde qui ne pensent qu'à leurs poches. La pauvreté, ça vient des gouvernements (participant 15).
- Le gouvernement laisse nos petites familles crever de faim (participante 19).
- Ce gouvernement va nulle part. Ils sont en train de défaire notre Québec, notre société distincte, notre filet social. On laisse ça aller (participante 10).
- Il y aurait peut-être un autre mot pour ça [pour qualifier le régime actuel] : « nazisme ». En 39-45, c'était contre les juifs, aujourd'hui, c'est contre les pauvres (participant 41).
- Le capitalisme [est responsable de la pauvreté]. Toujours faire plus d'argent, être toujours plus productif, toujours faire plus d'argent, mais on n'augmente pas le salaire minimum (participant 36).
- On dirait que les dirigeants ont peur de perdre le pouvoir. Si tu gardes une tranche de la population pauvre, tu gardes le contrôle sur elle (participant 41).

Conclusion

En bref, la dynamique créée par le discours de l'État et le discours populaire teinte l'imaginaire collectif de préconceptions et de méconnaissances concernant la pauvreté et les personnes qui la vivent. Puisque les causes de la pauvreté sont souvent individualisées, ces représentations nuisent à la lutte contre la pauvreté et sont un frein à la participation sociale des premiers concernés étant donné l'impact négatif de ces dernières sur leur estime personnelle et sur leur agentivité. « Quand on ne peut se faire reconnaître qu'en négatif (comme 'violent', 'chômeur', 'délinquant', 'inadapté' ou 'démuni'), quand on n'a aucun espoir de voir sa condition changer, alors on retourne les armes contre soi : on s'exclut et on se détruit soi-même » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 35).

Ces représentations ne sont pas apparues du jour au lendemain. En effet, parallèlement aux transformations de l'État-providence, on note une mutation idéologique de la protection sociale universaliste, vers des programmes méritocratiques basés sur la contrepartie : du *welfare* au *workfare*, créant ainsi des catégories d'assisté et un ensemble de règles imposées aux prestataires. En d'autres mots, sans se conformer et s'identifier à une catégorie donnée, la personne ne pourra recevoir l'aide de l'État. Comme je le rapportais au chapitre 3, « [...] il faut tout à la fois accepter d'être reconnu comme pauvre, admettre le contrôle de sa vie privée par des spécialistes de l'action sociale et faire preuve d'une volonté de 's'en sortir' [...] » (Paugam 1991, 114). Alors, pourquoi imposer ces règles et ces contraintes aux personnes qui ne peuvent pas démontrer cette « volonté de s'en sortir », c'est-à-dire, selon le MTESS, retrouver le marché de l'emploi ? L'État n'est-il pas imputable de la protection

des droits fondamentaux des personnes qu'il considère comme ayant une « contrainte sévère », soit les personnes prestataires de solidarité sociale ?

Pour que ledit programme respecte l'esprit de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, des chartes et des lois, il reste encore beaucoup de chemin à faire. Selon le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne de 2015, presque la moitié de toutes les plaintes de discrimination au Canada concernent un handicap : 20 615 sur 41 428 plaintes entre 2009 et 2013 concernaient un handicap (CCDP 2015, 1). « D'un bout à l'autre du pays, les personnes handicapées subissent des taux de discrimination fortement disproportionnés autant sur le marché du travail qu'au moment de recevoir des services » (CCDP 2015, 1). Le rapport parle même de discrimination systémique. Par contre, le Québec ferait un peu mieux, selon ce même document, avec environ 30 % des plaintes qui auraient été liées au handicap, comparativement à près de 50 % pour l'ensemble du Canada.

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche sont unanimes : les règles entourant le Programme de solidarité sociale sont un frein au plein exercice de leurs droits et libertés socioéconomiques et culturels. Pour y arriver, plusieurs de mes informateurs ont souligné l'importance de revoir ces règles en s'assurant qu'elles respectent la Convention ratifiée par le Canada, les Chartes canadienne et québécoise, ainsi que par la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* du Québec. Il faudrait également que les montants accordés permettent aux personnes de vivre au-dessus du seuil de faible revenu

dès maintenant, sans tenir compte des revenus de leur conjoint pour éliminer la situation de dépendance actuelle, qu'elles puissent gérer ces sommes comme elles l'entendent et qu'elles aient la liberté de voyager, de travailler, de s'éduquer et de participer à la vie publique, comme tous les autres citoyens du Québec, sans entraves technocratiques.

CHAPITRE 10 – TENDRE VERS UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

*Comment mieux lutter contre la pauvreté ?
S'entraider. Revenir à l'humain !*

– Participante 33

INTRODUCTION

Si la manière dont l'État tente de lutter contre la pauvreté semble problématique, il faut alors réfléchir à des alternatives pour tendre vers un Québec sans pauvreté, comme l'indique la *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Puisque l'existence et la reproduction de la pauvreté sont multidimensionnelles, comme son vécu et ses représentations, il faut prendre en considération un éventail de pistes de solution, du macro au microsocial, c'est-à-dire de l'ensemble de la société, en passant par l'État, jusqu'aux individus vivant en situation de pauvreté. Pour atteindre les cibles de la Loi 112, il faut aussi mieux comprendre ce phénomène social et se défaire des nombreux préjugés qui entourent ces réalités. Comme il en a été question à plusieurs reprises dans cette thèse, les préconceptions négatives sur les personnes en situation de pauvreté véhiculées dans les discours public et officiel freinent une véritable lutte contre la pauvreté.

Dans ce chapitre, je rapporterai des propositions de changements suggérées par mes informateurs (experts de vécu, intervenants et professionnels), quant à la façon dont l'État

conçoit la lutte contre la pauvreté et comment mieux sensibiliser la population à ces enjeux, afin de favoriser une plus grande solidarité sociale entre les groupes de différentes provenances socioéconomiques, comme entre les « riches » et les « pauvres », les travailleurs et les prestataires d'aide sociale, et ainsi de suite. Ensuite, il sera question de gouvernance locale et du rôle du communautaire dans l'émancipation des individus et la revitalisation des collectivités.



Journée de réflexion sur la pauvreté et les inégalités sociales organisée par la Table de développement des communautés de la MRC des Appalaches à Thetford Mines, octobre 2014. Photo : Éric Gagnon Poulin.

1 - Pistes de solution

Diverses pistes de solutions ont été proposées par mes informateurs lors des entretiens et au moment de rencontres régionales et nationales, notamment aux Groupes de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP), dans le cadre de la mobilisation Ensemble pour agir sur les préjugés et au Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP). L'objectif n'est pas de

réaliser une analyse exhaustive de ces propositions, mais plutôt de comprendre comment elles pourraient faciliter l'atteinte des objectifs de la Loi 112 pour tendre vers un Québec sans pauvreté.

1.1 - Le revenu minimum garanti

Une des solutions dont on entend de plus en plus parler est le revenu minimum garanti (RMG), une idée à la mode, mais qui ne date pas d'hier (Groulx 2005). En effet, « [...] sous différents noms, l'idée a été véhiculée par des progressistes, comme le syndicaliste Michel Chartrand et le fiscaliste Michel Bernard, mais aussi par des néolibéraux comme l'homme d'affaires Charles Sirois et l'ancien chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont » (Petitclerc 2016, 3). Si les tendances politiques varient, les objectifs derrière l'idée du RMG varient aussi énormément : de l'éradication de la pauvreté au désengagement de l'État.

Les débats entourant le RMG se regroupent sous deux grands modèles, (1) l'impôt négatif et (2) l'allocation universelle :

La différence entre l'impôt négatif et l'allocation universelle tient au mode de versement : *ex post* ou *ex ante*. Un versement *ex post* est réalisé après la production du rapport d'impôt annuel, tandis qu'un versement *ex ante* est d'abord accordé « universellement ». Le montant peut ensuite être ajusté, lorsque le citoyen effectue sa déclaration d'impôt, pour tenir compte de ses revenus primaires (Boucher 2013, 62).

En d'autres mots, dans le cas de l'impôt négatif (*ex post*), les personnes et les ménages les plus pauvres recevraient un revenu de base, après la production du rapport d'impôt annuel. Si le montant de base était au moins celui de la couverture des besoins de base selon la Mesure du panier de consommation, comme le souhaitent les organismes de défense des droits comme le CQSP, soit d'environ 18 000 \$ pour une personne seule, toutes les personnes qui auraient un salaire annuel moindre recevraient une allocation, comme un remboursement d'impôt, pour atteindre ce revenu minimum.

En ce qui concerne l'allocation universelle (*ex ante*), le modèle propose d'accorder ce même montant de base mensuel⁵² à tous les citoyens, sans tenir compte de leurs revenus. Par contre, à partir d'un certain revenu annuel, une partie, voire la totalité de ce montant serait repayée sous forme d'impôts. « Autrement dit, même si tout le monde le reçoit, ce sont surtout les moins fortunés et une partie de la classe moyenne qui se retrouveraient avec un revenu net plus élevé. Dans les deux cas, on suppose que les objectifs sont la lutte à la pauvreté, aux inégalités et aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté » (Petitclerc 2016, 3), et non une façon de réduire la taille de l'État.

En 2016, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a d'ailleurs mandaté François Blais, ministre du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour étudier la faisabilité d'un RMG au Québec en mettant sur pied le Comité d'expert sur le revenu minimum garanti.

⁵² On suppose qu'il s'agit d'un montant mensuel pour couvrir les besoins de base selon la Mesure du panier de consommation, en considérant que l'objectif du RMG est de lutter contre la pauvreté. Par contre, rien ne dit que les montants ne seraient pas plus bas que la MPC ou qu'ils seraient versés sur une base mensuelle.

Considérant les actions de ce gouvernement depuis l'élection de 2014 en ce qui a trait aux compressions budgétaires imposées aux services publics et à l'appareil étatique en général, il est difficile de croire que l'objectif premier sera de réduire la pauvreté. Il semble que le but soit plutôt le désengagement de l'État, comme le titrait le *Journal de Québec* le jour de l'annonce du chantier sur le RMG, le 2 février 2016 : « Vers un État moins gros : Le revenu minimum garanti entraînerait une baisse du nombre de fonctionnaires » (Lecavalier 2016). En 2001, le ministre Blais écrivait que « [...] l'allocation universelle ne constitue pas une utopie, mais certainement un vaste chantier de réforme de l'État-providence » (Blais 2001). En ce moment, « [...] le cadre néolibéral qui justifie les politiques d'austérité ne nous autorise pas à croire que la lutte à la pauvreté, aux inégalités et aux préjugés seront au cœur d'un éventuel projet gouvernemental de RMG » (Petitclerc 2016, 3). Il est donc important de rester critique face aux objectifs réels du revenu minimum garanti. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté propose plusieurs pistes de réflexion pour évaluer l'efficacité d'un éventuel RMG :

1. Quel seuil le RMG atteindra-t-il ?
2. Que remplacera le RMG ?
3. Quels seront les critères d'admissibilité au RMG ?
4. Est-ce qu'il y aura exigence d'une contrepartie ?

En supposant que le RMG remplacerait plusieurs programmes, comme l'assistance sociale, les allocations familiales, les crédits d'impôts de solidarité, etc., il faudrait que le seuil du RMG soit assez élevé pour couvrir l'équivalent de ce que ces programmes couvrent actuellement et davantage. « En fait, le minimum acceptable pour un RMG québécois doit être la couverture des besoins de base reconnus pour vivre dignement et en santé, tels que

déterminés par la MPC » (Petitclerc 2016, 4). Qu'advierait-il de la gratuité des médicaments et des logements sociaux pour les personnes assistées ou des services publics en général ? Inévitablement, la tarification des services ou la perte de certains avantages devraient être compensées par le RMG, sans quoi il y aurait augmentation du nombre de personnes en situation de pauvreté. L'accessibilité au RMG doit également être universelle, dans l'esprit du rapport Boucher de 1963, sans catégorie (apte ou inapte au travail) et sans contrepartie. Bref, il faut identifier qui en fait la promotion et s'interroger sur les objectifs sociaux, économiques et politiques derrière un tel projet.

Dix-sept pour cent de mes informateurs en situation de pauvreté ont identifié cette piste de solution pour lutter contre la pauvreté au Québec :

- Le revenu minimum garanti. Ça serait bien. On pourrait couvrir nos besoins essentiels. Si on est toujours en train de chercher comment faire pour manger, pour payer mon loyer, pour avoir un toit. Tu n'es pas en train de te chercher un emploi (participante 2).
- Je pense que ça pourrait aider. Dans le cas des personnes comme moi, avec contraintes sévères, je pense que ça nous donnerait une meilleure qualité de vie, sans avoir toujours à se justifier. [...] À long terme, même si ça coûte cher, je suis certain qu'on sauverait de l'argent. [...] On serait plus proactif à aller se chercher autre chose pour s'en sortir (participant 9).

Par contre, plusieurs sont conscients des dangers que cela peut représenter : « Là, on parle du revenu universel, ça me fait plus peur qu'autre chose. J'ai peur qu'on augmente nos revenus, puis qu'on nous coupe ailleurs. Par exemple, moi, mes médicaments sont payés. Disons qui nous enlève ça, ce serait très difficile » (participante 4).

Non loin de cette idée, la totalité des participants à faible revenu croit également que l'on devrait augmenter les montants accordés par les programmes d'assistance sociale et réduire les contraintes bureaucratiques qui y sont associées ; deux irritants qui disparaîtraient avec le RMG. « Dans une perspective progressiste, il est difficile de ne pas être favorable à l'idée d'une nouvelle formule de sécurité du revenu, qui serait plus généreuse et efficace, tout en étant moins stigmatisante pour les personnes (Petitclerc 2016, 3) ; un peu comme la Pension de Sécurité de la vieillesse qui semble socialement beaucoup mieux comprise et acceptée.

Comme on l'a vu au chapitre 7, le Comité d'expert sur le revenu minimum garanti a rejeté son instauration et l'État a plutôt choisi de poursuivre sur la même voie, en renforçant de nouveau les catégories d'assisté, en créant même une troisième (contrainte sévère permanente) et en maintenant l'aide financière de dernier recours pour les personnes « aptes » au travail autour de 55 % de la MPC comme « incitatif » au travail. Rappelons que le troisième plan d'action de lutte contre la pauvreté 2017-2023 s'intitule : *Un revenu de base pour une société plus juste* ; un modèle bien loin du RMG, car il ne s'adresse qu'aux personnes ayant une « contrainte sévère permanente », donc il ne s'agit pas d'un RMG universel. Ce nouveau revenu de base sera toutefois profitable aux personnes admissibles, leur permettant d'atteindre le seuil de faible revenu selon la MPC de 2017, mais en 2023. Comme le notent les porte-paroles du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Virginie Larivière et Serge Petitclerc, « [...] ces personnes devront s'armer de patience. Après avoir traversé l'épreuve de la reconnaissance de leurs contraintes sévères à l'emploi, elles devront survivre à un purgatoire de 66 mois pour prouver que ces contraintes sont permanentes. On

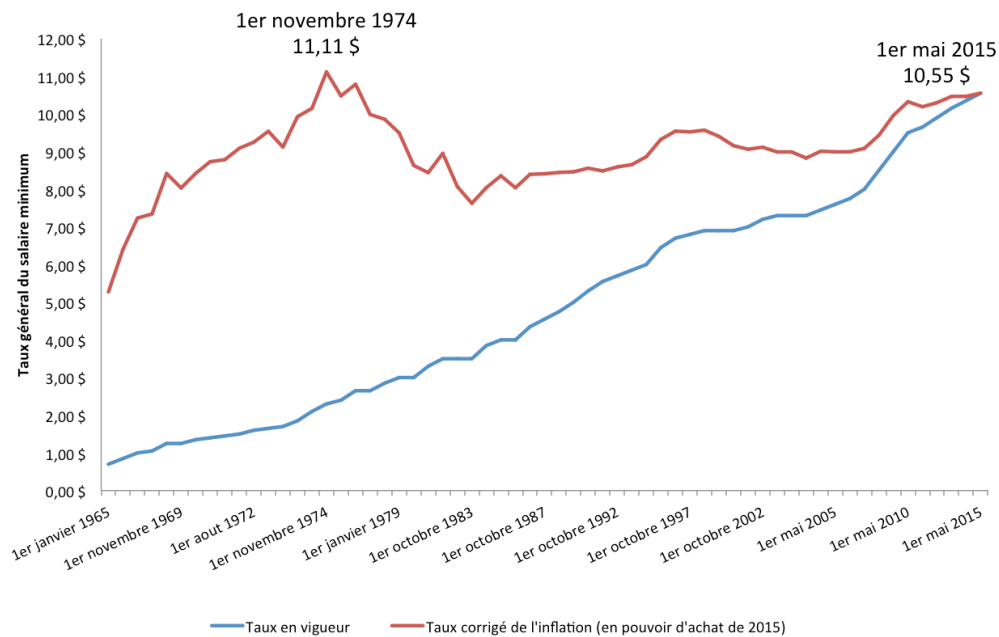
reconnaît ici l'insidieux fond de suspicion à l'égard des personnes assistées sociales qui oriente encore bien des décisions du gouvernement » (Larivière et Petitclerc 2018, 1).

1.2 - Salaire minimum et conditions de travail

Comme il l'a été souligné préalablement, le marché de l'emploi est également à revoir pour mieux lutter contre la pauvreté. Le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fervent défenseur de l'employabilité, reconnaît lui-même que la majorité des personnes rémunérées au taux du salaire minimum travaillent en moyenne 25 heures par semaine, donc elles ne couvrent pas leurs besoins de base selon la MPC. La hausse du salaire minimum et la bonification des conditions de travail font partie des pistes de solutions prioritaires évoquées par mes informateurs et les organismes de défense des droits.

Le taux général du salaire minimum était de 11,25 \$/h en 2017 et 12 \$/h à partir du 1^{er} mai 2018. Le Conseil du patronat a bien accueilli cette hausse, puisque l'on appréhendait une hausse plus importante dans un contexte où des milliers d'organismes réclament actuellement un salaire de 15 \$/h, misant sur une véritable sortie de la pauvreté, et non seulement sur la couverture des besoins de base.

Graphique 7 – Évolution du salaire minimum au Québec depuis 1965



Le taux du salaire minimum a connu une augmentation constante au cours des dernières années (voir la ligne bleue). Malgré cela, le pouvoir d’achat des personnes travaillant au salaire minimum n’est pas plus élevé actuellement qu’il ne l’était il y a 40 ans (voir la ligne pointillée rouge). En effet, une heure de travail au salaire minimum en 1974 valait plus qu’une heure de travail en 2015 (Source : OPIQ 2016, 8).

Pour déterminer le taux général du salaire minimum, l’État se base sur deux prémisses : améliorer le revenu des travailleurs les plus pauvres et favoriser la croissance de l’emploi à partir de cinq axes et 13 critères (voir l’annexe 4). En ce moment, le critère déterminant est celui du ratio salaire minimum/salaire horaire moyen. En effet, le gouvernement ne semble pas vouloir dépasser le ratio de 47 %, s’appuyant notamment sur les travaux d’économistes, dont Pierre Fortin, afin « [...] d’assurer une rémunération équitable aux salariés qui le reçoivent et de maintenir l’incitation au travail sans nuire à l’emploi ni à la compétitivité des entreprises » (Ngom et Allard-Goyer 2016, 4). Fortin croit que :

[C]haque hausse de 1 % du rapport entre le salaire minimum et le salaire moyen entraînerait une baisse estimative de 8 000 emplois au Québec. Le passage du salaire minimum de 40 % à 45 % du salaire moyen a ainsi pu réduire l'emploi au Québec de plusieurs dizaines de milliers de postes. L'effet dommageable pour l'emploi étant plus important qu'on le croyait, on conclut que le rapport de 45 % entre le salaire minimum et le salaire moyen doit être considéré comme une borne supérieure à ne pas dépasser et qu'un retour progressif vers les 42 % ou 43 % pourrait même être envisagé (Fortin 2010, 1).

Comme je l'ai souligné au chapitre 5, l'État se rapproche de ces ratios pour établir le taux général du salaire minimum, soit entre 45 et 47 % du salaire horaire moyen, faisant obstacle à une hausse au-delà de ce pourcentage.

L'idée derrière le salaire minimum à 15 \$ en 2018 est justement de contrer les impacts négatifs du marché de l'emploi toujours moins réglementé et encore moins syndiqué. « Augmenter le salaire minimum, ça serait un plus pour tout le monde. En ce moment, ce n'est pas assez, surtout à temps partiel », participante 8. Donc, les personnes avec les emplois les plus précaires travaillant par exemple 25 h par semaine pourraient quand même couvrir leurs besoins de base avec 19 500 \$ par année avant impôt. Dans ces conditions, plusieurs de mes informateurs considèrent que l'employabilité telle que proposée par le MTESS serait plus acceptable. Quatorze pour cent de mes informateurs en situation de pauvreté ont souligné la hausse du salaire minimum comme piste de solution : « [...] il faut qu'ils augmentent les revenus, c'est sûr. On ne peut pas rester là, ce n'est pas viable », participante 7.

1.3 - L'accès au logement et aux transports collectifs

Une autre façon de mieux lutter contre la pauvreté identifiée par 26 % de mes informateurs se retrouvant ou s'étant retrouvés dans cette situation est l'accès au logement, parce que se loger accapare la plus grande partie des revenus d'une personne ou d'un ménage. La promotion du logement social et des coopératives d'habitation est donc mise de l'avant et les personnes rencontrées y ayant accès ont plus de facilité à gérer leur maigre budget :

- Au niveau du logement, bien en étant en HLM, c'est juste le quart de mon revenu qui est de 927 \$, ça me permet d'arriver (participant 8).
- Mon loyer est seulement de 167 \$, 25 % de mon revenu en logement social. Pour l'électricité, c'est des paiements égaux, donc je peux prévoir. J'ai même pris une assurance habitation de 25 \$ par mois. C'est pas tout le monde qui peut avoir ça (participant 17).

Mais comme je l'ai abordé dans l'analyse des plans de lutte contre la pauvreté, il y a un manque criant de logements sociaux, les investissements sont insuffisants, leur état varie énormément et les listes d'attente sont interminables, comme en témoignent ces expériences diverses :

- Ça fait des mois que je suis sur une liste d'attente pour un HLM, mais il n'y en a pas (participante 16).
- C'est des taudis ! J'ai resté dans quelques-uns assez maganés. Le *frette* entre par les fenêtres l'hiver. L'été, ce n'est pas tenable, l'humidité entre, il fait plus chaud que dehors (participant 5).
- Il n'y en a pas de HLM. C'est mal distribué. Je n'ai pas trop compris la patente. Pourquoi j'en ai eu un lorsque je suis devenue retraitée, huit ans plus tard ? Je suis allé en visiter, puis c'était des taudis (participante 1).
- À cheval donné, tu ne regardes pas la bride ! Je vivais dans un taudis. Quand ça a commencé à aller un peu mieux, j'ai déménagé (participant 15).

- Il n'y a pas de logements adaptés dans le coin. On m'en a proposé un la semaine dernière, pas de fenêtre et très petit, pas de laveuse-sécheuse, une petite boîte. [...] J'ai trouvé ça terrible. J'ai dit que j'allais rester chez moi. Mon propriétaire n'est pas intéressé à adapter mon logement. J'ai besoin de voir les oiseaux, la verdure, la lumière. J'ai dit non à un logement où j'aurais braillé ma vie. Ils m'ont mis sur une liste d'attente : un an. J'ai dit non, donc je tombe dans la boîte à jugements. [...] J'ai carrément demandé à la fille : « Vivrais-tu ici toi ? », elle m'a dit non ! Les panneaux d'armoires étaient tous branlants, la porte de la chambre de bain était tombée par terre ! C'est incroyable ! (participante 33)

Le logement social est également une priorité pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP). Son porte-parole dénonçait publiquement, en janvier 2016, les compressions budgétaires visant le programme AccèsLogis : « Le gouvernement doit cesser de s'en prendre aux plus pauvres et réinvestir massivement pour la construction de logements sociaux partout au Québec » (CQSP 2016a).

Des informateurs ont également mentionné l'importance du transport collectif abordable, voire gratuit, pour sortir de la pauvreté et de l'isolement. Outre les grands centres urbains, comme Lévis et Québec, le transport en commun est quasi inexistant sur le reste du territoire dans un contexte où les services locaux se raréfient dans les plus petites localités, comme l'explique cette informatrice : « Où je reste, il n'y a pas de restaurant, pas de poste à gaz, pas de dépanneur » (participante 6). Ce sont très souvent grâce aux organismes communautaires ou même d'initiatives citoyennes que l'on peut organiser périodiquement certains déplacements. Plusieurs participants ont affirmé avoir accès à un seul déplacement par semaine. Ainsi, 20 % de mes informateurs croient que « [...] développer le transport

collectif pour les personnes dans le besoin » (participant 15) fait partie des solutions : « [...] c'est la mesure pour sortir les gens de la pauvreté et de l'isolement » (participante 10).

1.4 - Lutte contre les préjugés et inclusion sociale

Lors des consultations populaires des *Rendez-vous de la solidarité* de 2008 à 2009 (chapitre 6), le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) identifiait la lutte aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté comme étant un des objectifs principaux pour mieux lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale au Québec. Par la suite, le ministère a effectivement mis sur pied différents projets et campagne de sensibilisation, notamment le programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA), dont j'ai été un des chargés de projet ; une expérience ayant motivé la rédaction de cette thèse.

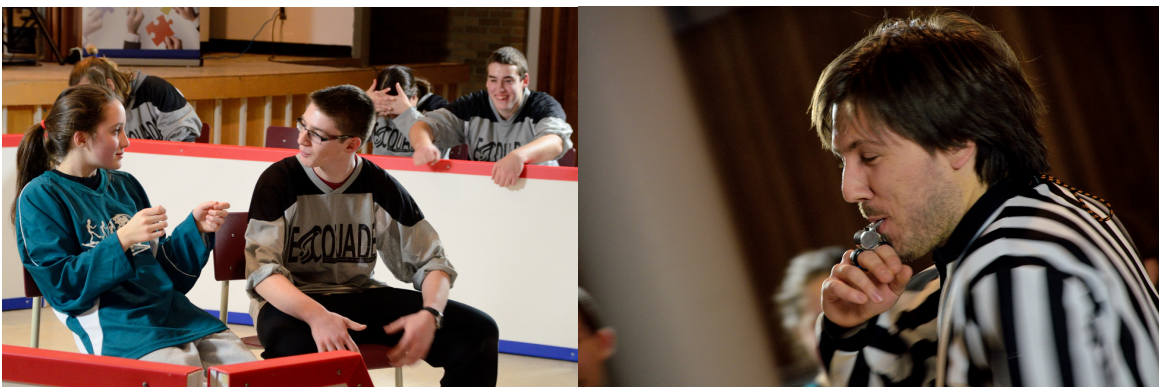
« Les préjugés, ça a toujours été là ; *'les criss de BS'*, je l'entendais toute petite. Ce n'est pas nouveau » (participante 10). Comme on l'a vu, les principaux préjugés touchent davantage les assistés considérés « aptes » au travail :

- On se fait souvent juger pour les petites gâteries qu'on réussit à se payer juste une fois de temps en temps, mais c'est pas parce qu'on se paye une petite gâterie qu'on est de mauvaises personnes, qu'on dépense pas notre argent comme il faut, qu'on gère mal (participante 27).
- On se fait dire qu'on veut pas travailler, qu'on fait semblant d'être pauvre (participante 16).

- Souvent le monde va dire : « On les fait vivre, ils n'ont qu'à aller travailler », mais ils ne connaissent pas l'histoire derrière ces personnes-là (participante 8).
- On dit que la personne se trouve des prétextes pour ne pas aller travailler. On met tout le monde dans le même panier, mais on ne sait pas ce qu'on a vécu, de notre enfance à aujourd'hui » (participante 35).

Comme je l'ai souligné aux chapitres 5, 6, 7 et 8, les « préjugés » individualisant les causes de la pauvreté véhiculés dans les discours populaire et officiel sont en effet un obstacle à une plus grande solidarité sociale ; ce qui est reconnu par la totalité de mes informateurs. De leur point de vue, lutter contre les préjugés, c'est aussi lutter pour l'inclusion sociale, donc pour que l'ensemble de la société travaille à la réduction de la pauvreté.

- C'est sûr qu'on ne peut pas empêcher les préjugés, mais il faut sensibiliser les gens, apprendre à ne pas généraliser (participante 7).
- Essayer de sensibiliser le monde à notre réalité. Ça ne se fait pas juste en faisant des annonces publicitaires (participante 4).



Match d'improvisation de la ligue *L'Escouade* de l'école secondaire St-Charles sur le thème des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, organisé par la Table action solidarité Bellechasse, à Saint-Damien-de-Buckland, février 2015. Photos : Éric Gagnon Poulin.

Une des façons pour déconstruire cette préconception du « mauvais pauvre » et favoriser l'inclusion, c'est de créer ou de recréer des espaces de mixités ; de côtoyer l'« autre » pour mieux le comprendre. « Un des impacts très négatifs [de ces discours], c'est la distance que l'on crée. On isole les personnes pauvres. À travers les préjugés, elles sont de plus en plus victimes d'exclusion. Par conséquent, il faut recréer des espaces où on permet à des personnes en situation de pauvreté de jouer un rôle beaucoup plus actif, d'être reconnues dans leurs valeurs et surtout d'être entendues », explique Marc De Koninck de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches ; que ce soit à travers le système d'éducation public, dans les CPE, dans les coopératives d'habitations ou les organismes communautaires :

- Dans les coops, ben les enfants du dentiste vont aller jouer avec les enfants plus pauvres et tout. C'est bien la mixité (participant 36).
- Ils verraient qu'il y en a qui sont pauvres ! Il faut qu'ils le voient pour le croire. [...] Qu'ils viennent à un dîner d'échange pour entendre ce qu'on veut et ce qu'on veut pas (participante 16).
- Se concerter toute la gang, par milieu, par MRC, comme lors de la rencontre sur le logement social. Ces gens-là nous donnent de l'espoir. J'ai beau parler aux gens ici, j'ai de la misère à leur faire croire qu'on est comme tout le monde (participante 19).

Selon Claudine Gagnon, responsable de l'approche AVEC au Collectif pour un Québec sans pauvreté, « [l]'inclusion, c'est un processus par lequel la société s'enrichit en incorporant la diversité des personnes. Les personnes y trouvent la confirmation de leurs valeurs et l'accès aux ressources. C'est une négociation entre les normes sociales et les caractéristiques des personnes. [...] L'inclusion est la réalisation concrète de la citoyenneté » (participante 34).

Certains croient également que cette lutte doit d'abord émerger de la société civile, non pas d'initiatives gouvernementales : « Si les communautés commencent à travailler entre elles, plutôt que de passer par l'État, parce que je pense que ce qui s'en vient va être pire que ce qu'on connaît aujourd'hui. C'est pour ça que le sentiment d'appartenance [communautaire] est très important » (participante 10). Dans le même ordre d'idée, on soutient aussi que « [l]a gouvernance et l'économie locales donne une place centrale aux citoyens de toute origine socioéconomique » (participante 10).

1.5 - Répartition de la richesse et paradis fiscaux

Bien que très peu abordées par mes informateurs en situation de pauvreté (1/35), peut-être parce qu'ils n'y voient aucune volonté politique de s'attaquer à ces questions, revoir la répartition de la richesse et la lutte contre les paradis fiscaux sont deux obstacles non négligeables de la lutte contre la pauvreté au Québec. Les participants « experts professionnels » ont quant à eux soulevé ces sujets à 50 % (4/8).

Comme on l'a vu au chapitre 3, les inégalités socioéconomiques ont augmenté dans les dernières décennies et l'économie politique favorise toujours des réductions d'impôt pour le quintile le plus riche et les grandes entreprises au nom de la théorie du ruissellement (*trickle down effect*). Selon Serge Petitclerc, il faut « [r]emettre en question l'idée que, si tu enrichis les riches, comme par magie, ça va percoler et tout le monde en profite. Parce que

le riche est riche, il investit, il crée des emplois qui vont aller aux plus pauvres, donc pour réduire la pauvreté, il faut baisser les impôts des riches. On voit très bien que ça ne fonctionne pas » (participant 12).

En plus de ces baisses d'impôts, les mieux nantis et le monde des affaires ont su développer, avec la bienveillance de la classe politique et de l'élite dominante, de nouvelles façons de diminuer leur fardeau fiscal, légalement ou illégalement, par l'évitement et l'évasion fiscale. Même si la lutte contre les paradis fiscaux est mentionnée à chaque campagne électorale, très peu d'actions concrètes ont été présentées pour s'attaquer de front à ce problème. Pour ce participant, « [l]e gouvernement fait du déni. Courir après les pauvres [pour réduire les dépenses de l'État] ; ils savent très bien qu'ils ne reverront plus cet argent-là. L'argent est dans les abris fiscaux, dans les impôts qu'ils ne perçoivent pas, alors c'est très complexe » (participant 17). Depuis des années, plusieurs milliards dorment dans les paradis fiscaux et auraient pu être utilisés pour réduire la pauvreté, notamment en réinvestissant massivement dans les programmes sociaux, en augmentant le salaire minimum ou en instaurant un revenu minimum garanti universel. Selon le gouvernement, « [l]a richesse financière détenue par des Québécois dans les paradis fiscaux serait de l'ordre de 13 milliards de dollars. En conséquence, les pertes fiscales attribuables à ces stratagèmes fiscaux s'élèveraient à 257 millions de dollars annuellement pour le gouvernement du Québec⁵³ » (Québec 2017, 60).

⁵³ « L'hypothèse est faite que le taux de rendement des placements à l'étranger est de 7 % et que l'imposition de ces revenus aurait été de 25,75 % s'ils avaient été déclarés au Québec » (Québec 2017, 60).

2 - Gouvernance locale et rôle du communautaire

Pour tendre vers un Québec sans pauvreté, l'ensemble de la société doit se sentir concerné par ce problème. Il faut également prendre en considération les mécanismes de gouvernance locale, le rôle du communautaire et des individus eux-mêmes dans le processus de changement social ; des acteurs coresponsables du développement individuel et collectif.

Dans un contexte où plusieurs régions se retrouvent en décroissance démographique et économique, plusieurs localités sont considérées comme étant en dévitalisation sur le territoire de la Chaudière-Appalaches, particulièrement dans la couronne sud des MRC de Montmagny-L'Islet, Les Etchemins, une partie de Bellechasse et de Beauce-Sartigan, ainsi que la MRC des Appalaches, plus au centre, mais durement touché depuis la fin de l'industrie de l'amiante. Ce processus de dévitalisation est venu de pair avec la délocalisation de grandes industries du textile et du bois, qui offraient dans les années 1990 des salaires beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui (en dollars constants).



Installations minières désaffectées, Thetford Mine, octobre 2014 (Gagnon Poulin et Fortin 2015).

Pour faire face à l'augmentation de la pauvreté et à la diminution des services collaborant à l'isolement, une plus grande gouvernance locale et des stratégies d'intervention socio territoriale intégrée sont mis en pratique par des groupes de citoyens et des organismes communautaires, c'est-à-dire du bas vers le haut, sans attendre l'intervention de l'État, en plaçant « [...] les communautés locales au centre des processus de résolution des problèmes sociaux » (St-Germain 2013, 37) :

Il s'agit de stratégies qui mobilisent l'ensemble des actrices et acteurs concernés (institutions, élus, citoyens, organismes communautaires, entreprises, fondations) dans la recherche de solutions à l'échelle de différents territoires (région, municipalité, ville, quartier), ouvrant la voie vers une action plus territorialisée et concertée, se voulant plus intégrée en matière de lutte contre la pauvreté ; c'est-à-dire à une prise en compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté et une volonté d'articulation de l'action entre les acteurs, les secteurs et les niveaux d'intervention (St-Germain 2013, 37).

Les Groupes de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP), auxquels j'assiste périodiquement, sont justement composés de la sorte, afin de mieux représenter la population et favoriser une gouvernance inclusive.

L'intervention socio territoriale intégrée de type communautaire émane des communautés locales souvent sous le leadership communautaire, dans la mise en œuvre de stratégies qui regroupent diverses organisations issues du milieu communautaire (organismes communautaires, tables de quartier, démarches de revitalisation), institutionnel (santé et services sociaux, éducation,) et parapublic (municipalités, office municipal d'habitation, centre local de développement, etc.), lesquelles sont regroupées autour d'enjeux partagés et d'une identité construite à partir d'une référence territoriale (St-Germain 2013, 39).

Dans le cadre de cette recherche, j'ai pu corroborer l'importance du milieu communautaire dans la vie des personnes en situation de pauvreté en raison des manques de l'État en la matière ; « [...] tels la mise en place de services de proximité, des réseaux d'entraide, la

vitalité de la vie de quartier, le renforcement des infrastructures locales et communautaires, l'accès aux ressources et équipements collectifs, etc. La vision de la pauvreté dépasse ainsi son seul aspect économique pour couvrir l'étendue des dimensions qu'elle couvre (citoyenneté, lien social, conditions de vie, participation) [St-Germain 2013, 40]. Cette vision et ces pratiques ont été déterminantes dans la vie de mes informateurs vivant ou ayant vécu la pauvreté pour bonifier leur situation, comme l'illustrent ces quelques témoignages :

- Je pense que c'est du monde qui a la volonté d'aider. [...] Ils sont plus près de la réalité. C'est sûr que si tu te promènes en limousine toute la journée, tu soupes dans des restaurants à 1 000 \$, t'es pas mal détaché de tout ! (participant 5)
- Ils m'ont donné un fichu coup de main, du point de vue psychologique, parce que c'est pas évident de passer à travers tout ça (participant 36).
- Ça me permet de me valoriser. [...] J'ai beaucoup de respect pour ces personnes. Ils n'ont pas de préjugés ces personnes-là. On connaît plein de monde de toute sorte de milieux. Ils sont capables de voir la valeur des gens, pas juste une personne qui habite en HLM. Si le communautaire n'était pas là, il faudrait aller quêter dans les rues, comme dans l'ancien temps (participante 19).
- À la maison d'hébergement, j'étais en transition pour une grosse dépression majeure. Eux, ils m'ont aidé. J'ai voulu faire un peu de bénévolat chez eux. Ils m'ont ouvert un plateau de travail (participant 15).
- Ici, il y a beaucoup d'activités et à moindre coup. Ça aide à faire sortir les personnes, à être moins renfermé et être avec d'autres personnes qui vivent la même situation (participante 8).
- [Sans le milieu communautaire], je ne sais pas ce que j'aurais fait. C'est devenu mon monde (participante 1).

Pour Lise St-Germain, l'approche de développement « holistique et durable » est la clé du succès du milieu communautaire en matière de lutte contre la pauvreté : « [...] elle se veut multidimensionnelle (économique, sociale, culturelle, environnementale, territoriale et symbolique) plutôt que sectorielle, visant l'articulation et l'intégration de plusieurs dimensions de la pauvreté dans une même stratégie d'intervention, un même projet, une même action (St-Germain 2013, 40).

Toutefois, requérir les services d'un organisme communautaire pour combler ses besoins de base pour la première fois ne se fait pas de gâité de cœur. En effet, la majorité de mes informateurs ont affirmé avoir été « gênés », avoir « honte », vouloir « se cacher » pour ne pas être reconnus : « Il y a toujours le regard des autres. À l'époque, j'étais très mal habillé. Piler sur son orgueil pour aller dans les banques alimentaires, c'est une épreuve à vivre. Certains endroits, j'ai toujours refusé d'y aller, surtout quand on doit faire la queue à l'extérieur. Je ne voulais pas qu'on me voit » (participant 15). Au départ, c'est généralement par nécessité plutôt que par choix que l'on fréquente un organisme, mais le simple fait de le faire témoigne de l'agentivité de ces personnes pour améliorer leur situation.

Conclusion

Bien que chacune de ces propositions est intéressante à plusieurs égards et qu'elles pourraient aider à tendre vers un Québec sans pauvreté, il faut toutefois demeurer prudent, particulièrement en ce qui a trait au Revenu minimum garanti qui serait compris et instauré

dans une logique néolibérale. La hausse du taux général du salaire minimum à 15 \$/h dès 2018 et l'amélioration des conditions de travail sont sans aucun doute une façon de réduire le nombre de travailleurs en situation de pauvreté et un meilleur incitatif au travail que les pénalités imposées aux prestataires, mais l'État refuse toujours de le faire pour l'instant, affirme-t-on ; évoquant la capacité de payer des entreprises (en se référant au ratio de 47 % du salaire horaire moyen). On a vu que la situation est similaire concernant la répartition de la richesse et les paradis fiscaux ; l'État affirme avoir l'intention de le faire, mais les mesures et les résultats concrets se font toujours attendre.

Même s'il s'agit de pistes de solutions reconnues, il reste encore beaucoup de travail à faire pour améliorer l'accès aux transports collectifs et aux logements abordables. Le troisième plan d'action de lutte contre la pauvreté 2017-2023 souligne l'importance du transport collectif, mais aucune mesure ne s'y attarde directement, tandis que 242,7 M\$ (déjà financés) d'investissements en logement social sont prévus d'ici la fin du plan (MTESS 2017, 45). Il reste à voir si le programme ne sera pas amputé, comme cela avait été le cas avec AccesLogis au cours du mandat 2014-2018 (-128 M\$ entre 2014 et 2016 [IRIS 2016]).

À la suite de l'analyse et d'une discussion sur les discours aux chapitres 5 à 9, on a vu que les préjugés, les représentations populaires du « pauvre » et de la pauvreté posent problème à l'atteinte des objectifs de la Loi 112. Réduire les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté demeure une priorité pour mieux comprendre ce phénomène social.



La gouvernance locale pour mieux lutter contre la pauvreté (Gagnon Poulin et Fortin 2015).

Enfin, dans un contexte où l'État propose, promet et agit souvent de façon maladroite et inadaptée en matière de lutte contre la pauvreté, la gouvernance locale, selon l'approche d'intervention socio territoriale intégrée, incluant une diversité d'acteurs locaux semble être une excellente piste de solution, plus près des gens et de leurs réalités, pour l'émancipation des individus et la revitalisation de l'ensemble des communautés.

CONCLUSION

Cette recherche a permis d'illustrer le caractère hégémonique de l'étiquette de pauvreté, ainsi que son influence sur la participation sociale des personnes concernées. À travers une analyse de contenu, j'ai pu démontrer comment les groupes dominants maintiennent leur position en reproduisant des conditions ou un « contrat social » qui leur sont favorables, au détriment du reste de la population, désavantageant surtout les moins nantis. Pour remettre en question l'« ordre des choses » et résister, j'ai souligné l'importance d'être capable de se mobiliser autour d'enjeux communs, même si les personnes « pauvres » ont des réalités fondamentalement hétérogènes et qu'elles doivent le faire dans un contexte où le phénomène est avant tout compris à partir du modèle néolibéral. Les discours sur la pauvreté renferment donc des éléments hégémoniques ayant une influence sur la façon dont on perçoit le monde et que l'on imagine la lutte contre la pauvreté, comme nous l'avons vu avec l'exemple de la Banque mondiale au chapitre 2, dont ses administrateurs continuent d'encourager cette même utopie de processus : le désengagement de l'État et le libre marché comme solutions à la pauvreté. Suivant cette même doctrine économique, le Québec a connu toute sorte de compressions budgétaires, « réingénieries », restructurations, austérité ou « rigueur » économique au nom du retour à l'équilibre budgétaire et de la prospérité (pour tous ?), sans même présenter une seule prévision des « économies » que pourraient représenter ces changements sur le long terme ou de leur profitabilité pour l'ensemble de la population.

Au chapitre 3, je soulignais l'importance de demeurer prudent lorsque l'on utilise des indices de faibles revenus et d'inégalités sociales, ainsi que des données statistiques en général, particulièrement lorsque ces données touchent les conditions de vie d'une population, puisqu'elles ne sont qu'un portrait approximatif et qu'elles peuvent être récupérées à des fins politiques, ce qui est d'ailleurs souvent le cas. Il est aussi essentiel de comprendre comment ces données sont collectées et analysées afin de déterminer quel indicateur est le plus approprié, ou encore s'il s'agit d'informations provenant d'enquêtes intéressées. Le terrain ethnographique demeure, selon moi, une excellente façon de valider ou d'invalider les informations véhiculées par ces chiffres et ainsi mieux comprendre les réalités à l'étude.

Plus loin, j'ai tenté de présenter des notions de base sur les formes que peut prendre la pauvreté dans nos sociétés et comment l'État tente de la réguler. Nous avons vu que le degré d'intervention de l'État et les transformations de l'assistance sociale peuvent avoir une incidence sur l'identité d'assisté, tout comme les bouleversements du modèle économique ont collaboré à l'altération des représentations populaires du « pauvre » et de la pauvreté ; ce qui viendra avec la création et le renforcement des catégories d'assisté, parallèlement aux programmes d'aide financière basés sur la contrepartie.

Les solutions proposées par l'État pour lutter contre la pauvreté ne sont toutefois pas uniques ; plusieurs voix se font entendre pour proposer un discours alternatif ; surtout porter par le milieu communautaire. Rappelons que 1 800 organismes avaient appuyé le Collectif

pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (aujourd'hui Collectif pour un Québec sans pauvreté) pour que le Québec adopte la *Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (chapitre 5). Même si cette dernière a ses lacunes, l'État a depuis l'obligation de mesurer les impacts de ses plans d'action de lutte contre la pauvreté, prévus par la Loi. Pour assurer l'efficacité de ces plans d'action et pour respecter l'esprit de la Loi 112, ils devraient, en théorie, être réalisés à partir des recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP), du Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), mais en pratiques, plusieurs aspects sont mal interprétés ou complètement ignorés.

Nous avons noté que les trois plans présentés renforcent le concept de « réciprocité assistancielle » (Morel 2002), les catégories d'assisté (sans contrainte, avec contrainte temporaire, avec contrainte sévère) et créent même une quatrième catégorie avec le troisième plan : la « contrainte sévère permanente » ; allant ainsi à l'encontre des recommandations du CEPE du CCLP et donc de l'esprit de la Loi 112 concernant le sort des prestataires considérés « aptes » au travail. Rappelons qu'au terme du plan en cours (2023), les personnes seules « aptes » au travail ne couvriront que 55 % de leur besoin de base selon la MPC ; un seuil que le gouvernement choisit de ne pas dépasser au nom de l'« incitation » au travail. Les études démontrent plutôt que les mesures incitatives trop coercitives collaborent à la reproduction de la pauvreté systémique, notamment par la précarisation du marché de l'emploi qui se retrouve avec une banque de travailleurs précaires n'ayant d'autres choix que d'accepter l'emploi qu'on leur offre. Beaudin pose ces deux questions :

Que faire quand l'anti-solidarité s'inscrit dans la fibre même de l'organisation économique qui disloque la société et qui réduit les gens au statut de « quêteux d'emploi prêts-à-jeter », quand l'économie trahit la vocation indiquée par son étymologie - *oikos* (maison), *nomos* (gestion) - soit d'être gestion de la société comme une maisonnée fraternelle où personne ne soit « de trop », et non comme une jungle? Comment échapper à la culture du désespoir qui s'infiltrer par la perversion du travail humain? (Beaudin 1995, 26)

Cette relation inégale entre patrons et employés, jumelée à la baisse importante du taux de syndicalisation depuis la fin des années 1970 ont encouragé la dégradation des conditions de travail et la prolifération d'emplois précaires ou ce que Loïc Wacquant appelle les *subporverty jobs* : « [...] *a labor parole program designed to push its 'beneficiaries' into the subpoverty jobs that have proliferated after the discarding of the Fordist-Keynesian compromise* » (Wacquant 2009, 43). Ainsi, la trajectoire d'un sans-emploi aura tendance à être circulaire : de l'assurance emploi, à l'aide sociale, à un emploi précaire et ainsi de suite. Évidemment, si le prestataire dispose d'un meilleur revenu, il tendra à avoir davantage de temps pour se former, chercher et trouver un emploi qui lui convient, pourra mieux s'alimenter, se loger et demeurer en meilleure santé physique et mentale, plutôt que de monopoliser son temps à chercher comment joindre les deux bouts. Malgré cela, l'État s'accroche à son modèle d'activation des prestataires et durcit les mesures coercitives qui y sont associées ; renforçant parallèlement les catégories d'assistés, entre « aptes » et « inaptes », alimentant ainsi la dichotomie entre le « pauvre méritant » et « non méritant ».

Comme rapporté dans les plans d'action du MTESS (chapitre 6 et 7), l'élimination de la pauvreté passe par la croissance économique, la création d'emplois et par une meilleure protection des personnes dites vulnérables. L'État propose donc aux prestataires « aptes » au travail de se trouver un emploi pour sortir de la pauvreté. Qu'en est-il alors des

travailleurs pauvres et des employés travaillant au salaire minimum à raison de 25 heures par semaine en moyenne ? Le modèle d'activation des prestataires ou le *workfare* encourage les préjugés envers les personnes prestataires de l'assistance sociale, particulièrement pour les personnes considérées « aptes » au travail, car ces dernières n'auraient pas rempli leur partie du « contrat de réciprocité assistancielle », du moins du point de vue de l'État, des radios de confrontation et d'une partie de la population. Il s'agit donc d'une aide conditionnelle à leur état de santé, à leur participation au marché du travail ou aux formations de réinsertion à l'emploi. Le gouvernement, quant à lui, se félicite de présenter les plus bas taux d'assistance sociale depuis 1976 en qualifiant maladroitement ces données d'« indicateurs de pauvreté ». Ainsi, l'État, certains médias et une partie de la population semblent avoir fait marche arrière et redirigé la responsabilité vers les individus, contrairement aux recommandations du rapport Boucher de 1963 qui reconnaissait la pauvreté comme phénomène social plus large.

Qui plus est, l'articulation du discours de l'État et du discours populaire modèle l'imaginaire collectif au sujet de la pauvreté et des personnes à faible revenu. En prétendant que les individus sont les seuls responsables de leur situation socioéconomique, il est difficile d'imaginer que l'ensemble de la société puisse consentir à construire un futur sans pauvreté. « Le moi de chaque individu est devenu un capital qu'il faut faire fructifier. Comme dans la parabole des talents, ceux qui ne sont pas dans cette idéologie de la 'réalisation de soi-même', qui ne savent pas 'gérer' convenablement leur existence et qui n'arrivent pas à devenir 'entrepreneurs' de leur propre vie, sont voués à la damnation » (Gaulejac, Blondel et Taboada-Leonetti 2015, 31). Cette dynamique est une entrave à la

participation sociale des premiers concernés étant donné l'impact négatif de ces préjugés sur la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et sur leur agentivité.

Nous avons vu que ces représentations ont évolué dans le temps, parallèlement aux transformations de l'État-providence, soit d'une idéologie universaliste et inclusive, vers un régime méritocratique basé sur la contrepartie, créant par le fait même les catégories d'assistés et les règles qui y sont associées. Sans se conformer à une catégorie, la personne dans le besoin n'a pas droit à l'aide de l'État. On peut se demander pourquoi ces contraintes sont aussi imposées aux personnes qui ne sont pas en mesure de s'inscrire dans cette logique de contrepartie, c'est-à-dire les personnes ayant une « contrainte sévère », prestataires du Programme de solidarité sociale. J'ai souligné que le programme ne respecte pas l'esprit de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* ni de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle*, ou encore des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. On peut en conclure que les règles du programme sont un frein au plein exercice de leurs droits et libertés socioéconomiques et culturels. Pour les organismes de défense des droits des personnes en situation de handicap, il est fondamental que l'on élimine ces contraintes, que les montants accordés couvrent leur besoin de base sans tenir compte des revenus de leur conjoint, qu'elles aient la liberté d'épargner, de voyager, de travailler, de s'éduquer et d'être socialement aussi actives que tout autre citoyen du Québec.

En ce qui a trait aux pistes de solution pour tendre vers un Québec sans pauvreté abordées au chapitre 10, je notais l'importance de réduire les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté pour mieux comprendre le phénomène. Pour se faire, il faut adopter une approche critique face aux discours entourant la pauvreté et tenter de saisir les déterminants de la reproduction systémique de la pauvreté. Si l'on croit que les personnes « pauvres » sont les seules responsables de leur situation, c'est-à-dire en raison de comportements fautifs, pourquoi alors s'interroger sur ce que l'ensemble de la société pourrait faire pour lutter contre la pauvreté ? Enfin, une fois ce cheminement accompli, on peut commencer à imaginer des façons de bonifier le « contrat social », comme l'instauration d'un Revenu minimum garanti (RMG), l'augmentation du salaire minimum, l'amélioration des conditions de travail, une meilleure redistribution de la richesse ou en consolidant l'accès aux services publics. La hausse du taux général du salaire minimum à 15 \$/h et la révision des règles du marché de l'emploi sont certainement des façons de réduire le nombre de travailleurs en situation de pauvreté, mais il faudra que l'État abandonne son seuil idéologique fixé à 47 % du salaire horaire moyen et qu'il rééquilibre les rapports de force entre les travailleurs et les entreprises. Pour que l'État ait également les moyens de réinvestir dans les programmes sociaux (santé, éducation, assistance sociale, logement, transport collectif, etc.), il faudrait qu'il y ait une véritable volonté politique de les acquérir, notamment en luttant farouchement contre les paradis fiscaux et en rétablissant un impôt plus progressif pour une répartition de la richesse plus équitable. Bien que parfois critiquées, les mesures sociales soutenues par l'État dans les dernières décennies n'ont absolument rien enlevé aux plus riches. En effet, que l'on parle des CPE, des programmes d'assistance sociale, du système de santé ou d'éducation, les entreprises et les 20 % des

ménages les mieux nantis du Québec n'ont connu que des réductions d'impôts et de nouvelles façons d'éviter d'en payer. « Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, zones franches, exonération de la taxe foncière, facilités comptables, niches et allègements en tous genres : au fil des décennies, les pouvoirs publics ont taillé un environnement fiscal et réglementaire sur mesure pour le patronat, sans aucune contrepartie. L'État-providence fonctionne donc très bien... pour les entreprises » (De Brie 2018, 12). Martin Luther King allait dans le même sens à la toute fin de sa vie, lorsque l'on comprit que son combat ne se limitait pas à lutter contre la ségrégation, mais qu'il s'étendait à la défense des droits civiques des sans voix. « Il est temps que les groupes privilégiés lâchent un peu de leurs millions ; cela n'a rien coûté de déségréguer le Sud ou de nous donner le droit de vote ; maintenant, c'est différent. [...] Quand on commence à se demander pourquoi il y a quarante millions de pauvres dans ce pays, on en vient à d'autres questions sur la répartition des richesses : qui possède le pétrole ? Qui possède le minerai de fer ? » (Luther King 1967, dans Laurent 2018, 19)

Bref, si l'on considère que l'État n'est pas assez efficace en matière de lutte contre la pauvreté, la gouvernance locale impliquant des acteurs coresponsables du développement des collectivités, comme ceux issus du communautaire, du réseau de la santé et des services sociaux, du système d'éducation, d'élus et avec la participation de citoyens de tous les milieux socioéconomiques semble être une excellente façon d'entamer le processus, et ce, du bas vers le haut, sans attendre l'intervention de l'État. Ainsi, cette gouvernance locale doit faire face aux contraintes structurelles imposées par le modèle dominant, allant à l'encontre de la construction d'une économie politique solidaire dans laquelle il est possible

d'imaginer un Québec sans pauvreté. Ces solutions, quelles qu'elles soient, doivent donc être pensées, comprises et appliquées à l'extérieur de l'idéologie néolibérale qui conçoit la société comme un simple agrégat d'individus « libres », responsables de leur sort ; méprisant par le fait même les personnes qui n'auraient pas saisi les soi-disant « chances » d'ascension sociale accessibles à tous, promises par un modèle ayant rendu possible la monopolisation de plus de la moitié de la richesse mondiale entre les mains de huit personnes (OXFAM 2017, 1).

Enfin, cette recherche a su démontrer que les mesures de lutte contre la pauvreté présentées dans les trois plans d'action depuis l'adoption de la Loi 112, ainsi que les discours qui s'y rattachent ont une influence sur la participation sociale des individus rencontrés dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, donc sur leur agentivité, et ce, à divers degrés. Dans chacun de ces plans d'action, on mentionne que la meilleure solution à la pauvreté est l'emploi pour les personnes dites aptes au travail et la protection des plus « vulnérables ». On comprend qu'on divise les assistés en catégories, « aptes » et « inaptes », et qu'on n'aborde pas la question des travailleurs pauvres. Pour les personnes avec « contrainte sévère », je démontre qu'elles sont, en quelque sorte, exclues étant donné l'importance que l'on accorde à la productivité et à la participation au marché du travail. On leur impose des règles comparables aux personnes dites aptes au travail, ce qui a une influence sur leur agentivité, et le fait d'être considérées « inaptes » a également des effets négatifs sur l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes, comme si elles ne pouvaient pas participer activement à la société. Cette thèse s'attarde davantage aux personnes dites aptes au travail, principalement en raison de l'importance croissante des mesures d'employabilité dans les

plans d'action et en raison du contexte de plein emploi sur mon terrain ethnographique.

Déjà en 1995, Michel Beaudin notait le caractère hégémonique de l'employabilité :

[P]our les gouvernements chargés de plier la main-d'œuvre aux besoins du capital, [cette] même réalité se nomme « employabilité ». C'est la main-d'œuvre de ce second volet, la plupart du temps sous-utilisée et sous-payée, qui tend à devenir majoritaire. Elle est, en fait, condamnée aux « portes tournantes » du « bien-être social - programmes gouvernementaux de réinsertion au travail - *jobbines* - chômage (parfois, si éligible) - et à nouveau bien-être social, etc. ». C'est surtout dans ce sous-monde du travail que se fait la fameuse « création d'emplois »! (Beaudin 1995, 17)

On note que les mesures d'insertion qui concernent les personnes « aptes » au travail, ainsi que les discours les responsabilisant de leur situation socioéconomique peuvent favoriser leur exclusion sociale. Ces effets sont variables, se vivent différemment d'une personne à l'autre et ne sont pas figés dans le temps, comme on l'a vu dans les extraits d'entrevue rapportés tout au long du texte et plus particulièrement au chapitre 9.

À l'écriture de ces lignes, le gouvernement canadien venait tout juste de dévoiler les derniers chiffres concernant le marché de l'emploi. « Bonne nouvelle », entend-on dans la plupart des médias, même les plus sérieux : « Le taux de chômage à son plus bas en 40 ans au Canada », soit 5,8 % en juillet 2018 (Radio-Canada, 10 août 2018). En effet, les statistiques du Québec et de mon terrain ethnographique vont dans le même sens, même qu'elles sont encore plus impressionnantes, soit 5,4 % pour l'ensemble du Québec, 4,6 % pour la Capitale-Nationale et un record de 2,6 % en Chaudière-Appalaches. Si l'on regarde cette « bonne nouvelle » de plus près, Statistique Canada révèle que le marché de l'emploi a « [...] gagné 82 000 postes à temps partiel, mais en a perdu 28 000 à temps plein » (Radio-Canada, 10 août 2018). En suivant la logique de l'État, la « pauvreté » devrait alors

diminuer... Dans les jours suivant la diffusion de ce rapport, je croise une participante à ma recherche, Nicole Jacques, directrice générale à Moisson Beauce, dans un commerce de la région. Dans une conversation informelle, elle me fait part de ses propres statistiques. « Les demandes ne cessent d'augmenter », me dit-elle. En juillet 2018, la banque alimentaire vient en aide à 15 690 personnes par mois, comparativement à 10 226 personnes par mois au début de cette recherche, en 2014. À son arrivée comme directrice générale, en 2008, la banque aidait 2 588 personnes par mois ; donc une augmentation de l'ordre de 506 % en 2018 (Moisson Beauce 2018), et ce, dans un contexte de « plein emploi » avec un taux de faible revenu à 3,7 %, le plus bas au Québec.

Enfin, une sérieuse réflexion doit être entreprise sur la façon dont l'État propose de lutter contre la pauvreté, d'abord en cessant de marteler qu'il faut s'adapter au marché et « [...] accompagner les plus démunis vers l'emploi, qui demeure la meilleure voie de sortie de la pauvreté » (MTESS 2017b, 11), qu'il constate que le concept d'employabilité dans sa forme actuelle, sans revoir les règles du marché du travail, ne fonctionne pas, même qu'il précarise davantage les emplois et rend la population plus vulnérable à la pauvreté. Ce nouveau « contrat social » offre au secteur privé une nouvelle force de travail; des milliers de bénéficiaires de l'aide sociale jugés « aptes » au travail poussés vers les emplois les plus précaires. Les mesures coercitives ajoutées à l'individualisation des causes de la pauvreté ont un effet de division sociale; le travailleur précaire accuse alors l'assisté de ne pas être digne du peu qu'il a, au lieu de constituer une force populaire qui pourrait freiner la précarisation du marché du travail et éventuellement ébranler les fondements du modèle néolibéral.

Bibliographie

ADLER, Patricia A. et ADLER, Peter, 1987, *Membership Roles in Field Research*. Sage.

ALTHABE, Gérard et Monique SELIM, 1998, *Démarches ethnologiques au présent*. Paris, Harmattan.

AGIER, Michel, 1995, *Pour une anthropologie critique de la pauvreté : Note sur trois paradigmes culturalistes*. Contribution pour le Séminaire préparatoire au Sommet Mondial pour le Développement Social, Royaumont.

ARTHUR, André, 2015a, *Moreault en jase*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 1^{er} septembre, 11 :35.

ARTHUR, André, 2015b, *Moreault en jase*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 21 août, 11 : 34.

BANQUES ALIMENTAIRES CANADA, 2016, *Bilan-faim 2016 : Un rapport complet sur la faim et l'utilisation des banques alimentaires au Canada, qui propose des recommandations pour le changement*. Mississauga : Banques alimentaires Canada.

BEAUDIN, Michel, 1995, « Le travail aux prises avec le néo-libéralisme économique ». *Théologiques*, 3, 2 : 13-32.

BM (Banque mondiale), 2014, *Rapport annuel 2014 : pauvreté, prospérité*. Washington DC : Groupe de la Banque mondiale.

BOISMENU, Gérard, Pascale DUFOUR, et Alain NOËL, 2004, « Les logiques de la contrepartie dans les programmes visant les personnes sans emploi ». Bruxelles : *Les Politiques sociales*, 106-117.

BONOLI, Giuliano, 2010, *The political economy of active labour market policy*. Edinburgh : Working Papers on the Reconciliation of Work and Welfare in Europe RECOWE Publication, Dissemination and Dialogue Centre.

BOUCHARD, Sylvain, 2016, *Bouchard en parle*. Québec : FM93, 4 janvier, 8 : 13.

BOUCHARD, Sylvain, 2014, *Bouchard en parle*. Québec : FM93, 20 février, 7 : 05.

BOUCHARD, Sylvain, 2013, *Bouchard en parle*. Québec : FM93, 15 mai, 9 : 08.

BOUCHARD, Sylvain, 2012, *Ma vie sur le BS*. Québec : FM93, 31 août.

- BOUCHER, J.-Émile, 1963, *Rapport du Comité d'Étude sur l'Assistance publique*, gouvernement du Québec, Comité exécutif, Québec.
- BOUCHER, Marie-Pierre, 2013, « Renverser la tendance à la pauvreté au travail en instaurant un revenu minimum garanti au Québec ? ». *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, 8-2.
- BOURDIEU, Pierre, 2002, « Pour un savoir engagé ». *Le Monde Diplomatique*, février : 3.
- BOURDIEU, Pierre, 1986, « Habitus, code et codification ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, septembre : 40-44.
- BOURDIEU, Pierre, 1984, « Espace social et genèse des 'classes' ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52, 1 : 3-14.
- BOURDIEU, Pierre, 1980, *Le capital social*. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31(1), 2-3.
- BOURGOIS, Philippe, 1995, *In Search of Respect: Selling Crack in El Barrio*. Cambridge University Press.
- BOUVETTE André, 1985, « Hold-up à Mirabel : un anthropologue (s)'est compromis », *Anthropologie et société*, 80, 2 : 29-42.
- BREAUGH, Martin, 2007, *L'expérience plébéienne : une histoire discontinue de la liberté politique*. Paris : Payot.
- BRENNAN, Jordan et Jim STANFORD, 2014, *Dispelling Minimum Wage Mythology The Minimum Wage and the Impact on Jobs in Canada, 1983–2012*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- CANADA, 2017, *Charte canadienne des droits et libertés*. Ottawa : Gouvernement du Canada, Loi constitutionnelle de 1982, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>.
- CASTEL, Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Folio essais. Gallimard.
- CASTEL, Robert, 1994, « La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahiers de recherche sociologique*, 22 : 11-27.
- CCDP (Commission canadienne des droits de la personne), 2015, *Les droits des personnes handicapées à l'égalité et à la non-discrimination : Suivi de l'application au*

Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ottawa : Commission canadienne des droits de la personne.

CCLP (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), 2007, *Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux*. Québec : Gouvernement du Québec.

CDPDJ (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec), 2003, *Après 25 ans, la Charte québécoise des droits et libertés : bilan et recommandations*. Montréal : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 1.

CEPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion), 2018, *Présentation : Origines et fonctions*. Québec : Gouvernement du Québec, <https://www.mtess.gouv.qc.ca/cepe/presentation.asp>.

CEPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion), 2018a, *Taux de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour les personnes et les personnes dans des unités familiales, selon l'âge, le sexe et le type d'unité familiale, Québec, 2002-2015*. Québec : Gouvernement du Québec, 2-2015, https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_MPC_faible_revenu_2002-2015.pdf.

CEPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion), 2016, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2016*. Québec : Gouvernement du Québec.

CEPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion). 2015, *L'exclusion sociale associée à la pauvreté: Synthèse des travaux du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion*. Québec : Gouvernement du Québec.

CEPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion), 2014, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2013*. Québec : Gouvernement du Québec.

CEPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion). 2012, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2012*. Québec : Gouvernement du Québec.

CEPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion), 2009, *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.

CHANTRAINE, Gilles et Olivier RUCHET, 2008, « Dans le dos du pouvoir ». *Vacarme*, 42, 1 : 4-12.

CHAMPOUX, Louis, Marc De Koninck, 2004. *L'avenir c'est aujourd'hui : osons encore d'avantage!* Québec : Centraide Québec Chaudière-Appalaches.

CQSP (Collectif pour un Québec sans pauvreté), 2013, *Historique critique et bilan : dans le cadre du dixième anniversaire de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec.

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE REVENU MINIMUM GARANTI, 2017, *Le revenu minimum garanti : une utopie? Une inspiration pour le Québec : Rapport final du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti*. Québec : Services Québec.

CORTEN, André, Catherine HUART et Ricardo Peñafiel (dir.), 2012, *L'interpellation plébéienne en Amérique latine : violence, actions directes et virage à gauche*. Québec : Presse de l'Université du Québec.

COUILLARD, Marie-Andrée et Florence PIRON, 1996, « Présentation, Les usages et les effets sociaux du savoir scientifique ». *Anthropologie et Sociétés*, 20, 1 : 7-26.

CPQ (Conseil de presse du Québec) 2015, Plainte D2015-05-140. Montréal : Conseil de presse du Québec, <https://conseildepresse.qc.ca/decisions/d2015-05-140/>.

CQSP (Collectif pour un Québec sans pauvreté), 2018, *Histoire du Collectif*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté, <http://www.pauvrete.qc.ca/a-propos-du-collectif/histoire-du-collectif/>.

CQSP (Collectif pour un Québec sans pauvreté), 2016, *Revendications 2016-2017*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté, <http://www.pauvrete.qc.ca/a-propos-du-collectif/revendications/>.

CQSP (Collectif pour un Québec sans pauvreté), 2016a, *Couper dans le logement social, ou comment perpétuer la pauvreté : Semaine d'actions pour sauver AccèsLogis*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté, <http://www.pauvrete.qc.ca/couper-dans-le-logement-social-ou-comment-perpetuer-la-pauvrete/>.

CQSP (Collectif pour un Québec sans pauvreté), 2013, *Historique critique et bilan dans le cadre du dixième anniversaire de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté.

DAVIS Kevin E., Benedict KINGSBURY et Sally Engle MERRY, 2012, « Indicators as a Technology of Global Governance », *Law and Society Review*, 46, 1 : 71-104

DE BRIE, Christian, 2018, « Le fléau de l'assistanat ». Paris : *Le Monde diplomatique*, février, 767 : 12.

DE GAULEJAC, Vincent, Frédéric BLONDEL et Isabelle TABOADA-LEONETTI, 2015 (1994), *La lutte des places*. Paris : Éditions Desclée de Brouwer.

DE GAULEJAC, Vincent et Isabelle TABOADA-LEONETTI, 1994, « La désinsertion sociale : Déchéance sociale et processus d'insertion ». *Recherches et Prévisions*, 38 : 77-83.

DE KONINCK, Marc et al., 2011, *Un préjugé, c'est coller une étiquette : la lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés*. Québec : Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

DENEAULT, Alain, 2014, *Paradis fiscaux: la filière canadienne*. Les éditions Écosociété.

DENIGER, Marc-André, 2012, *Le B.S. mythes et réalités : guide de conscientisation*. Ottawa : Conseil canadien de développement social.

DE QUEIROZ, Jean-Manuel, dans Serge Paugam (dir), 1996, *L'exclusion, l'état des savoir*. Paris : Éditions la découverte.

DESLAURIERS, Jean-Pierre, 1987, « L'analyse en recherche qualitative ». *Cahiers de recherche sociologique*, 5, 2 : 145-152.

DION-VIEN, Daphnée, 2014, « Commissions scolaires : la dernière fusion a coûté 70 millions \$ ». Québec : *Le Soleil*, 21 novembre, <https://www.lesoleil.com/actualite/education/commissions-scolaires-la-derniere-fusion-a-coute-70-millions--507f358cfe3e870087c2283745095f65>.

DSP (Direction de la santé publique), 2017, *Caractérisation des communautés locales de chaudière-appalaches 2016-2017 : « Connaître et mobiliser pour mieux intervenir »*. Québec : Gouvernement du Québec.

DUBET, François, 2015, « Nous avons choisi l'inégalité », *Sciences humaines*, 267, 2 : 19.

DUCHARME, Olivier, 2018, *Travaux forcés : Chemins détournés de l'aide sociale*. Montréal : Écosociété.

DUHAIME, Éric, 2017, *Duhaime-Ségala le midi*. Québec : FM93, 11 décembre, 11 : 30.

DUHAIME, Gérard et Roberson ÉDOUARD (dir.), 2017, *Pauvreté quotidienne, Pauvreté planétaire*. Montréal : Nota Bene, Les séminaire Fernand-Dumont.

ESCOBAR, Arturo, 1995, *Encountering Development : The making and unmaking of the Third World*. Princeton University Press.

FILLION, Jeff, 2016, *RadioPirate*. Québec : RadioPirate, émission du 16 février.

FORTIN, Denis, 1988, *Riches contre pauvres, deux poids, deux mesures ou De l'aide sociale aux plus démunis à l'assistance cachée pour les bien-nantis*. Québec, Les Éditions Autogestionnaires.

FORTIN, Pierre, 2010, « Salaire minimum, pauvreté et emploi : À la recherche du compromis idéal ». *Regards sur le travail*, 7-1.

FOSSIER, Arnaud et Anthony MANICKI, 2007, « Où en est la critique? » *Tracés*. Revue de Sciences humaines, <http://traces.revues.org/306>.

FOUCAULT, Michel, (1994) 2001, *Michel Foucault, Dits et écrits I. 1954-1975*. Paris : Gallimard.

GAGNÉ, Gilbert, 1999, « Libre-échange, souveraineté et américanité : une nouvelle trinité pour le Québec ? ». *Politique et Sociétés*, 18, 1 : 99-107.

GAGNON POULIN, Éric et Louis FORTIN, 2015, [Déséquilibre : pauvreté et inégalités sociales](https://vimeo.com/124643903). Les productions Mission Vision, <https://vimeo.com/124643903>.

GALL, Gérald L., 2006, *L'Accord de Charlottetown*. Historica Canada, L'Encyclopédie canadienne, <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/accord-de-charlottetown/>.

GASPAR, Vitor et Mercedes GARCIA-ESCRIBANO, 2017, *Inégalité : la politique budgétaire peut être décisive*. Département de la communication du FMI, <http://www.imf.org/external/french/np/blog/2017/101117f-1.htm>.

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 2017, *Projets de règlement : Loi sur l'aide aux personnes et aux famille (chapitre A-13.1.1)*. Québec : Gouvernement du Québec.

GLASER, Barney, and Anselm STRAUSS, 1967, *The discovery grounded theory: strategies for qualitative inquiry*. Chicago : Aldin.

GRAVEL, Denis, 2012, *Le show du matin*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 17 octobre.

GROULX, Lionel-Henri, 2005, *Revenu minimum garanti. Comparaison internationale, analyses et débats*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

HAJOUÏ, Youssef, 2017, *Bulletin sur le marché du travail au Québec, décembre 2017 : Évolution conjoncturelle*. Québec : Gouvernement du Québec, Information sur le marché du travail.

HARVEY, David, 2000, *Spaces of Hope*. University of California Press.

HARVEY, David, 2006, *A Brief History of Neoliberalism*. Oxford University Press.

HECKATHORN, Douglas D., 1997, « Respondent-driven sampling: a new approach to the study of hidden populations ». *Social problems* 44, 2: 174-199.

HENRY, Jacques, 1977, « L'efficacité, l'égalité, l'équité et la répartition personnelle des revenus ». *L'Actualité économique*, avril-juin, 53, 2.

INM (Institut du Nouveau Monde), 2016, *L'État du Québec 2017 : 20 clés pour comprendre les enjeux actuels*. Montréal : Del Busso éditeur.

INRS (Institut national de recherche scientifique), 2011, *Portrait socioéconomique de la région de la Chaudière-Appalaches : Synthèse des territoires relevant des centres locaux d'emploi (CLE)*. Québec : Emploi Québec.

IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), 2016, *Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec*. Montréal : <https://austerite.iris-recherche.qc.ca/>.

ISQ (Institut de la statistique du Québec), 2016, *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ISQ (Institut de la statistique du Québec), 2015, *Profils statistiques par région et MRC géographiques*. Québec : Gouvernement du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm, consulté le 19 décembre 2017.

ISQ (Institut de la statistique du Québec), 2014, *Tendances historiques de la syndicalisation chez les femmes et les hommes au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.

JODOÏN, Mario, 2015, *Le coefficient de Gini*. Institut du nouveau monde : <http://inm.qc.ca/blog/le-coefficient-de-gini/>.

KAUFMANN, Laurence, 2002, « La prédication 'nostrologique'. Quelques réflexions sur la nature du politique ». *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, XL-124 : 283-308.

KURTZ, Donald V., 1996, *Hegemony and Anthropology: Gramsci, exegeses*, Critique of Anthropology reinterpretations.

LABRIE, Vivian, 2014, *La Mesure du panier de consommation et les seuils de faible revenu*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté.

LABRIE, Vivian, 2003, *La loi 112 un an après : Chronologie de la première année après l'adoption de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté.

LANDRY, Jérôme, 2015, *Le show du matin*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 17 avril, 8 : 20.

LAUTIER, Bruno, 2002, « Pourquoi faut-il aider les pauvres? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté ». Paris, *Revue Tiers Monde*, Éditions de la Sorbonne, 137-165.

LARIVIÈRE, Virginie et Serge PETITCLERC 2017, Lettre ouverte : *Lutte à la pauvreté: trop peu, trop tard*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 21 juin, <http://www.pauvrete.qc.ca/lutte-a-la-pauvrete-trop-peu-trop-tard/>.

LEARS, T. J. Jackson, 1985, « The Concept of Cultural Hegemony: Problems and Possibilities ». *The American Historical Review*, 90, 3 : 567-593.

LEBEL, Alexandre (dir.), 2015, *L'identification des déserts alimentaires en milieu rural*. Sainte-Marie : Centre intégré de santé et services sociaux de la Chaudière-Appalaches.

LECAVALIER, Charles, 2016, « Vers un État moins gros : Le revenu minimum garanti entrainerait une baisse du nombre de fonctionnaires ». Québec : Le Journal de Québec, 2 février 2016, <http://www.journaldequebec.com/2016/02/02/vers-un-etat-moins-gros>.

LEFEBVRE, Henri, 1974, *La production sociale de l'espace*. Paris : Éditions Anthropos.

LESERVOISIER, Olivier (dir) et al., 2005, *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales : Retour réflexif sur la situation d'enquête*. Édition Karthala.

LESSARD, Jean-François, 2015, « Résignation tranquille et dérives autoritaires ». *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 14 : 236-244. <http://id.erudit.org/iderudit/79413ac>.

LEWIS, Oscar, 1975, *Five families: Mexican case studies in the culture of poverty*. Basic Books.

LEWIS, Oscar, 1966, *La vida: a Puerto Rican family in the culture of poverty-San Juan and New York* (Vol. 13). New York: Random House.

LIZARDO, Omar, 2013, *Habitus*, dans KALDIS, Byron (Ed.) *Encyclopedia of Philosophy and the Social Sciences*. Thousand Oaks : Sage Publications.

LOW, Setha M. et Sally Engel MERRY, 2010, *Engaged Anthropology: Diversity and Dilemmas*. *Current Anthropology*, 51, Supplement 2 : S203-S226.

LUTHER KING, Martin, 1967, « Where do we go from here ? », discours prononcé à Atlanta le 16 août, dans Sylvie LAURENT, 2018, « Le dernier combat de Martin Luther King ». Paris : *Le Monde diplomatique*, avril, 19.

MACKENZIE, C., 2012, « Agency: un mot, un engagement ». *Rives méditerranéennes*, 41: 2-4.

MAHMOOD, Saba, 2004, *Politics of Piety*. Princeton : Princeton University Press.

MAMOT (Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire) 2016, *L'organisation municipale au Québec en 2016*. Québec : Gouvernement du Québec.

MARTIN, James, 2002 (ed.), *Antonio Gramsci: Critical Assessments of Leading Political Philosophers*. London : Routledge.

MARTIN, Olivier, 2016, « Chiffrer pour évaluer? ». *La vie des idées*, 11 avril, <http://www.laviedesidees.fr/Chiffrer-pour-evaluer.html>.

MASCHINO, Dalil, 2010, « La fixation du salaire minimum au Québec ». *Regards sur le travail*, 7-1.

MAURAI, Dominic, 2012a, *Maurais live*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 17 octobre.

MAURAI, Dominic, 2012b, *Maurais live*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 27 mars, 10 : 53.

MESS (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2011, *Plan d'action stratégique 2011-2014*. Québec : Gouvernement du Québec.

MESS (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2010a, *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*. Québec : Gouvernement du Québec.

MESS (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2010b, *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*. Québec : Gouvernement du Québec.

MESSF (Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille) 2004, *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec : Gouvernement du Québec.

MICHAUD, Jean, 2012, « Hmong Infrapolitics: A View From Vietnam ». *Ethnic and Racial Studies*, 35, 11 : 1853-1873.

MILLER, David, 1999, *Principles of Social Justice*. Cambridge : Harvard University Press.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, 2017, *Règles budgétaires pour l'exercice financier 2017-2018 : Centres de la petite enfance*. Québec : Gouvernement du Québec.

MOISSON BEAUCE, 2018, *Évolution du nombre de personnes aidées par mois, 2008-2018*. Saint-Georges : Moisson Beauce, document du conseil d'administration.

MONETTE, Carl, 2015, *Monette*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 20 mars, 12 : 20.

MONETTE, Carl, 2014, *Monette*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 10 novembre, 13 : 52.

MONETTE, Carl, 2012, *Monette*. Québec : CHOI 98,1 Radio X, 19 janvier.

MOORE, Barrington Jr., 1978: *Injustice: The Social Bases of Obedience and Revolt*. États-Unis, Sharpe Publisher.

MOREL, Sylvie, 2002, *Modèle du workfare ou modèle de l'insertion?: la transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec*. Condition féminine Canada.

MTESS (Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2018, *Nouveaux montants des prestations : Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale*. Québec : Gouvernement du Québec.

MTESS (Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2017a, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*. Québec : Gouvernement du Québec, Service de l'analyse et de l'information de gestion.

MTESS (Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2017b, *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : Un revenu de base pour une société plus juste*. Québec : Gouvernement du Québec, Service de l'analyse et de l'information de gestion.

MTESS (Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2017c, *Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale : biens et avoir liquide permis*. Québec : Gouvernement du Québec, Portail Québec, <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=202>.

MTESS (Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2015a, *Mission*, Québec : Gouvernement du Québec, <http://www.mess.gouv.qc.ca/ministere/mission.asp>.

- MTESS (Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale), 2015b, *Plan stratégique 2015-2018*. Québec : Gouvernement du Québec.
- NELSON, Kenneth, 2013, « Social Assistance and EU Poverty Thresholds 1990–2008. Are European Welfare Systems Providing Just and Fair Protection Against Low Income? ». *European Sociological Review*, 29, 2 : 386–401.
- NGOM, Ibra et Virginie ALLARD-GOYER, 2016), *Analyse d'impact réglementaire : Révision du taux général du salaire minimum (TGSM)*. Québec : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/etudes_d_impact/AIR_HausseSal_Min_6jan2016.pdf
- NOËL, Alain, 2002, « Une loi contre la pauvreté: la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». *Lien social et politiques*, 48 : 103-114.
- OPIQ (Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec), 2016, *Toute la lumière sur le salaire minimum*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2015, *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*. OCDE publishing.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 2004, « La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique ». *Espaces Temps* 84,1: 38-50.
- ONU (Organisation des Nations Unies), 2006, *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif*. New York : Siège de l'Organisation des Nations Unies, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>.
- ORTNER, Sherry Beth, 2006, *Anthropology and Social Theory: Culture, Power, and the Acting Subject*. Durham, NC : Duke University Press.
- ORTNER, Sherry Beth 1995, « Resistance and the problem of ethnographic refusal ». *Comparative studies in society and history*, 37, 1 : 173-193.
- OXFAM, 2017, *An Economy for the 99 % : It's time to build a human economy that benefits everyone, not just the privileged few*. Oxford : Oxfam Briefing Paper, January.
- PAILLÉ, Pierre. 1994. « L'analyse par théorisation ancrée ». *Cahiers de recherche sociologique* 23 : 147-181
- PAUGAM, Serge, 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Presses universitaires de France.

PAUGAM, Serge, 1998, *Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion*. Le point de vue sociologique. Genèses.

PAUGAM, Serge (dir), 1996. *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris : Éditions la découverte.

PAUGAM, Serge, 1991, *La disqualification sociale*. Presses universitaires de France.

PEÑAFIEL, Ricardo, 2008, *L'événement discursif paupériste, lutte contre la pauvreté et redéfinition du politique en Amérique Latine : Chili, Mexique, Venezuela (1910-2006)*. Montréal : Université du Québec à Montréal, thèse de doctorat.

PETITCLERC, Serge, 2016, « Réflexion sur le revenu minimum garanti ». Montréal : *Bulletin de liaison de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec*, 41, 2.

PIKETTY, Thomas, 2013, *Le capital au XXI^e siècle*. Paris, Seuil.

QUÉBEC, 2017, *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*. Québec : Gouvernement du Québec, Le Plan économique du Québec.

QUÉBEC, 2008a, *Charte des droits et libertés de la personne*. Québec : Gouvernement du Québec, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM.

QUÉBEC, 2008b. *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Québec : Gouvernement du Québec, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge>.

QUÉBEC, 2002, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q. 112)*. Gouvernement du Québec : Éditeur officiel du Québec.

RADIO-CANADA, 2018, « Le taux de chômage à son plus bas en 40 ans au Canada ». Montréal, Radio-Canada et la Presse canadienne, 10 août, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1117406/canada-emploi-juillet-statistique-canada-baisse-taux-chomage>.

RANCIÈRE, Jacques, 2000, *Le partage du sensible : esthétique et politique*. Paris : La fabrique-éditions.

RAO, Vijayendra et Michael WALTON (eds), 2004, *Culture and Public Action*. Stanford University Press, California.

RAWLS, John, 1975, « A Kantian Conception of Equality », in FREEMAN, Samuel (ed.), 1999, *Collected Papers*. Cambridge: Harvard University Press.

- RAWLS, John, 1971, *A Theory of Justice*. Oxford: Oxford University Press.
- RICE, James. J. et PRINCE, Michael. J., 2013, *Changing politics of Canadian social policy*. University of Toronto Press.
- SALVET, Jean-Marc, 2016, « 300 ex-collègues de Blais veulent le retrait de son projet de loi sur l'aide sociale ». Québec : *Le Soleil*, 30 mai, <https://www.lesoleil.com/actualite/education/300ex-collegues-de-blais-veulent-le-retrait-de-son-projet-de-loi-sur-laide-sociale-f6b55fada1c9fbe539c79efb822d4280>
- SCOTT, James C., 1992, *La domination et les arts de la résistance : Fragments du discours subalterne*. Paris : Éditions Amsterdam.
- SCOTT, James C., 1985, *Weapons of the Weak. Everyday forms of peasant resistance*. New Haven : Yale University Press.
- SÉGAL, Myriam, 2013, *Bouchard en parle*. Québec : FM93, 12 décembre.
- SISCA (Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches), 2011, Portrait socioéconomique de la Chaudière-Appalaches en matière de solidarité et d'inclusion sociale. Québec, Gouvernement du Québec, Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.
- STATISTIQUE CANADA, 2013, *Les lignes de faible revenu, 2011-2012*. Ottawa, Gouvernement du Canada, Série de documents de Recherche – Revenu.
- STATISTIQUE CANADA, 2010, *Les lignes de faible revenu, 2008-2009*. Ottawa : Gouvernement du Canada, Série de documents de Recherche - Revenu.
- STATISTIQUE CANADA, 2009, *Les seuils de faible revenu de 2008 et les mesures de faible revenu de 2007*. Ottawa : Gouvernement du Canada, Série de documents de Recherche - Revenu.
- ST-GERMAIN, Lise, 2013, « Initiatives de lutte contre la pauvreté et intervention socioterritoriale intégrée ». *Nouvelles pratiques sociales*, 26, 1 : 35-49.
- STIGLITZ, Joseph E., 2012, *The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future*. New-York : W. W. Norton & Company, eBooks.
- THOMAS, Peter D., 2013, *Hegemony, passive revolution and the modern Prince*. Thesis Eleven, 117(1), 20-39.
- TILLY, Charles, 1999, *Durable inequality*. University of California Press.

TRIA KERKVLIT, Benedict J., 2009, « Everyday politics in peasant societies (and ours) ». *The Journal of Peasant Studies*, 36, 1 : 227-243.

TURBIDE, Olivier, 2015, « L'efficacité des radios de confrontation en question ». *L'Action nationale*, 105,5 : 8-88.

WACQUANT, Loïc. 2009. *Punishing the poor: The neoliberal government of social insecurity*. Duke University Press.

WACQUANT, Loïc, 2004, *Habitus*, dans Milan ZAFIROVSKI (ed.), *International Encyclopedia of Economic Sociology*. London : Routledge.

WALLACH, Lori M., 2015, « Mirages du libre-échange : Retour sur les promesses de l'ALÉNA ». *Le Monde diplomatique*, juin : 12, <https://www.monde-diplomatique.fr/2015/06/WALLACH/53062>.

WB (WORLD BANK), 2015, *Global Economic Prospects : Having Fiscal Space and Using It*. Washington DC : The World Bank Group.

WILKINSON, Bruce W., 2006, *Libre-échange*. Toronto : Historica Canada, L'Encyclopédie canadienne, <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/libre-échange/>.

WILKINSON, Richard et Kate PICKETT, 2010, *L'égalité, c'est mieux : pourquoi les écarts de richesses ruinent nos sociétés*. Montréal : Les éditions Écosociété.

WILLIAMS J. Fiona, *Agency and Structure Revisited: Rethinking Poverty and Social Exclusion*, dans BARRY M. et HALLETT C. (ed.), *Social Exclusion and Social Work*. ed. London : Russell House Publishing.

WOLFSON, Michael C., 1997, *Mesures d'inégalité divergentes – Théorie et résultats empiriques*, Statistique Canada, no 66.

ZORN, Nicolas, Michel VENNE et Annick POITRAS, 2015, *Les inégalités, un choix de société*. Montréal : Institut du Nouveau Monde.

ANNEXES

ANNEXE 1 – TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LA MPC

Taux de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour les personnes et les personnes dans des unités familiales¹, selon l'âge, le sexe et le type d'unité familiale, Québec, 2002-2015

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Toutes les personnes	10,8	10,2	9,1	10,4	10,1	8,6	9,8	10,2	9,9	10,7	11,8	10,8	9,4	10,9
Personnes de moins de 18 ans	11,6	9,8	8,3	9,3	9,8	6,9	9,1	9,5	8,1	10,2	11,5	11,1	8,7	11,2
Personnes de 18 à 64 ans	12,0	11,8	10,8	12,2	11,7	10,4	11,6	11,4	11,3	12,0	13,5	12,7	11,0	12,8
Personnes de 65 ans et plus	3,5*	1,9*	1,5*	2,9*	2,6*	2,6*	2,9*	5,7*	6,2	5,7	5,1	3,1*	4,0*	3,6
Hommes	10,0	10,0	9,3	10,1	10,0	8,4	9,6	10,3	10,4	10,6	11,9	11,1	8,8	10,9
Hommes, moins de 18 ans	12,6	10,5	9,4	9,1	9,4*	7,1*	9,5*	10,4*	8,9*	10,9*	10,1	11,4	8,3	11,2*
Hommes, 18 à 64 ans	10,2	11,2	10,6	11,9	11,5	9,8	10,9	11,5	11,9	11,8	14,0	13,0	10,1	12,7
Hommes, 65 ans et plus	3,4*	F	F	1,7*	F	F	F	3,9*	5,0*	4,5*	4,8*	2,5*	4,2*	3,2*
Femmes	11,7	10,4	8,9	10,7	10,2	8,9	10,1	10,1	9,5	10,8	11,7	10,5	10,0	11,0
Femmes, moins de 18 ans	10,7	9,1	7,2	9,6*	10,1*	6,6*	8,6*	8,6*	7,3*	9,5*	13,1	10,7*	9,2*	11,3*
Femmes, 18 à 64 ans	13,7	12,5	11,0	12,6	12,0	11,1	12,2	11,3	10,7	12,3	13,1	12,5	12,0	13,0
Femmes, 65 ans et plus	3,7*	2,5*	1,6*	3,8*	2,6*	2,8*	3,2*	7,2*	7,1*	6,6*	5,4*	3,5*	3,8*	3,9*
Personnes seules	23,2	22,8	23,2	26,1	25,1	23,9	24,2	28,6	26,3	26,6	27,1	25,3	23,4	26,8
Personnes seules, hommes	21,8	24,3	25,9	28,0	28,4	25,4	23,0	28,7	28,1	26,5	29,9	28,5	23,7	26,9
Personnes seules, femmes	24,4	21,4	20,5	24,2	22,1	22,5	25,4	28,5	24,5	26,7	24,2	22,2	23,1	26,7
Personnes seules, personnes âgées	5,5*	2,7*	2,5*	5,3*	6,1*	4,6*	6,6*	14,8*	12,9*	12,5*	11,7	6,6*	7,7*	8,5
Personnes seules, hommes âgés	F	F	F	F	F	F	F	15,3*	12,9*	6,8*	13,5*	F	F	9,1*
Personnes seules, femmes âgées	5,4*	F	2,1*	6,3*	F	F	5,7*	14,6*	12,9*	15,1*	10,8*	6,5*	6,4*	8,2*
Personnes seules, moins de 65 ans	29,3	29,6	30,2	33,0	31,8	31,1	30,9	33,6	31,5	32,0	32,9	33,6	29,7	34,5
Personnes seules, hommes, moins de 65 ans	24,5	27,9	29,6	32,0	31,7	29,5	25,7	30,9	31,1	30,4	33,3	33,7	26,7	31,4
Personnes seules, femmes, moins de 65 ans	35,0	31,8	31,0	34,4	31,8	33,0	38,3	37,8	32,0	34,3	32,3	33,5	33,8	38,6
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	8,5	7,7	6,3	7,2	7,1	5,5	6,9	6,3	6,4	7,3	8,5	7,6	6,3	7,4
Personnes dans les couples	8,9*	8,8	7,4*	7,5	7,1	7,1	7,6	7,1*	7,1*	6,4*	8,6	7,2*	6,9*	5,6*
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	6,1*	5,3*	4,4*	5,3*	6,3*	3,5*	6,0*	4,9	4,9*	5,4*	8,6	10,0	4,8*	8,3*
Personnes dans les familles monoparentales	32,4	29,5	23,6	22,8	23,8*	19,7*	20,0*	25,9	25,2*	30,4	29,7	14,4*	29,5	23,8*
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	14,8*	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	37,3	34,2	27,5	26,9	28,6*	21,5*	22,7*	28,6	26,6*	35,0	35,6	16,8*	35,0	28,0*

1. Unités familiales: Personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus au sens de Statistique Canada.

Note : * À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %; F: ne peut être publié.

Attention : il existe un bris de série entre 2005 et 2006.

Source : Statistique Canada, CANSIM, 206-0041 et 206-0042, octobre 2017.

ANNEXE 2 – LES INDICATEURS DE L'EXCLUSION SOCIALE ASSOCIÉE À LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

Indicateurs	Dernière mesure disponible	Évolution
1. Conditions matérielles		
Proportion de ménages qui ont souvent ou parfois peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers	39,4 % des ménages à faible revenu ont eu peur de manquer de nourriture en 2011-2012.	En légère hausse depuis 2007-2008
Proportion du revenu consacré au logement	Les familles à faible revenu consacraient en moyenne 59,3 % de leur revenu disponible au paiement de leur loyer en 2010.	Stable par rapport à 2007
Proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation	7,4 % des familles à faible revenu jugeaient que leur logement était inadéquat en 2010.	En hausse par rapport à 2003
2. Santé		
Proportion de personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler	48,6 % des personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler étaient à faible revenu en 2011-2012.	Stable par rapport à 2007-2008
3. Travail et emploi		
Proportion des chômeurs de longue durée	13,1 % des chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines en 2013.	En hausse depuis 2008
Proportion de travailleurs à temps partiel involontaire	4,5 % des travailleurs occupaient un emploi à temps partiel de manière involontaire en 2013.	Légère hausse depuis 2000
4. Éducation		
Proportion de la population de 25 à 64 ans n'ayant pas de diplôme d'études secondaires	32,2 % de la population québécoise de 25 à 64 ans à faible revenu ne possédaient pas de diplôme d'études secondaires en 2010.	Tendance à la baisse depuis 2000
Proportion de la population ne dépassant pas le niveau 1 en littératie	14,9 % de la population québécoise avaient un très faible niveau de compréhension de texte en 2012 (niveau 1 en littératie).	Pas de mesure antérieure comparable
5. Réseaux (personnels et institutionnels)		
Proportion de personnes ne disposant pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable	26,2 % des personnes à faible revenu ne pouvaient compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable en 2009-2010.	Stable par rapport à 2007-2008

Source : CEPE 2015, 9

**ANNEXE 3 – TAUX DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LA MPC, SELON LES
GROUPES D'ÂGE ET LES TYPES DE MÉNAGES, 2000-2007**

MPC	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Toutes les personnes	12,7	12,1	10,9	9,9	8,9	9,7	9,8	8,5
Moins de 18 ans	15,8	14,5	11,4	9,6	8,3	8,6	9,4	7,3
De 18 à 64 ans	13,7	13,1	12,2	11,4	10,4	11,6	11,6	10,2
65 ans et plus	1,9	2,6	3,3	2	1,6	1,7	1,5	1,8
Hommes	11,6	11,2	10,1	9,6	9	9,6	9,9	8,4
Moins de 18 ans	15,2	13,9	12,2	10,3	9,1	8,7	9,3	8,4
De 18 à 64 ans	12	11,6	10,4	10,8	10,1	11,2	11,4	9,6
65 ans et plus	2,0	2,6	3,4	1,1	1,7	1,5	2,2	1,8
Femmes	13,7	13	11,7	10,1	8,7	9,8	9,8	8,5
Moins de 18 ans	16,3	15,1	10,6	8,8	7,4	8,4	9,6	6,2
De 18 à 64 ans	15,4	14,5	13,9	12,1	10,7	12	11,8	10,8
65 ans et plus	1,7	2,5	3,2	2,6	1,6	1,8	1,0	1,8
Toutes les familles	15,8	15,4	13,9	13	12,4	13,6	13,2	12,3
Familles économiques d'au moins deux personnes	10,1	9,1	9	7,7	6,3	6,8	7	6
Familles âgées	1,9	1,6	4,5	1,7	2,2	2,5	1,6	1,7
Couples mariés âgés	1,0	1,4	1,7	1,0	1,6	1,4	1,0	1,2
Autres familles âgées	5,0	2,1	12,4	3,6	4,2	6,3	3,9	3,5
Familles non âgées	11,5	10,4	9,8	8,6	7	7,5	7,9	6,7
Couples mariés	8,7	9	9	8,3	6,3	7,3	7	6,8
Familles biparentales avec enfants	8,5	8,8	6	5	4,4	4,6	5,7	3,2
Couples mariés avec autres personnes apparentées	3,9	3,6	3,5	2,3	4,7	4,1	0,5	1,6
Familles monoparentales	37,9	30,8	32,1	26,6	22,7	21,6	21,6	19,7
avec un chef masculin	22	11,9	15	11,3	8,7	9,4	8,3	14,1
avec un chef féminin	41,6	35,3	37	30,5	27	25,4	25,9	21,7
Autres familles non âgées	10,9	8	10,2	12,1	5,8	8,5	13,2	10,8
Toutes les personnes seules non âgées	33,6	33,3	29	28,8	29,7	32,6	30,5	29,7
Hommes seuls non âgés	28,7	28,7	24,4	26,8	28,9	31,5	30,2	28,3
Femmes seules non âgées	39,7	39,2	34,6	31,4	30,7	34,1	30,8	31,4
Toutes les personnes seules âgées	2,9	6,0	3,3	2,9	2,3	2,4	2,6	2,7
Hommes seuls âgés	4,3	8,1	4,2	2,3	3,8	2,4	6,6	2,6
Femmes seules âgées	2,4	5,2	3,0	3,0	1,7	2,4	1,0	2,7

Source : MESS 2010a, 39

ANNEXE 4 – CRITÈRES DÉTERMINANT LE TAUX GÉNÉRAL DU SALAIRE MINIMUM

Pour déterminer le taux général du salaire minimum, le gouvernement se base sur deux critères : améliorer le revenu des travailleurs les plus pauvres et favoriser la croissance de l'emploi à partir de cinq axes et 13 sous-critères.

Axes

Axe I : Impact de la modification proposée sur le pouvoir d'achat des salariés et sur la participation à l'enrichissement collectif;

Axe II : Impact de la modification proposée sur la compétitivité des entreprises;

Axe III : Impact de la modification proposée sur l'emploi;

Axe IV : Impact de la modification proposée sur l'incitation au travail

Sous-critères

1. Indice des prix à la consommation (IPC)
2. Produit intérieur brut par habitant (PIB)
3. Salaire horaire moyen
4. Caractéristiques socio-économiques des personnes touchées par la hausse du salaire minimum
5. Secteurs employant le plus grand nombre de salariés au salaire minimum
6. Estimation de la hausse de la masse salariale des entreprises
7. Salaire minimum versé dans d'autres provinces ou États
8. Ratio salaire minimum / salaire horaire moyen
9. Variation de la productivité au Canada

10. Pourcentage d'une perte d'emploi associée à une hausse de 1% du taux du salaire minimum
11. Incitation au travail : apport du revenu supplémentaire par rapport aux revenus issus des prestations d'aide sociale
12. Revenu annuel d'une personne rémunérée au salaire minimum avec la mesure du panier de consommation (MPC)
13. Proportion additionnelle de la population au-dessus de la MPC suite à l'augmentation du salaire minimum

Source : Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec 2016, 10

ANNEXE 5 – PROFIL SOMMAIRE DES PARTICIPANTS ANONYMISÉ

Participant	Type d'acteur	Cause identifiée	Sexe	Secteur
1	Personne ayant vécu la pauvreté	Marché de l'emploi	F	Urbain
2	Travailleur en situation de pauvreté	Santé mentale	F	Rural
3	Prestataire de l'assurance-emploi	Marché de l'emploi	H	Rural
4	Prestataire de solidarité sociale	Santé mentale	F	Rural
5	Prestataire de solidarité sociale	Santé mentale	H	Rural
6	Sans revenu	Santé mentale	F	Rural
7	Prestataire de solidarité sociale	Santé mentale	F	Rural
8	Prestataire d'aide sociale	Santé mentale	F	Rural
9	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	H	Urbain
10	Prestataire de l'assurance-emploi	Santé physique	F	Urbain
11	Travailleur en situation de pauvreté	Marché de l'emploi	H	Rural
12	Serge Petitclerc, analyste politique et porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP)	x	x	x
13	Christian Loupret, Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain	x	x	x
14	Prestataire d'aide sociale	Marché de l'emploi	F	Urbain
15	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	H	Urbain
16	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	F	Urbain
17	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	H	Urbain
18	Nicole Jacques, Directrice générale, Moisson Beauce	x	x	x
19	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	F	Rural
20	Prestataire d'aide sociale	Marché de l'emploi	H	Urbain
21	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	F	Urbain
22	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	F	Urbain
23	Sans revenu	Marché de l'emploi	F	Urbain
24	Personne ayant vécu la pauvreté	Marché de l'emploi	F	Rural

25	Vivian Labrie, Chercheuse indépendante (INM, IRIS, etc.)	x	x	x
26	Jean-François Aubin, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion	x	x	x
27	Travailleuse en situation de pauvreté	Marché de l'emploi	H	Urbain
28	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	F	Rural
29	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	H	Rural
30	Travailleuse en situation de pauvreté	Santé mentale	F	Rural
31	Sans revenu	Marché de l'emploi	H	Rural
32	Marc De Koninck, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	x	x	x
33	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	H	Urbain
34	Claudine Gagnon, responsable de l'approche AVEC, CQSP	x	x	x
35	Travailleuse en situation de pauvreté	Santé physique	F	Rural
36	Travailleur en situation de pauvreté	Marché de l'emploi	H	Urbain
37	Prestataire d'aide sociale	Marché de l'emploi	F	Urbain
38	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	F	Urbain
39	Marianne Corneau, Direction de la santé publique	x	x	x
40	Prestataire d'aide sociale	Santé physique	F	Urbain
41	Travailleur en situation de pauvreté	Marché de l'emploi	H	Urbain
42	Prestataire d'aide sociale	Santé mentale	H	Urbain
43	Prestataire de solidarité sociale	Santé physique	F	Rural

*Il est à noter que je n'ai pas inscrit la provenance (ville et MRC) des participants afin d'éviter que leur témoignage ne soit reconnu et qu'ils soient identifiés, spécialement pour les personnes résidant en milieu rural.

ANNEXE 6 – GUIDE D'ENTRETIEN

1 - Analyser le degré d'identification à l'étiquette de pauvreté

Pourquoi un individu (ou un ménage) se considère-t-il en situation de pauvreté (sociale et/ou économique) ?

En termes économiques

- Quelles sont ses sources de revenus ?
- Quelles sont ses dépenses ?
- Quelle est l'importance du manque (perçu/vécu) ?
- Quelles sont les stratégies pour tenter de combler ce manque au quotidien ?

Au niveau social

- Quel est le niveau de participation sociale de l'individu ?
- Quelle est l'étendue de son réseau social ?
- La situation économique influe-t-elle sur la participation sociale de l'individu ?

2- Mesurer l'impact des discours sur les individus

En quoi les mesures de lutte contre la pauvreté et les discours qui s'y rattachent influent-ils sur l'individu ?

- Comment perçoit-il les mesures de lutte contre la pauvreté de l'État ?
- Sont-elles appropriées à sa réalité ?
- Comment perçoit-il le rôle du réseau communautaire ?
- Quels sont les effets sur le court, moyen et long terme ?
- Les catégories d'assistés (de l'État) ont-elles une influence sur l'identité des sujets ?
- La perception populaire (grand public, média) du « pauvre » a-t-elle une influence sur l'identité des sujets ?

3 - Repérer les formes d'émancipation et à l'opposé, de passivité et d'asservissement

Est-ce qu'une sortie de la pauvreté apparaît possible ?

Si oui...

- Par quels moyens (individuels et/ou collectifs) ?
- Est-ce possible de le faire à l'intérieur du cadre de l'économie politique ?
- Quelle est l'importance accordée à l'augmentation des revenus pour sortir de la pauvreté ?
- Quelle est l'importance accordée au réseau social pour sortir de la pauvreté ?
- Quelle est l'importance des mesures de lutte contre la pauvreté de l'État pour sortir de la pauvreté ?
- Quelle est l'importance du réseau communautaire pour sortir de la pauvreté ?
- La perception populaire du « pauvre » et de la pauvreté en général a-t-elle un rôle à jouer dans le processus d'émancipation ?

Sinon...

- Quels sont les principaux obstacles ?
- Quelles en sont les causes ?
- De quelle façon ces obstacles se reproduisent-ils dans le temps et dans l'espace ?
- En quoi ces obstacles sont-ils insurmontables (de façon individuelle et/ou collective) ?
- La perception populaire du « pauvre » et de la pauvreté en général a-t-elle un rôle à jouer ?
- Quelle est l'importance accordée aux inégalités sociales ?